GAUDEO

John Carter Brown
Library
Brown University

46i

MÉLANGES
DE POLITIQUE
ET
DE LITTÉRATURE,

EXTRAITS DES ANNALES DE
M. LINGUET.

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVIIIe. SIECLE.

A BOUILLON.

M. DCC. LXXVIII.

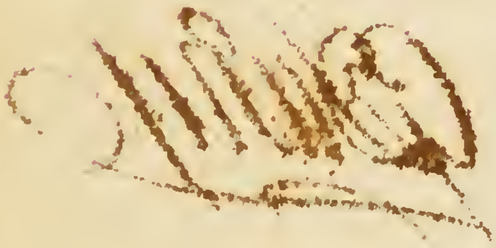

MÉLANGES
DE POLITIQUE
ET
DE LITTÉRATURE.

TABLEAU DE L'ÉTAT POLITIQUE ACTUEL DU GLOBE. (*a*)

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

LA premiere moitié de ce ſiecle a déjà été remplie des ſingularités les plus imprévues en tout genre. La minorité de Louis XV, livrée aux orages financiers, qui ont eu tant d'influence ſur le reſte de ſon regne ; la création de la Ruſſie par un législateur qui s'étoit créé lui-même & enſuite les révolutions qui ont ébranlé ſon trône, ſans nuire à ſes reformes ; l'éclat ſubit de la Pruſſe, & le ſuccès avec lequel un électeur de Brandebourg a ſoutenu un choc qui a coûté à Louis XIV ſa gloire & preſque ſa couronne ; la formation d'une nouvelle maiſon impériale au milieu des guerres entrepriſes pour la détruire ; la conquête de la Lorraine, conſommée ſans obſtacles, d'un

(*a*) En 1777 & 1778.

trait de plume, ſous le miniſtere d'un vieillard puſillanime, tandis qu'avec les armées les plus aguerries, commandées par les Turenne & les Condé, la France n'avoit pas pu s'en approprier un village; la réconciliation des maiſons de Bourbon & d'Autriche; la ſuppreſſion des Jeſuites digne, ſous quelque point de vue qu'on l'enviſage, de tenir ſa place parmi les événements remarquables de ce ſiecle; la métamorphoſe de tout l'ordre judiciaire en France & enſuite ſon rétabliſſement dans ſon premier état; la fléxibilité avec laquelle nous avons vu cette redoutable hiérarchie ſe diſſoudre & ſe ranimer à la ſeule parole du ſouverain; l'humiliation de la Pologne, le partage de dix de ſes provinces, propoſé ſans prétexte, conſommé avec tranquillité entre trois de ſes voiſins, & conſidéré avec indifférence par les autres potentas de l'Europe; enfin la défection des Américains, & leur prétention à l'indépendance, ſont autant d'objets qui étonneront la poſtérité.

En attendant le développement d'un avenir ſubordonné aux calculs des politiques, ou plutôt au haſard qui les maîtriſe, fixons préciſément le point où nous ſommes: examinons la ſituation du monde telle qu'elle eſt actuellement.

A commencer par l'Europe, nous y voyons la France humiliée par des déſaſtres & par des pertes au dehors; tourmentée au dedans par l'eſpece de fatigue qui reſte après les grands mouvements, en quelque genre que ce ſoit, & par des variations dont la cauſe eſt plus facile à trouver que le remede; conſervant la conſidération que don-

nent de vastes domaines, plutôt que celle qui résulte d'une grande puissance; écrasée par une dette nationale prodigieuse, qui, s'augmentant de jour en jour, est un obstacle aux ressources qu'un ministre habile pourroit encore se flatter de trouver dans ce royaume; mais en ayant une très-précieuse dans la jeunesse & les bonnes intentions de son roi:

L'Angleterre, à peine parvenue au comble de la gloire & de la puissance, qu'elle en a éprouvé les inconvénients; accablée de sa grandeur & de ses conquêtes, éprouvant les horreurs de la guerre civile, sous un prince universellement cheri par sa bonté, & les ravages du luxe, malgré l'éloignement du même prince pour le faste, malgré la simplicité dont il donne l'exemple; réduite, quel que soit le succès de la guerre d'Amérique, à ne voir désormais dans ses enfants que des ennemis acharnés, ou des esclaves redoutables; payant par des taxes énormes l'honneur de tenir le premier rang dans l'Europe, & par la perte de ses mœurs, celui d'être l'entrepôt de l'or de presque tout le globe; ne jouissant, au milieu de cette richesse inconcevable des particuliers, que d'une richesse publique idéale; richesse qu'un instant peut faire évanouir, & qui ne laisseroit à ses possesseurs desabusés que les regrets, la corruption, les combats & le despotisme:

L'Italie, réduite à rien, ou du moins à la jouissance d'un climat délicieux, avec un gouvernement foible à force d'être doux, & un séjour décoré par les débris de la magnificence antique; monuments, dont la beauté semble à chaque instant, aux yeux des propriétaires, se rajeunir par l'admiration des étrangers, & qui consolent peut-être les uns de ce qu'ils ne sont plus, par

la ſurpriſe que cauſent aux autres les reſtes de ce qu'ils ont été :

L'Eſpagne n'offrant qu'un grand nom & une ombre de ſon ancien pouvoir ; ombre qui couvre encore plus de terrein que n'en a jamais occupé l'empire des Céſars, mais qui cédera bientôt à l'éclat de la liberté ſi elle reſte aux Américains :

L'Allemagne à la veille d'éprouver un changement déjà réaliſé depuis trois ſiecles autour d'elle ; travaillant, à chaque minute, à accélérer le moment où la féodalité, qui l'énerve encore, diſparoîtra devant une véritable monarchie, où ſes princes ne ſeront plus, les uns que les pairs de la cour impériale, & les autres ſes chapelains :

La Suede ſecouant le joug d'une ariſtocratie humiliante & deſpotique, comme le ſont toutes les ariſtocraties ; cherchant un refuge dans l'autorité abſolue d'un ſeul, contre les inconvénients du pouvoir borné & diviſé, & renouvellant, en partie, l'exemple déjà bien plus authentiquement conſacré par ſes voiſins, d'un peuple qui ſe donne un maître, pour n'avoir plus à gémir ſous mille tyrans :

La Pologne recevant de ſes bleſſures un principe d'activité qui lui rendra plus de force que ſa ſécurité apparente ne lui en donnoit ; n'attendant qu'un roi héréditaire pour étonner & peut-être pour effrayer ſes voiſins & ſe venger un jour, à leurs dépens, de l'humiliation où elle paroît aujourd'hui tombée :

La Pruſſe, la Ruſſie, naiſſantes, & développant, comme Hercule dès le berceau, des forces qui ne ſont ordinairement pas le partage de l'enfance ; n'ayant à craindre que la vigueur précoce qu'elles annoncent, & qui a trop tôt ouvert les
les yeux ſur leur accroiſſement :

La Ruſſie offrant de plus le ſpectacle de quatre regnes de femmes, conſécutifs, tous quatre fermes, tous quatre glorieux, ſur-tout le dernier; exemple qui démontre que les *Loix Saliques étoient encore plus inconſéquentes qu'injuſtes* (*a*); moins parce que les talents de l'adminiſtration peuvent être communs aux deux ſexes, que parce que, dans ce rang élevé, il faut des conſeils & des appuis; qu'il eſt naturel de les chercher dans un ſexe différent : qu'ainſi, tout trône dont les femmes ſont excluës, ſera ſubjugué par elles; au lieu que celui qu'elles rempliront aura des hommes pour ſupport. Avec cette différence eſſentielle, que les favorites, à qui la couronne maſculine ſera aſſujettie, ne devant leur aſcendant qu'à des charmes flétris par le vice, étant elles-mêmes dirigées par des courtiſans corrompus qui les font ſervir d'inſtruments à leurs paſſions; & n'ayant d'autre intérêt que de profiter promptement d'une fortune toujours dépendante du caprice, toujours attaquée par l'envie, elles ne peuvent guere qu'avilir le regne qu'elles dominent; au lieu qu'une femme, conſacrée par l'onction royale, a néceſſairement des vues plus nobles. La légitimité de ſon élévation lui éleve l'ame, en même temps que ſon intérêt perſonel l'attache au bien public. Elle jouit plus, & mieux qu'un homme, de la gloire qu'elle procure à ſa nation, parce qu'on attendoit moins d'elle. Le goût de ſon ſexe pour les grandes choſes, & le ſentiment de ſa foibleſſe la rendent plus ſuſceptible d'eſtime pour le mérite, & d'attention dans ſes choix. Enfin, un homme appellé par ſa ſouveraine dans un conſeil où il eſt ſûr d'avoir des rivaux & des contradicteurs, n'a pas, pour haſarder une propoſition deshonorante,

(*a*) V. les formules de Marculphe.

ou une intrigue criminelle, les mêmes facilités que donnent dans un cabinet particulier, aux insinuations de la concubine, le mystere & le plaisir.

Si de là nous jettons les yeux sur l'Asie, nous y voyons le Turc nourrissant le desir de la vengeance ; n'attendant, pour l'exercer avec gloire, ou pour consommer sa propre ruine par une tentative malheureuse, qu'un visir capable de donner de la stabilité à cette machine immense, ou un ministre Européen, assez adroit pour la déterminer à des mouvemens dont sa cour recueilleroit les fruits :

La Perse livrée pendant cinquante ans à des convulsions absolument pareilles à celles qui ont déshonoré les derniers siecles de l'empire Romain ; mais reprenant, une seconde fois, sous un nouveau Thamas, une consistance que les dominateurs des deux Romes n'ont jamais recouvrée, après l'avoir perdue :

L'Indoustan, & toute cette vaste presqu'isle des Indes, ravagée moins par des guerres que par des pirateries ; passant de mains en mains, ou plutôt de voleurs en voleurs, parmi lesquels il est triste de distinguer des Européens devenus des maîtres en brigandage, en cruauté, dans ces contrées familiarisées avec tous les crimes que peuvent inspirer l'avarice & l'ambition :

En général, l'Asie entiere, cet ancien séjour des arts, ce théatre du luxe, de la magnificence & de la corruption des maîtres du monde, soumis aujourd'hui à un joug moins brillant, mais moins onéreux ; désolé passagérement par des troubles intestins, mais ayant, dans la douceur de son administration, dans la fertilité de son terroir, dans les besoins des étrangers, des moyens de rétablissement aussi prompts qu'intarissables.

Quant à l'Afrique, elle n'eſt preſque plus comptée pour rien dans le ſyſtême du monde, quoiqu'une partie de ſes rivages fume encore du ſang chrétien, & brille de l'éclat d'une victoire. Ravagée d'un côté par des nomades barbares, & de l'autre, ſurchargée d'eſclaves ſtupides, elle n'exiſte plus que pour fournir à l'Europe des tréſors pernicieux, à l'Amérique & des cultivateurs dégradés. Mais la philoſophie peut obſerver que ce centre du monde eſt peuplé tout à la fois des hommes les plus vils, & des animaux les plus fiers; comme ſi la nature avoit voulu fortifier les Negres contre le penchant qu'elle leur donnoit à la ſervitude, en plaçant auprès d'eux les lions indomptés, ou figurer, ſous ce terrible emblême, le deſpotiſme auquel elle condamnoit ces malheureuſes contrées.

Enfin, paſſant dans l'autre hémiſphere, nous trouvons l'Amérique réduite, depuis ſa découverte, à n'être qu'une métairie de l'Europe, métairie toujours épuiſée, & ſouvent enſanglantée par ſes nouveaux propriétaires; ſoumiſe, dans toute ſon étendue, à des principes auſſi extraordinaires que ſes productions: diviſée aujourdhui, preſqu'entiere, entre deux portions dont le coup-d'œil eſt bien différent; gémiſſante, dans l'une, ſous tous les fléaux qui accompagnent l'opulence & la ſuperſtition; conduite, dans l'autre, à la guerre civile, par la philoſophie, & reclamant à main armée une liberté dangereuſe peut-être pour elle-même autant que pour l'Europe.

Le ſort des colonies Angloiſes étant une fois ſoumis à celui des armes, il n'eſt plus queſtion d'examiner ſi elles ont des droits ou non à l'indépendance; la victoire ſeule ſervira déſormais de titre pour ou contre elles; mais a-t-on bien

réfléchi, dans les deux hémifpheres, aux fuites qu'auront leurs fuccès, fi elles en obtiennent ?

D'abord, ces fuccès ne feront-ils pas, dans leur propre fein, une fource de divifions ? D'après la marche de l'efprit humain, l'ambition fe naturalifera dans le congrès, ou dans fes démembrements, comme dans toutes les ariftocraties, où le patriotifme eft plus faftueux, & encore moins réel que dans les monarchies. L'exemple de fept petites provinces, qui ont confervé auprès du Zuyderzée l'union après la victoire, & la liberté malgré la richeffe, ne tire pas à conféquence pour des dominations prefque fans limites, que la frugalité ne défend pas, comme la Hollande, de la corruption; qui n'ont point, comme la Hollande, l'excès du malheur pour motif de leur défection; qui ayant toutes des productions perfonnelles, & des intérêts directs, n'étant pas, comme la Hollande, bornées au fimple courtage, ne pourront pas, comme la Hollande, avoir une communauté de vues, de plans, & d'opérations; mais trouveront, dès qu'elles jouiront d'une exiftence affermie & d'un commerce libre, mille motifs de rivalité contre un feul d'intelligence : qui, enfin, fans avoir eu befoin de Brutus, & peut-être fans en produire, rencontreront bientôt des Céfars, & regretteront, fous la pefanteur d'un defpotifme national, le joug d'un gouvernement éloigné, affez fort pour les défendre, mais trop foible pour les opprimer.

Enfuite, la premiere opération des Américains reconnus libres, devant être néceffairement l'ouverture d'un afyle pour tous les Européens qui voudront venir fertilifer ces domaines vacants, il en réfultera une émigration fans bornes de l'ancien continent au nouveau. Cette foule d'efprits

actifs, de génies remuants, que l'espérance d'une meilleure fortune attirera sur ces bords brillants des rayons de la liberté naissante, y multiplieront les sources des désordres; ils y porteront leurs vices, leur avidité, leur aversion pour le repos, comme pour un travail utile, leur facilité à embrasser des projets ; ils fourniront plus de complices à l'ambition d'un oppresseur, que d'associés actifs à l'agriculture & au commerce.

Ce n'est pas tout. Personne n'ignore combien les transplantations sont funestes à la génération qui les éprouve. Elles le seront, sur-tout en Amérique, où la culture, déja en vigueur, s'est emparée de tous les terreins favorisés par la nature. L'expérience des anciens colons ne laissera aux nouveaux que des sables rebelles, des montagnes escarpées, ou des marais malsains. Ceux-ci, redoutés par leur nombre, affoiblis par le changement de nourriture & de climat, persécutés par les maladies & la misere, bientôt odieux par leurs plaintes, & suspects par leurs murmures, périront sur ce rivage meurtrier, en déplorant l'erreur qui les y aura conduits : ils disparoîtront sans laisser de postérité. L'Europe les aura perdus, & l'Amérique ne les aura pas gagnés : la premiere ainsi évacuée, ayant toujours à supporter les charges fiscales dont les regnes précédents n'auront cessé d'accabler leur postérité, sera forcée de les repartir entre les sujets restants : il faudra augmenter ici les contributions en raison de ce que le nombre des contribuables diminuera ; & qui sait les catastrophes auxquelles peut donner lieu, parmi ce résidu infortuné, l'excès de la misere, joint à celui de l'oppression ?

En supposant que ces pressentiments ne fussent

pas fondés, & que le nouveau monde pût ſe procurer, de ſon propre fonds, une population qui ne coutât rien au reſte de l'univers, au moins on ne peut ſe diſſimuler que cette moitié du globe, une fois fécondée autant qu'elle peut l'être, ne doive parvenir, en très-peu de temps, à ſe paſſer de l'Europe. Son climat modifié dans les parties les plus rudes par le travail des hommes, & mis à profit dans les autres par une induſtrie active, la diſpenſera du commerce périlleux & fatiguant de nos parages. Ses habitants, entourés des mers les plus poiſſonneuſes, maîtres des mines les plus riches, voiſins des isles les plus favoriſées de la nature, faiſant en deux mois, avec des vents toujours favorables, des voyages qui nous coûtent des années, au milieu des plus horribles tourmentes; recevant ſans peine & ſans danger, d'un côté le ſucre, l'indigo, & les fruits délicieux, & de l'autre, les épiceries, les pierres précieuſes & les toiles fines; attirant ainſi à eux, par la ſeule volonté, les richeſſes & les jouiſſances des deux hémiſpheres, deviendront, avant peu, les arbitres de notre deſtinée.

Alors nous dépendrons d'eux par la néceſſité des choſes, plus encore qu'ils ne dépendoient de nous par le délire ou, ſi l'on veut, par la ſageſſe des loix prohibitives : ils diſpoſeront ſeuls du commerce des deux mondes. Ce n'eſt plus par le Caire, ni par le cap de Bonne-Eſpérance que nous viendront les tréſors de l'Afrique, ou les productions parfumées de l'Aſie; c'eſt par les comptoirs qui s'établiront dans les mers de l'Amérique : & avec quoi les paierons-nous, miſérables regratiers que nous ſommes, aux propriétaires du Pérou, aux dominateurs du Bréſil?

Ceux-ci regorgeant d'or & de diamants, auront encore, pendant quelque temps, ſur notre caduque indigence la ſupériorité que donne aux états, ainſi qu'aux hommes, la vigueur de la jeuneſſe jointe au ſentiment de la proſpérité. Leur ſplendeur étant le fruit d'une révolution rapide : n'ayant point paſſé par les périodes ſucceſſives qui amenent pour les autres peuples le développement de leurs forces ; n'ayant point ainſi uſé leurs vertus, ou cette élévation de l'ame qui en tient lieu, dans les querelles, ou les humiliations que tous les empires ont éprouvées au temps de leur accroiſſement, ils ſe trouveront tout d'un coup avoir la conſiſtance de la maturité, avec l'énergie d'une conſtitution naiſſante ; ils n'en ſeront que plus terribles. Leurs diviſions inteſtines ſeront même, peut-être, pour eux un principe préſervateur, qui empêchera les progrès trop prompts de la corruption.

Alors, ou ils écraſeront l'Europe par les arts qu'ils auront perfectionnés : ils viendront étonner & ſubjuguer leur métropole confuſe, accablée de la gloire de ces enfants dépayſés ; ou s'ils l'oublient, s'ils ne daignent pas ſe venger des maux qu'elle a faits à leurs prédéceſſeurs, c'eſt à ſa miſere qu'elle en ſera redevable. Elle ne ſera pas conquiſe par eux, parce qu'elle n'en vaudra pas la peine, & que la barbarie où elle ſera déjà retombée n'inſpirera que du dégoût aux poſſeſſeurs des plus brillants empires que la politique ait encore formés.

Le temps de cette révolution eſt incertain ; mais elle eſt inévitable, ſi l'Amérique devient libre & floriſſante : c'eſt aux politiques de l'Europe à juger juſqu'à quel point la raiſon, la juſtice & l'humanité permettent de travailler à l'accélérer ou à

la retarder ; c'eſt à eux à voir ſi la génération préſente, en y concourant, s'épargne plus de maux qu'elle n'en aſſure à ſes deſcendants ; s'il eſt même encore temps de s'y oppoſer, & ſi nos miniſteres abſorbés dans leurs petites ſpéculations éphémeres n'ont pas trop négligé ce grand intérêt général, le plus vif, le plus preſſant, de maniere ou d'autre, que le cours des choſes ait encore préſenté au genre humain depuis ſa civiliſation.

De l'état actuel de la Legislation en Europe.

Quelque influence que doive avoir un jour la deſtinée de l'Amérique ſur celle du reſte du globe, & en particulier de l'Europe, on peut regarder comme éloignées les cataſtrophes qui en ſeront le fruit. La génération actuelle eſt en droit de ſe tranquilliſer ſur des déſaſtres qui ne ſemblent menacer que ſes deſcendants. Mais la légiſlation eſt un beſoin de toutes les minutes ; il n'eſt pas permis de l'enviſager avec indifférence ; il n'y a pas d'être humain, vivant aujourd'hui, qui n'ait à frémir des mépriſes qu'elle peut commettre, ou des abus qu'elle croiroit pouvoir tolérer. Le ſort de chacun de nous, celui de nos familles, de nos amis, de tout ce qui nous eſt cher, dépend de ce pouvoir impérieux. Nous devons donc en ſouhaiter la perfection. Or, il faut avoir le courage de ne le pas diſſimuler, nous ſommes bien loin non-ſeulement de cette perfection, mais même des préliminaires qui y conduiſent. On ſeroit, en quelque ſorte, en droit de dire qu'il n'en exiſte pas en Europe.

Quant à celle qui tient à l'adminiſtration, qui fixe les droits des peuples & ceux des ſouverains, hors l'Angleterre & le Dannemarck, pas une nation n'en a la moindre idée. Ces deux-là ſeules ſont

parvenues, l'une en accordant tout à ſes rois; l'autre en leur diſputant tout, à ſavoir du moins ce qu'eſt chez eux la couronne, & comment il faut conſidérer l'individu qui la porte. Par-tout ailleurs il n'y a rien de plus incertain.

En France, par exemple, le monarque ſe dit la nation; les parlements ſe diſent la nation; la nobleſſe ſe dit la nation; il n'y a qu'elle qui ne puiſſe dire ce qu'elle eſt, ni même ſi elle eſt. En attendant que ce point s'éclairciſſe, tout reſte confus; tout ſert de matiere à des prétentions & à des diſputes. L'autorité royale avançant ou reculant ſans ceſſe, ne connoît ni limites qu'elle ne puiſſe franchir, ni bornes au-delà deſquelles on ne puiſſe la forcer de rétrograder.

C'eſt la même choſe en Eſpagne, en Allemagne, &c; les ſouverains, toujours entre la perte & l'uſurpation, ont ſans ceſſe des droits à envahir ou à défendre : ils vivent avec leurs ſujets comme avec des ennemis ſur qui toutes les priſes ſont légitimes; ils regardent l'établiſſement d'un impôt comme une dépouille, & la deſtruction d'un privilege comme un trophée; eſpece de guerre inteſtine, qui étouffe des deux côtés la confiance & l'amour, & où les ſuccès ſont encore plus honteux que les défaites. Il en réſulte les abus effrayants dont nous parlerons aux articles de l'état militaire & de la finance.

A l'égard de la juriſprudence, de ce droit qui établit les propriétés des particuliers, & termine avec le glaive ou la balance de la juſtice les combats privés que les paſſions élevent entre les membres de chaque ſociété, la confuſion eſt encore plus effrayante, s'il eſt poſſible. La Pruſſe, la Sardaigne, la Ruſſie, ont eſſayé ſur cet article des tentatives honorables pour leurs ſouverains. De

tous les autres peuples, il n'y en a pas un ſeul qui ait des loix faites avec réflexion, & pour lui; pas un qui ait même penſé à ſe rendre compte des conditions ſous leſquelles il doit exiſter, contracter, teſter, ſe marier; pas un qui s'eſtime aſſez pour ſe croire en état de concilier dans un code la raiſon & l'humanité.

Des coutumes groſſieres, fondées ſur les caprices de l'ignorance & de la ſtupidité, dans la nuit de l'anarchie féodale, incompatibles avec les changements ſurvenus depuis dans tous les genres, voilà nos loix nationales. Leur bizarrerie & leur multiplicité les mettent à chaque inſtant en contradiction les unes avec les autres, & plus encore avec le ſens commun.

L'embarras augmente tous les jours par les ordonnances journalieres, par les déciſions des tribunaux, qui, ne les aboliſſant jamais, & y dérogeant ſouvent, fourniſſent un ample champ aux ſubterfuges de la chicane; & enfin le droit Romain, ou plutôt la compilation extravagante faite ſous ce nom par un juriſconſulte pervers, & un empereur imbécille, ayant conſervé, en quelques pays, l'autorité d'une loi, & étant cité dans tous par les praticiens, qui lui donnent, avec une juſteſſe digne d'eux, le nom de *Raiſon écrite*, acheve de rendre le déſordre auſſi effrayant qu'incurable.

Si, dans la matiere des peines, quelques mains plus hardies ont oſé toucher à la juriſprudence, ce n'a été que pour la rendre tout à la fois abſurde & atroce. La torture, cette invention du deſpotiſme républicain, vient, à la vérité, d'être abolie par deux femmes dans deux des principales dominations de notre hémiſphere: mais elle a encore des apologiſtes, & des obſervateurs dans

les autres; malgré les écrits lumineux qui ont été publiés ſur cet objet & ſur pluſieurs autres parties de la procédure criminelle, elle n'en conſerve pas moins, preſque par-tout, une imperfection ſcandaleuſe & barbare.

En France & ailleurs, l'inſtruction n'en eſt pas moins ſecréte; elle n'en dépend pas moins d'un ſeul homme qui informe, qui entend les témoins, qui décrete, qui ne pouvant ôter à un particulier la poſſeſſion d'un écu, eſt le maître de lui enlever ſa liberté, de le plonger dans les cachots, ſous le prétexte, *que ce qui eſt bon à prendre*, diſent les graves & ſenſés juriſconſultes, *eſt bon à rendre.* Cette procédure a toujours l'air d'une conſpiration tramée entre le juge & les témoins, contre un innocent, bien plutôt que des recherches de la juſtice pour la conviction d'un coupable.

En Angleterre, cet inconvénient n'a pas lieu, non plus que la torture; mais il eſt remplacé par un autre, non moins redoutable peut-être, c'eſt la rapidité de l'inſtruction: en un jour le procès qui décide de la vie d'un homme, eſt commencé & fini; en un jour les juges ſont nommés, les témoins ſont appellés & entendus, & l'accuſé interrogé, condamné, ou abſous; tout ſe fait en public: mais cette preſteſſe n'en eſt pas moins ſuſpecte, ſoit qu'elle préjudicie à l'innocence, ſoit qu'elle favoriſe l'impunité du crime.

De l'Etat militaire actuel de l'Europe.

Alexandre, avec quarante mille hommes, entreprit & exécuta la conquête de la plus vaſte partie du monde connu. Cinq légions, qui n'égaloient pas ce nombre de ſoldats, faiſoient les plus fortes armées des Romains. On en comptoit quarante à la bataille où le ſang du vertueux

Brutus scella le triomphe du lâche Octave : mais cet effort momentané de la liberté mourante, & du despotisme favorisé par la fortune, n'influa point sur les maximes du gouvernement : jusqu'aux invasions des Barbares, les provinces furent toujours contenues & protégées, comme elles avoient été conquises, par de petites armées.

Quelle différence aujourd'hui ! l'Europe comprend jusqu'à cinq puissances qui soudoyent chacune, en pleine paix, plus de troupes que n'en avoient les Césars dans les crises les plus cruelles. Au premier coup de tambour la quantité s'en augmente à un point que l'on n'oseroit calculer. On voit se réaliser ce que l'histoire raconte, ou ce que l'imagination suppose de ces déluges de Barbares qui fondoient par millions sur la contrée où le caprice les poussoit. L'Europe a eu, pendant toute la derniere guerre, plus de douze cent mille hommes en armes.

Ces sauterelles dévorantes sont dévorées elles-mêmes par les maladies, suite de la misere & de la débauche; & par la maniere de se battre, devenue plus meurtriere, en raison de ce que les instruments de destruction se sont perfectionnés. A chaque campagne, il faut non pas seulement recruter, mais recréer les régiments ; & si l'on y joint toutes les calamités que la guerre entraîne, la dévastation des pays ravagés par les armées, & celle des contrées paisibles en apparence, mais qui souffrent autant des exactions de la finance, que les autres des massacres dont elles sont le théatre; l'expatriation des habitants, qui, en fuyant l'insulte & la mort chez eux, les retrouvent dans l'asyle même qu'ils ont cherché ; le poison mortel à l'innocence, à la population, que le libertinage des troupes répand & naturalise par-tout où elles

elles paſſent ; on verra qu'une ſeule période comme celle qui s'eſt écoulée depuis 1756 juſqu'en 1762, a englouti plus d'hommes qu'il n'en faudroit pour peupler pluſieurs mondes.

Le droit accordé aux ſouverains de l'Europe, ou plûtôt uſurpé par leurs miniſtres, de lever des troupes indéfiniment, eſt un des plus cruels fléaux qui affligent cette contrée. De là ſont venues, en quelques pays, les milices, uſage moderne & commode ſubſtitué à l'arriere-ban, mais beaucoup plus tyrannique, en ce que celui-ci ne tomboit que ſur des gentilshommes oiſifs, deſtinés à la guerre par le préjugé de leur naiſſance, au lieu que l'autre arrache un cultivateur paiſible à ſa charrue, ou un artiſan foible & induſtrieux à une profeſſion qui veut des ames féroces, & des tempéraments robuſtes. De là la cruauté générale avec laquelle ſont punies l'inconſtance ou la fierté qui ſe dérobent à cet eſclavage, & les prétendues loix qui, mettant au rang des crimes l'infraction d'un engagement forcé, traitent un déſerteur comme un meurtrier.

Qu'une république appelle tous les enfants de la patrie au ſecours de la patrie , que quand la ſouveraineté eſt attaquée elle arme toutes les mains qui la partagent & qu'elle puniſſe comme criminel de leſe-majeſté le traître qui, abjurant ſon droit à la couronne, proſtituant ſa gloire & ſa conſcience, vend ſes ſervices aux ennemis de la cité dont il eſt membre, elle ne fait rien que de juſte & de raiſonnable. Le transfuge de Rome & d'Athenes avoit joui des avantages contre leſquels il conſpiroit ; il avoit concouru à la loi qui prononçoit la peine de mort contre le crime dont il ſe rendoit coupable. Il manquoit à ſes ſervices, à ſon propre intérêt, à ſa dignité.

Mais le mercénaire dont on a acheté la ſignature au meilleur marché poſſible, ou qu'un billet noir a livré au ſubdélégué chargé de décimer ſon village, n'a point d'intérêt à la querelle dont on le conſtitue le ſoutien. Il n'a jamais eu envie de vendre ſon ſang ni ſa liberté; la violence qui le métamorphoſe en guerrier lui ôtant tout, & ne lui donnant rien, ne peut le lier. La loi, qui le condamne à être pendu ou arquebuſé, ou chargé de chaînes le reſte de ſes jours quand il ſe rappelle qu'il eſt né homme & libre, eſt un véritable aſſaſſinat.

Ce n'eſt pas tout. De ceux qui reſtent conſtamment au drapeau, les uns périſſent, ou dans les combats, ou par les mines des ſieges, ou par la paille des hôpitaux, & ſont perdus pour leur patrie. Ceux qui ſurvivent, lui deviennent plus funeſtes par leur exiſtence que les autres par leur perte. Ou on les réforme à la fin de la guerre, & ils ſont une pépiniere de brigands qui ayant pris l'habitude de la vie oiſive & licencieuſe des camps, ne peuvent plus ſe ſoumette aux travaux pénibles & honnêtes de la campagne. Ces prétendus défenſeurs de l'état en deviennent les ennemis. La juſtice eſt forcée de leur déclarer une guerre où les reſſources ne ſont pas égales : ils finiſſent par trouver au gibet la mort qui les a épargnés dans les batailles.

Les retient-on ſous l'uniforme? La forme impérieuſe de la diſcipline en fait les tyrans de leur patrie, après en avoir fait l'effroi de ſes rivaux. Une fois enrégimentés, ce ne ſont plus que des inſtruments aveugles, à qui l'uſage même du raiſonnement eſt interdit. On a tant crié contre les moines : eh! nos ſoldats ſont-il moins eſclaves, moins liés à l'obéiſſance paſſive, qui exclut l'examen?

Les premiers ont du moins, pour indemnité, le repos & l'opulence ; ils ont la certitude d'une vie paisible, d'une subsistance dont rien ne les peut priver. Il y a plus : la religion, en recevant leur serment de ne penser & de n'agir désormais que par une impulsion étrangere, leur promet d'enchaîner aussi les maîtres qu'ils se donnent. Ces pieux automates, en se chargeant d'un joug fabriqué au nom de Dieu, ont pu se flatter que le crime ne le souilleroit jamais ; & que la vertu, prétexte du sacrifice, veilleroit à la pureté des victimes.

En est-il de même du soldat ? N'est-ce pas à servir les passions les plus violentes qu'il se dévoue par essence ? Son premier devoir, & son plus grand mérite n'est-il pas d'être sourd, impitoyable, obéissant comme son fusil ? La discipline ne lui en fait-elle pas même une nécessité ? Si le despotisme qui le meut lui ordonnoit de pousser la bayonnette dont il l'arme dans la poitrine de son propre pere, il n'auroit pas même à choisir entre le parricide & la rébellion. Il faudroit commencer par le crime ; &, au moindre soupir, la verge de fer qui le subjugue le puniroit, non pas du meurtre, mais du remords ; vérité affreuse, mais incontestable, & sur laquelle il faudroit que les princes méditassent enfin sérieusement pour leur gloire tout à la fois & leur propre sûreté.

Ce n'est pas à eux que cet appareil meurtrier importe. On les trompe cruellement quand on leur persuade qu'ils en ont besoin pour être vénérés & obéis. C'est à leurs ministres seuls qu'il est utile, parce que ceux-ci ne jouissant que d'un pouvoir emprunté, & faisant même consister cette jouissance dans l'abus ; voulant exercer impunément des préférences, s'approprier des richesses, perdre leurs rivaux, élever leurs créatures ; ils ne

peuvent étouffer les plaintes que par la terreur, & subjuguer la résistance que par la force. C'est à eux que les bataillons sont nécessaires comme les lettres-de-cachet.

Mais le prince à qui la loi sert de garde, dont l'intérêt & l'honneur sont inséparables de celui de l'état, qui ne peut pas avoir de desir plus pressant que celui de faire le bien, de besoin plus essentiel que celui d'être instruit, ne devroit-il pas être plus effrayé encore que ses peuples, de ces barrieres aiguës qui les écartent de lui ? L'exemple des dominateurs de l'empire ne devroit-il pas faire tomber les souverains qui donnent avec tant d'imprudence dans le luxe des armées ? Dès que les empereurs n'eurent plus que des soldats pour confidents, ils n'eurent plus aussi que des ennemis pour sujets. Ils pouvoient tout contre la nation, mais les soldats pouvoient tout contre eux. La loi qu'ils avoient laissé anéantir ne les garantissoit plus des révoltes ; & ces terribles appuis du trône l'ensanglanterent plus souvent qu'ils ne le défendirent.

Et ce qu'il y a de plus étonnant encore, c'est que ces agents mercenaires de destruction ont perdu autant, & plus peut-être, que les peuples à la dépravation qui les multiplie : en les rendant redoutables leur nombre les avilit. La facilité avec laquelle on se les procure les dégrade aux yeux de leurs chefs. La nécessité d'en avoir beaucoup a fait, peu-à-peu, imaginer & réussir les deux plus inconcevables opérations peut-être que le mépris de la politique pour les hommes lui ait jamais fait hasarder.

La premiere est la diminution de la paie du soldat, exténuée de nos jours, au point que le plus curieux, mais le plus difficile de tous les problê-

mes économiques, feroit de favoir comment un ftipendiaire en uniforme peut vivre avec fa folde.

Ce n'eft pas qu'on lui ait rien retranché en apparence; au contraire, on a femblé faire quelques pas vers une augmentation. Mais en s'attachant aux dénominations anciennes, tandis que les vraies valeurs changeoient, en tenant le prêt journalier du militaire à cinq ou fix fols, comme au quinzieme fiecle, tandis que les denrées coûtent vingt & trente fois plus; en appuyant cette excroquerie miniftérielle des reffources que donne la difcipline contre la multitude qu'elle contient, on eft parvenu à faire du métier qui donne droit de difpofer de la vie des autres, un efclavage qui ne procure pas même à fes victimes de quoi entretenir la leur.

Pour avoir une idée du fort de nos foldats, comparé à celui de leurs prédéceffeurs, examinons ce que ceux-ci recevoient à une époque déterminée de l'hiftoire, au regne de Louis XI, par exemple, regne célebre, fi injuftement calomnié, détefté comme funefte, parce que le prince étoit méchant, au lieu qu'il auroit fallu conclure précifément le contraire.

Alors un franc-archier, c'eft-à-dire un fantaffin, touchoit 4 liv. tournois de paie par mois. Sa folde étoit donc de 48 liv. par an, fur quoi il étoit obligé de s'habiller, de fe nourrir, & de s'armer, Mais auffi, dans ce temps-là, le bled ne valoit couramment que 20 fols le feptier, le vin ordinaire 30 fols la piece, & le bon drap commun 22 à 24 fols l'aune (*a*).

(*a*) Voyez la chronique fcandaleufe, & les mémoires du temps.

Un franc-archier, garçon, en buvant deux pie-de vin par an, en consommant trois septiers de bled, en se donnant un bon habit de drap avec son entretien journalier, employoit donc à peine le quart de sa paie. Les 36 liv. de surplus lui faisoient, au prix où étoient alors les denrées, évalué sur celui qu'elles ont de nos jours, un revenu annuel, équivalent à plus de 600 liv. de notre monnoie; pour ses plaisirs, s'il étoit voluptueux; pour son luxe, s'il aimoit l'éclat; ou pour s'assurer un fonds dans sa vieillesse, s'il étoit économe & prévoyant.

Et s'il étoit marié, on voit qu'il pouvoit, sans peine, fournir à l'éducation de sa famille, aux petites fantaisies de sa femme, qui, travaillant utilement de son côté, contribuoit à l'aisance de la maison (*a*).

(*a*) Quand il y auroit ici erreur de ma part, elle ne pourroit être que dans le prix partiel d'une de ces denrées citées, que j'appliquerois à l'autre. La conséquence du total n'en seroit pas moins évidente : il n'en seroit pas moins vrai que l'état d'un soldat équivaloit alors à celui d'un de nos commis sédentaires à cent pistoles de gages ; & qu'un stipendiaire de nos jours touche à peine le dixieme de ce que recevoit un satellite de Louis XI.

Il y a des variations entre les écrivains sur ces comptes, parce qu'aucun d'eux, à ce qu'il me semble, n'a pris la route qui conduit à la vérité. Voici, suivant moi, la seule méthode qui puisse fournir une démonstration dans cette matiere.

Le marc d'argent, sous Louis XI, valoit environ 10 livres (argent de France). Le bled, à la même époque, coûtoit à peu près une de ces livres le septier. On avoit donc dix septiers pour un marc. Le franc-archier, qui en touchoit cinq dans la solde annuelle de 48 liv. pouvoit se procurer par an près de cinquante septiers, ou tout ce que l'on achetoit avec l'argent produit de la vente d'une pareille masse de grains.

Y a-t-il un ſeul de ces mots-là qui ſoit à l'uſage de nos fantaſſins ? Leur prêt n'eſt-il pas conſommé par les 24 onces de mauvais pain, & les 8 onces de mauvaiſe viande qu'on leur donne à l'étape ? Et ne croit-on pas les avoir traités avec magnificence, quand on y a joint l'habit écourté, de gros drap ſans ſubſtance, fourni par un entrepreneur dont les malverſations ſont d'autant plus impunies, qu'elles ſont plus criminelles, en ce qu'étant alors plus lucratives, elles trouvent plus aiſément des protecteurs ? Auſſi, la miſere, l'ignominie, & la mendicité ſont-elles leur perſpective pour l'avenir, & une diſette journaliere leur jouiſſance préſente. On va juſqu'à juſtifier, par le calcul, l'économie qui préſide à leur nourriture. Vous entendez des colonels dire froidement à table, qu'un ſoldat ayant peu d'ouvrage à faire, a peu beſoin d'aliments ; & que pourvu qu'il ait la force de ſe préſenter avec grace à la parade, c'en eſt aſſez pour eux & pour lui. C'eſt préciſément le propos d'Harpagon, qui croit être diſpenſé de nourrir ſes chevaux quand il ne les fait pas travailler.

Et ce qui prouve que cette inconcevable ſpé-

Aujourd'hui le marc eſt à 52 liv., le ſeptier de bled vaut couramment 20 liv. Nous n'avons donc que deux ſeptiers de bled & demi pour un marc d'argent. Quand notre fantaſſin en recevroit auſſi cinq pour ſa paie annuelle, il ne pourroit en tirer au plus que douze à treize ſeptiers. Il ſeroit donc déjà plus pauvre des trois quarts que ſon camarade du 15e. ſiecle.

Mais il ne reçoit pas même ces cinq marcs : ſix ſols par jour lui en produiſent à peine deux. Il ne jouit donc, au plus, que de cinq ſeptiers par an. Notre infanterie n'a donc réellement qu'un dixieme de ce que le ſucceſſeur de Charles VII donnoit à la ſienne. Auſſi le métier de ſoldat étoit-il alors un très-bon métier ; mais celui de miniſtre valoit un peu moins qu'il ne vaut aujourd'hui.

culation eſt bien réellement fondée ſur des calculs réfléchis, c'eſt qu'une des premieres puiſſances de l'Europe, ayant, pendant la derniere guerre, ajouté quatre onces de riz à la ration journaliere des troupes, ce ſoulagement a été ſupprimé à la paix.

On a plus d'égard pour les chevaux : ils ont toujours le même ordinaire, parce qu'on ſent bien qu'ils ont toujours les mêmes beſoins. Si l'on demande pourquoi l'évidence, qui a conſervé à ces animaux utiles l'intégrité de leur portion, n'a pas eu le même pouvoir en faveur des hommes, la raiſon en ſera facile à trouver : c'eſt que, quelque diſciplinables que ſoient les premiers, cependant l'éducation ne dompteroit pas leur eſtomac auſſi facilement que leur bouche ou leurs jambes ; miracle dont la perfectibilité de la nature humaine la rend ſuſceptible.

En voici un autre bien plus étrange. Non-ſeulement la vanité intéreſſée de commander à trois cent mille fuſils portés par des machines habillées en hommes, a fait attenter à la ſubſiſtance journaliere de ces miſérables, mais elle a diminué la valeur de l'individu même : on ne s'eſt pas contenté de léſiner ſur la maniere de ſoutenir ſa vie, on eſt devenu encore plus avare ſur celle de le ſouſtraire à la mort ; on eſt enfin arrivé au point de l'expoſer aux coups ſans défenſe, parce qu'il en coûteroit plus pour le rendre invulnérable que pour le remplacer.

Ceci eſt une idée abſolument neuve, & qui mérite d'être approfondie.

Les conquérants les plus impitoyables, les plus prodigues de la vie des hommes, dans les ſiecles paſſés, ont cependant pris ſoin de celle de leurs ſoldats. On couvroit leur tête avec des caſques,

leur poitrine avec des cuiraſſes. A ces remparts fixes, on ajoutoit encore un préſervatif mobile, qui défendoit les premiers : le bras chargé d'un bouclier, alloit au devant des javelots & des épées ; & le ſoldat vainqueur, qui rentroit dans ſa tente, devoit ſon ſalut & ſa gloire à la triple enceinte qui avoit écarté de lui cent fois la mort dans le combat.

Mais depuis qu'une ſimple province de l'empire Romain aſſemble ſous le drapeau, à la moindre querelle, plus de mercenaires que cet empire n'avoit de citoyens, les armes défenſives ont diſparu des batailles & des ſieges. Dans le même temps que, d'une part, nos Salmonées modernes s'armoient d'un tonnerre plus effrayant, plus deſtructeur que celui du ciel ; de l'autre, les infortunés, dévoués ſoit à le lancer, ſoit à en éprouver l'effet, renonçoient aux moyens de s'en garantir.

On a prétendu que la cauſe de cette révolution étoit la violence de l'artillerie : les éclats des caſques & des cuiraſſes, a-t-on dit, auroient pu devenir dangereux : métamorphoſés eux-mêmes, par l'impétuoſité du choc, en d'autres eſpeces de boulets, loin d'être un obſtacle au carnage, ils en ſeroient devenus les inſtruments. On a fait, à ce ſujet, une infinité de raiſonnements adoptés par les militaires eux-mêmes, dont la complaiſance pourroit ſurprendre, ſi l'expérience ne prouvoit que dans tous les arts les hommes qui en ont l'exercice journalier, ſont ceux qui en examinent le moins les détails.

Quand réellement un agent, pouſſé par la poudre, auroit la propriété d'écarter ainſi latéralement des lames de métal en les frappant, & de leur communiquer une ſi terrible divergence, cet effet ne pourroit être produit que par le canon ou

la bombe. Les casques & les cuirasses n'en seroient pas moins des abris sûrs contre la mousqueterie, l'épée & la bayonnette. Les instruments tranchants s'y émoussent. La balle, ou s'y applatit, & ne fait que des contusions, ou glisse sur la convéxité polie qu'elle rencontre : si elle trouve à côté, ou derriere le même obstacle, elle ira toujours en perdant de sa force par les réflexions successives qui en changent la direction, & finira par mourir innocemment, avant que d'avoir pu se rassasier du sang qu'elle a cherché.

Et quant à la grosse artillerie, il est absolument faux que la cuirasse du malheureux qu'elle emporte, puisse acquérir une rotation meurtriere. Si un boulet choque une pierre de taille isolée, sans doute il en fera rejaillir au loin les éclats : si une bombe perce la terre par son poids, & la déchire ensuite par son explosion, elle écrase ou ensevelit tout ce qui se trouve à portée du volcan momentané qu'elle produit : mais la surface de métal qui n'offre à l'action du fer fulminant, ni une masse roide & cassante comme la pierre, ni des parties divisibles & sans liaison, comme celles dont la terre est composée, n'est pas susceptible de cette extension redoutable. Le boulet n'écarte pas la cuirasse qu'il brise : le morceau qu'il touche il l'emporte avec la poitrine qui est dessous : il devance bientôt dans son vol ces déplorables fragments, qui n'ayant ni sa dureté, ni sa forme ne peuvent acquérir sa vîtesse, & ne tardent pas à s'en détacher. Ils retombent sans action assez près du tronc sanglant, dont ils ont fait partie ; laissant le globe meurtrier continuer seul ses ravages ; loin qu'on puisse les accuser d'en être les complices, ils en ont affoibli la rapidité par leur poids, & par l'effort qu'il a employé contre eux. Il n'est donc

pas vrai que la nudité actuelle de nos armées, quand elles vont braver la mort, ſoit le fruit d'une raiſon charitable & prévoyante.

Mais comment a-t-elle pû s'introduire & s'établir ? Le voici :

En centuplant le nombre de leurs ſoldats, les hommes puiſſants ont bien pu les réduire à ne conſommer pour une compagnie entiere que la même ſolde, dont ſe contentoit à peine autrefois un ſeul individu, ils les ont amenés à n'avoir pas même du pain en ſuffiſance, en ſervant d'inſtruments pour aſſurer à leur maître tous les tréſors des états, dont la garde leur eſt confiée. La diſcipline, la vanité, le préjugé, le libertinage, ont opéré ce prodige. Mais on n'auroit pas trouvé dans les fourniſſeurs civils la même docilité. Ils n'auroient pas vendu leur cuivre au même prix qu'un ſoldat ſe donne ; on en a un pour dix écus : il en auroit fallu plus de trente pour l'armer. Les miniſtres philoſophes ont donc fait un calcul très-ſimple : trouvant qu'il en coûtoit moins pour acheter & nourrir un fuſilier, que pour le vêtir de bronze, ils ont pris le parti de le livrer au feu tout nud ; par-là, il s'eſt trouvé de toutes les denrées nuiſibles, celle qu'on ſe procure, & qu'on prodigue à meilleur marché. On a eu ſans fraix, ſans inquiétude, des armées prodigieuſes, que l'on recrute avec auſſi peu d'embarras ; & l'on n'a plus appréhendé l'artillerie, que parce que le ſalpêtre eſt cher.

C'eſt à cette combinaiſon infernale ſeule qu'eſt due la ſuppreſſion des armes défenſives. Ce ſecret des cours, éclos & renfermé dans le cabinet des miniſtres, n'en étoit pas encore ſorti : c'eſt aux militaires à l'apprécier, à voir ce qu'ils ont gagné à la politique moderne, d'après laquelle ils ne coûtent qu'à celui qui les tue.

Les réflexions que l'on vient de voir pourroient également s'appliquer à la marine. De tous les arts que les anciens nous ont transmis, c'est celui que l'industrie moderne a le plus perfectionné. L'imagination elle-même ne peut guere aller au delà d'un vaisseau de cent canons, voiturant d'un hémisphère à l'autre des armées entieres, maîtrisant la mer & les vents, vomissant le feu de toutes parts, & portant au loin sur la terre la désolation & la mort.

Si l'on entre dans les détails de sa construction, si l'on examine l'artifice de ses mouvements, la complication des ressorts qui concourent pour donner à cette masse la légéreté, la force & la vie, l'incrédulité se joint presque à l'admiration; il seroit plus aisé de la regarder comme un présent de la divinité, que comme le fruit de la hardiesse humaine. Mais, quand on reflechit à sa destination; quand ensuite on en pénetre l'intérieur; qu'en descendant sous les ponts on y trouve la barbarie, l'oubli presque de tout sentiment, hors un courage féroce & une docilité sans réserve, pour toutes vertus, la crapule, la débauche établies parmi les matelots, avec les maladies qui en sont la suite, & celles que la mer y joint; quand on pense, à chaque départ, qu'au moins la moitié des mercenaires qui appellent le vent avec tant de joie, sera dévorée par le scorbut; que des autres, aucun peut-être ne reverra sa patrie, sans avoir éprouvé ou causé des calamités, qui sembleroient fabuleuses, même dans un roman, ce n'est plus qu'aux génies infernaux qu'on est tenté d'attribuer cette invention. On pleure sur la fatalité qui donne aux hommes tant de moyens pour se détruire, & si peu pour se conserver.

La politique suit sur la mer & les côtes le même

ſyſtême qui lui procure à bon marché, dans l'intérieur des terres, des mains meurtrieres & ſerviles. A la vérité les gages des matelots ſont augmentés; on les paie aujourd'hui plus cher, au moins numériquement, que Colomb ou Villegagnon ne payoient les leurs; n'étant pas, comme les ſoldats, de ſimples inſtruments de carnage; ſervant aux combinaiſons pacifiques du commerce comme aux opérations ſanglantes de la guerre; il s'eſt élevé entre les puiſſances & les négociants une rivalité qui a tourné au profit des gens de mer employés par les uns & par les autres: ils ſont, en général, mieux payés, mieux nourris que les troupes de terre.

Mais comme le ſervice des marchands eſt plus doux que celui des rois & plus lucratif, ceux-ci, même en donnant une ſolde égale, n'auroient jamais obtenu la préférence, ſi le matelot exercé avoit conſervé la liberté du choix; il auroit fallu, pour décider, lui faire de plus grands avantages, & par conſéquent avoir de moindres flottes, ou y dépenſer beaucoup plus d'argent. Qu'a-t-on fait pour peupler ſans frais les vaiſſeaux de guerre à volonté? On a imaginé en France, les *claſſes*; & en Angleterre, la *preſſe*; eſpece d'enrôlement inconnu dans le reſte du monde, & dont une nation éclairée n'auroit pas, ce ſemble, dû donner l'exemple.

Les claſſes dévouent bien à la marine militaire tout ce qui a le malheur de naître ſous le nom de matelot, à une certaine diſtance de la mer. On exerce ſur eux le même empire qu'ils s'attribuent ſur les poiſſons de la côte. Au premier beſoin, les amirautés étendent le filet royal qui les envelope tous: elles ne relâchent de cette malheureuſe eſpece que ce qui leur paroît néceſſaire

pour la perpétuer : mais la presse est un bien autre affront fait à la liberté, aux loix, à l'humanité.

Sur un simple ordre ministériel, sans avertissement, sans formalités, des troupes armées inondent les ports de la Grande-Bretagne : elles saisissent, où elles veulent, quiconque leur paroît avoir la physionomie marine. Ce titre seul autorise toutes les violences.

On fait des descentes jusques sur les vaisseaux marchands, regardés pourtant comme la ressource, comme les nourriciers de l'Angleterre. On y enleve, en plein jour, les équipages qui s'y sont loués sous la foi publique. Le négociant, témoin de la guerre civile qu'on lui déclare, voit ses spéculations détruites, sa fortune compromise par l'immobilité forcée des agents à qui il l'a confiée : le commerce languit; les denrées augmentent ; il en resulte une taxe réelle sur le peuple, qui est forcé de payer plus cher ses premiers besoins, par la rareté des mains nécessaires pour lui en apporter les objets.

Et il y a plus encore : ces voleurs d'hommes trouvent quelquefois des esprits peu dociles ; on leur résiste ; alors ils tuent, ou ils sont tués, sans qu'on paroisse même s'en appercevoir. La loi qui abhorre le sang en Angleterre plus qu'ailleurs, se tait sur ce meurtre commis à ses yeux, comme sur le rapt des survivants. La reclamation qui suit l'enlevement, n'est pas plus efficace que la défense qui l'a précédé ; de sorte que sur les bords de la Tamise, il y a une portion des membres de l'état, on pourroit même dire la plus utile, qui est exclue de la protection des loix.

L'abus n'est pas tout-à-fait si sensible, ni si scandaleux en France dans les classes, ni même dans

les milices : il sembleroit que ces deux royaumes rivaux dans tout le reste, se sont disputé aussi à qui adopteroit des méthodes plus barbares, pour procurer des défenseurs à la patrie : & dans cette lutte honteuse, c'est à la nation qui se dit la plus philosophe que l'avantage reste dans un siecle réputé philosophique.

De l'état des Finances en Europe.

La multiplication indiscréte des bataillons a nécessité celle des impôts. Pour avoir beaucoup de soldats, il faut se procurer beaucoup d'argent ; & avec beaucoup d'argent on a beaucoup de soldats : c'est à ce cercle terrible que se réduit aujourd'hui à-peu-près toute la politique ministérielle de l'Europe. L'objet presque unique des délibérations dans les plus augustes conseils, c'est de trouver le moyen le plus adroit & le plus sûr de fouiller avec l'épée dans la poche des bourgeois.

Cet abus, sans doute, est très-grand : il annonce à notre postérité un esclavage bien rigoureux, ou une indépendance qu'il faudra payer par bien des orages. Mais, ce n'est pas là précisément ce qu'il y a de plus étonnant dans la position de l'Europe, quant à la levée des impôts : ce qui doit surprendre, accabler un spéculateur éclairé, c'est l'obscurité des droits sur lesquels porte cette levée ; c'est la confusion qui regne dans cette partie de l'administration ; c'est l'impuissance où croient être tous les ministeres de la réformer ; c'est sur-tout l'augmentation de la dette nationale, poussée dans les deux principaux états de l'Europe au point, que si l'on en vendoit tous les habitants, tête par tête ; & tous les domaines, arpent par arpent, il est fort douteux que

l'on pût acquitter les sommes auxquelles le terrein & ses cultivateurs sont hypothéqués.

Quant aux ténebres que la finance répand sur sa marche, à la foiblesse que l'on a de se laisser dévorer par elle en détail, au lieu de s'en débarrasser une bonne fois par de l'ordre & de l'économie, c'est un mal ancien & presque incurable ; c'est un ulcere qui attaque & ronge les états, en raison de ce qu'ils semblent prospérer davantage d'ailleurs ; mais sa malignité est plus sensible, & plus rebelle aujourd'hui. La variation dans la valeur des monnoies, jointe au haussement des denrées, ayant diminué les revenus publics en même temps que le faste, l'habitude de ne plus voir que l'argent dans les grandes places, & de regarder le luxe poussé jusqu'à l'indécence, comme la premiere vertu d'un homme élevé en dignité, ont accrû les dépenses, il a fallu trouver moyen de suppléer au vuide trop sensible du fisc.

Des impôts clairs, dont on auroit calculé d'un coup-d'œil le produit & l'étendue, auroient effrayé. Proposez, sans précaution, à un propriétaire d'abandonner au roi le quart de son bien, il criera au brigandage, à la tyrannie. Qu'a fait le despotisme accort des gens de cour ? Il a divisé en mille parties, fait porter sur mille objets différents la taxe qui auroit effarouché par une masse indiscréte. On a composé les impôts comme nos habillements modernes : morcellés en une infinité de chiffons presque imperceptibles, ils consomment beaucoup plus d'étoffe, & semblent cependant plus portatifs que s'ils n'étoient que d'une seule piece. Avec des actes de parlement, ou des édits enregistrés, on s'arrange de maniere qu'au lieu d'un effroi éclatant, on ne fait éprouver aux sujets qu'une gêne sourde. Par la disposition té-
nébreuse

nébreufe des taxes, il n'y en a pas un qui ne fe trouve avoir payé à la fin de l'année, fans prefque s'en appercevoir, le tiers, ou même la moitié de fon revenu.

Cet efcamotage ingénieux, mais infultant pour la raifon humaine, eft le grand fecret de la finance. Suétone affure que fous Augufte, un intendant des Gaules, voyant qu'on payoit, dans fa province, les impôts par mois, imagina d'en mettre quatorze dans l'année; d'une feule opération il gagnoit ainfi un feizieme du revenu public. Ce maltotier incomparable a laiffé fon efprit à fes fucceffeurs dans toute l'Europe. Elle eft couverte d'établiffements auffi cruellement ridicules que la multiplication inventée par ce modele des contrôleurs généraux.

Mais pour rendre cette fubtilité lucrative, il a fallu l'appuyer par la force. Il a fallu imaginer la contrebande, l'ériger en crime, la foumettre aux mêmes peines, verfer le fang du fpéculateur actif & utile, comme celui du brigand meurtrier: enfin établir cette jurifprudence des douanes, autorifée à prononcer la peine de mort contre l'avidité qui les brave, tandis qu'elles dévouent à un efclavage rigoureux, à des humiliations ameres, la probité même qui les refpecte. Tel eft le fpectale qu'offre aujourd'hui la légiflation financiere d'un bout de l'Europe à l'autre; & c'eft la feule partie du monde où les traitants aient ainfi des bourreaux pour efcorte. Le prétendu defpotifme de l'Afie n'a jamais connu ce délire fanguinaire; il eft particulier aux peuples qui fe difent les plus civilifés, les plus éclairés du globe.

L'Angleterre, à la vérité, n'a pas prononcé précifément une peine capitale contre l'introduction frauduleufe des marchandifes prohibées: mais

comme, en cas de réſiſtance, les commis fiſcaux ont le droit de tuer, auſſi bien que les *preſſgangs*; comme la douane de Londres eſt l'inquiſition la plus atroce, la plus ſcandaleuſe qui exiſte ſur la terre, comme les foyers même du citoyen, cet aſyle ſacré dans tous les pays du monde, ne ſont pas, dans cette isle, à l'abri des fouilles fiſcales; qu'au moindre ſoupçon, les ſatellites de la régie peuvent au nom de la nation, violer le ſecret des familles, & porter légalement leurs yeux, leurs mains dans ce ſanctuaire que le plus violent deſpotiſme reſpecte par-tout ailleurs; il me ſemble que les Anglois ne ſeroient pas fondés à propoſer ici une exception en leur faveur.

C'eſt bien pis, ſi nous examinons le ſyſtême Européen ſur ce qu'on appelle la *dette nationale*. L'art de tranſmettre ainſi d'une génération à l'autre un fardeau accablant, en le groſſiſſant toujours, eſt une invention abſolument moderne. Elle eſt particuliere au dix-huitieme ſiecle, & n'eſt pas un des traits les moins propres à le caractériſer. Il y a peu de gouvernements, aujourd'hui, qui ne ſoient plus ou moins affectés de cette lepre redoutable. Mais ce ſont ſur-tout la France & l'Angleterre qui en ſont accablées. A cet égard, ſi leurs charges ſont à peu près les mêmes, il s'en faut bien que leurs engagements ou leurs dangers ſoient pareils.

La Grande-Bretagne, admiſe en ſon nom dans les contrats paſſés avec ſes créanciers, s'eſt livrée elle-même pour ſûreté de ces contrats; mais ſa rivale, privée de ce funeſte honneur, n'en a pas non plus les inconvénients. Si la France gémit ſous la maſſe effroyable des dettes des deux derniers regnes, c'eſt le fruit de cette enfance de notre légiſlation, qui livre l'état des hommes & de leurs

chefs au hasard, & ne permet ni aux uns ni aux autres d'avoir des idées fixes sur la nature de leur gouvernement.

D'après la vérité, d'après la raison, d'après les principes reçus dans tous les pays où la couronne est héréditaire, & l'administration absolue, le prince regnant n'en est que l'usufruitier : une substitution perpétuelle lui en ôte la propriété fonciere : il ne peut disposer ni de la totalité, ni des parties : elle passe entiere, même malgré lui, à l'héritier que la loi désigne. De ce côté-là, comme il y avoit un intérêt particulier, pressant, à prevenir l'incertitude, la législation a acquis toute la clarté dont elle susceptible. La maniere de recueillir est incontestable ; il n'y a que celle de jouir qui ne l'est pas. Pour la décider, il ne falloit que résoudre une question.

Si ce titulaire passager ne peut pas intervertir l'ordre de sa succession, ni donner aux membres à venir de l'état qu'il gouverne un autre souverain que celui qui est appellé au trône après lui, peut-il éluder cet arrangement, en consommant d'avance les revenus de ses successeurs &, ce qui est bien pis, la propriété même de leurs sujets, en les donnant tous, avant leur naissance, pour sûreté d'un emprunt dont il dissipe arbitrairement le capital ? En un mot, la nation appartient-elle au prince vivant d'une maniere plus spéciale que sa couronne ?

Jusqu'au commencement de ce siecle, personne n'avoit songé même à examiner cette singuliere espece de problême, qu'on n'avoit pas encore intérêt d'approfondir. Ce n'étoit qu'en tremblant, par des voies indirectes, & pour de modiques sommes, que les princes avoient donné des créanciers éternels à leurs états. Louis XII, François I,

n'avoient osé vendre que des offices, aliéner que des domaines ; & dans ces deux manieres d'emprunter, c'étoient les prêteurs qui couroient le plus grand risque. Sous Henri III, la déprédation fut plus hardie, parce que la foiblesse étoit plus grande ; mais on croyoit si peu le corps de la nation solidaire envers les usuriers Italiens à qui les ministres la livroient, qu'on leur confioit la perception des revenus royaux, non comme un gage auquel ils eussent droit, mais comme un moyen plus facile & plus prompt de les rembourser.

Le vertueux Sully, devenu, après de violentes tempêtes, le principal agent d'un roi qui avoit encore plus acheté que conquis sa couronne, songea moins à incidenter sur la nature des dettes qu'il avoit à éteindre, qu'à se libérer des arrérages usuraires & meurtriers, en liquidant le fonds au meilleur marché possible. Sous Louis XIII, & dans la minorité de Louis XIV, il y eut encore des ventes scandaleuses de titres de toute espece ; mais presque point d'emprunts directs faits par le chef de la nation, avec soumission de sa part d'en constituer des rentes régulieres. Louis XIV, devenu majeur, voluptueux, conquérant, opiniâtre, est le premier qui ait présenté cet appât à la confiance, ou plûtôt à l'avidité publique : & il se permit d'en abuser à un point vraiment intolérable.

Le moment étoit venu, à sa mort, de donner l'exemple d'ensevelir ses engagements avec lui, & de soulager la nation, mineure comme son nouveau prince, des calamités sous lesquelles elle succomboit : mais le régent, dépositaire momentané du pouvoir, entouré d'ennemis, redoutant le cri des hommes intéressés à la perpétuité des abus,

toujours plus fort que celui des peuples qui en gemissent; ignorant même probablement ce principe incontestable, qui l'autorisoit à déclarer son pupile libéré, ne vit pas combien cette opération auroit été juste, sensée, humaine, utile, préférable, en tout sens, au baladinage cruel avec lequel il amusa, pervertit, & ruina la France. Il supposa donc que les dettes royales, en changeant de titulaire, n'avoient pas changé de caution, & qu'il falloit ou les payer, ou continuer de les supporter.

Ce premier pas fait, on n'a plus balancé à reduire en axiome le principe qu'il n'y avoit, à cet égard, aucune différence entre le monarque & la monarchie. Il à fait la base des opérations du regne du feu roi : ce prince & ses ministres se sont toujours regardés comme les propriétaires absolus des biens des sujets. Il n'y a point d'exemple dans l'histoire, d'une époque à laquelle les impôts aient été multipliés avec aussi peu de ménagement, promulgués avec aussi peu de formalités, & levés plus despotiquement ; il n'y en a point non plus où, en écrasant ainsi par des exactions journalieres la race présente, on ait grévé la postérité d'une maniere plus funeste par des emprunts.

Ce prince infortuné en est venu au point de déclarer publiquement, dans une assemblée réputée nationale, & qui avoit pour objets de faciliter quelque accise fiscale, car il n'en convoquoit pas d'autres, que la nation résidoit en lui seul. Parmi tous les légistes qui l'écoutoient, il ne s'est pas trouvé un homme assez éclairé, ou assez courageux pour établir, ni alors ni depuis, la distinction essentielle, indestructible, qui existe par la nature des choses entre ces deux objets.

Le préjugé autorisé par de tels exemples, &

consacré, en quelque sorte, par une prescription si bien soutenue, a donc prévalu. On a cru sérieusement qu'un roi de France qui empruntoit, avoit autant de garants que de sujets. A l'avénement du nouveau monarque, on lui a persuadé que ce seroit de sa part un acte d'équité, autant que de bienfaisance, de ne pas séparer les dettes de ses ancêtres de leur couronne.

Voilà comme on abuse de la bonté même du cœur des rois, comment la cause des peuples, qui n'ont jamais de défenseurs à la cour, est sacrifiée, sans réflexion, aux intérêts de la cupidité qui trouve toujours des avocats pour la faire valoir.

C'est sans doute un trait magnanime de la part d'un héritier, quand appelé à recueillir une propriété grévée contre les regles, pouvant repousser les créanciers avec la loi, il préfere l'honneur de l'auteur de ses jours à son aisance personnelle, & se prive de ses droits, plutôt que de frustrer des prêteurs confiants. C'est lui-même alors qu'il dépouille; il donne du sien & le sien, en se réduisant ainsi à l'étroit; mais en est-il de même d'un roi, & sur-tout d'un roi de France, dans la même conjoncture? Est-ce là sa position? Sont-ce là ses devoirs? Qu'il ait des dettes, ou non, rien change-t-il dans son état & ses jouissances? Il est obligé, sans doute, à des égards envers le nom de ses aïeux; mais il en doit encore de plus grands aux sujets dont l'onction sacrée l'a constitué le pere. En prenant sur lui les engagements de ses prédécesseurs, ce n'est pas lui qu'il charge d'un fardeau public; c'est le public entier qu'il hypotheque aux dettes de sa famille.

Cette méprise est inconcevable & triste. Encore une fois, elle honore l'ame honnête à qui

on la fait adopter ; le motif qui en a été le prétexte la rend respectable : le jeune roi a cru remplir un devoir, & satisfaire à ce que la justice & la piété exigeoient de lui. Combien il auroit été plus heureux pour ses peuples, & par conséquent pour lui, qu'une voix courageuse, lui présentant en ce moment la vérité qu'il cherchoit, eût osé lui dire : » Prince, c'est à porter la cou-
» ronne, & non pas à dresser des bilans, que la
» providence vous appelle. Cette couronne, en
» vous arrivant, est libre & pure. Ne vous oc-
» cupez du passé que pour le faire oublier : ne
» voyez, dans l'avenir, d'autre obligation que
» de vérifier l'espoir qu'ont donné vos vertus.
» La justice & la loi vous déclarent quitte de tout
» engagement pécuniaire, contracté avant vous :
» (*a*) tachez seulement que votre successeur ne
» soit pas dans le cas de les importuner à son
» tour pour se dégager des vôtres «.

Cette opération, comme je viens de le prouver, n'auroit rien eu que de juste. Elle auroit été beaucoup plus équitable que le retrait indéfini des domaines, qui passe cependant pour un droit incontestable de la couronne. Si un prince n'a pas le droit de vendre même les propriétés particulieres de sa famille, il a bien moins encore celui d'aliéner les possessions de toutes les fa-

---

(*a*) On sent bien qu'il ne s'agit ici que des emprunts, des marchés onéreux, &c. & de tout ce qui rentre dans la classe des contrats passés dans la vue d'un bénéfice. Les pensions accordées pour services rendus à l'état, sont des charges de l'état : c'est le seul cas où l'usufruitier qui l'administre peut se soumettre à une charge aussi longue que la vie du sujet gratifié. C'est la seule exception au droit rigoureux qui purge toutes les dettes d'une couronne, à chaque mutation de titulaire.

milles de ſon royaume. Or, des emprunts dont le capital n'eſt pas employé, ſont évidemment une aliénation faite au profit du prêteur, du fonds chargé du rembourſement.

Mais combien d'avantages politiques réunis à la juſtice rigoureuſe dans cette occaſion ! Quelques particuliers en auroient ſouffert, & encore n'auroient-ils eu à ſe plaindre que d'eux-mêmes ; la nation en auroit béni l'auteur. Suppreſſion des impôts facilités pour le rétabliſſement de l'ordre, deſtruction des abus, retour de l'abondance en tout genre, reſtauration des mœurs même ; voilà les fruits inapréciables de cette douleur d'un moment.

Ils ſe feroient étendus juſqu'à l'avenir : au lieu que l'autre ſyſtême, en préparant des tortures à la poſtérité, en fait déjà éprouver au ſiecle qui la précede, celui-ci, en procurant la joie des peres, auroit aſſuré la liberté des enfants. Un grand exemple ayant une fois conſtaté que dans les emprunts royaux, c'eſt le roi qui s'engage, & non le royaume, cette voie facile de ſe ruiner, interdite par la loi aux mineurs qu'elle protege, n'auroit plus été regardée, par les agents de la ſouveraineté, comme une de ſes plus agréables prérogatives. Les miniſtres, ne pouvant plus propoſer la couronne pour gage auroient été moins tentés de devenir les complices de ſes créanciers, & de faire à leurs enfants de vaſtes patrimoines des lambeaux de celui de l'état. L'agiotage des effets décrédités n'auroit plus été l'occupation d'un monde d'uſuriers, & le goufre honteux où circule tout l'argent d'une capitale : cette reſſource, ennemie du commerce & des mœurs, n'auroit plus occaſionné des fortunes ou des chûtes également ſcandaleuſes, & auſſi funeſtes les unes que les autres à la proſpérité commune.

Enfin, une différence bien intéressante entre ces deux spéculations, c'est que dans l'une, deux bons regnes consécutifs donneroient à un état une force, une vigueur irrésistible ; & l'influence des mauvais finissant avec chacun, la prodigalité des princes évanouis ne seroient pas un obstacle aux bonnes intentions de celui qui les remplace. Au lieu qu'aujourd'hui les vices d'une administration lui survivent nécessairement. La voracité fiscale se perpétue sous une régie économique. Par la nécessité d'acquitter les arrérages, les peuples sont d'autant plus à plaindre que le successeur d'un tyran a plus de scrupules. L'ame bienfaisante d'un Titus est forcée de payer, à leurs dépens, les dissipations d'un Tibere.

Quiconque daignera y réflechir, sans partialité, verra que ce droit, méconnu jusqu'ici des publicistes, d'appliquer à la couronne le principe des substitutions, est un des plus précieux avantages des monarchies absolues. Il n'appartient point aux états qui approchent de la forme de république, à ceux chez qui la natiou est représentée, ou est censée l'être, par une assemblée de son choix, qui vote de son aveu, en son nom : & c'est une de leurs plus grandes infortunes. L'Angleterre, par exemple, en ce moment, est dans ce cas. C'est le peuple qui dépense : c'est lui qui emprunte : c'est lui qui s'engage. Le roi, dans cette isle, n'est donc point tenu à la dette publique. Les créanciers n'y ont pas plus qu'en France, la couronne pour obligée; mais ils ont hypothéque sur la nation elle-même : elle est solidaire dans toutes ses parties pour les charges acceptées par son parlement.

L'anéantissement de la dette publique en France, à chaque génération, seroit une opération sage,

humaine, légitime: elle feroit, chez fes voifins, une banqueroute honteufe & criminelle; différence capitale entre les deux empires, qui ne peut, indépendamment de leurs reffources foncieres, manquer d'en produire à la fin une terrible dans leur deftinée.

Du Commerce.

Le commerce, jufqu'au feizieme fiecle, n'avoit joui d'aucune confidération, fur-tout dans les monarchies; c'étoit un efclave utile & méprifé, qui rempliffoit obfcurément fes fonctions, loin des maîtres de la maifon, & dont ils ne daignoient pas même connoître la phyfionomie, quoique, tant qu'ils pouvoient, ils s'emparaffent de fon pécule. Quelques républiques profitoient fourdement de cette fierté barbare. Elles fupportoient fans peine l'humiliation attachée au nom de marchand, en confidération de l'opulence qui en étoit auffi inféparable.

La découverte de l'Amérique a changé en partie les idées fur cet objet. Les fermes établies dans le nouveau monde étant devenues la fource des richeffes de l'ancien; la profpérité des nations, c'eft-à-dire, leur part au numéraire des efpeces fe mefurant fur celle qu'elles ont, ou à la propriété, ou au débit des fruits de ces exploitations éloignées, & le commerce étant feul l'entremetteur de ces revirements néceffaires entre l'Europe & fes colonies, il en a été plus confidéré, parce que fes fervices ont été plus fenfibles. Il s'eft même ennobli parce qu'il a été, en partie, la caufe des dernieres guerres. Il a motivé les efforts des Anglois; & il a profité de l'éclat de leurs victoires. En voyant une république de marchands faire trembler tous les rois, & dominer dans les deux

hémifpheres, il étoit difficile de continuer à méprifer le métier qui les avoit élevés fi haut.

Cependant il eft fi difficile auffi aux hommes de fe guérir entierement d'un ancien préjugé; ou bien les befoins auxquels le malheureux fyftême militaire moderne a foumis toute l'Europe, font fi dévorants, qu'il n'y a pas une feule contrée, depuis la mer Noire jufqu'à la Baltique, depuis Cadiz jufqu'a Petersbourg, où le commerce foit eftimé pour lui-même, où il foit favorifé en vue du bien qu'il peut faire aux peuples. Ce que l'on calcule uniquement, c'eft ce qu'il doit rapporter au fifc.

La faim de tous les gouvernements, fans exception, eft fi violente, qu'ils ne laiffent pas même à fes établiffements le temps de fe former : ce n'eft pas aux branches de l'arbre qu'ils vont chercher les fruits, c'eft aux racines. Avant que le négociant fache fi fa fpéculation fera récompenfée par le fuccès, la finance lui a déjà ravi une partie du bénéfice futur. Il n'y a point de rivage où le commerce, en arrivant, ne foit traité comme un ennemi: c'eft avec des bayonnettes que l'on reçoit fes pacifiques ballots. Des traitements outrageants, des extorfions fcandaleufes, voilà l'accueil qu'il trouve fur toutes les frontieres. Dès qu'un marchand entend, à la porte d'une ville, prononcer le nom du roi, il peut être sûr qu'on lui prépare un affront ou une rapine.

Jamais, depuis que la fociété exifte, l'excès n'a été pouffé plus loin en ce genre que de nos jours. Nous n'avons point d'adminiftration qui ne renouvelle à chaque minute la démence de l'avare d'Efope, & qui n'éventre fa poule au lieu d'attendre l'œuf qu'elle lui auroit donné.

C'eft en vain que des écrits lumineux ont mon-

tré la vérité ſur cette matiere : c'eſt en vain que l'intérêt univerſel & particulier ſe joint à la raiſon pour attaquer cette régie abſurde & cruelle : il ſemble que les gouvernements ſe roidiſſent contre la lumiere, en raiſon de ce qu'elle ſe manifeſte avec plus d'évidence. L'Angleterre, malgré tous les motifs qui devroient l'engager à donner l'exemple de la réforme & de la liberté, ne donne, au contraire, que celui de l'obſtination & de l'eſclavage. Elle n'eſt déſabuſée ni par le tort que lui fait à elle-même cette tyrannie déſolante, ni par la conſidération de l'inutilité des loix fiſcales, toujours d'autant plus aiſément violées, que le bénéfice de l'infraction eſt plus grand ; ni par la crainte que quelque puiſſance voiſine, briſant enfin les liens de l'habitude & d'une cupidité extravagante, affranchiſſant ſon commerce, ouvrant ſes ports à l'abondance, que l'inquiſition financiere ſeule en écarte, ne s'aſſure tout d'un coup, ſans effort, ſans guerre, l'avantage de devenir le marché univerſel, &, par conſéquent, la premiere puiſſance du monde.

Si c'étoit la France qui ſe décidât à cette opération ; ſi, en ſe libérant un jour, comme je viens de le dire dans l'article précedent, ou même en ſe libérant dès-à-préſent, par une adminiſtration fidelle & ſévere, elle ſe mettoit en état d'offrir, au commerce ſur toutes ſes côtes, un aſyle dégagé des redoutes fiſcales & meurtrieres dont la Grande-Bretagne a hériſſé les ſiennes ; celle-ci ſeroit anéantie ſans reſſource. Elle n'auroit plus d'autre parti à prendre que de ſe plonger dans la mer qui l'entoure, pour fuir la honte d'un déſaſtre dont elle ne pourroit accuſer que ſon propre aveuglement.

Malgré ces entraves cependant, il faut l'avouer, le commerce fleurit. L'égalité de ſervitude qu'il

éprouve d'un bout de l'Europe à l'autre, équivaut preſque, du moins par rapport à nous, à la liberté. Perſonne ne pouvant avoir d'idée des ſuccès que lui faciliteroit l'indépendance, il eſt permis de regarder comme une proſpérité ſa ſituation actuelle. Si nos marchands guerriers ont pillé les Indes, ils ont enrichi l'Europe. L'induſtrie, malgré ces obſtacles, a fait quelques tentatives heureuſes : différentes branches de trafic ſe naturaliſent d'un pays à l'autre ; il s'en établit tous les jours de nouvelles.

Dans ce diſcours ſur l'eſprit général du ſiecle, il n'eſt pas permis d'en paſſer ſous ſilence une d'un genre abſolument inconnu juſqu'ici, qui ne deviendra probablement pas commune ; mais qui n'en fera pas moins époque dans l'hiſtoire de notre temps. Je veux parler du traité conclu entre l'Angleterre & les princes Allemands, pour fournir des troupes contre les colonies.

Il n'y a certainement point de reproches à faire à la Grande-Bretagne. Ayant beſoin de ſoldats ; trouvant moins aiſément chez elle des hommes qui s'eſtiment aſſez peu pour mettre leur exiſtence à un prix journalier, que de l'argent pour les ſoudoyer, elle s'attache par cette voie, ceux qui veulent bien lui vendre leurs bras & leurs ſang. C'eſt ce qui s'eſt toujours pratiqué, ſurtout par les républiques marchandes : c'eſt ce que Tyr, Carthage, Veniſe, ont fait, ſans qu'il ſoit poſſible de les en blamer, du moins d'après les principes reçus. Rarement elles ont tiré de ces ſecours mercenaires l'avantage qu'elles s'en étoient promis : des ames que l'argent ſeul leur donnoit ne pouvoient porter ni un courage bien ferme dans les dangers, ni un attachement bien conſtant dans les revers. Mais ſi cet arrangement étoit imprudent du côté de la politique, il n'avoit rien de criminel en morale.

Dailleurs, dans ces ſortes de traités, chaque ſoldat concouroit pour ſa part à l'arrangement qui l'attachoit à un ſervice nouveau. C'étoit librement, volontairement qu'il vendoit ſa main & ſes armes : par là il s'incorporoit à la nation qu'il venoit défendre. Il recevoit une eſpece de caractere qui l'autoriſoit à tuer, ou à être tué légitimement. L'armée à qui on l'oppoſoit ne pouvoit ſe plaindre qu'on achetât des eſclaves pour ſubjuguer des hommes. La liberté, qui préſidoit au contrat, ennobliſſoit, légitimoit ce qu'il auroit eu ſans elle d'odieux & d'injuſte.

On a même vu, ſans ſcandale, des peuples étrangers à une querelle, y entrer comme alliés, & verſer en qualité d'auxiliaires, dans des campagnes auxquelles ils ne prétendoient rien, ou leur ſang, ou celui d'une nation qu'ils ne haïſſoient pas. Mais au moins une eſpece de fraternité avec celle qu'ils alloient ſecourir, avoit précédé leur marché. L'aſſiſtance qu'ils portoient, devoit en pareil cas, être rendue à leur patrie. Le prince qui les dépêchoit, ne comptoit pas ſur leur mort, pour s'enrichir, après avoir vendu leur vie.

Le duc de Lorraine même, dans le dernier ſiecle ; le duc de Veymar, après la mort de Guſtave-Adolphe ; l'évêque guerrier de Munſter, en conduiſant leurs troupes par-tout où on les appelloit avec de l'argent, avoient cependant des prétextes honnêtes pour couvrir cette complaiſance intéreſſée.

Enfin, ſi l'uſage a prévalu chez les Suiſſes, nation ſi ſage d'ailleurs, ſi reſpectable, ſi douce, ſi ennemie de la guerre pour elle-même, de ſe dévouer à la faire par autrui ; de n'examiner, dans ces diſcuſſions ſanglantes, que la ſolde offerte par celui qui les entreprend ; de s'armer machinale-

ment au moindre ſigne de la puiſſance qui les paie : cependant des engagements antérieurs, & toujours ſubſiſtants, juſtifient ce dévouement aveugle. Leurs régiments ſont compris déjà dans l'état des forces nationales qu'ils vont augmenter. Ce n'eſt pas une vente du moment, au bénéfice de laquelle le gouvernement ſacrifie une partie de ſes ſujets.

Au lieu qu'ici les Allemands expédiés pour l'Amérique, ſont de véritables objets de commerce; ni eux, ni leurs maîtres, ne s'intéreſſent à la ſoumiſſion des colonies, ou à la grandeur de l'Angleterre. Ce n'eſt pas en vertu d'une alliance qu'ils paſſent les mers; c'eſt pour ſolder un marché : ils deviennent partie de la cargaiſon, comme les bœufs que l'on y tranſporte; ils appartiennent de même, ſans exception, aux entrepreneurs qui les ont achetés, & qui les charient. Si on les conſerve vivants, on ne les fait pas ſaler, pour s'épargner les frais de la nourriture dans le paſſage, c'eſt que l'on a plus beſoin de leurs bras, que de leur chair.

Et ce qu'il y a de plus inconcevable, c'eſt que, par la tournure de la négociation, leurs anciens maîtres ſont, en quelque ſorte, plus intéreſſés à les faire périr, que les ennemis qu'ils vont attaquer. Les Américains ne gagnent à leur mort que l'affoibliſſement de l'armée Angloiſe; mais les princes Allemands, en recevant une prime pour chaque tête de bétail humain qui ſort de chez eux, ont ſtipulé une indemnite pour toutes celles qui n'y rentreront pas : & ce prix du ſang, ce rembourſement de la vie de tant de malheureux, n'eſt pas deſtiné à la famille des morts : il rentre au marchand, comme celui de la facture : il va ſe confondre dans la même caiſſe avec le produit de la premiere vente.

Les despotes d'Angola & de Juida, vivent du même commerce, mais ce raffinement usurier leur est encore inconnu.

Non-seulement cet accord inoui est contre les regles de la morale ; non-seulement il est honteux & criminel, à l'envisager du côté de la justice, & de l'humanité, mais il est encore plus imprudent du côté de la politique. Tous ces princes appellent *liberté*, la conservation de leurs jouissances : rien ne leur paroît si intéressant à maintenir que l'anarchie féodale, à laquelle ils doivent leur grandeur ; & peut-être, au fonds, est-il bon pour le repos du reste de l'Europe, que cette forme absurde & barbare de gouvernement ne soit pas si-tôt détruite dans la vaste contrée qu'elle fait languir ; mais ils ne voient pas que s'il y a une manœuvre propre a en accélérer la ruine, c'est la vente de tant de *negres blancs*, dont ils dépeuplent leurs domaines.

C'est après les évacuations des croisades, que les rois ont trouvé tant de facilité à s'élever au dessus de leurs pairs. Les couronnes *ducales*, &c, ayant perdu leurs supports dans ces expéditions aussi folles que sanglantes, n'ont pu résister à l'ascendant de la *royauté*. Les sujets écrasés par la magnificence ruineuse de tant de petits tyrans, se flatterent de trouver du repos & de la sûreté, à l'ombre d'un trône unique : ils crurent redevenir hommes, en s'efforçant de parvenir à faire partie de ces vastes troupeaux qu'on appelle *monarchies*.

Qui sait si la même chose ne va pas arriver en Allemagne ? si l'une des trois puissances qui peuvent en ambitionner le domaine suprême, ne saisira pas le moment où les provinces épuisées de défenseurs offrent une proie aussi facile que la Pologne ;

logne; où les sujets indignés se donneroient sans peine à un potentat puissant qui ne feroit pas de leur mort une spéculation fiscale? Les ombres de leurs freres, errantes sur les rivages de l'Amérique, reviendront-elles défendre les despotes qui les ont sacrifiées? Les guinées dont ceux-ci auront rempli leurs trésors, prévaudront-elles contre des invasions, où la force secondra l'adresse, où l'empressement des peuples légitimera l'iniquité des usurpations?

De la Religion.

Depuis la grande scission du seizieme siecle, l'Europe n'a pas éprouvé de révolution religieuse considérable. Chaque parti, content de ses conquêtes spirituelles, a cultivé en paix l'héritage qu'il s'étoit assuré pour lors. Les Quakers, les Jansenistes, les Moraves, & quelques autres, ont essayé depuis, avec des talents & des succès bien peu semblables, de fonder des églises particulieres: mais ces tentatives, bornées à des efforts les uns ridicules, les autres malheureux, n'ont pas troublé la société. Les Quakers seuls sont devenus une puissance, mais une puissance à qui leurs propres principes & l'état actuel de l'Europe ne permettent pas plus d'accroissement que de durée.

En général, la fureur de dogmatiser est éteinte chez les particuliers. Celle de punir des méprises spirituelles par le fer & par le feu, n'agite plus les hommes puissants. Rome, à qui l'on a fait tant de reproches dont il seroit peut-être aisé de la justifier, Rome qui n'a fait, comme les autres conquérants, qu'employer à sa grandeur les armes dont elle disposoit, Rome dont on a blâmé l'ambition avec excès & dont on n'a pas assez loué l'habileté, la sagesse même, donne aujour-

d'hui l'exemple de l'indulgence. L'inquiſition a perdu par-tout de ſon pouvoir & de ſa cruauté ; elle n'eſt plus qu'une police exercée, il eſt vrai, par des hommes avec l'état deſquels ſes fonctions ſont un contraſte ; mais qui d'ailleurs ont abſolument abandonné les principes de leurs dévanciers.

S'il y avoit un pays où ils ſe perpétuaſſent encore, & une compagnie qui les mît en pratique, il faudroit les chercher, l'un & l'autre bien loin de l'Italie. On les retrouveroit peut-être dans ce procès affreux, où l'on a vu, il y a peu d'années, briller des flammes meurtrieres contre ce qu'on appelle l'*irréligion*, & des hommes de robe faire expirer un enfant innocent, d'après un jugement en forme, dans un ſupplice que les plus abominables forfaits juſtifieroient à peine. Il eſt vrai que le fanatiſme n'y entroit pour rien : il a eu des cauſes bien plus atroces, bien plus honteuſes, & par-là il n'en reſſembloit que mieux aux procédures de l'ancienne inquiſition (*a*). D'ailleurs, cet aſſaſſinat judiciaire a été déſavoué par la nation : il n'en eſt pas moins certain que l'eſprit de tolérantiſme s'établit & s'affermit d'un bout de l'Europe à l'autre.

Bien loin même que ce ſoit l'égliſe aujourd'hui qui perſécute, c'eſt elle qui ſe défend à peine des entrepriſes ſans nombre dont elle eſt l'objet. Non ſeulement ſes dogmes ſont méconnus, ſes pratiques dédaignées, ſa morale enfreinte ; mais ſes propriétés même ſont en danger. L'eſprit général du ſiecle eſt d'attaquer les richeſſes de ce corps célebre, qui a conſervé dans les pays catholiques tant d'influence ſur l'adminiſtration. La jalouſie an-

---

(*a*) Hiſtoire du chevalier de la Barre & de ſon procès.

cienne des compagnies de magiſtrature qui, au fonds, n'ont jamais combattu la tyrannie ſacerdotale que pour faire prévaloir la leur; l'avidité des courtiſans; les beſoins réels & ſans ceſſe renaiſſants des gouvernements, ſont autant d'ennemis acharnés & infatigables qui menacent le temporel de l'égliſe. La philoſophie moderne leur a fourni des armes, par des réflexions & des arguments qui auroient la même force contre toute eſpece de poſſeſſion, contre toute nature d'autorité. Les mêmes petits eſprits, que la ſuperſtition rendoit autrefois furieux, & qui faiſoient gémir la religion de leurs excès, en croyant la ſervir, ſont aujourd'hui fanatiques de la prétendue gloire de la renverſer. Il y a peu de particuliers de ceux qui ſe piquent de penſer philoſophiquement, dans les royaumes de la communion Romaine qui ne déſirent une révolution au moins dans les biens du clergé, & ne ſoient diſpoſés à encourager le gouvernement qui s'en empareroit.

Il eſt fort douteux cependant que cette opération fût auſſi avantageuſe qu'on le croit communément. Sans ſe perdre dans une théorie qui paroît toujours ſuſceptible de diſcuſſion, on n'a qu'à voir le fruit qu'en a tiré le Néron de l'Angleterre, ce monſtre ſcrupuleux, qui aſſaſſinoit avec la loi, & transformoit ſes parlements en bourreaux de ſes propres femmes. Gorgé de richeſſes eccléſiaſtiques, il ne s'en trouva que plus pauvre. Deux ans après ſes rapines, il fut obligé de faire banqueroute: & ſon pere en mourant lui avoit laiſſé preſque autant de tréſors que ſon avidité en vola depuis à ſes égliſes.

Il n'eſt pas néceſſaire de chercher dans l'intervention divine la cauſe de cette contrariété apparente: il eſt aſſez naturel qu'une opulence ſubite

& imprévue irrite les passions d'un homme tout puissant ; il l'est que des richesses arrachées par violence soient mal gérées, & que les complices de ce brigandage en absorbent une grande partie pour leurs salaires : il l'est que l'infidélité de la régie trompe les calculs de l'avarice, & que des caisses qui avoient paru pleines de loin, se trouvent vuides, dès qu'il est question d'en réaliser le contenu.

Si l'on veut un exemple plus moderne de la volatilité qu'acquierent, en quelque sorte, les biens ecclésiastiques, dès que des hommes d'un autre état, & sur-tout des hommes de robe, y mettent la main, on le trouvera dans la catastrophe des jésuites. Quels cris n'a-t-on pas jetté contre leurs richesses ? quelles masses d'or ne devoit-on pas trouver dans leurs dépouilles ? quels revenus n'avoient-ils pas eu l'art d'incorporer, aux dépens de l'église elle-même, à leurs maisons ? Il sembloit qu'il n'y eut pas en Europe de trésor assez vaste pour déposer ce butin qu'on leur arrachoit. Qu'a-t-il produit cependant ? Hors quelques bénéfices que les collateurs ont revendiqué à temps, tout s'est évanoui. Les Lioncy eux-mêmes, ces créanciers, auteurs ou prétexte de leur désastre, ne sont pas encore payés : il est probable qu'ils ne le seront jamais.

Ces exemples doivent faire balancer les princes sages sur la tentation d'imiter Henri VIII.

De la Culture de l'Esprit.

Jamais le goût des arts n'a été plus répandu ; jamais les plaisirs de l'esprit n'ont été plus recherchés, & les lettres plus universellement cultivées qu'en ce moment. L'imprimerie a facilité entre les hommes de tous les pays une correspondance

de pensées qui a multiplié les connoissances. La gêne absurde & tyrannique à laquelle quelques gouvernements, ou plutôt quelques ministres intéressés, l'ont assujettie chez eux, n'a produit qu'une partie de ce que ces ennemis de la vérité en espéroient. Cette proscription n'ayant pas été générale, l'Angleterre, la Suisse, la Hollande ayant conservé la liberté de leurs presses, les mesures du despotisme à cet égard ont été inutiles. Les productions qu'il redoutoit ont toujours transpiré à travers les digues qu'il s'efforçoit d'épaissir [a].

Mais en a-t-il résulté quelque avantage réel pour les peuples ? avec des mœurs plus polies, des écrits plus méthodiques, une maniere de jouir plus délicate en tout genre, les gouvernements sont-

(a) Observons que les précautions du despotisme en ce genre vont précisément contre son objet. La liberté de la presse est l'unique remede aux inconvénients qu'elle peut quelquefois produire. Elle perd de son influence sur le public en raison de ce qu'elle est moins gênée ; & l'esclavage auquel on la soumet est le moyen sûr d'en rendre les productions plus piquantes. On en a la preuve en Angleterre, où le dernier des hommes a droit de demander compte publiquement aux chefs de la nation de leur conduite. Les accusations qu'on leur intente sont à peine remarquées. Le ministre, même repréhensible, est presque justifié d'avance par l'exemple de tous les hommes irréprochables qui ont été compromis injustement de la même maniere.

Il est vrai que, pour oser ainsi le premier rendre ailleurs à la vérité ses droits, au hasard d'armer la calomnie, il faudroit un ministre bien pur. Où en trouver dans les pays despotiques d'assez honnêtes pour faire à leurs dépens l'essai de la liberté de la presse ? Il n'y en a jamais eu qu'un : il est de nos jours, & au bout de six mois il a fui sa place.

ils plus doux, la législation plus éclairée, les guerres moins ſanglantes, la finance moins deſtructive ? J'ai déjà répondu d'avance à ces queſtions dans les articles précédents.

La littérature & les arts ſont des eſpeces de fleurs avec leſquelles la Providence ſemble vouloir de temps en temps conſoler le genre humain des maux dont elle l'accable : l'éclat des uns eſt preſque toujours gradué ſur le redoublement des autres. C'eſt ſur-tout au milieu des diſcordes civiles, & des ravages de l'ambition qu'ils ont acquis, à toutes les époques, leur plus grande perfection.

L'éloquence, la poéſie, la peinture, la ſculpture, illuſtrerent Athenes quand, après avoir briſé le joug des Barbares, la Grece employa, pour ſe déchirer, les mains de ſes propres enfants. Elles germerent à Rome ſous le ſang dont Octave & ſes complices inondoient l'Italie. Quand, ſous Léon X, elles ſortirent de l'aſſoupiſſement mortel où dix ſiecles de groſſiéreté les avoient plongées, des guerres étrangeres & civiles avec toutes leurs horreurs pourſuivoient les artiſtes dans ces mêmes contrées. Sous Louis XIV, c'eſt au bruit du canon que les arts ſe produiſirent en France. La muſique naiſſante fut proſtituée à chanter des meurtres ſous le nom de victoires ; la poéſie à en conſerver le ſouvenir, la peinture à en multiplier les images & les monuments. Enfin, dans notre ſiecle même, l'époque la plus brillante des arts a été celle où deux guerres de ſix années chacune, dans l'eſpace de vingt ans, ont coûté à l'Europe pluſieurs millions d'hommes, & cauſé infiniment plus de calamités dans les deux hémiſpheres, que les convulſions de la nature qui ont englouti Lima dans l'un, & Lisbonne dans l'autre.

L'art du théatre, goûté dans toute l'Europe, ſemble cependant n'être exercé avec ſuccès que par trois nations à qui toutes les autres en cédent la gloire ; les Italiens, dont on eſtime la muſique & les chanteurs ; les François dont on recherche les pieces & les comédiens, & les Anglois, dont les ſpectacles ne ſont jamais ſorti de leur isle, mais qui les louent avec tant d'enthouſiaſme, & les paient ſi cher, qu'il a été impoſſible de n'en pas concevoir, ſur leur parole, une bonne opinion.

Les Allemands s'eſſaient, dit-on, avec ſuccès dans cette carriere. On a vu, à la fin de 1774, jouer à Pétersbourg un opéra Ruſſe, exécuté par des acteurs & un orcheſtre Ruſſes, & dont les paroles & la muſique étoient Ruſſes auſſi. Ces tentatives prouvent une émulation honorable ; mais les fruits n'en ſont pas encore aſſez ſenſibles pour piquer la curioſité des étrangers. La lice dramatique n'en paroît pas moins excluſivement remplie par les trois peuples que je viens de nommer ; & c'eſt aux François que l'avantage ſemble être accordé par le ſuffrage univerſel. Ils ſont la pépiniere des comédiens pour l'Europe, comme l'Italie l'étoit autrefois des uſuriers, comme elle l'eſt encore des violons & des ſoprano. C'eſt un petit avantage ; mais enfin il y a des moments où il ne faut rien négliger.

L'ancien fonds du théatre François lui aſſure une ſupériorité reconnue. Aujourd'hui même, ſi la tragédie eſt morte à Paris de ſes complaiſances pour un Timoléon, pour un Menzikoff ; ſi la comédie, devenue précieuſe ou barbare, ne ſait plus qu'ennuyer ou effrayer, la ſcene de cette capitale s'eſt dédommagée par le ſecret de marier une muſique vive & pittoreſque à des dialogues que l'adreſſe des acteurs ſait animer. Les opéra

comiques modernes, quoique très-foibles en général, très-insipides du côté des drames, font cependant un très-grand plaisir à la représentation ; ils disent quelque chose à tous les sens. Les Philidor, les Monsigny, les Gretry parlent au cœur & à l'esprit en flattant l'oreille. Leurs chants tiennent à une action quelconque : ils expriment des idées ; ils sont rendus par des êtres caractérisés, par de véritables hommes, par de véritables femmes qui ont le jeu & le sentiment de leur sexe ; ils sont, par cela seul, infiniment au dessus de ces cascades Italiennes exécutées par de misérables moitiés qui font demander, quand on les entend, quel est le sens trompeur de la vue ou de l'ouïe.

La tentative du dernier pape, pour supprimer cette espece ridicule & malheureuse, est une anecdote honorable au saint-siege ; mais la force de l'habitude & l'avarice l'emportent sur la sagesse de la loi. Tant qu'il se trouvera des hommes assez fous, des amateurs d'un goût assez dépravé pour payer chérement ces sons énervés, il se trouvera aussi des parents assez dénaturés pour sacrifier leurs enfants à cette honteuse préférence.

L'occasion se présentera souvent de comparer ensemble les théatres des trois nations, d'en approfondir les caracteres, d'en analyser les productions, d'en apprécier les acteurs ; l'Angleterre a fait, depuis peu, une perte qu'on dit irréparable en ce genre, celle du fameux Garrick. Cependant on assure qu'il doit se reproduire encore quelquefois en public. En ce cas, je ne manquerois pas de le voir & de rendre, de maniere ou d'autre, justice à ce prodige, sur le compte duquel il est encore permis aux étrangers qui ne l'ont pas vu, de rester dans l'incertitude.

La supériorité que la France doit à ses théâtres, elle l'auroit acquise d'une maniere plus sûre encore & plus brillante par sa littérature usuelle, par ses bons écrits en prose & en vers, sans une fatalité qui en a totalement arrêté les progres : une langue transmise des Racine, des Bossuet, des Fénelon, aux Voltaire, aux J. J. Rousseau, aux Buffon, ne pouvoit manquer de devenir la langue universelle; parce que la justesse des idées, la méthode dans les raisonnements, & la noblesse des images, ornées des graces de la diction, plaisent à tous les hommes.

Ces écrivains, absolument originaux dans leur genre, ayant créé en quelque sorte, chacun une nouvelle espece d'éloquence; ayant fait connoître à l'esprit humain des forces, des ressources qu'il ne se soupçonnoit pas, il étoit impossible que l'enthousiasme allumé par leurs ecrits ne leur procurât des successeurs dignes d'eux.

Malheureusement l'essor des génies qui auroient pu prétendre à cette gloire, a été déconcerté par l'explosion successive de deux sectes nées l'une de l'autre, & fortifiées par une alliance étroite; sectes qui s'étant partagé l'empire universel de l'esprit; ayant pris pour domaine, l'une la littérature, les sciences & la morale; l'autre, la politique; se disant chargées d'un apostolat exclusif, pour tout ce qui touche à ces objets; étant convenues d'écraser tous les talents qui n'auroient pas adopté leur livrée, & n'ayant pu en trouver de véritables qui daignassent la porter, ont mis un obstacle invincible au développement des lumieres, & donné à notre siecle le spectacle d'une ligue de savants tyranniques & de philosophes persécuteurs.

Ce scandale a été une maladie particuliere à la

France. Elle ſeule a eu des encyclopédiſtes, des économiſtes, comme elle ſeule auſſi a eu des janſéniſtes & des moliniſtes. Ce délire de l'eſprit de parti, né de la même ſource, aidé des mêmes moyens, mais devenu beaucoup plus furieux, plus dangereux, ſous le manteau de la philoſophie, que ſous celui de la religion, il n'a fourni aux étrangers que des ſcenes amuſantes. Il a influé, en France, ſur les mœurs, ſur l'état des particuliers, ſur le gouvernement même, pendant quelques minutes.

C'eſt une ſingularité unique dans l'hiſtoire, & qui ne pouvoit avoir lieu qu'à Athenes ou à Paris, qu'une aſſociation formée pour compoſer un alphabet de ſciences ſe ſoit métamorphoſée en un parti puiſſant; que cet ouvrage imparfait, cette compilation diſparate, pleine de plagiats non déguiſés, & d'erreurs intolérables, ſoit devenue un monument ſacré; que le gouvernement l'ayant proſcrit, & n'ayant, en cela, que dévancé le goût & la raiſon, on en ait fait, ſous ſes yeux, un objet de culte qu'il faut adorer pour conſerver les droits de citoyen, que les circonſtances ayant amené une époque où la vertu ſembloit reprendre ſes droits ſur le trône, après un long triomphe du vice, où un prince, jeune encore, demandoit dans la pureté de ſon cœur, des miniſtres dignes de lui, & étendoit la main pour en chercher, on l'ait dirigée préciſément ſur un des patriarches du nouvel évangile; qu'alors l'adminiſtration entiere d'un grand royaume, toutes ſes forces, ſes reſſources, aient été livrées ſans réſerve à une petite ariſtocratie philoſophique, compoſée ſur-tout de femmes ſéduites, & de beaux eſprits pédants; que dans ce gynécée auſſi ridicule, & beaucoup plus fougueux que celui

d'Héliogabale, la fortune des particuliers ait été compromise avec autant de légéreté, & de despotisme que la destinée de l'état; qu'enfin ce que Platon avec son éloquence, Confucius avec sa sagesse, Julien avec toutes les forces de l'empire, n'ont pu exécuter, quelques sectaires obscurs, avec de l'intrigue & du fanatisme, aient été à la veille de le réaliser; c'est-à-dire, d'opérer un changement absolu dans la constitution d'un grand royaume, une subversion totale dans son gouvernement.

Le génie protecteur de la France l'a sauvée de ce danger. L'Encyclop-économie a baissé dans l'opinion de la plus saine partie de la nation. Son ascendant sur le trône est évanoui: mais ses chefs n'ont perdu ni la fierté que donne un parti nombreux, ni les espérances que justifie une cabale puissante, ni les ressources que facilite l'habitude de l'intrigue. Forcés de se rejetter sur la littérature, ils y dominent, au moins par la terreur qu'ils inspirent, & le mal qu'ils y font.

Les académies sont dans leur dépendance: la magistrature est pleine de leurs éleves; l'église même est étonnée de trouver plusieurs de ses membres qui ont reçu leur sceau. Toutes les voies qui menent à la gloire, à la fortune, & ce qu'il y a de plus cruel, à l'estime publique, sont en leur pouvoir. Ils perdent sans retour quiconque a le malheur de refuser de s'inscrire dans leur milice.

Jamais les Jésuites, contre qui l'on s'est élevé avec tant d'acharnement, n'ont eu ni une ambition si furieuse, ni un fanatisme si cruel, ni une prépondérance si étendue. Ils écrasoient leurs rivaux & ne les déshonoroient pas; au lieu que nos philosophes, c'est la calominie qu'ils emploient pour se défaire de leurs ennemis. Celle qu'ils ont

une fois répandue devient indeſtructible ; c'eſt en vain qu'on la réfute ; pour toute réponſe, ils la recommencent ; & l'homme qu'ils redoutent, c'eſt dans l'opinion publique qu'ils vont l'aſſaſſiner.

Les étrangers, & les Anglois ſur-tout, à qui l'idée même d'une perſécution littéraire eſt inconnue, ne peuvent ſe laſſer d'admirer celle dont la France eſt le théatre, & les événements qu'elle produit. Ce ſera un des morceaux de l'hiſtoire de ce ſiecle le plus piquant, mais le plus rempli d'anecdotes incroyables.

Des Arts & des Sciences.

Non-ſeulement les progrès de l'eſprit de l'homme ont des bornes générales, comme les forces de ſon corps ; non-ſeulement il y a des limites au-delà deſquelles la nature ne lui permet pas de s'élancer : mais il ſemble même que dans la carriere qui lui eſt ouverte, il ne puiſſe en parcourir que de certains eſpaces à la fois : il arrive de temps en temps des époques où il franchit tout d'un coup, avec rapidité, un intervalle ſurprenant, & après cet effort il s'arrête ſans qu'on ſache pourquoi, lorſque tout ſemble au contraire l'inviter à pouſſer plus loin ſes tentatives, & lui en faciliter les moyens ; ſans qu'il ſoit poſſible d'en donner d'autres raiſons qu'une fatalité invincible, qui veut, en tout genre, que la langueur ſuccede à l'activité, & le repos au mouvement.

Si jamais cette obſervation a été placée, c'eſt au moment où j'écris. Après les ſuccès du ſiecle dernier, ſur-tout avec le ſecours de l'imprimerie, quelles eſpérances n'étoit-il pas permis de concevoir ? Quelle perfection n'alloient pas donner aux ſciences des hommes qui ayant eu

les Descartes, les Leibnitz pour prédécesseurs; les Cassini, les Newton pour instituteurs & pour modeles, avoient la certitude de n'avoir pas perdu une seule de leurs idées ? Cependant ces espérances se sont réduites à rien, depuis bien des années on n'a ni inventé, ni même perfectionné quoi que ce soit, si ce n'est dans les arts du luxe & des commodités frivoles, dont le raffinement n'est pas plus honorable qu'utile.

L'astronomie est restée où l'ont laissée les hommes que je viens de citer : les principes qui la rendent intelligible, les instruments qui la servent, les expériences qui l'enhardissent ils ont tout fait, tout trouvé; c'est le catéchisme rédigé par eux que bégaient aujourd'hui les éleves qui occupent leurs places sans les remplir. Non-seulement on n'a rien ajouté au télescope dont Newton a calculé & déterminé l'effet, mais on n'y a rien suppléé qui puisse le faire oublier. Les méridiennes de Cassini sont encore les modeles de tous les ouvrages de ce genre que l'on peut entreprendre.

Quant au grand systême du monde, quant aux loix éternelles qui dirigent les astres & font rouler cette machine immense, dont nous ne sommes qu'une portion imperceptible, tout ce que nous pouvons faire, c'est de vénérer la main qui en a dressé le code : il ne nous est pas seulement venu dans l'esprit d'ajouter à ses découvertes; le faste même, le fracas avec lequel nous avons été faire, à l'équateur & aux poles, de petites expériences destinées à les confirmer, prouve la supériorité prodigieuse de Newton, qui les a tracées du fond de son cabinet & par la seule force de son esprit. Nous avons remué les deux hémispheres pour mesurer, & encore avec incertitude, quelques

toises de terrein dans l'un & dans l'autre. Le philosophe Anglois embrassoit & subjuguoit tout l'univers entier sans même se déplacer : toute notre gloire s'est réduite à vérifier ses assertions par des calculs, où l'envie de se trouver d'accord avec lui a peut-être dirigé les calculateurs plus que l'évidence. Nous ne savons depuis lui rien de plus que ce qu'il nous a appris.

Dans la géométrie on se dispute de même les dépouilles du siecle précédent : le plus grand homme parmi nous est celui qui a su s'en approprier le plus grand lambeau ; souvent même c'est celui qui a eu l'art de se donner l'apparence de ce larcin légitime, mais qui ne devient honorable que quand il sert de fondement à une opulence tirée ensuite du fonds propre de l'usurpateur. Les exemples n'en seroient pas difficiles à citer ; l'intrigue, les cabales influent dans ce temps-ci jusques sur la réputation des géometres : dans une science qui semble ne pouvoir porter que sur l'évidence la plus évidemment démontrée, on ne peut pas même être certain du mérite de ceux que la voix publique semble couronner.

Si cette espece de décadence, ou du moins d'inertie se fait remarquer dans les études qui ne dépendent que de l'esprit, & qui ont pour objet les spéculations les plus sublimes, à combien plus forte raison deviennent-elles sensibles dans les matieres où l'industrie a plus d'influence, où le génie est en quelque sorte esclave de la main, comme la physique & la méchanique ?

La pompe à feu, par exemple, cet agent dont la force semble n'avoir d'autres bornes que celles de la nature ; cet art de combiner deux éléments pour les asservir l'un à l'autre, & réaliser par leur union ce que dit Homere de ces trépieds

merveilleux doués par Vulcain d'une vie méchanique, & qui se remuoient d'eux-mêmes; cette invention admirable est encore dans son enfance. Susceptible de toutes les formes, de tous les mouvements, de tous les services, elle n'est appliquée qu'à un seul; & encore, dans celui-là, est-on resté infiniment loin du degré où il étoit facile de parvenir [a].

Il en est de même de l'électricité. On ne peut douter que ce ne soit la clef de la nature, l'ame de l'univers. La physique, la médecine, la métaphysique même devoient en tirer des secours ou des instructions sans nombre. La Providence, par cette faveur réservée pour notre siecle, sembloit avoir voulu nous initier à ses plus secrets mysteres. Malheureusement les grandes vérités qu'elle nous offroit étoient couvertes d'une enveloppe trop brillante par elle-même. Nous avons fait comme les enfants à qui l'on donne un livre utile accompagné de gravures agréables. Nous nous sommes bornés à la partie curieuse & aisée qui frappe les yeux : celle qui exige de la réflexion & de la suite, nous l'avons négligé au point que l'électricité n'a pas fait un pas effectif depuis ses inventeurs.

(a) Elle a été cependant perfectionnée d'une maniere très-ingénieuse par M. Perrier, machiniste de M. le duc d'Orléans, dont le nom & les talents méritent d'être connus. C'est lui qui va rendre, enfin, à Paris le plus précieux des services, en fournissant de l'eau à cette capitale qui en a été dépourvue jusqu'ici, quoique traversée par une grande riviere; il a eu le courage de vaincre les premiers obstacles qu'oppose à tout inventeur la méfiance du gouvernement & la timidité despotique de ses agents. Reste à savoir s'il pourra surmonter de même ceux que lui prépare l'indifférence du public pour le bien public.

Cette immobilité eſt d'autant plus étrange; que la nature ſemble avoir tout fait pour nous encourager à la vaincre. On diroit qu'elle regrette de nous voir négliger un ſecret dont elle vouloit nous inſtruire, en nous laiſſant cependant le mérite de deviner; après nous avoir fait rencontrer, par ce qu'on appelle haſard, l'électricité artificielle; voyant notre négligence à en étudier les effets, elle nous a remis dans les mains tout nouvellement une électricité vivante, un animal inconnu juſqu'ici, dépoſitaire, plus ſenſiblement qu'aucun autre, de ce feu ſalutaire & redoutable.

Au moment où j'écris, on voit à Londres un poiſſon qui produit, par le ſeul contact, tous les phénomenes que le plateau le plus actif & le plus parfait peut montrer : il a en lui-même une ſource de ce fluide infiniment actif, qui ébranle, traverſe, & quelquefois foudroie les objets vers leſquels on le détourne. Son réſervoir n'eſt pas inépuiſable; mais il réſiſte à de fortes pertes, & il les repare par le repos. La conſtruction de ſes organes eſt telle, que leur ſimple méchanique reproduit ſans ceſſe ce tourbillon qui affecte avec violence tout ce qui l'approche, & dont nous ne connoîtrons peut-être le véritable genre que quand nous le chercherons, d'après la nouvelle leçon que nous donne aujourd'hui la nature, avec une méthode toute différente de celle qui nous a été juſqu'à préſent ſi infructueuſe.

La médecine, la chymie ſont reſtées dans la même langueur. On a parlé de beaucoup de ſecrets; aucun n'a ſoutenu l'examen. Seulement on a diſſerté ſur ces arts avec plus d'élégance. Les méthodes pour guérir ne ſont pas plus ſûres; mais on les expoſe généralement en meilleurs termes,

termes, & d'une maniere plus claire. L'affectation à éviter l'apparence de la charlatanerie eſt même devenue une de ſes reſſources. On a vu des médecins ſe faire tout d'un coup une réputation univerſelle, uniquement pour s'être exprimés dans leurs écrits d'une maniere intelligible. La clarté avoit été ſi peu d'uſage dans cette matiere, que celui qui a paru ne pas chercher d'autre gloire a été ſur le champ jugé digne de la confiance publique. On a été juſqu'au fond des Alpes chercher à grands frais un Hippocrate, dont le principal mérite étoit de parler raiſon.

L'unique découverte réelle de ces derniers temps dans la chymie, c'eſt l'évaporabilité du diamant ; acquiſition puérile & ruineuſe, qui n'apprend rien, qui ne ſert à rien, qui n'en eſt par là que plus digne du temps où elle a été faite, & des académies chez qui elle a fait plus de bruit.

Le goût de l'Hiſtoire naturelle eſt devenu commun. Les pays riches ſont remplis de cabinets amaſſés à grands frais. Ils ſont la joie & la gloire des propriétaires, ſur-tout quand ils ont le bonheur de trouver des gens qui ont du temps à perdre pour voir leurs collections. Ce ſpectacle de la nature morte & diſſéquée, pour ainſi dire, eſt plus fait pour la curioſité que pour l'inſtruction. Il ne formera ni un bon phyſicien, ni un grand chymiſte, comme les vaſtes bibliotheques ne font ni des poëtes, ni des orateurs ; mais il ſoulage quelquefois de leur ennui des hommes pour qui l'exiſtence & la richeſſe ſont des fardeaux. Ils pourroient employer l'une & l'autre d'une maniere plus utile, mais non pas plus innocente.

La peinture eſt un des arts qui, au moment où je parle, a le moins dégénéré, du moins en

France. N'ayant pas été en Italie, il m'eſt impoſſible de rien dire des ſucceſſeurs des Raphaël & des Michel-Ange; mais à Paris, l'école Françoiſe ſe ſoutient avec honneur. Les Vernet, quoique trop peu variés, conſervent leur réputation. Les deux académies promettent des ſujets qui conſoleront des pertes que le cours des années rend prochaines en ce genre. Un homme qui vaut ſeul pluſieurs académies, eſt encore dans la fleur de ſon âge & de ſon génie. C'eſt celui qui a conſacré ſon pinceau à la morale, qui a mis la vertu en action, qui, en ennobliſſant le genre de Teniers, a fait de chacun de ſes tableaux un poëme dont les héros, pris dans la claſſe du peuple, n'en ſont que plus expreſſifs & plus touchants : il n'a ni rivaux, ni éleves. M. Greuze paroît s'être frayé une route où perſonne n'oſe le ſuivre.

Il y a cependant un art qui ſemble être excepté de la décadence univerſelle en ce moment, au moins dans un ſens; c'eſt l'architecture, & ce qu'il y a de ſingulier, ce qui caractériſe peut-être autant que tout le reſte le génie inverſe de notre ſiecle, c'eſt que ce n'eſt pas la partie la plus brillante de l'architecture qui a reçu des accroiſſements, mais la plus utile. La décoration dans ces grands édifices, où le luxe & l'orgueil ſe complaiſent, n'a plus de mains qui ſachent la ſaiſir : nous ne pouvons atteindre à ces monuments, dont les Grecs, les Romains, &, depuis eux, les Italiens & les Anglois au dernier ſiecle ont oſé être jaloux. S. Pierre de Rome, S. Paul de Londres, nous en retracent, au jugement des gens de l'art, la veritable idée. Nos conſtructions modernes ſont au deſſous non-ſeulement de ces édifices admirés, mais des prétendus colifichets Gothiques, pour leſquels nos artiſtes annoncent

in mépris peut-être intéressé. Quelque justes que soient les critiques que l'on en fait, il est certain cependant qu'ils ont plus de grandeur, plus de véritable noblesse que la régularité froide & massive de nos églises. Celles-ci ressemblent à des palais ; on s'attend à n'y trouver que des hommes. Les autres sont de véritables temples ; on éprouve, en y entrant, une certaine horreur religieuse, que nos chapelles du jour n'inspirent pas.

Mais si nos architectes, en cette partie, sont restés au dessous des Grecs & des Romains, en s'efforçant de les imiter, & des Goths, en les censurant avec amertume, ils les ont surpassé de beaucoup dans une partie infiniment plus utile, dans la construction des ponts, portée aujourd'hui à un degré de perfection qui laisse peu de chose à faire à la postérité. Les Romains, toujours grands, toujours supérieurs aux difficultés, domptoient la nature & les éléments à force de bras, & par des ouvrages que le temps lui-même étoit forcé de respecter ; ils dirigeoient les rivieres à volonté par des aqueducs ; ils les chargeoient de ponts qui en bravoient la rapidité ; mais ces masses roides, pesantes, sembloient être plutôt en effet des chaînes jettées sur le fleuve, qu'un secours préparé pour le commerce & les besoins de la vie ; ils ne savoient donner à leurs arches que la courbure du demi-cercle, forme peu agréable qui nécessite un talut très-élevé en dessus, ou laisse un intervalle très-borné en dessous, qui exige la multiplicité des piles, qui embarrasse par conséquent la navigation & la rend plus dangereuse, tant en augmentant la rapidité de l'eau, qu'en diminuant l'espace nécessaire aux navigateurs.

Quoique quelques-uns de leurs monuments en ce genre, tels que le pont du Gard en Languedoc, & celui d'Alcantara en Espagne, jettent à la premiere vue le spectateur dans une surprise mêlée en quelque sorte d'épouvante; c'est plutôt la grandeur de l'entreprise qu'on admire, que l'artifice de l'exécution. L'énormité du fardeau dont il a fallu écraser la terre, paroît d'autant plus accablante que rien ne la déguise : le vuide des arches paroît plutôt une défectuosité périlleuse, que l'ouvrage d'une industrie raisonnée.

Aujourd'hui, l'élégance, la légéreté se réunissent dans cette architecture à la solidité comme à la noblesse. Les ponts sont un ornement & non une charge pour les rivieres : leurs eaux continuent de couler majestueusement, sans cesser d'offrir au commerce des ressources sûres & faciles. L'ignorant en les appercevant, se recrie sur la beauté qui les distingue ; l'homme instruit, en les examinant, admire que l'agrément des formes ne nuise pas à la force des appuis, & que la solidité de la construction en égale la délicatesse.

Londres & Paris offrent des preuves convaincantes de ce que j'avance ici : peut-être même la derniere de ces capitales peut-elle s'attribuer la supériorité en ce genre ; le dernier pont de Neuilly paroît être le dernier effort de l'industrie humaine, dans cette partie, du moins jusqu'à présent.

Des Mœurs.

Les moralistes austeres prétendent qu'elles sont aujourd'hui plus corrompues qu'elles ne l'ont jamais été : à les en croire, la dépravation

énérale excede maintenant celle dont les ſiecles
aſſés nous ont tranſmis la mémoire ; & ils s'au-
oriſent dans cette cenſure amere des déſordres
les hommes puiſſants, que leur élévation rend
lus publics, & l'impunité plus hardis.

Peut être ces plaintes ſont-elles exagérées ; les
hommes ayant toujours eu les mêmes paſſions,
l eſt bien probable qu'elles ont toujours produit
es mêmes effets : la différence d'un ſiecle à l'au-
re en ce genre, ſe réduit peut-être à un peu plus
ou un peu moins de ménagement dans l'extérieur,
& même, ſi l'on conſulte l'hiſtoire, on n'en verra
aucune.

Nous avons été affligés, avec raiſon, de voir
de nos jours un des principaux trônes de l'Europe
ſouillé ſans ceſſe par des amours illégitimes, &
l'infortuné qui l'occupoit, jouet des paſſions de
ſes courtiſans, plus encore que des ſiennes, paſſer
ſa vie d'opprobre en opprobre, & de ſcandale en
ſcandale. Mais remontez plus haut, vous trou-
verez Louis XIV enlevant madame de Monteſpan
à ſon mari, mettant la nation indignée aux ge-
noux d'une adultere impérieuſe : vous verrez
Henri IV, dans ſa vieilleſſe, tâchant de ſéduire
une jeune parente, la mariant dans l'eſpérance
d'en triompher avec plus de facilité, & expirant
au milieu des préparatifs d'une guerre entrepriſe
non pas pour les intérêts de l'état, mais pour
punir ce mari ombrageux qui lui avoit ſouſtrait
l'objet de ſa paſſion ; vous verrez Guillaume III
imiter Céſar dans ſes débauches comme dans ſon
uſurpation, & Charles II énerver par les volup-
tés ce même trône que ſon pere avoit couvert
de ſon ſang, &c.

Les recherches pouſſées plus loin confirme-
roient la même vérité ; elles prouveroient que ce

n'eſt guere ni ſur le trône, ni autour du trône qu'il a été juſqu'ici permis de chercher la vertu, & des mœurs pures ; ce ſiecle-ci même a peut-être de ce côté-là un avantage réel. Jamais on n'a vu tant de princes perſonnellement ſe piquer d'une conduite eſtimable. En France, en Eſpagne, en Angleterre, à Vienne, à Turin, à Florence, c'eſt de la régularité que les ſouverains donnent l'exemple ; c'eſt par leurs actions qu'ils combattent les déſordres de leur cour : c'eſt peut-être une époque unique dans l'hiſtoire, que l'anecdote de tant de maiſons royales, exemptes à la fois des vices qui ſemblent être en général un des attributs inſéparables de la couronne.

Il eſt vrai que cette réforme n'influe pas ſur les particuliers ; mais ceux-ci même ſont encore loin de la licenee des temps où, comme dans le nôtre, les paſſions ont paru recevoir une vivacité nouvelle de la perfection des arts, & le libertinage trouver des reſſources dans les progrès de l'eſprit. On peut voir par la lecture des anciens auteurs, que les Romains & les Grecs conſervent ſur nous cette honteuſe ſupériorité, & il eſt à croire qu'ils la conſerveront encore long-temps.

La religion, malgré ſa décadence, malgré les outrages dont l'accable une philoſophie peu réfléchie, rend encore aux mœurs un ſervice que cette philoſophie ne leur rendroit pas ; elle les ſoutient : elle nourrit le préjugé des petits qui ſert de frein aux grands ; car, quoiqu'il ſoit vrai de dire que la corruption paſſe de ceux-ci à ceux-là, il ne l'eſt pas moins que la cenſure des petits eſt un obſtacle qui retarde la dépravation des grands.

Un article qui fait partie des mœurs, & ſur lequel cependant il faut avouer que nous ſommes

au deſſous de tous les ſiecles, c'eſt le mépris de la foi publique ; c'eſt un penchant univerſel depuis les princes juſqu'aux derniers ſujets, à regarder les ſuccès comme un droit, & à ſe croire innocent quand on n'a pas échoué. De ce côté-là on le diſſimuleroit inutilement, la corruption eſt au comble: jamais la foi Punique n'a mieux mérité d'être décriée que la foi Européenne.

Je ne parle pas ſeulement de nos brigandages aux Indes, de la vénalité atroce qui en écraſe les peuples, & qui diviſant enfin les uſurpateurs entr'eux, fait voir aujourd'hui à Madras un gouverneur chargé de fers par ſon conſeil, & le repréſentant du prince perdant la liberté juridiquement, par la main des complices de ſes pillages, indignés de n'y avoir pas eu une aſſez groſſe part. Je ne parle pas de la conduite du miniſtere Anglois, dans la guerre de 1756, ni de ce qui ſe paſſe aujourd'hui dans celle des colonies ; de ces ſecours clandeſtins, accordés & niés par des nations voiſines qui s'expoſent par là au reproche de perfidie, ſans pouvoir prétendre à la reconnoiſſance de la généroſité ; ni de ces variations qui, changeant à chaque minute les intérêts des cours, nous ont montré, dans la même campagne, les mêmes troupes s'égorgeant & s'embraſſant ſucceſſivement d'un jour à l'autre ; variations qui prouvent le mépris que font les princes de la vie des hommes, & métamorphoſent toutes nos guerres en autant de longs aſſaſſinats ; car l'intérêt de l'état n'avoit ſûrement pas changé par l'avénement du czar Pierre III au trône. Les Ruſſes armés pour détruire les Pruſſiens, & forcés tout d'un coup de les défendre, n'étoient donc que des meurtriers criminels auparavant, ſi leur défection étoit juſte, ou le devenoient après, ſi leur

premiere alliance avec l'Autriche avoit eu quelque chose de légitime.

Mais malheureusement la lecture de l'histoire ne familiarise que trop avec tous ces traits de perfidie politique : ils ne paroîtroient pas un caractere distinctif, propre à prouver combien est altérée notre morale publique, cette espece de bienséance qui doit régler les actions des grands, & tenir lieu aux états de la probité qui dirige les particuliers; il y en a un unique, auquel notre siecle sera toujours reconnoissable : c'est le partage de la Pologne.

On avoit bien vu des conquêtes injustes (& y en a-t-il d'équitables ?) mais jusqu'ici les usurpateurs avoient eu le scrupule de cacher leur épée sous des manifestes, & de n'employer les soldats qu'après avoir essayé d'établir des droits. Dans les invasions les moins motivées, telle que celles de Louis XI & de Louis XIV, au moins les successions dont ils s'approprioient une partie, étoient-elles vacantes. La mort de l'ancien possesseur sembloit annoncer un changement dans sa propriété : les étrangers qui en déchiroient l'héritage, réclamoient des loix obscures, incertaines, il est vrai, mais qui auroient légitimé leurs expéditions, si elles avoient existé. Leurs efforts pour les interpréter en leur faveur, étoient toujours un hommage qu'ils rendoient à la justice, même en la violant. Enfin, en dépouillant les enfants, ils alléguoient ou des mariages antérieurs, qui coloroient leurs prétentions, ou des outrages passés, dont la spoliation présente étoit la peine.

Au lieu qu'ici, c'est du vivant du propriétaire ; c'est dans le sein de la paix, sans griefs, sans prétextes même apparents, que la couronne des

Sarmates a été mise en pieces par des mains amies. La foiblesse de l'une, la puissance des autres, ont été les seules raisons invoquées & admises. Le terrible principe que la force est le meilleur argument des rois, si souvent pratiqué, mais toujours si soigneusement déguisé, a été, pour la premiere fois, produit, mis en pratique, ouvertement & sans voile.

Il n'appartient pas aux particuliers d'imiter en grand des exemples si brillants. La sévérité des loix, & la force qui les soutient, assurent encore la proscription de quiconque, enhardi par ces brigandages royaux, oseroit en tirer la conséquence très-juste, & conclure qu'il peut s'emparer de la bourse ou de la maison de son voisin, au même titre d'après lequel des souverains acquierent des provinces ; mais il ne faut pas croire cependant qu'il n'en transpire pas quelque chose imperceptiblemenr dans les mœurs générales. L'infidélité presque naturalisée dans le commerce, les banqueroutes multipliées, l'impudence avec laquelle les débiteurs en bravent l'ignominie, l'indulgence des créanciers, & leur promptitude à étouffer ces especes de larcins qui surpasse presque celle des coupables, sont évidemment les fruits de cette maniere de penser.

Et ce qu'il y a d'affligeant, c'est que dans le même temps où les mœurs sont assez perverties pour ôter aux loix la force de punir ce délit infiniment préjudiciable à la société, elles n'ont pas assez de prépondérance pour adoucir une des méprises les plus barbares, les plus absurdes que la législation ait jamais commises : c'est l'emprisonnement pour dettes ; loi absurde, parce qu'en privant l'état de ses sujets, elle ne facilite pas le paiement du créancier ; loi barbare,

en ce qu'elle met le débiteur dans l'impuiſſance de s'acquitter en raiſon de ce qu'il a été plus ſcrupuleux, avant que de laiſſer éclater ſa détreſſe ; loi injuſte, en ce qu'il n'y a aucune proportion entre l'objet que répete le créancier & le dédommagement qu'elle lui aſſigne. La ſomme dont il pourſuit le paiement n'eſt qu'une partie de ſon ſurperflu, puiſqu'il a pu s'en priver pour le prêter ; mais il ôte tout à ſon débiteur, quand il ſe ſaiſit de ſa perſonne. Il lui cauſe un tort bien plus grand que celui qu'il ſouffre lui-même. Ce qu'il riſque de perdre par une trop longue patience, ne peut jamais entrer en compenſation avec la liberté qu'il enleve à ce malheureux par une violence prématurée.

Il ne faut pas dire que la loi a, d'une part, mis ſous les yeux du débiteur le danger qu'il court, & que, de l'autre, ce n'eſt qu'à l'extrêmité qu'elle ratifie le droit rigoureux dont il eſt la victime. Ces prétendus ménagements ſont illuſoires, avertiſſements & délai, tout concourt à la proſcription du pauvre. Il ne peut profiter ni des uns ni des autres : ce ſont des pieges qui le trompent, & non des étais qui le ſoutiennent.

Les délais ne ſont un avantage que pour celui qui a des reſſources sûres. La loi qui les accorde ſoulage bien moins l'indigence abſolue, qu'elle n'acheve de l'accabler, en rendant ſa faillite plus odieuſe. Elle lui ôte plutôt des prétextes pour s'excuſer, qu'elle ne lui laiſſe des moyens pour s'acquitter. Les frais de la demande & de la condamnation judiciaire, qui en ſont inſéparables, deviennent une nouvelle ſurcharge. C'eſt une uſure auſſi réelle que terrible, ajoutée à la maſſe principale, & la chûte du malheureux qui la porte n'en eſt que plus cruelle, pour avoir été un peu moins précipitée.

Quant aux prétendus avertiſſements, quant à cette connoiſſance des conditions auxquelles on l'aſſiſte, qui ne voit qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir d'y réfléchir ? Un homme preſſé par le beſoin, eſt bien plus flatté du ſoulagement préſent que lui procurera la ſomme qu'il emprunte, qu'il n'eſt effrayé par la crainte éloignée d'une punition terrible, s'il ne la rend pas au jour marqué. Il n'y a perſonne qui, dans le ſein de l'infortune, ne ſe flatte d'un avenir plus heureux. L'eſpérance vit encore dans les bras de la plus affreuſe indigence, quoique celle-ci ſemble faite pour l'étouffer; le plus miſérable des mortels, quand il implore le ſecours d'un riche, ſe promet d'être bientôt en état de s'acquitter, & ce n'eſt point ordinairement parmi les pauvres qu'on trouve des gens capables d'emprunter avec le deſſein bien formé de ne rien rendre.

Dans tous les cas, il y a une barbarie extrême à forcer un homme, un pere de famille à hypothéquer ſa perſonne pour ſûreté d'une dette quelconque.

Voilà un des abus dont il ſeroit bien à ſouhaiter que la douceur, ou plutôt la molleſſe de nos mœurs opérât la réforme : mais il n'y a pas lieu de s'en flatter, quand on le voit enraciné plus profondément que par-tout ailleurs, dans la partie de l'Europe où la philoſophie, la raiſon ſemblent avoir fait le plus de progrès ; quand on penſe que la liberté n'eſt nulle part plus légérement ravie & la perſonne des citoyens outragée à plus bas prix que dans une isle regardée comme le temple de la liberté, comme l'aſyle de la franchiſe des perſonnes, en Angleterre : pour deux guinées, on y fait mettre un débiteur en priſon.

Et il ne faut pas même de titre pour exercer cette tyrannie ; le ſimple ſerment du créancier, vrai ou faux, ſuffit pour obtenir l'ordre légal qui arrache un citoyen à ſes foyers : de ſorte que la loi accorde au plus mépriſable impoſteur la confiance & le pouvoir qu'elle refuſe au chef de la nation. Il n'y a pas de meſures qu'on n'ait priſes contre le danger aſſez rare des abus d'autorité commis au nom du roi : & non-ſeulement on n'en a pris aucune contre le danger journalier d'un menſonge auquel l'impunité, le beſoin, la vengeance, preſque toutes les paſſions peuvent inviter un cœur pervers, mais on ſemble s'être occupé de tous les moyens capables de l'encourager.

Enfin, le ſilence des mœurs ſur cette extravagance juridique, eſt d'autant plus révoltant, qu'il n'eſt pas même dans l'eſprit de la loi. Quand celle-ci a été établie, aſſurément le légiſlateur n'a pas fait à ſa nation l'affront de n'évaluer la liberté perſonnelle de chaque individu, qu'à ce que nous appellons 40 ou 42 shellings ; cette dénomination déſignoit alors une ſomme beaucoup plus forte ; cependant la valeur de la ſomme a changé, & la rigueur que cette valeur pouvoit ſeule excuſer eſt reſtée la même. C'eſt la même choſe d'un bout de l'Europe à l'autre ; & nous diſons que nous avons des mœurs douces ! Nous nous diſons philoſophes !

De la Société en géneral. Révolution ſinguliere dont l'Europe eſt menacée.

Pour qui s'en tient aux apparences, jamais la ſociété n'a été plus floriſſante, du moins dans les grands états de l'Europe : quoiqu'en général tout

tende au deſpotiſme dans cette partie du monde ; quoique l'autorité arbitraire y ſoit preſqu'à ſon comble ; quoique la puiſſance militaire portée à l'excès le plus déplorable, comme je l'ai dit, n'y laiſſe plus d'aſyle, ni d'eſpérance à la liberté ; quoique la multiplicité des impôts, & plus encore la maniere de les percevoir, y ſoit une tyrannie habituelle auſſi humiliante que douloureuſe, il eſt pourtant vrai que ſes annales ne préſentent pas encore d'époque où elle ait paru plus paiſible & plus heureuſe.

Les villes reçoivent de toutes parts des embelliſſements qu'une émulation ſoutenue promet encore de multiplier. Les communications ſont faciles & ſûres : le commerce ou le plaiſir couvre les routes de voyageurs, qui en cherchant l'opulence ou la variété les portent avec eux. Les campagnes ſont peuplées de châteaux, où le luxe réunit aux recherches de l'art tout ce que la fécondité de la nature peut produire. Il y a peu de maiſons particulieres, même dans ce qu'on appelle la *baſſe bourgeoiſie*, où la propreté, l'élégance, ſoit des meubles, ſoit de la table, ſoit des ajuſtements dans le goût particulier de chaque nation n'annoncent l'abondance & la félicité : jamais elles n'ont renfermé plus d'individus ſatisfaits, & en droit de l'être ; jamais les jouiſſances n'ont été plus générales, plus faciles & plus communes.

Mais, d'un autre côté auſſi, jamais les privations n'ont été plus univerſelles, plus meurtrieres pour la claſſe qui y eſt condamnée ; jamais peut-être, au milieu de ſa proſpérité apparente, l'Europe n'a été plus près d'une ſubverſion totale, d'autant plus terrible que le déſeſpoir en ſera la cauſe, ou d'une dépopulation d'autant plus effrayante, que nous n'aurons pas pour la reparer

les reſſources qu'ont eues nos ancêtres dans des cas à peu près pareils. Nous ſommes arrivés par un chemin directement oppoſé, préciſément au point où ſe trouvoit l'Italie quand la guerre des eſclaves l'inonda de ſang, & porta le carnage avec l'incendie aux portes de la maîtreſſe du monde. Mais cette révolte éteinte laiſſoit encore à l'état des ſujets affectionnés, & aux particuliers des ſerviteurs ſoumis. Au lieu que ſi l'exploſion trop prochaine a une fois lieu en Europe, il n'y reſtera que des propriétaires déſolés, avec des vaſtes ſolitudes où rien ne repouſſera les habitants que la miſere en aura chaſſés. Elle ſera redevable de cette criſe cruelle à une opération que la philoſophie, bien plus ſujette aux préjugés que l'erreur même, a oſé louer, à l'affranchiſſement des ſerfs : ceci eſt une idée qu'il eſt néceſſaire de développer.

L'eſſence de la ſociété eſt d'exempter le riche du travail : c'eſt de lui donner de nouveaux organes, des membres infatigables, qui prennent ſur eux toutes les opérations laborieuſes dont il doit s'approprier le fruit. Voilà le plan que l'eſclavage lui permet d'exécuter ſans embarras. Il achetoit les hommes qui devoient le ſervir ; il avoit ſur eux des droits certains dérivant du prix qu'il en avoit donné. Ce titre étoit ſi ſacré, que le plus ſage des législateurs, un politique inſpiré par Dieu même, déclare innocent un maître qui aura maltraité ſon eſclave au point qu'il en meure deux jours après, *parce que*, dit il, *c'eſt ſon argent* (*a*).

Cette dépendance cruelle n'étoit pas ſans com-

(*a*) Exod. Cap. 21. Verſ. 21.

penſation : les ſerfs y gagnoient une ſubſiſtance aſſurée, garantie, non par la généroſité, par l'humanité du maître, la caution auroit été trop douteuſe, mais par ſon intérêt propre, par ſon avarice, caution puiſſante qui le forçoit à les eſtimer, à les ménager, en raiſon des eſpérances qu'il fondoit ſur leur travail ou de la ſomme qu'ils lui avoient coûté. En les achetant, il contractoit l'obligation de les nourrir ou de les revendre au plutôt, dès qu'ils lui ſeroient à charge, à quelqu'un qui en eût la faculté ; il n'étoit pas à craindre qu'il les négligeât tant qu'il les garderoit ; il ne l'étoit pas qu'il les gardât au delà de ce que lui permettroient ſes reſſources : la crainte d'en diminuer la valeur, en altérant leur ſanté par des travaux exceſſifs ou de mauvais traitements manuels, les défendoit contre la brutalité du deſpotiſme auquel ils ſembloient ſoumis. Ils vivoient donc ſans inquiétude, ſans embarras, vraiment libres, malgré la flétriſſure de la ſervitude, & libres du plus cruel de tous les jougs ſous lequel ils voyoient plier leurs maîtres, celui du beſoin journalier, de la néceſſité de pourvoir à tous les leurs.

Ce calme les invitoit à ſe reproduire dans une poſtérité à qui la même condition aſſuroit les mêmes avantages. Chaque maiſon renfermoit pluſieurs générations ſoumiſes & cheres ; l'une, par les ſervices préſents ; l'autre, par l'eſpérance des ſervices à venir, & la troiſieme, courbée par l'âge, ſuſpecte, peut-être, à l'avarice, mais cependant ménagée par elle, comme un frein pour la premiere, & un modele pour la ſeconde. L'éducation de l'enfance des maîtres même étoit l'aſyle des eſclaves devenus par la vieilleſſe incapables des autres emplois ; à chaque âge de la vie

ils voyoient ainſi ſe renouveller les liens entr'eux, & le propriétaire de leur perſonne, qui ne pouvoit jouir de ſon domaine qu'en le ménageant : ils couloient paiſiblement leurs jours, & ne ſouhaitoient, en mourant, à leurs enfants, qu'une carriere auſſi heureuſe, avec une fin auſſi douce.

Le contentement particulier de tous les individus devenoit la force & la ſûreté des adminiſtrations. Chaque famille étant un petit état réuni ſous les ordres abſolus d'un ſeul, il ne falloit, pour contenir la grande famille univerſelle, que veiller ſur les chefs de chaque diviſion : auſſi les gouvernements étoient-ils ſimples ; auſſi la forme républicaine étoit-elle la ſeule connue preſque par toute la terre, tant en Europe, où la démocratie ſubſiſtoit avec ſes orages & ſes variations, qu'en Aſie, où elle avoit acquis de bonne heure la ſolidité inébranlable qu'elle y conſerve encore, ſous des dictateurs héréditaires & perpétuels, mais ſujets à la punition, quand ils abuſent du pouvoir ſans bornes qui leur eſt confié (*a*).

(*a*) On eſt étonné qu'il n'exiſte plus de république en Europe. Les écrivains ſe ſont bien fatigués à en chercher la cauſe. Elle étoit facile à trouver ; il n'y en a pas d'autre que la ſuppreſſion de l'eſclavage. La liberté civile ne va & ne peut aller qu'avec la ſervitude domeſtique. Le deſpotiſme approche dès que celle-ci diſparoit : & réciproquement toute adminiſtration où l'eſclavage perſonnel ſe ſoutient eſt incompatible avec le deſpotiſme ; d'où ſuit la conſéquence, juſtifiée par une infinité d'autres preuves, que les gouvernements de l'Aſie ne ſont pas deſpotiques.

Je me ſuis cru long-temps le premier écrivain qui eût ainſi enviſagé les adminiſtrations Orientales. L'eſpece d'horreur avec laquelle le fanatiſme philoſophique a accueilli mes idées, m'avoit confirmé dans cette ſuppoſition. Je

Le

Le repos public n'eſt ordinairement troublé que par deux eſpeces d'hommes : ceux qui n'ont rien à perdre, & ceux dont les richeſſes ſont aſſez portatives pour ſe dérober aiſément à l'inſpection vengereſſe des loix. Or, tant que l'eſclavage a eu lieu, il n'y avoit pas d'hommes aſſez pauvres pour ſe regarder abſolument comme iſolés ; il n'y en avoit pas qui fuſſent aſſez riches, ou riches d'une maniere aſſez commode, pour ſe tranſporter ſans riſque du pays qu'ils avoient voulu troubler, à celui qui leur auroit aſſuré l'impunité. Il falloit avoir des eſclaves, ou l'être ; il n'y avoit point d'état mitoyen ; & rien n'étoit plus embaraſſant que ce mobilier humain : rien n'étoit plus difficile à contenir dans une révolution ; rien n'étoit moins favorable à la manie de théſauriſer. Cette eſpece d'opulence ſe rongeoit elle-même en ſe produiſant ſans ceſſe. Il étoit preſqu'impoſſible d'amaſſer beaucoup d'argent comp-

---

ſuis bien étonné, aujourd'hui que j'ai plus le temps de lire & de voir, de trouver que je n'en ſuis pas, à beaucoup près, le premier apôtre. Indépendamment de Fletcher, qui, en 1698, propoſoit au parlement d'Ecoſſe de rétablir la ſervitude perſonnelle comme le ſeul moyen efficace de relever ce royaume de ſa décadence, il y a beaucoup d'écrivains qui en ont été frappés, & qui y ont rendu hommage. Le comte Marſigli va juſqu'à appeller l'adminiſtration Turque une démocratie. M. de Voltaire n'a pas dédaigné d'adopter mes ſpéculations ſur l'injuſtice que nos préjugés font depuis tant d'années aux gouvernements Orientaux. Miladi Montagu, M. Potter à Londres, faiſoient impunément avant moi les mêmes obſervations : ils les appuyoient par des exemples que leur qualité de témoins oculaires rendoit inconteſtables. Je n'avois pas beſoin de ces témoignages pour être sûr qu'elles étoient juſtes ; je ne les cite que pour prouver qu'elles ne ſont pas ſi extraordinaires.

tant avec tant de ferviteurs à nourrir, à habiller, à payer, à foigner, ainfi que toutes leurs familles. Or c'eft l'argent comptant qui rend un brouillon redoutable. Perfonne alors n'en ayant pour foudoyer les efclaves d'autrui, & n'ofant rifquer les fiens, tout le monde fe réuniffoit tacitement pour maintenir la concorde : quand elle étoit troublée c'étoit par des circonftances étrangeres, plus fortes que le principe de cette harmonie intérieure, circonftances qui détruifoient les états, malgré la folidité de leur conftitution, comme il y a des maladies qui tuent les tempéraments les mieux organifés.

Ainfi toute la hiérarchie fociale fe maintenoit dans l'ordre & le bonheur, en portant fur ce fondement plus douloureux en apparence qu'en réalité. Le propriétaire avoit des jouiffances ; l'efclave, des dédommagements, & l'adminiftration une fécurité qui contribuoit à la rendre plus douce. Ce que nous appellons la mifere n'étoit pas alors connu dans le monde, & ne pouvoit pas l'être. Il n'y avoit point de mendiants. La fociété n'avoit pas à redouter cette efpece d'hommes, toujours voifine du crime, & prefque excufable de s'y livrer; dévorée par les maladies les plus honteufes; foyers peftilentiels ambulants qui promenent fans ceffe d'une peuplade à l'autre la débauche & fes fléaux; que nos loix n'ont pu fe promettre de contenir, qu'en leur préfentant la mort pour frein à chaque écart, & qu'elles ne contiennent pas par une menace contre laquelle l'horreur de leur exiftence les aguerrit.

La proportion entre le prix des denrées & le travail manuel d'un efclave, s'étoit néceffairement établie, elle fe foutenoit néceffairement telle, qu'un de ces agents utiles fuffifoit avec fes bras

à la ſubſiſtance de ſon maître & à la ſienne propre. Cette balance eſt indiſpenſable ; elle ſubſiſte encore parmi nous à l'égard des chevaux, parce qu'ils ne ſont pas aſſez malheureux pour qu'on ait jamais penſé à les affranchir en faiſant toujours dépendre leur nourriture de leurs ſervices. Le propriétaire d'un cheval ne peut pas mourir de faim ; ou il le loue & retire du loyer un prix ſupérieur à la ſubſiſtance journaliere de l'animal ; ou il le vend & en applique la valeur à ſes propres beſoins. C'étoit ainſi du temps de la ſervitude.

L'eſclave nouriſſoit ſon maître : quand celui-ci, pourſuivi par le malheur, avoit épuiſé toutes les reſſources pour ſubvenir à ſa détreſſe ; qu'il s'étoit défait même de l'aſſocié laborieux, qui l'en avoit juſques-là préſervé, ce n'étoit pas dans la mendicité qu'il cherchoit un aſyle : les avantages que la liberté ne lui offroit plus, il en retrouvoit les équivalents dans la bienfaiſante ſervitude. Sa vie, qui n'avoit plus aucune valeur, acquéroit un prix dès qu'elle devenoit partie de la propriété d'un autre. Il ceſſoit d'être un homme, cela eſt vrai, mais un homme mépriſé, rebuté, rongé d'inquiétude, placé préciſément au deſſous du dernier rang de la ſociété : il devenoit un être précieux à toute cette ſociété ; acquéroit un protecteur, une exiſtence sûre, & une exemption abſolue de tous les chagrins qui avoient juſques-là empoiſonné la ſienne.

Telle a été pendant plus de cinq mille ans la politique univerſelle du genre-humain ; telle elle eſt encore dans toute l'Aſie, dans l'Afrique, &c, & elle continue également d'y être la ſauve-garde inviolable du bonheur reſpectif de tous leurs habitants ; c'eſt-à-dire, de celui que la nature de leur état leur permet à chacun de goûter.

Mais quand la féodalité, échappée des glaces & des ſapins du Nord, eut ravagé l'Europe ; quand les propriétaires doux, ſoumis, paiſibles, qui avoient juſqu'alors peuplé & cultivé le monde à l'abri des loix, & avec l'aide des animaux appellés eſclaves, ſe furent métamorphoſés en autant de petits tyrans, jaloux des prérogatives de la ſouveraineté, & empreſſés ſur-tout d'en développer les vices & les excès, l'ambition des chefs titulaires de ces tumultueuſes anarchies, introduiſit une politique nouvelle, un ſyſtême inconnu. Honteux de leur humiliation & de leur foibleſſe ; ne pouvant par eux-mêmes combattre les petits rivaux qui les accabloient par leur nombre, ils imaginerent d'appeller la multitude au ſecours de la couronne dégradée ; ils firent briller le preſtige impoſant de la liberté, dont les adorateurs les plus furieux ſe trouvent toujours préciſément dans la claſſe la moins faite pour en jouir & l'apprécier. Ils déchaînerent cette foule, qui, connoiſſant la peſanteur des fers de ſes maîtres, & ignorant ce que peſent ceux des rois, ſe réunit avec tranſport ſous les enſeignes de ceux-ci : ce fut vraiment le cheval des forêts qui ſe vengeoit du cerf.

Ils ne tarderent pas à ſentir ce que devoit leur coûter cette ſatisfaction du moment. Dès-lors la ſociété ſe trouva diviſée en deux portions, l'une des riches, des propriétaires de l'argent, qui l'étant auſſi, par conſéquent, des denrées, s'arrogerent le droit excluſif de taxer le ſalaire du travail qui les produiſoit ; & l'autre, des journaliers iſolés, qui n'appartenant plus à perſonne, n'ayant plus de maîtres, ni par conſéquent de protecteurs intéreſſés à les défendre, à les ſoulager, ſe trouverent livrés ſans reſſources à la diſcrétion de

l'avarice même qu'ils enrichiſſoient. Preſſés par la faim, ils couroient, comme les Egyptiens du temps de Joſeph, à ces greniers dont elle gardoit la porte. Ils firent avec elle un traité bien plus onéreux que l'eſclavage, un traité qui ne leur laiſſa de la liberté que ce qu'elle a d'accablant, en leur enlevant toutes les conſolations de la ſervitude.

Ils ſe ſoumirent à ne retirer du travail le plus opiniâtre, qu'une ſolde à peine ſuffiſante pour leur conſerver la vie pendant le jour qu'ils y ſacrifioient, & à ne pouvoir l'exiger le lendemain, ſi perſonne n'empruntoit leurs bras encore languiſſans des fatigues de la veille : ils ſe ſoumirent à prélever ſur cette ſomme, déjà ſi modique, leur entretien perſonnel, la nourriture de leurs femmes, & de leurs enfants ; les frais inſéparables des maladies, & de tous les actes civils, chaînes dont l'eſclave étoit exempt, mais dont on a chargé la vie & la mort de l'homme libre. Ayant une fois ceſſé de faire partie d'un troupeau ſubordonné, mais cher à ſon maître : étant devenus membres de l'état, ils eurent à en ſupporter toutes les charges. Ils connurent les *impôts* ; & ce fut ſur eux que les taxateurs opulents en rejetterent le fardeau le plus intolérable : faiſant, par leur grand nombre, la portion la plus intéreſſante de la recette ; prêtant davantage à l'oppreſſion par l'impoſſibilité de ſe défendre, c'eſt à eux ſur-tout que la finance fit éprouver ſa rapacité & ſon orgueil : & ce fut encore ſur leur ſolde caſuelle, déjà morcellée, preſque réduite à rien, qu'il fallut déduire de quoi la ſatisfaire.

Ce n'eſt pas tout, on joignit la dériſion à l'inhumanité, & l'inſulte à la tyrannie. En les complimentant ſur leur liberté, on rétablit, pour une

grande partie d'entr'eux, l'esclavage, & le plus affreux de tous. Dédaigné de son maître, rangé, parce qu'il avoit cessé d'être homme, au nombre des animaux domestiques incapables de nuire, l'esclave n'étoit point forcé de partager la pretendue gloire & le péril réel de ces débats, souvent sans objet, qui ensanglantent la terre. On avoit du moins cette justice de ne le pas contraindre à exposer sa vie pour des intérêts qui ne pouvoient jamais devenir les siens : mais les infortunés qui prenoient sa place avec des patentes d'affranchissement, devinrent précisément la pâture que l'ambition dévora avec moins de scrupule, dans ses accès sanguinaires. Les héros estiment leurs exploits par le nombre de meutres qu'ils ont commis ou fait commettre. Une mesquinerie très-compatible, comme je l'ai prouvé ci-devant, avec leur grandeur, leur a suggéré un moyen tout simple de se procurer sans frais, des complices ou des victimes. Le paysan, le journalier qui s'est cru libre, est décimé au premier coup de tambour, sur la terre qu'il fertilisoit : on le traine, chargé de fers, au régiment, où il reçoit, avec un uniforme, le droit d'assassiner. S'il y reste, son métier est de recevoir ou de donner la mort : s'il le quitte, on le tue, ou on le flêtrit sans retour ; pour le punir : & quoique cette maniere d'enrôler les héros subalternes, appellée *la milice*, ne frappe que des individus, on l'exerce de maniere qu'elle intéresse l'espece entiere : c'est au sort que l'on confie les choix dont on a besoin, afin que la chimère de la liberté dont ces misérables pourroient s'enorgueillir, soit d'autant mieux détruite, puisque peu seulement devant subir la métamorphose, tous cependant sont forcés de passer par l'épreuve qui la détermine ; & c'est à des hommes ainsi traités, qu'on a osé dire qu'ils étoient libres !

Une infinité d'autres réflexions confirment toutes ce triste & incontestable principe, que la classe inférieure de la société a tout perdu à cette transformation infernale, & que son ennoblissement supposé n'a été que la plus horrible dégradation.

Aussi, à peine les contemporains avoient-ils goûté de ce fruit funeste, que l'ivresse qui le leur avoit fait desirer se dissipa. La franchise parut si peu précieuse aux esprits justes, qui avoient attendu l'expérience des autres pour s'y soumettre, qu'ils n'en voulurent plus. Les rois, dont cette réflexion déconcertoit les projets, se hâterent de l'étouffer par la violence. Ils s'étoient mis à vendre des libertés. Leur marchandise se trouvant sur le champ décriée, ils furent réduits à faire des loix pour contraindre les hommes à s'en charger. Louis Hutin ordonna à ses baillis d'affranchir de force ceux-même qui le refuseroient, & de leur faire payer de grosses amendes. Les malheureux qu'on investissoit si tyranniquement de ce privilege meurtrier, s'indignerent; ils armerent pour s'en défendre. La Jacquerie en France, des émeutes pareilles en Allemagne, en Angleterre, furent des témoignages non douteux de l'horreur qu'inspiroit aux hommes nés sans richesses la cruelle obligation de ne tenir à rien. La noblesse, couverte de fer, exercée aux armes, & réunie en corps, les tailla en pieces sans peine. La faim réduisit les survivants à recevoir le joug qui consommoit leur avilissement & leur ruine, sous une apparence brillante. Ils furent, malgré leurs réclamations, libres & misérables.

Ces inconvénients, sensibles dès le commencement, n'ont fait depuis que s'accroître. La

variation dans les monnoies & dans le prix des denrées eſt devenue pour eux un fléau qui a paſſé tous les autres. Leurs ſalaires, comme je l'ai obſervé, ayant été réduits à la ſubſiſtance du jour laborieux, ne ſuffiſoit pas, à beaucoup près, pour les nourrir dans les jours vacants. Mais quand, avec la néceſſité de payer de ſiecle en ſiecle beaucoup plus cher, la vile & inſuffiſante ſubſiſtance qui faiſoit tout l'objet de leurs vœux, ils ont eu à ſubir les eſcroqueries de l'opulence, attentive à conſerver les anciennes dénominations, en altérant les valeurs; leurs reſſources, déjà ſi foibles, ſe ſont encore ſucceſſivement affoiblies; & elles iront toujours en décroiſſant: car, l'inſuffiſance même de la paie du journalier eſt encore une raiſon pour la diminuer. Plus il eſt preſſé par le beſoin, plus il ſe vend à bon marché. Plus la néceſſité eſt urgente, moins ſon travail eſt fructueux: les deſpotes momentanés, qu'il conjure en pleurant d'accepter ſes ſervices, ne rougiſſent pas de lui tâter, pour ainſi dire, le pouls, afin de s'aſſurer de ce qu'il lui reſte encore de forces: c'eſt ſur le degré de ſa défaillance qu'ils reglent la rétribution qu'ils lui offrent: plus ils le ſentent près de périr d'inanition, plus ils retranchent de ce qui peut l'en préſerver; & les barbares qu'ils ſont, lui donnent bien moins de quoi prolonger ſa vie que de quoi retarder ſa mort.

Tel eſt cependant l'état déplorable dans lequel languiſſent en Europe, depuis le don empoiſonné de la liberté, les dix-neuf vingtiemes de chaque nation.

Les choſes en ſont peu à peu venues au point qu'on eſt en droit de faire ſur leur exiſtence la même réflexion que j'ai déjà faite au ſujet des

ſoldats ; c'eſt qu'elle eſt un véritable problême. En comparant ce qu'ils reçoivent avec ce qu'ils ont à dépenſer pour vivre, il eſt impoſſible de concevoir comment ils en viennent à bout.

Un calcul ſimple juſtifiera mon étonnement. Je prendrai pour terme de comparaiſon la France, où les denrées ne ſont pas exceſſivement cheres, & deux de ſes provinces, qui réuniſſent à l'avantage de la fertilité celui de la population, la Picardie & l'Artois. Le ſalaire habituel d'un ouvrier eſt de dix ſols par jour en hiver, & de 12 à 13 au plus en été. Je le ſuppoſe conſtamment à 12 : il faut d'abord ôter ſur l'année au moins cent jours pour les dimanches, pour les fêtes, pour les temps de pluie, de gelée, & pendant leſquels le riche propriétaire ſe garde bien de ſoudoyer cette canaille qui périt de faim à ſa porte. C'eſt plus d'un quart à déduire. L'année la plus fructueuſe ne peut pas lui rendre plus de 170 à 180 livres, encore faut-il qu'il n'ait pas eu de féries extraordinaires ; que l'ouvrage ait été abondant, &c. Voilà ſa recette : examinons maintenant ſa dépenſe.

Je ſuppoſe qu'il a une femme & deux enfants ; quatre perſonnages, réduits à du pain pour tout aliment, ne peuvent conſommer moins de 12 ſeptiers de bled ; il vaut couramment, dans les pays que j'ai nommés, de 15 à 20 livres, je le compte à 15 liv. c'eſt déja plus de 180 liv. Voilà donc la finance de l'année évanouie & au delà ; où trouvera-t-il de quoi ſubvenir à ſa cotte de taille, de capitation, d'uſtenſile, de garde-côtes, & ſur-tout de *Sel* ? Où prendra-t-il des haillons pour couvrir ſa nudité & celle de ſa famille ? Où trouvera-t-il le prix de ſon loyer, celui du bois qu'il faut conſommer pour cuire ce

pain si amer & si cruellement acheté, pour tiédir ce lavage insipide, appellé soupe, dont il l'arrose, & qui n'est assaisonné que de ses larmes? Comment se procurera-t-il le peu de linge nécessaire pour garantir ses enfants naissants d'être rongés tout vivants par la pourriture, & la contribution plus considérable sans laquelle le chirurgien ne remarquera sa porte que pour la fuir? & l'autre impôt, perçu par l'artisan en fer ou en bois, sur les outils nécessaires à sa rustique industrie, outils que l'opulence à laquelle il consacre ses forces épuisées ne veut pas même lui fournir? Enfin comment subsistera-t-il?

Je somme les philosophes enthousiasmés de la liberté domestique & panégyristes aveugles de ce fléau de me répondre : je les somme de déclarer s'ils consentiroient à cultiver aujourd'hui leurs terres avec des esclaves, à la charge de les acheter d'abord, en raison de leur vigueur, ou de leurs talents ; de les loger ensuite, de les entretenir de tout, eux, leurs femmes, leurs enfants; de les soigner malades; de payer leurs notaires, leurs curés, leurs médecins; enfin, de les traiter au moins comme les chevaux dont ils peuplent leurs écuries : s'ils sont forcés d'avouer que ce marché leur seroit onéreux, peut-on douter que celui qui existe aujourd'hui, ne soit accablant pour les infortunés sur lesquels je gémis?

C'est à leurs tyrans seuls qu'il est avantageux; en augmentant l'indigence du pauvre, il a accru l'opulence du riche, dans la même proportion. Celui-ci, garanti des non-valeurs que les maladies, l'intempérance des saisons, les obstacles de toute espece pouvoient causer dans le travail des mains qu'il employoit, a économisé

tout ce qu'elles coûtoient autrefois au maître de l'esclave. Ce n'est plus la personne de l'homme actif, industrieux, qui a été estimée dans les comptes passés entre le propriétaire insolent & l'humble possesseur d'une liberté réduite à deux bras pour tout cortege : c'est le profit effectif que le premier a pu tirer de l'emploi du second, & dans cette évaluation, les minutes ont été soigneusement calculées ; le riche n'a plus payé que les moments qui lui ont été sacrifiés ; de sorte que ses trésors ne peuvent jamais qu'augmenter par ses dépenses, & sont toujours accrus par l'intérêt usuraire des portions qu'il en détache ; observation singuliere que personne n'a encore faite, & qui prouve combien l'opération que je déplore a perverti dans tous les points les fondements de l'administration politique.

De là cette disproportion effroyable dans les fortunes, qui exposeroit les gouvernements aux orages les plus redoutables, sans le luxe, qui énerve d'un côté ces colosses d'argent, & le despotisme militaire qui de l'autre les enchaîne ; mais ces palliatifs momentanés ne sont pas des remedes : ce sont plutôt des poisons qui ne font qu'altérer de plus en plus l'organisation intérieure, & presser le moment de la grande révolution que j'ai annoncée en commençant cet article ; les principes qui l'amenent insensiblement fermentent déjà de toutes parts. Nous avons vu en Bohême, en Italie, les paysans révoltés demander, à main armée, un changement dans leur état, devenu intolérable : nous avons vu en France, à une époque où tout sembloit annoncer le calme, une étincelle allumer un grand incendie, & porter jusques sur le trône une lueur séditieuse.

Dans tous ces royaumes, les malheureux, auteurs ou complices de ces émeutes, se sont mépris sur la raison qui les y poussoit. Aigris par leur détresse, ils se sont livrés à des mouvements aveugles; ils ont demandé des adoucissements vagues à une misere dont leur grossiéreté ne leur permettoit pas de démêler la cause.

On leur a répondu avec des bayonnettes & des gibets: mais en les dissipant, en les calomniant, en les assassinant, on n'a éteint ni la rage journellement renouvellée qui bouillonne au fond de leur cœur, ni le dénuement qui n'en modere les transports qu'en énervant la force qui les rendroit redoutables. Ainsi, de deux choses l'une, ou contenus par l'appareil militaire qui fait d'une partie d'entr'eux la chaîne du reste, ils gémiront, ils mourront en silence; la génération présente se fondra dans les larmes, sans laisser de successeurs pour recueillir son abominable héritage; & l'Europe, couverte d'ossements, verra enfin périr, faute de pâture, le monstre qui l'abusant si long-temps, en aura dévoré les peuples; ou quelque Spartacus nouveau, enhardi par le désespoir, éclairé par la nécessité, appellant les camarades de son infortune à la véritable liberté, brisant les loix meurtrieres & trompeuses qui la font méconnoître, obtiendra pour les uns un partage absolu des biens de la nature, & pour les autres la restitution de cette douce sécurité, qui assuroit aux esclaves le repos de l'esprit, en échange de la richesse, qu'ils laissoient à leurs maîtres, & une vie paisible, en récompense de la domination dont ils acceptoient & chérissoient le joug. L'une ou l'autre de ces calamités est inévitable.

Rêveries politiques ſur l'empire Turc.

» LE bon abbé de Saint-Pierre n'eſt pas le ſeul écrivain qui ait rêvé ſur la politique ; mais il eſt le ſeul dont les ſonges aient été pacifiques : c'étoient ceux d'un bon citoyen, diſoit M. le Régent. Il vouloit tout bonnement engager les différents ſouverains de l'Europe à ſe la partager tranquillement, & à ſe garantir mutuellement leurs différents lots, de maniere qu'il en réſultât pour cette portion du globe terreſtre une paix perpétuelle. La bonhommie de l'abbé de Saint-Pierre croyoit une telle paix poſſible ; l'expérience des régiſſeurs & des dominateurs de l'univers rioit du délire de l'imbécille philoſophe qui eſſayoit de leur perſuader d'oublier ce vers de Juvenal qui eſt la regle conſtante de leur conduite :

Sic volo, ſic jubeo ; ſit pro ratione voluntas.

Le dépécement que quelques puiſſances voiſines viennent de faire de la Pologne, a donné l'idée à un écrivain de nos jours de propoſer aux potentats de l'Europe le projet de ſe partager entr'eux l'empire du grand-ſeigneur, non pas pacifiquement, à la vérité, mais par la voie des armes «.

Cet ouvrage eſt, à ce qu'il paroît, le fruit de l'efferveſcence qu'ont allumée dans la tête d'un jeune homme d'eſprit l'impunité & les ſuccès du partage de la Pologne. Ce ne ſera probablement pas le dernier rêve de ce genre que l'on publiera pour l'inſtruction des ſouverains. Ils doivent être tous conſignés dans un tableau de l'eſprit du ſiecle.

Cet Auteur déclare les Turcs indignes de poſſéder des terres en Europe, » parce qu'ils ſont les ennemis éternels & naturels des Chrétiens, & d'ailleurs les ennemis jurés des ſciences & des arts. « Il les vaincra ſans peine, parce que les Turcs ſe ſont laiſſés battre par les Ruſſes, tant que ceux-ci ont voulu, & que trente mille ſoldats de Cathérine ont conſtamment défait deux ou trois cent mille Oſmanlis », d'où il réſulte qu'ils réſiſteront encore bien moins à un philoſophe.

Celui-ci, devenu maître de tout le terrein entre le Nieſter & le golfe Adriatique, ne le gardera pas pour lui : il en fait généreuſement le partage entre quatre puiſſances de l'Europe, l'Empire, la France, la Ruſſie & la Pruſſe ; & voici le lot qu'il aſſigne à chacune dans ſes libéralités.

Il *livre & abandonne* à la maiſon d'Autriche, la Walaquie & la Bulgarie, juſqu'aux montagnes de Bulkam, avec la Servie, où eſt Belgrade, la Sclavonie & la Boſnie, ſans y comprendre la ville de Raguſe, qui feroit ſans doute dans cette portion un poids trop conſidérable.

La part de la France feroit l'isle de Candie, l'isle de Chypre, la Morée, le Négrepont, & une grande partie des isles de l'Archipel Grec. Rien n'eſt plus ſortable que cette aſſignation. Il n'y a que les François dignes de relever, dans l'isle de Chypre, les autels de la mere des Amours. Les économiſtes iroient adorer à Sparte le buſte de Lycurgue ; avec un léger changement dans le nom, ils en feroient l'anagramme de celui d'un de leurs plus zélés proſélytes. Les Athéniens qui voyageroient en France, retrouveroient à Paris leurs mœurs, leur eſprit, leurs petites cabales, leurs ſophiſtes, leurs courtiſannes ; peu d'Aſpa-

ſies, à la vérité, mais beaucoup de Laïs; point de Périclès ni de Socrates, mais une infinité de Lycophronsde &Therſites,politiques & littéraires; pas tout-à-fait l'académie de Platon, mais beaucoup de bureaux d'eſprit & quarante tyrans du génie au Louvre, au lieu des trente qui ſubjuguerent l'Aréopage.

Au Roi de Pruſſe, on lui offre la Moldavie, la Beſſarabie, tout l'eſpace que renferment entr'eux le Nieſter & le Danube, juſqu'à la mer-Noire. On a oublié, pour condition, de le ſoumettre à rendre au premier de ces fleuves le nom de Boryſthene, bien plus ſonore, plus flatteur que celui de Nieſter; mais peu importe: cette propoſition, quoiqu'ajoutée après coup, ne ſera sûrement pas rejettée par un prince ami des arts, grand muſicien, & qui doit conſéquemment compter pour quelque choſe, dans l'énumération de ſes domaines, le plaiſir de l'oreille. On ajoute à ce magnifique préſent un peu de la Pologne mineure, un peu de la Ruſſie-Rouge, un peu de l'Haitie; & comme l'auteur, en procédant ainſi aux diviſions, a en main une balance très-ſcrupuleuſe, trouvant que toutes ces conceſſions ne ſuffiroient pas encore pour maintenir l'équilibre de l'Europe, il y ajoute la Courlande & la Samogitie.

La Ruſſie eſt la plus mal partagée; on la repouſſe dans la Crimée: on ne lui donne que la permiſſion de ſe faire des indemnités aux dépens du terroir d'Oczakoff, & vers la mer d'Azoff, ce qui eſt un peu dur, attendu que les Tartares ne ſont pas merveilleuſement dociles.

Enfin, trouvant de reſte ſous ſa main de petits excédents tombés de chaque lot, tandis qu'il les équarrit avec une exactitude mathématique, tels que Conſtantinople, la Thrace, la Macédoine,

l'Albanie, la Romélie, l'auteur ſe détermine à en gratifier la république de Veniſe. Il faut bien en effet l'indemniſer de ſes prétentions ſur le trône de Minos, & la priſon du pere d'Icare. D'ailleurs, elle poſſede déjà quelque choſe de la Dalmatie, ce qui lui donne un droit clair ſur les environs; & ce qui vaut bien mieux, le gouvernement de Veniſe eſt celui qui peut plus aiſément qu'aucun autre, » par ſa politique, par ſa » vigilance & ſur-tout par ſes loix juſtes, réhabi» liter ces malheureux en nations policées, & les » rendre plus dignes de leurs ancêtres & de leurs » contemporains en Europe «.

On pourroit croire, d'après ce paſſage, que l'auteur n'a voyagé que ſur la carte : s'il ne connoît pas mieux les Turcs que le gouvernement de Veniſe, il eſt naturel qu'il ne les aime pas. La république l'inſcrira ſans doute ſur ſon livre d'or, en récompenſe d'un ſi beau don. Je lui ſouhaite ſeulement la lieutenance des pays dont il aſſure au ſénat la propriété.

En partageant ainſi les fonds du défunt empire des Turcs, on ne nous dit pas à qui en appartiendra le moblier. Si les femmes des ſerrails en font partie, je conſeille à l'auteur d'ordonner qu'il en ſoit fait un encan à Londres & à Paris : il en tirera probablement l'argent qui ſera néceſſaire pour mener ſon projet à ſa fin. Je ne ſais pas ce que pourroient valoir dans ces deux capitales les Circaſſiennes qui y ſont peu connues; mais, pourvu que la dépouille du ſultan & de ſes bachas produiſe ſeulement une centaine de Grecques, auſſi étonnantes que Mlle. de Tott (*a*), je réponds à

(*a*) Fille du célebre chevalier de Tott, que l'on dit retourné à Conſtantinople, & qui, probablement, mettra

l'auteur

l'auteur qu'il aura de quoi conquérir l'univers.

Ce qui étonnera quelques lecteurs, ce ſont les raiſons qu'apporte ſérieuſement M. de C. pour juſtifier ſon opération. D'abord, tous les pays dont il diſpoſe ont appartenu, dit-il, à Conſtantin : or Conſtantin étoit chrétien, & comme le roi de France eſt catholique par excellence, que leurs majeſtés impériales ſont apoſtoliques, & que de leur côté, Catherine II. & Frédéric ſont d'excellents chrétiens, leur foi leur donne à tous un titre inconteſtable à la ſucceſſion du prince qui a rendu le plus de ſervices au chriſtianiſme. Enſuite, en accablant ainſi les quatre couronnes de nouveaux domaines, il ſe flatte de rendre l'équilibre de l'Europe imperturbable, & les ſouverains, ſuivant lui, *auront enfin le temps de s'occuper de leurs ſujets.*

Ce ſecond principe emporte avec lui ſa démonſtration, auſſi évidente que les principes des Economiſtes. D'après l'expérience, on ne peut pas douter qu'un empire ne ſoit d'autant mieux gouverné, qu'il eſt plus étendu : mais le ſecond auroit quelque danger ; car enfin l'Europe entiere a été ſoumiſe à des païens avant que d'être régie par le fils de Ste. Hélene. S'il ſe trouvoit un jour par malheur, dans cette partie du monde, quelque adorateur de Jupiter, il faudroit donc lui reſtituer la ſucceſſion du cathécumene Conſtantin, & cela ſeroit embarraſſant.

Je crois qu'il vaut mieux, en pareil cas, ne

---

quelque obſtacle à ces largeſſes philoſophiques. Elle eſt actuellement en France avec ſa mere, Grecque auſſi. Il n'eſt pas étonnant que les arts conſacrés à reproduire la beauté aient brillé avec tant d'éclat en Grece, ſi les artiſtes avoient ſouvent ſous les yeux de ſemblables modeles.

pas raiſonner du tout : les Turcs, d'ailleurs, valent-ils la peine qu'on cherche à légitimer une ſpoliation que leur nom ſeul juſtifie ? Il ne faut que leur oppoſer l'*ultima ratio regum* : cet argument eſt ſi bon, même entre les chrétiens ! Le mal eſt que ces miſérables infideles ont auſſi des fondeurs & de la poudre. Si jamais M. le chevalier de Tott leur apprend à tirer juſte, il eſt bien à craindre qu'au lieu de reſtituer la partie de l'héritage de Conſtantin qu'ils ont encore, ils ne viennent un jour redemander à leurs cohéritiers celles qu'ils n'ont pas ; & ce ſera une licitation qui dérangera un peu les calculs philoſophiques.

Au reſte, je le répete, ce roman politique ne peut venir que d'un homme de beaucoup d'eſprit & très-inſtruit. Mais, ſi tous les particuliers ſe mettoient ainſi à examiner comment on peut dépécer les empires, il en réſulteroit cependant un bien général. Les ſouverains voyant avec quelle facilité l'injuſtice les dépouille eux-mêmes quand elle eſt jointe à la force, en viendroient peut-être à ſentir que celle-ci ne doit pas ſeule avoir leur confiance : l'équité leur paroîtroit mériter un peu plus d'égards, & leurs ſujets y gagneroient autant que leurs voiſins.

Réflexions ſur le ſort du marquis de Pombal & des Jéſuites.

La mort d'un prince deſpotique n'amène ſouvent que des changements légers dans l'adminiſtration qu'il abandonne. Le ſouverain regnant croit toujours devoir quelques égards à la mémoire de celui dont il a recueilli la dépouille : l'idée de l'impunité, attachée à la poſſeſſion d'une couronne, énerve d'ailleurs la juſtice du ſucceſſeur ;

quelque honnête qu'il ſoit : elle enchaîne juſqu'au reſſentiment des victimes de l'oppreſſion paſſée. On s'accoutume à regarder comme un ſimple malheur qu'il faut oublier, les excès d'une tyrannie qui n'exiſte plus, & les cris de joie qu'excite un regne nouveau, étouffent les gémiſſements qu'arrachent encore les abus de l'ancien.

Il n'en eſt pas de même de la chûte d'un miniſtre qui a regné ſous le nom de ſon maître : les malheureux qu'il a écraſés ſe croient tout permis contre un ſubalterne qu'on peut pourſuivre, dès qu'il ceſſe d'être puiſſant. Redevenu ſimple particulier, on ſe fait un devoir de lui rendre les outrages qu'il a prodigués dans le temps de ſa grandeur; & le peuple, toujours aveugle, toujours mu par les paſſions d'autrui, court briſer les ſtatues du Séjan infortuné avec autant de fureur qu'il mettoit de baſſeſſe dans l'adoration de la veille. Mais l'acharnement eſt bien plus grand encore, quand c'eſt par la mort du prince ſubjugué que le miniſtre ſe trouve ainſi iſolé. La rage alors n'a pas de bornes, parce que perſonne n'eſt intéreſſé à la contenir, & qu'une infinité de gens le ſont à l'allumer. C'eſt ce qui eſt arrivé depuis peu en Portugal.

Le roi Joſeph mourut le 25 Mars 1777. Sa fille, la princeſſe du Bréſil, fut auſſi-tôt reconnue reine, ſous le nom de Marie, & à l'inſtant s'évanouit l'aſcendant du célebre Carvalho, connu depuis long-temps ſous le nom de marquis de Pombal.

Nous l'avons vu pendant vingt ans régir ce royaume en monarque tout-puiſſant. Son adminiſtration vigoureuſe, mais ſombre & ſanguinaire, a reſſemblé preſque en tout point à celle de notre cardinal de Richelieu : il a ſubjugué de mê-

me un prince aſſez foible pour ſe laiſſer gouverner, mais aſſez ferme pour perſiſter dans ſes choix. C'eſt auſſi ſur l'échaffaud qu'il a traîné ſes ennemis ; c'eſt avec l'épée de la juſtice qu'il a exercé ſes vengeances, en ne la faiſant agir que ſous prétexte du bien de l'état. Il a de même étalé le faſte d'un ſouverain, obtenu des gardes pour la ſûreté de ſa perſonne, forcé les familles les plus illuſtres à recevoir ſon alliance, & contracté avec elles des unions garanties par les loix civiles & religieuſes.

Mais le cardinal de Richelieu n'a pas eu le malheur de ſurvivre à ſon autorité. Mort avant ſon maître, il n'emporta au tombeau que le regret, peut-être, de n'avoir pu couronner toutes ſes injuſtices. Les priſons, à la vérité, s'ouvrirent d'elles-mêmes ; les infortunés qu'elles receloient par ordre de ce viſir mître, furent ſans peine rendus au jour ; mais la liberté fut la ſeule conſolation qu'ils reçurent. La mémoire de leur perſécuteur & ſa famille continuerent d'être ſacrées, parce qu'il laiſſoit après lui un complice puiſſant des excès qui les avoient rendues odieuſes.

Une carriere trop longue a privé le marquis de Pombal de cette reſſource. C'eſt bien de lui qu'on peut dire qu'*il ne faut appeller perſonne heureux avant ſa mort*. A peine le bras qui le ſoutenoit s'eſt ſéché, qu'il a vu tout ſon pouvoir ſe flétrir. Les établiſſements qu'il avoit abolis ont été recréés; & ceux qui lui devoient l'exiſtence, anéantis. Ses créatures ont été plongées dans les cachots d'où ſortoient ſes ennemis : ſes enfants, de l'un & de l'autre ſexe, livrés à un opprobre ineffaçable, lui ont coûté plus de larmes que leur éclat momentané n'avoit pu lui faire de plaiſir.

Enfin, il n'y a point d'exemple d'une ſubver-

ſion auſſi abſolue. Ce qui étoit élevé eſt humilié, & ce qui étoit humilié, au contraire, eſt élevé. Les amis du marquis de Pombal expient cruellement l'abus qu'ils ont pu faire du crédit de leur protecteur ; & comme leur chûte a du moins l'apparence d'une punition, ils n'ont pas même, dans leur revers, le dédommagement illuſoire, mais conſolant, de s'entendre plaindre.

Parmi les victimes d'une vengeance qu'il ſeroit difficile de déſapprouver, on diſtingue un moine de Cîteaux, parent & grand ami du miniſtre diſgracié, nommé Mendoça. Il étoit aumônier du feu roi On vient de l'enfermer pour ſa vie dans un couvent, où l'on a ordre de l'employer aux plus bas offices de la maiſon, &, ce qu'il y a d'aſſez étrange, de lui apprendre le catéchiſme. La juſtice, en Portugal, ſe permettroit-elle des épigrammes ?

Un autre favori du Richelieu de Lisbonne, appellé Monſilha, eſt encore en priſon. Celui-là réuniſſoit deux qualités qui ne pouvoient guere être compatibles que dans les pays arroſés par le Tage : il étoit prieur général des dominicains & directeur de la compagnie excluſive des vins d'Alto Duero.

Il n'y a pas juſqu'aux ſaints qui gagnent ou qui perdent à ce changement, ſuivant qu'ils ont été amis ou ennemis du dernier miniſtre. St. Ignace & St. François de Borgia, en qualité de jéſuites, avoient perdu leur gloire & leurs honneurs en Portugal. On avoit ſupprimé leurs offices : le tribunal érigé par le miniſtre marquis avoit condamné leur mémoire : ils viennent d'être pompeuſement réhabilités. La reine a réintégré St. Borgia dans ſes fonctions de protecteur du royaume.

Le marquis de Pombal, brouillé avec la cour de Rome, avoit auſſi dégradé Grégoire VII, ce fameux Hildebrand, ce promoteur actif du pouvoir apoſtolique. Le ſaint-ſiege l'avoit mis au rang des ſaints ; cela étoit juſte : à Lisbonne, le marquis de Pombal l'avoit rayé du calendrier ; cela étoit conſéquent : on vient de l'y rétablir.

Tandis que les vivants & les morts recouvrent ainſi les avantages dont les avoit privés un deſpotiſme momentané, il eſt naturel que leur ennemi éprouve les humiliations attachées à la diſgrace. Il faut obſerver que les mariages par leſquels il avoit cru aſſurer le ſort & l'illuſtration de ſa famille, ont été caſſés avec opprobre. On ſait de quelles amertumes a été accompagnée ſa retraite, & de quelles craintes elle eſt encore ſuivie. La deſtruction de tous les établiſſements créés par lui a dû porter à ſon cœur des atteintes profondes ; la cataſtrophe de ſes amis en a redoublé journellement les douleurs.

Il reſtoit de lui, à Lisbonne, un monument que ſa ſituation paroiſſoit rendre reſpectable. Au pied d'une ſtatue érigée au feu roi, l'amour indiſcret de la gloire, ou peut-être la flatterie, avoit placé le médaillon du miniſtre regnant alors. Le peuple a pris cette figure en averſion. Le jour même où le décès de Joſeph a été notifié, la populace a couru en foule à ce médaillon pour le briſer. Ce n'eſt qu'en faiſant marcher des troupes qu'on eſt parvenu à le préſerver. Le même mécontentement ſubſiſtant toujours, la cour s'eſt déterminée à le faire arracher : on y a ſubſtitué les armes de la ville de Lisbonne, & le peuple ſe croit au comble du bonheur, parce qu'on a enlevé d'une place publique une plaque de cuivre qui le choquoit.

Obſervons que ce peuple ſi acharné, ſi impitoyable, n'eſt pas la partie de la nation qui ſouffroit de la tyrannie contre laquelle il déclame. Au contraire, le marquis de Pombal a favoriſé l'établiſſement des manufactures : il a fait ce qu'il a pu pour réduire une autre tyrannie, moins effrayante en apparence que la ſienne, mais réellement plus nuiſible, celle des commerçants Anglois, qui eſt une des ſources de l'abâtardiſſement du Portugal. Les victimes du déſaſtre de 1755, ont trouvé dans ſa générosité, dans ſon courage, dans ſes lumieres, des reſſources qu'un autre adminiſtrateur n'auroit pas offertes. Il avoit détruit l'inquiſition, dont le joug écraſoit tous les ordres de l'état : le tribunal qu'il y avoit ſubſtitué n'étoit dangereux qu'à la claſſe élevée : il avoit ſimplifié l'adminiſtration des finances. Sous un certain point de vue, le peuple auroit donc pu le regarder comme ſon bienfaiteur ; mais dans quel temps & dans quel pays le peuple a-t-il des yeux ?

Il veut déchirer le marquis de Pombal ſans ſavoir pourquoi, comme nous l'avons vu, dans un autre pays, pendre, rouer en effigie des miniſtres qu'il ne haïſſoit qu'à cauſe d'une révolution dont les effets ne s'étoient pas étendus juſqu'à lui ; comme il a eſſayé de déterrer Colbert, qui ne s'étoit égaré que par le deſir exceſſif de lui être utile ; comme il a brûlé le cadavre du maréchal d'Ancre, après en avoir mangé des morceaux, quoique le maréchal d'Ancre n'eût jamais fait de mal à aucun bourgeois ; comme il traîna aux Gemonies & mit en pieces, au premier ſigne d'un tyran impur, le favori Séjan, qui ne s'étoit rendu redoutable qu'aux ſénateurs. Ce

qui ſe paſſe aujourd'hui en Portugal eſt l'hiſtoire de tous les ſiecles.

Seulement on ne ſe pique pas par-tout d'une auſſi grande ſincérité ſur les abus de pouvoir commis par le miniſtere éteint. On publie ici la liſte des infortunés engloutis dans ces abîmes creuſés par la vengeance privée, & que l'on oſe appeller priſons d'état. Elle monte à près de 9000 perſonnes, dont on retrouve à peine 800. On raconte en détail pluſieurs anecdotes déplorables, très-propres à faire voir combien l'exiſtence des hommes a été peu ménagée par la main qui ſignoit depuis vingt ans les lettres de cachet en Portugal. Une ſemblable tyrannie eſt affreuſe, ſans doute; mais ſi toutes les adminiſtrations de l'Europe étoient forcées de publier leurs regiſtres, & qu'on révélât ces myſteres qu'on appelle les ſecrets du gouvernement, combien s'en trouveroit-il dont les membres puſſent, ſans rougir, ſoutenir la lecture des imputations que l'on fait au marquis de Pombal?

N'omettons pas que, tandis qu'on ſemble occupé à réparer le déſordre cauſé par ſes excès, on vient de publier dans tout le royaume une défenſe, ſous peine de mort, de mal parler de tout ce qui s'y fait aujourd'hui. Quelques témoins déſintéreſſés obſerveront peut-être que ſi l'on veut détruire la tyrannie, il ne faudroit pas en conſerver les formules.

En un mot, le marquis de Pombal eſt réduit à trembler pour lui-même. Il s'éleve de toutes parts des cris qui demandent vengeance; il n'y a pas de cataſtrophe que ces clameurs ne puiſſent juſtifier.

Celles des familles de Tavora, d'Aveiro, & de leurs amis, ſont les plus furieuſes, mais les

plus redoutables, peut-être, ſont celles des partiſans de la défunte ſociété. C'eſt de la main du marquis de Pombal qu'eſt partie la foudre qui l'a terraſſée ; c'eſt lui qui a donné l'exemple & fait naître l'idée de la proſcrire, d'en flétrir les membres ; violences, imputations, procédures, il a tout pratiqué pour la perdre : ſi les morts conſervoient du ſentiment au fond du tombeau, l'on ne peut douter que le ſang de ce miniſtre ne fût un ſacrifice bien doux aux manes du corps fameux qu'il y a précipité.

Cet article devant être probablement un des principaux griefs, ſecrets ou publics, de ſon procès, s'il eſt deſtiné à ſubir cette humiliation, qu'il me ſoit permis de communiquer à mes lecteurs quelques idées qui, peut-être, leur en feront naître d'autres. Cette affaire importante a été juſqu'ici rarement diſcutée de ſang froid. Le fanatiſme, d'un côté comme de l'autre, n'a guere permis à la raiſon de s'y montrer. Si le marquis de Pombal & ſes imitateurs ſont repréhenſibles, il faudroit tâcher de déterminer en quoi ils méritent des reproches.

Le Portugal n'eſt ni le premier, ni le ſeul pays auquel les jéſuites aient été ſuſpects & odieux. Il y a deux ſiecles, l'Angleterre les avoit déjà chaſſés ; elle avoit attaché la peine de mort à leur retour dans ſon ſein, & en cela les Anglois n'étoient ni inconſéquents, ni barbares. Un particulier eſt aſſurément bien le maître de ne laiſſer entrer chez lui que les perſonnes qui lui conviennent. Les empires ont au moins le même droit en général que chacun de leurs membres en particulier. Perſonne n'eſt obligé de ſe faire jéſuite. Quiconque oſe, avec cet habit, forcer la porte qui lui eſt interdite, & braver la défenſe affichée

de pénétrer dans la maison, justifie la rigueur avec laquelle on le punit : il doit être traité comme un voleur ; & le propriétaire est en droit, sans difficulté, de tirer sur lui. La sévérité de la Grande-Bretagne, dans ce cas-ci, n'a donc rien que de légitime.

Mais les puissances catholiques, & sur-tout le Portugal, avoient reçu & même appellé les jésuites ; elles les avoient protégés ; elles avoient comblé leurs établissements de faveurs. Comment concilier ces longues effusions de confiance & de tendresse avec les procédés subits dont l'Europe a été témoin, & le marquis de Pombal le premier mobile ?

Le régime, dit-on, étoit coupable ; il falloit tuer le régime : mais les particuliers ne l'étoient pas ; il falloit donc respecter les particuliers. On pouvoit dissoudre leurs vœux ; on pouvoit leur défendre de porter l'habit, de vivre en communauté, de reconnoître un supérieur étranger, parce qu'enfin toutes ces observations sont du ressort de la police, & qu'un souverain a le droit de prohiber ou de naturaliser chez lui tel ou tel institut, tel ou tel uniforme, parce que tous ces engagements sont subordonnés à celui qui nous constitue citoyens. Il n'auroit été permis d'exporter les jésuites, de les bannir, que dans le cas où un refus obstiné de leur part de se soumettre à la loi authentiquement promulguée, en auroit fait autant de rebelles. Mais les chasser avant même qu'ils se fussent expliqués, mais leur envier la consolation de respirer l'air de leur patrie, sans démontrer qu'ils fussent coupables envers cette patrie, mais les accabler d'imputations déshonorantes, sans en prouver aucune ; mais les chasser avec ignomi-

ile, en laissant, comme on l'a fait dans un grand oyaume, leur crime & ses preuves *dans le cœur oyal;* mais substituer, comme on se l'est permis à Lisbonne, des griefs ridicules & chimériques à les accusations affreuses, & probablement fausses; les livrer aux plus affreux supplices, comme sorciers, après les avoir emprisonnés, & dénoncés aux nations comme régicides; c'est, il faut e dire hautement, trop présumer de la crédulité publique; c'est se jouer trop cruellement de la vie & de l'honneur des hommes.

Quel besoin avoient donc les souverains que l'on a trompés en cette occasion, de tant de petits artifices pour expliquer leur volonté? Si les jésuites étoient réellement coupables, il falloit approfondir leurs attentats, & en mettre la démonstration au jour, afin d'en justifier le châtiment: il falloit accabler leurs partisans, par l'évidence du délit, & subjuguer la voix publique en la forçant, avec des preuves, de prononcer elle-même l'arrêt. S'ils n'étoient que suspects à l'autorité; si ce qu'on leur reprochoit étoit simplement une dépendance dangereuse, & une soumission trop servile à un maître de leur choix, il ne falloit pas chercher d'autre grief pour les supprimer, puisque celui-là suffisoit. Il ne falloit pas avilir le trône, en l'abaissant jusqu'à employer des prétextes: l'autorité a déjà tant de penchant à se dégrader par la violence. Pourquoi lui apprendre encore à se deshonorer par l'imposture? Quel asyle restera-t-il aux foibles, si leurs maîtres joignent contre eux la fraude à la toute-puissance?

Il ne falloit pas, sur-tout, donner à ces prétextes illusoires une forme juridique, & la tournure sérieuse d'une instruction criminelle. Les bar-

baries qui nous font frémir dans l'hiſtoire des empereurs Romains, n'étoient que des aſſaſſinats dont ils s'inquiétoient peu de déguiſer l'horreur. Elles ſe bornoient à un petit nombre de têtes que leur deſpotiſme redoutoit ; & l'injuſtice des condamnations étant toujours préſumée, l'honneur du prétendu coupable ſurvivoit au meurtre commis ſur ſa perſonne. Quiconque périſſoit de la main de ces brigands, deſcendoit au tombeau avec la gloire ſouvent peu méritée de l'innocence. Mais ici ce ſont des proſcriptions judiciaires : on a feint d'articuler des griefs & des raiſons. Le marquis de Pombal a rempli l'univers des bruits d'une conjuration ; & il eſt encore très - douteux qu'il y ait eu une conjuration, ou du moins que les jéſuites en aient été complices (*a*). Dans leur procès, la juſtice a paru mouvoir ſa balance, tandis qu'elle ne faiſoit uſage que de ſon glaive, & la plus grande attention des gouvernements a été de mettre des bâillons aux condamnés, dans le temps où l'on les exécutoit.

Je ne ſuis point jéſuite, je n'aime point les jéſuites ; je crois même qu'il falloit les éteindre ; mais il ne falloit pas leur ſuppoſer des crimes ; il ne falloit pas abuſer, pour les perdre, des formalités de la juſtice.

(*a*) Voyez les mémoires publiés dans le temps ſur cette étrange aventure. Ils ſont faits pour confirmer l'incrédulité, quoique publiés par le miniſtre même. Depuis, on a promulgué en Portugal une défenſe authentique de parler, ni en bien, ni en mal, de cette affaire & de l'expulſion des jéſuites, ſous peine de mort. Eſt-ce là le procédé d'un miniſtre qui a des preuves ?

Anecdotes du séjour de l'Empereur à Paris.

Cette capitale n'avoit pas vu, depuis Charles-quint, de César dans son enceinte ; & si l'on comparoit ensemble soit les motifs des deux voyages, soit le caractere des deux princes, soit leur conduite, ce n'est pas au plus ancien que resteroit l'avantage du parallele.

Charles-quint, forcé par ses intérêts de traverser un royaume ennemi, prodigua ce que la bassesse & la fraude ont de plus vil pour tromper un roi crédule & généreux. L'effroi l'accompagnoit même dans les cérémonies les plus brillantes : son cœur, toujours serré par la crainte, croyoit sans cesse entrevoir des menaces dans les hommages rendus à sa dignité. Son jeune successeur, dirigé par la tendresse fraternelle, & le desir de s'instruire, a inspiré autant de joie qu'il en éprouvoit : il faisoit naître par-tout l'admiration & le respect.

La simplicité même de l'étiquette qu'il s'étoit prescrite ajoutoit à ces sentiments. Il avoit changé de nom. C'est un des restes de la barbarie Gothique que cette invention de l'*incognito*, & la nécessité où est un prince de nos jours, pour éviter un cérémonial importun, de se couvrir d'un masque qui ne le couvre pas. Mais c'est le seul tribut qu'ait payé le comte de Falkenstein à la tyrannie de l'usage : dans tout le reste, la raison a été son conseil, & une sage curiosité son guide. Durant son séjour en France, il n'a cessé de visiter les monuments publics, les établissements, soit civils, soit militaires, dignes des recherches d'un prince. De toutes les vertus qui lui concilierent d'abord la vénération publique, son extrême affabilité est cependant celle qui frappoit le moins, la reine sa

ſœur, ayant accoutumé les François à la regarder comme le caractere diſtinctif de ſa famille.

Nous liſons avec intérêt, dans les hiſtoires anciennes, toutes les anecdotes conſervées par Plutarque & ſes imitateurs : il y en a cependant beaucoup de douteuſes ; un très-grand nombre ne ſont même que des répétitions, & elles n'honorent, ou ne dégradent que des perſonnages qui ſont néceſſairement indifférents par eux-mêmes. Mais celles qui concernent le voyageur célebre qui a fixé tous les yeux de la France méritent, à plus juſte titre, d'être tranſmiſes à la poſtérité, elles joignent au mérite de la vérité, à ce que je crois, celui de la nouveauté. Quand elles ne feroient pas toutes bien exactes, il faudroit encore les conſerver. Quels romans plus reſpectables, plus utiles que ceux qui tendent à inſpirer la vertu & l'affabilité aux hommes faits par leur élévation pour en donner l'exemple ? Le journal de Charles-quint, comme je l'ai déjà obſervé, n'en préſenteroit pas de pareilles.

La premiere viſite du comte de Falkenſtein a été à l'Hôtel-Dieu. C'eſt le nom que l'on donne, à Paris, à l'établiſſement tout à la fois le plus reſpectable par l'intention, & le plus terrible, peut-être, dans la pratique, dont les annales du genre-humain puiſſent conſerver le ſouvenir.

Que les eſprits durs & aveugles, qui croient la ſuppreſſion de l'eſclavage un bien, parcourent ces retraites qu'elle ſeule a rendues néceſſaires ; qu'ils ſongent que ce ſont des hommes libres qui y expirent dans la fange, & qui n'y ſont ainſi accumulés que parce qu'ils ſont libres ; qu'ils réfléchiſſent aux horreurs que ces victimes d'une opération meurtriere éprouvent, avant que d'entrer dans ces prétendus aſyles, quand elles y ſont

& quand elles en sortent; à la mortalité qui en fait autant de gouffres où la population s'engloutit; aux malheurs que les sacrifices même de la piété la plus courageuse & de la générosité la plus bienfaisante ne peuvent prévenir, dans ces enceintes, où l'empressement de faire le bien est un obstacle au bien, & où les besoins sont toujours au dessus des ressources; &, s'ils n'ont pas le cœur à l'épreuve des sentiments de la véritable humanité, comme leur esprit est en garde contre les démonstrations de la raison, ils conviendront, en gémissant, de leur méprise.

L'empereur a voulu tout voir. Il a goûté du bouillon : il vit panser un blessé : il a admiré le zele, trop peu apprécié, des femmes qui, souvent du sein des délices & de l'opulence, se consacrent au ministere obscur, excessivement pénible & plus dégoûtant encore, du service des malades. Les hommes ont attaché la gloire à tout ce qui peut leur nuire; ils n'en ont attaché aucune à ce courage, supérieur peut-être à tout ce qu'offre d'éclatant l'héroïsme militaire.

Le cœur du prince Allemand leur a rendu justice. Il a été indigné de voir dans le même lit, un mort, un mourant, un malade & un convalescent, gradation affreuse, qui doit combattre l'effet des remedes, & métamorphoser en autant de tombeaux les grabats, dont un pareil spectacle doit perpétuellement éloigner la santé. Un médecin célebre a dit, & répete souvent dans ses leçons publiques, que les malades guériroient plutôt seuls, sur la paille, avec un robinet d'eau fraiche à leur portée, que dans ces salles, où on les entasse si cruellement les uns sur les autres pour les soigner.

L'empereur a voulu voir les autres maisons

publiques, qui correſpondent à celle-là, ſoit par leur emploi, ſoit par leurs diſpoſitions, telles que les Enfants-trouvés, l'Hopital-général, la Pitié, Bicêtre, &c. Il n'a pu diſſimuler ſa ſurpriſe de les voir tous accumulés autour de Paris, comme les malades le ſont à l'Hotel-Dieu, dans leurs lits. Comment, dans une ville où la police eſt ſi vigilante, conſerve-t-on des foyers d'infection, dont la dépenſe eſt accablante par ce voiſinage, & qui deviendroient, en les éloignant, des aſyles auſſi ſalutaires que peu coûteux? Ces réflexions ſont celles de tous les bons citoyens: peut-être, après avoir frappé un ſouverain étranger, en acquerront-elles plus de poids: on aſſure que l'empereur n'a pu s'empêcher de les communiquer à la reine.

Il a été aux invalides: il n'y a pas vu la deviſe admirable de la maiſon de ce genre à Berlin, *Læſo, ſed invicto militi*: mais il y a admiré le bâtiment, le dôme, pluſieurs tableaux: la maniere d'apprêter les aliments & de les ſervir, l'ont étonné, dit-on. Il auroit trouvé a Chelſea, célebre hôpital de Londres, une police, ſur ces points, & d'autres encore, plus dignes de ſes éloges.

En le voyant, ces braves ſoldats n'ont pu s'empêcher de témoigner leurs regrets de n'avoir encore pu jouir de la préſence du roi, ni de celle des princes ſes freres. On en donne une raiſon bien étrange. Les gardes du roi, dit-on, veulent l'accompagner juſques dans l'interieur de l'hôtel; les invalides prétendent que ce ſeroit faire un affront à ce prytanée, habité par des ſoldats qui portent preſque tous ſur leur corps des preuves honorables de leur dévouement pour la perſonne de leur maître, que de la leur confier avec

ces

ces précautions. Pour éluder ce conflit, le roi s'interdit une preuve de bonté qui feroit quatre mille heureux, &, ſuivant l'étiquette, ſes freres ne pouvant aller dans les maiſons de ce genre avant lui, celle-la ſe trouve privée de l'occaſion de marquer ſon zele & ſon reſpect à toute la famille royale.

Quel fléau que l'étiquette! Auſſi eſt-ce un fruit du Nord. Il ſort du même tronc que la féodalité & la liberté des ſerfs.

L'empereur a viſité les artiſtes les plus célebres de Paris, les ſavants diſtingués. Il a rendu à M. de Buffon un hommage devenu plus flatteur par les circonſtances. Le peintre de la nature étoit malade, & dans le négligé qu'exige cette ſituation. Le prince ne lui a permis de quitter ni ſa robe de chambre, ni ſon bonnet de nuit: il l'a entretenu pendant deux heures, en ſemant ſa conversation de tout ce qui pouvoit plaire au malade. Ce trait rappelle celui de François I. viſitant Léonard de Vinci au lit de la mort, & en recevant le dernier ſoupir. On ne peut que remercier la providence de n'avoir pas rendu l'imitation parfaite.

L'empereur a été pluſieurs fois au palais, bâtiment Gothique, honteux pour un ſiecle, où Paris ſe remplit de monuments élevés par le luxe des particuliers, & qu'un incendie a preſque rendu le ſervice de détruire, il y deux ans. Il étoit ſeul: il pria un jeune avocat de lui indiquer la grand'chambre: Si Sa Majeſté Impériale veut bien le permettre..... Je ne ſuis point Majeſté Impériale, dit le prince: Eh bien, ſi M. le comte le veut, reprit le jeune homme, j'aurai l'honneur de l'y accompagner. — Volontiers, dit l'étranger. Dans la grand'chambre, il n'y eut rien qui

ne valut au guide l'honneur de donner des éclairciſſements au premier prince de l'Europe.

On fut bientôt inſtruit de ſa préſence. Le premier préſident s'empara de lui, le conduiſit partout, & donnoit de lui-même des renſeignements : l'empereur ne répondoit rien ; enfin il lui a dit: M. le premier préſident, excuſez mes diſtractions, c'eſt que je penſois à ce qui s'eſt paſſé ici il y a ſix ans ; c'eſt tout ce que le premier préſident en a tiré.

Il honore ſouvent les ſpectacles de ſa préſence. On a vu dans les papiers publics ce qui s'eſt paſſé le jour qu'il s'eſt trouvé à l'opéra avec la reine & la famille royale : mais ce n'eſt pas là ſeulement qu'il a reçu des hommages flatteurs d'un public ingénieux, attentif à ſaiſir les alluſions, & qui a toute la délicateſſe des Athéniens, comme il en a la légéreté. Le 14, il aſſiſtoit à la comédie Françoiſe, à une repréſentation d'Œdipe, au quatrieme acte, Jocaſte récite ce couplet :

> Ce roi, plus grand que ſa fortune,
> Dédaignoit, comme vous, une pompe importune ;
> On ne voyoit jamais marcher devant ſon char
> D'un bataillon nombreux le faſtueux rempart :
> Au milieu de ſujets ſoumis à ſa puiſſance,
> Comme il étoit ſans crainte, il marchoit ſans défenſe ;
> Par l'amour de ſon peuple il ſe croyoit gardé.

Les applaudiſſements les plus vifs & les plus reſpectueux lui en ont fait l'application. Malgré l'*incognito*, il a cru devoir remercier le public avec une nobleſſe, qui lui en a attiré de nouveaux.

En paſſant ſur le Pont-Neuf, il arrêta un écolier d'une phyſionomie heureuſe : il le queſtion-

noit; on souffla à l'enfant qu'il parloit à l'empereur : aussi-tôt il s'interrompit, balbutia, & se mit à pleurer. » Pourquoi ces larmes ? dit le » prince. — Je voudrois vous faire un compliment, & rien ne me vient. — Quelle place avez-» vous dans votre classe ? — Je suis le pre-» mier. — Le premier ! N'y a-t-il pas un autre » terme pour désigner ce rang ? — Quand vous » ne serez plus à Paris, je serai empereur. — Eh » bien, mon ami, il ne faut donc pas de com-» pliment : d'empereur à empereur, il n'y a que » la main. » Et, en parlant ainsi, il la lui prenoit, & accompagnoit ce geste d'une libéralité.

Peu d'étrangers ignorent les talents, le désintéressement, & les succès de M. l'abbé de l'Epée, qui rend aux sourds & muets l'usage de la parole, ou plutôt de la raison, industrie étonnante, d'autant plus merveilleuse, que les sujets qu'il restaure ainsi, manquent de l'organe le plus nécessaire, ce semble, pour recevoir la communication des idées. L'empereur n'a pas manqué d'aller lui payer son tribut d'admiration.

Il parut curieux de connoître ses principes. L'abbé distribua aux personnes de la suite l'ouvrage où il a développé sa méthode, & joignit un paquet cacheté, en demandant en grace qu'il ne fût ouvert qu'à Vienne. Nous sommes à Vienne, dit l'empereur, & il décachette : il trouve le même livre relié avec ses armes en or. Comme il s'est fait une loi de ne rien accepter de ce qui s'adresse à l'empereur, il balança s'il accepteroit : mais après un moment de réflexion, il dit : » Ce livre est sûrement à moi, puisqu'il » porte mes armes «.

L'abbé de l'Epée étant au dessus d'une libéralité pécuniaire, le prince lui a envoyé son por-

trait, avec une ſomme d'argent pour ceux de ſes éleves qui ſont moins bien traités de la fortune.

Parmi les traits de ſenſibilité qui caractériſent une belle ame, il ne faut pas omettre le compliment qu'a fait ce prince à Meſdames, tantes du roi regnant, en les abordant. On ſe rappelle avec quel courage elles ſe ſont renfermées auprès du feu roi, dans ſa derniere maladie, avec quel zele elles l'ont ſervi elles-mêmes juſqu'au dernier moment, courage d'autant plus héroïque, qu'elles n'avoient pas eſſuyé la maladie affreuſe qui le dévoroit, & qu'elles la redoutoient vivement: » Je ſuis enchanté, leur a dit le ſouverain » qui les viſitoit, de pouvoir vous aſſurer de vive» voix combien j'ai été pénétré de la conduite » que vous avez tenue auprès de Louis XV, » votre pere, que j'aimois. Le ſacrifice généreux » de votre propre vie pour conſerver la ſienne » eſt un trait du plus grand héroïſme : il ne » s'effacera jamais de ma mémoire «.

Preſque toutes les courſes que l'empereur a faites par curioſité, il les a faites ſeul. Allant à la ménagerie de Verſailles, qui eſt éloignée d'une demi-lieue du château, & iſolée dans le parc, il ſe préſenta ſans ſuite: le Suiſſe chargé de la montrer, lui dit d'attendre: » Il va paſſer, » ajouta-t-il une meſſagerie, qui arrête ordi» nairement ici : ceux qui ſont dedans s'amu» ſent à voir les animaux : vous les verrez en» ſemble «. Volontiers, dit l'empereur: il s'aſſit ſur une borne, cauſa avec le Suiſſe juſqu'à l'arrivée de la diligence; elle ne contenoit que deux curieux : il entra avec eux, vit avec eux & comme eux: ce ne fut qu'en ſe quittant, & en ſe trouvant la main pleine d'or que le Suiſſe devina qu'il avoit fait attendre le frere de la reine.

Ce trait m'en rappelle un qui a été publié dans le temps, & qu'il faut consigner ici, parce que ceux qui annoncent de la bonté dans les princes, encore une fois, ne peuvent être trop connus. L'empereur étant à Florence, voulut partir brusquement pour Rome : il envoya, sans se nommer, chercher des chevaux à la poste. Ils étoient tous retenus par un Anglois. Le prince renvoya une seconde fois supplier qu'on voulût bien détacher quatre chevaux. L'Anglois déclara qu'il vouloit tout. Eh bien, dit l'empereur, je ne partirai que ce soir, quand ils seront revenus.

Il arriva à Rome quatre heures plus tard qu'il ne l'avoit desiré ; mais plutôt cependant qu'on ne l'y attendoit. Il se rend chez la princesse Justiniani, qui s'ecrie : Quoi ! c'est sa majesté impériale ! on ne nous l'annonçoit que dans deux jours. J'y serois encore arrivé plutôt, dit l'empereur en riant, si j'avois pu trouver des chevaux à Florence ; mais un Anglois les avoit tous retenus. Ah ! Sire, dit un homme qui se trouvoit là, que je suis humilié ! . . . . Point, point, repliqua l'empereur ; vous étiez pressé, je ne l'étois pas : d'ailleurs, j'étois chez moi ; il falloit bien que j'en fisse les honneurs.

On raconte aussi du vertueux Antonin, qu'ayant été loger à Ephése chez un sophiste, des plus riches de la ville, nommé Polémon, qui étoit absent ; celui-ci revint au milieu de la nuit : il trouva fort mauvais que l'empereur eût pris sa maison. Impatient & audacieux comme un philosophe, parce qu'il avoit affaire à un prince sans fiel (*a*), il fit tant de bruit, qu'An-

(*a*) Cette remarque est importante : il n'y a rien de si lâche que les philosophes, ou de si insolent, suivant les

tonin délogea ; & chercha retraite dans une auberge.

Quelque temps après, un prêteur, traversant la même ville, fut adressé chez Polémon, qui refusa de le recevoir : il ne tarda pas à rejoindre l'empereur : il lui fit de grandes plaintes de l'insolence du sophiste ; il en sollicitoit la punition Et quelle heure étoit-il, dit Antonin, quand il vous a fermé sa porte ? — Midi. — Bon ! il m'a bien chassé, moi, qui vous parle, à minuit, & j'ai pris patience.

On trouve plus de Polémons, que d'Antonins & de Josephs.

Lettre d'un François à un journaliste sur les spectacles d'Angleterre.

A Londres, ce .....

MONSIEUR,

Vous publiez, à ce qu'on m'assure, un ouvrage périodique où vous donnez l'histoire des arts, comme celle des hommes, & où vous faites la

---

circonstances. Sous un regne vigoureux, ils fatiguent le prince & les ministres d'un encens servile. Les sentent-ils débonnaires, ils les outragent, & ils font gloire de cette audace qui n'est qu'une bassesse de plus.

A l'égard des particuliers, c'est tout le contraire : ils accablent d'éloges ceux qu'ils méprisent, parce qu'on en fait par là des prôneurs intrépides & des partisans aveugles : ils n'oublient rien pour perdre ceux qu'ils redoutent, parce qu'ils y voient des adversaires dangereux ; & cependant il y a des siecles où ils font la destinée des hommes avec leurs satires ou leurs panégyriques.

peinture des mœurs, en même temps que le récit des événements politiques; voulez-vous bien y insérer cette lettre, qui donnera peut-être aux étrangers, comme moi, quelque petite idée du théatre Anglois.

Je suis à Londres depuis peu de jours. Je n'ai pu refuser à une sœur que j'ai de l'amener avec moi, quoiqu'une Françoise ne soit pas un bagage absolument commode pour un voyageur. Accoutumée à l'adulation dont on accable le sexe par-delà la mer, elle trouve bien de la différence sur les bords de la Tamise. Les esprits penseurs de la Grande-Bretagne ne s'abaissent pas aux petits soins, comme les brillantes poupées de Paris, mais au fond je ne suis pas fâché, pour son mari futur, qu'elle tâte un peu de ce régime, qu'elle voie qu'il existe une contrée en Europe où les femmes ne sont pas tout-à-fait les maîtresses.

Cependant elle a déjà saisi, avec une sagacité particuliere au sexe, une observation vraie & qui m'étonne : c'est qu'il n'y a pas de pays au monde où les femmes fassent plus de dépense que celui-ci; il n'y en a pas où les marchandes de modes & de frivolités de toute espece, fassent une fortune plus rapide : d'où elle conclut qu'il n'y en a pas où les maris soient plus complaisants & plus généreux. Moi, qui suis encore tout étourdi du fracas des voitures Angloises & de l'admiration qu'inspire nécessairement à un étranger le premier coup-d'œil des rues, des lanternes, & des trottoirs de Londres [*a*], je n'ai pu jusqu'ici

(*a*) Ces trois objets sont, en effet, ce qu'il est possible d'imaginer de plus satisfaisant. La largeur des rues, le

discuter à fond la question de l'empire qu'y peuvent avoir les femmes, & de la source de leur dépense : c'est ce que je ferai à loisir ; ma lettre a un tout autre objet.

Je remplis de mon mieux & avec tout le scrupule possible, mes fonctions d'Anglois adoptif. Je bois mon thé deux fois par jour, je mange mes *tostes* bien beurrées ; je lis dévotement ma gazette tous les matins & tous les soirs, & je ris de grand cœur d'y voir les ministres passés en revue nom par nom, comme les particuliers. C'est là, Monsieur, ce qui s'appelle la vraie liberté.

Depuis quelques jours je voyois sur chaque annonce, *for the benefit* ; je demandai ce que cela signifioit : j'appris que chaque acteur ou actrice, attaché aux théatre de Londres, a une représentation à son profit, qui est ce qu'on appelle un *bénéfice*. Pour peu qu'un comédien soit aimé du public, sa soirée lui rend 5 à 6 cent pieces, ce qui, joint à des gages de la même valeur, lui compose un revenu annuel d'environ 30000 liv. pour six mois de travail (*a*).

---

coup-d'œil de l'illumination du soir, la commodité des chemins tracés aux piétons pour braver les voitures dans les passages les plus dangereux, sont une beauté à laquelle rien ne peut être comparé dans ce genre en Europe. L'ancienne Rome pouvoit être plus magnifique ; la situation de Naples & celle de Constantinople sont certainement plus favorables ; mais ce n'est qu'à Londres qu'on trouve des communications aussi bien percées, des illuminations journalieres aussi superbes, & une attention aussi flatteuse pour la sûreté du peuple. On sera bien plus étonné, si l'on pense que cette décoration & la moitié de la ville sont l'ouvrage de vingt ans.

(*a*) Les théatres, à Londres, sont fermés depuis le mois

Ces bénéfices-là valent mieux que ceux de nos chanoines catholiques ; il eſt vrai que les derniers ſe ſauvent, & que les autres ſe damnent : mais ils ont le malheur de ne s'en ſoucier gueres, & tant pis pour eux.

J'attendois avec impatience qu'il ſe préſentât quelqu'une de ces pieces conſacrées par des applaudiſſements univerſels, du divin Shakeſpear, par exemple. J'en avois bien vu une de lui en arrivant : on m'avoit mené admirer la tempête ; je n'y avois couru qu'une eſpece de danger. Comme j'étois dans une loge ſur le théatre, je me trouvois près des acteurs, & ſur-tout du monſtre Caliban : à un certain geſte que fit le matelot qui s'approche de lui, en ſe bouchant le nez, je craignis d'en partager les influences. Ce monſtre & ſon athmoſphere ne m'avoient pas abſolument paru tragiques. Les Anglois à qui j'oſai en faire l'obſervation, convinrent que la tempête n'étoit pas une tragédie ; mais ils ſoutinrent que ce n'en étoit pas moins une piece admirable. Mrs. Letourneur & compagnie l'ont dit auſſi, &, comme je ſuis facile à ſubjuguer par les autorités, jai cru.

Avant-hier je lus ſur l'affiche, Othello : allons, dis-je à ma ſœur, il faut voir Othello. Je me gardai bien de lui en apprendre le ſujet, dont j'étois inſtruit par la lecture du Shakeſpear François. L'idée d'un héros étranglant ſa femme, de ſes propres mains, dans ſon lit, avec tout l'appareil, toute la lenteur, toute la réflexion qu'un bourreau de Tyburn pourroit apporter à cette exécution, lui auroit paru bien moins une tragédie

---

de Juin juſqu'en automne ; police très-ſage & très-ſalutaire, qu'il eſt bien étonnant qu'on n'adopte pas univerſellement.

qu'une farce abominable ; & ne pouvant ſavoir combien le divin Shakeſpear a mis de nobleſſe, d'énergie, de décence, tant dans le dénouement que dans les préliminaires qui y conduiſent, la ſeule idée l'en auroit fait évanouir.

Nous ſommes donc arrivés à Covent-Garden ; nous avons voulu prendre des billets pour les *boxes* (*a*), il n'y avoit point de place.

Nous avons voulu entrer à la premiere galerie (*b*), tout étoit plein.

Je propoſois de monter à *l'uper-galerie* (*c*) ; on m'a obſervé que ce poſte étoit quelquefois dangereux ; que dans certains moments de gaieté, les ſpectateurs libres qui l'occupoient ſe débarraſſoient de leurs voiſins en les faiſant deſcendre par le vague de l'air dans le *pit* ou *parterre*, qui eſt audeſſous. Ma ſœur fit un cri de terreur : je la raſſurai, en lui obſervant que cet uſage de précipiter avoit été connu & pratiqué de tous temps chez les peuples libres ; que les Romains avoient leur capitole & leur roche Tarpéienne, où ils ſe donnoient ce plaiſir ; que les Juifs moins puiſſants, mais non moins célebres, précipitoient quelquefois leurs prêtres de la terraſſe du temple ; que Jonas avoit été précipité dans la mer ; que les Grecs révéroient le rocher de Leucate, d'où les amants malheureux ſe précipitoient pour ſe guérir ; qu'enfin le ſaut du haut en bas étoit un des exercices les plus chers à l'eſprit humain, dans l'état d'indépendance, puiſque tous ces exemples étoient tirés des républiques ; qu'il n'étoit donc pas étonnant qu'ils ſe renouvellaſſent en

(*a*) Premieres loges.
(*b*) Secondes loges.
(*c*) Troiſiemes loges.

Angleterre, où l'on eſt libre, & ſur-tout au théatre, où il y a encore plus de liberté qu'ailleurs. Elle me repliqua qu'elle n'étoit ni amante déſolée, ni prophéteſſe, ni Iſraélite, ni Romaine, & qu'aſſurément elle n'entreroit point à l'*uper-galerie.*

Reſtoit donc le *pit ;* nous y deſcendîmes, il n'y avoit pas de place. Je conſentis à reſter debout ; un coin de banc découvert, à force de pouſſer, offrit à ma compagne de quoi s'aſſeoir à moitié, je la ſoutins de l'autre côté ; la curioſité nous fit paſſer ſur cette poſition incommode. Tout étoit brillant ; la forme de la ſalle, carrée, couverte de dorure dans une partie, griſe dans l'autre, ſans accord, ſans objet, n'avoit rien d'impoſant ; mais la foule des ſpectateurs, la quantité des lumieres, l'attention de tous les viſages animés de l'intérêt qu'excite une piece du divin Shakeſpear formoient un emſemble très-frappant.

A peine étions-nous établis, qu'un corps léger, mais vigoureuſement lancé, me raſa la joue droite ; comme un mouvement involontaire m'avoit fait dérourner le viſage ; un autre réjailliſſant de deſſus le chapeau (*a*) de ma ſœur, m'atei-

---

(*a*) Une partie eſſentielle de la coëffure d'une femme à Londres, c'eſt un chapeau plat & rond, qui eſt une des plus adroites inventions de la coquetterie : il releve la beauté ; il déguiſe la laideur ; il donne du jeu & de la grace à la phyſionomie. Il eſt impoſſible d'imaginer les reſſources qu'une Angloiſe tire de ſon chapeau.

Ce qui pourra paroître ſingulier, c'eſt qu'il eſt exclus de leur parure de cérémonie. Elles l'abandonnent dans des occaſions d'éclat. On ne paroît ni à la cour, ni dans les aſſemblées, ni mêmes aux premieres loges aux ſpectacles,

gnit au nez du côté gauche : je reſtai immobile, ne ſachant quel parti prendre pour éviter ces traits incommodes qui ſembloient me chercher. Un de mes voiſins voyant ma ſurpriſe, me dit en riant : Ne vous inquiétez pas : de ce côté-ci vous avez reçu une peau d'orange, & de l'autre il vous eſt arrivé un cœur de pomme : Et pourquoi, s'il vous plaît, m'écriai-je, cette pomme & cette orange, à moi qui ne nuis à perſonne ? Ce ſont, me repliqua mon inſtituteur, les fruits de la liberté. Point du tout, lui dis-je, les oranges croiſſent en Portugal, où il y a l'inquiſition, & à Malthe, où je ne crois pas que la liberté ait un temple bien aſſuré. Ah ! dit-il, vous ne m'entendez pas ; un des plus beaux privileges du peuple Anglois, c'eſt de dire tout ce qu'il veut, & de faire ici tout ce qui lui plaît : or le bon plaiſir de ceux qui ont mangé cette orange & cette pomme ayant été de vous en envoyer les reſtes au viſage, la conſtitution exige que vous l'enduriez.

Cet argument ne me ſembloit pas déciſif ; j'allois lui repliquer, & citer l'exemple des Grecs, des Romains, qui étoient libres, qui avoient des pommes & des oranges auſſi, &c, quand je vis ſortir d'une des couliſſes un homme grave, avec un grand balai à la main. Prévenu que dans les pieces du divin Shakeſpear il n'y a pas de fonction de la vie qui ne ſoit repréſentée ; connoiſſant de réputation les foſſoyeurs d'Hamlet, & ayant vu moi-même le monſtre de la Tempête, je crus fermement qu'Othello commençoit par un balai. Je

---

en chapeau : des robes Françoiſes, des chignons François, des plumes Françoiſes ſont la décoration forcée dont l'étiquette charge alors les femmes de Londres.

ı'arrangeois de toutes mes forces pour écouter. Je m'étois trompé, ce n'étoit qu'un gagiste qui enoit nettoyer le devant du théatre. En y faisant ttention, je m'apperçus que le *proscenium* étoit n effet couvert de ces débris de l'appétit de *uper-gallerie* dont j'avois éprouvé quelques échanllons; & mon voisin m'assura que, d'après cet fet de la constitution, le coup de balai étoit n préliminaire indispensable dans toutes les pies Angloises.

Enfin la véritable piece commença : n'ayant as le bonheur d'entendre la langue, il m'a été npossible de juger du dialogue ; je n'ai pu en fair que ce qui me frappoit les yeux, comme le int d'Othello, par exemple ; c'est le premier Nee que j'aie vu jouer un rôle héroïque en Europe. pparemment cette couleur fait quelque chose au nd de la piece, sans quoi je ne concevrois pas ourquoi le divin Shakespear l'auroit choisie ; ce ui me confirme dans cette idée, c'est que l'acteur négrillonné pousse l'exactitude du costume jusı'au scrupule : il a de petits cheveux de laine, ı visage pointu, un nez épaté, de grosses levres, s yeux très-jaunes, de très-belles dents : jaais il n'y a eu d'imitation si parfaite, & cette rfection devint encore plus sensible, par le soin 'a Brabantio de se teindre en blanc les sourcils la barbe. Les oppositions & les contrastes étant des grands secrets de l'art dramatique, on nt tout ce que la représentation gagne au teint de s du héros mis à côté du poil soupe-de-lait de n beau-pere.

On est si affamé de nouveautés à Paris ! j'espere 'on essaiera au plutôt celle-là sur un de nos théaes. Ce sera pour nos auteurs une source de riesses toutes nouvelles. Un héros bien noir, de

la façon de M. de la Harpe, par exemple, feroit une chofe admirable. Ce poëte y réuffiroit d'autant mieux que fes vers ont déjà une très-grande affinité avec le glouffement des Hottentots, & l'idiome dur de Juida.

Dans le fond, il n'y aura que la nuance à changer; les acteurs François fe barbouillent à préfent de rouge : une couche de fuie ne rendroit pas leurs traits plus méconnoiffables, & l'intérêt tragique pourroit en être prodigieufement accrû. J'en juge par ce que j'ai vu d'Othello : quand il regarde fon confident, le blanc de fes yeux fixés avec immobilité au milieu de ce mafque d'ébene, fait un objet d'une difformité vraiment effrayante. Quand enfuite Jago lui enfonce à coups redoublés le poignard de la jaloufie dans le cœur, l'acteur ayant foin de faire fucceffivement & à point nommé toutes les grimaces d'un homme qui fouffre, l'émail de fes dents, relevé par la nuance charbonnée de tout le refte, forme une efpece d'éclair qui porte dans le cœur l'épouvante & la compaffion. Je foupçonne que c'eft-là vraiment le *Phobos kai Eléos* des Grecs, dont notre Corneille & notre Racine n'ont jamais eu d'idée.

De peur que les fpectateurs ne fuccombent fous ces convulfions douloureufes, le divin Shakefpear a eu foin, à ce qu'il m'a paru, de leur préparer des repos, d'abord dans les bouffonneries d'un des perfonnages, & enfuite dans l'ivreffe d'un autre. Je ne crois pas qu'on puiffe efcamoter avec plus d'adreffe des verres vuides, les remplir avec plus de promptitude, & les fabler avec plus de rapidité : c'eft encore un reffort tragique, abfolument neuf, qui m'a paru faire un prodigieux plaifir à l'*uper-galerie*, au *pit*, & même aux *boxes*, car on en rioit de bon cœur.

Les ames dilatées par cette joie ſubite exigeoient apparemment plus de place : je me ſentis tout d'un coup froiſſé, d'un côté, par un de mes voiſins, qui m'appuyant le revers de ſa main fermée de toute ſa force ſur le *ſternum*, s'en faiſoit un point d'appui pour s'élever & admirer de plus près. Je me doutai bien que cela ſe faiſoit en vertu de la conſtitution ; mais, comme dans toutes les choſes humaines le remede eſt à côté du mal, j'appellai auſſi la conſtitution à mon ſecours. La nature m'a doué de deux bras nerveux : j'en pliai un en arc, j'en fis un angle de 45 degrés, dont j'appliquai bruſquement la pointe ſur les reins de mon oppreſſeur, il s'écria *God dam!* & me délivra de l'angoiſſe où ſa curioſité m'avoit tenu.

Tout alla bien de là juſqu'à la fin du quatrieme acte : alors les ſpectateurs autour de moi parurent partager la démence du negre furieux : leur reſpiration étoit convulſive ; ils ſembloient répéter ſon rôle, & vouloir s'élancer eux-mêmes ſur le théatre pour le partager. Après quelques mouvements déſordonnés, ils commencerent tout d'un coup à ſe jetter les uns ſur les autres. Trois, grimpés ſur les épaules de leurs devanciers, donnerent l'exemple de monter ſur les bancs. Un d'eux, pour s'y élever plus ſûrement, me ſaiſit par les cheveux. Ma ſœur, épouvantée de ces commotions ſubites, ignorant les reſſources & les franchiſes de la conſtitution, reſtoit à ſa place demi-morte. Un des ſpectateurs lui appuya ſa main ſur l'épaule, & plaçant un talon ſur ſes genoux, s'en ſervit comme de gradin pour s'élancer ſur le blanc qu'il convoitoit. La douleur lui arracha un cri ; elle tomba à la renverſe. Je la ſoutenois : le vuide que ſa chûte

avoit fait fut rempli par la foule, qui ne prenoit pas ſeulement garde à ſes gémiſſements : je vis l'inſtant où elle alloit être ſuffoquée, avant Deſdemona, & d'une maniere encore plus cruelle.

L'effroi me donna des forces : je fis ſentir à ceux qui la preſſoient de plus près la vigueur de mes poignets ; & le tumulte inſéparable de ce choc ayant enfin excité l'attention, j'ai eu le bonheur de l'arracher meurtrie, ſanglante, de deſſous les pieds des ſpectateurs qui donnoient tant de larmes aux tranſports d'Othello. Nous ſommes ſortis violemment émus & ſurpris de penſer qu'en allant voir une tragédie à Londres, on pouvoit tout d'un coup s'en trouver le héros.

Tout cela tenant à la conſtitution & à la liberté nationale, je ſuis bien loin de m'en plaindre : j'oſerai ſeulement vous propoſer quelques queſtions, que je vous ſupplie de vouloir bien engager les juriſconſultes de ce pays à réſoudre.

1°. Seroit-ce manquer à la conſtitution, quand on va à la comédie, au *pit*, de s'y preſenter avec un caſque, la viſiere baiſſée, pour s'y garantir des préſents de l'*uper-gallerie* ?

2°. Pourroit-on être accuſé de haute trahiſon, ſi l'on ſe muniſſoit, dans le même cas, d'une cuiraſſe, comme celle que le roi de Pruſſe donne à ſes cavaliers, c'eſt-à-dire, d'une armure à double face, afin de n'avoir à redouter ni par devant, ni par derriere, les coups de poing des curieux que l'ardeur du ſpectacle met hors d'eux-mêmes.

3°. La conſtitution ne défendant pas de ſemer des pointes, des chauſſes-trapes, dans les jardins pour enclouer les voleurs, une femme qui eſt forcée, faute de place, d'aller au *pit*, ne pourroit-elle pas avoir ſur ſes genoux quelques planches

hes armées de clous bien aigus, afin de ſe garantir
le ſervir d'eſcalier ?

4°. Le droit de monter ſur les épaules des ſpectateurs bien placés, eſt-il une prérogative inhérente à la qualité d'Anglois ? & un étranger leſte e pourroit-il pas auſſi bien en uſer qu'un naturel u pays ?

Je ne veux pas retourner au ſpectacle que ces problêmes ne ſoient réſolus, & ce ſeroit une perte pour le divin Shakeſpear, que je ſuis diſpoſé à vénérer bien ſincérement, quoi qu'en ait dit cet imbécile de M. de Voltaire, ſi victorieuſement réfuté par l'admirable auteur de la Quinzaine Angloiſe à Paris (*a*).

Lettre ſur l'Angleterre.

Vous attendez depuis long-temps, Monſieur, que je vous donne la deſcription de cette isle fameuſe. Vous croyez que j'en élude le moment ; & vous me faites l'honneur de penſer que je réuſſirai à réſoudre les difficultés qui vous arrêtent journellement dans les queſtions que vous vous faites à vous-même ſur ce pays très-ſingulier. L'empreſſement que vous avez d'être inſtruit, vous fait ſupporter avec peine le retard que j'apporte à l'exécution de mes promeſſes ; enfin, vous m'aſſurez qu'il y a en France & ailleurs beaucoup de perſonnes qui le partagent ainſi que vos plaintes.

(*a*) Petit roman ordurier, qui n'a pas même le mérite du ſtyle, & bien moins encore celui de l'imagination. Les courtiſannes de Paris ſeroient bien moins dangereuſes, ſi elles étoient auſſi dégoûtantes que les héroïnes de ce roman.

Je vous remercie de l'un : je ſuis fâché d'occaſionner les autres ; mais, en vérité, il ne dépend pas de moi de vous ſatisfaire plus promptement, & peut-être ſeriez-vous bien étonné ſi je m'y décidois. Je pourrois vous dire comme Phédre à Œnone :

Quel fruit eſperes-tu de tant de violence ?

Il y a long-temps que je l'ai dit pour mon malheur : la philoſophie a autant au moins, & peut-être plus accrédité de préjugés que l'ignorance & la ſuperſtition. Rien de ſi dangereux que de les attaquer, ſur-tout quand ils ſont devenus l'idole d'une ſecte : & de toutes les ſectes je n'en connois pas de plus furieuſes, de plus aveugles, de plus injuſtes en tout ſens, que celles qui choiſiſſent pour cri de guerre la *Raiſon* & la *Liberté*. Or il en exiſte une aujourd'hui qui maîtriſe la plus grande partie des eſprits prétendus penſeurs de l'Europe : elle a pris pour ſigne de ralliement ces mots impoſants ; &, la Grande-Bretagne, pour objet de ſon culte ; tant au moral qu'au phyſique, au politique, &c. Ses panégyriques & la fortune ont fait de la nation Angloiſe le premier peuple du monde. Un ſimple particulier doit-il ſe permettre même d'examiner les fondments de cette renommée, ſans avoir pris les plus grandes précautions, d'une part, pour bien s'inſtruire, afin de ne pas bleſſer la vérité en la cherchant, & de l'autre, pour ne pas riſquer de devenir la victime de ſes decouvertes ?

Pour avoir oſé dire que les premiers monſtres qui ont déshonoré, à Rome, la couronne d'empereur, n'étoient peut-être pas des imbécilles ridicules, comme l'aſſure Suétone, je me ſuis fait des ennemis violents; j'ai eſſuyé des calomnies qui

me ſuivront juſqu'au tombeau. On ne m'a pas pardonné d'avoir démontré que la liberté n'étoit, pour les trois quarts des hommes, que le droit de mourir de faim ; que le ſort d'un cheval bien nourri, bien panſé, bien garanti des injures de l'air, bien traité dans les maladies, étoit préférable à celui du malheureux manouvrier, *libre*, mais mépriſé univerſellement, rebuté univerſellement ; condamné aux plus pénibles travaux dans l'été, aux plus rigoureuſes privations dans l'hiver ; toujours incetain de ſavoir ſi la chétive nourriture qu'il a gagnée aujourd'hui, par le ſacrifice d'une partie de ſon exiſtence, il pourra ſe la procurer demain au même prix ; paſſant ſa vie entre la miſere & le déſeſpoir, & ne ſe reproduiſant dans une poſtérité que pour voir doubler ſes chagrins, ſes maux, & ſes douleurs. On a ſoutenu que c'étoit là un traité complet de deſpotiſme, & qu'un cerveau où ſe developpoient des idées auſſi affreuſes ne pouvoit appartenir qu'à un homme abominable. Un très-brave & très-révérend eccleſiaſtique a imprimé, avec approbation, que *la vérité & l'humanité n'avoient rien de commun avec les ouvrages d'un pareil auteur.* Ce ſont les ſuites de cette conſéquence judicieuſe qui ont contribué beaucoup à m'amener ici. On a cru ne devoir aucun égard à un homme qui paſſoit pour enſeigner qu'on n'en devoit pas au genre humain. Sur ces aſſertions, qu'on n'a pas même daigné approfondir, beaucoup de gens honnêtes & foibles m'ont regardé comme un nouveau Phalaris, très-juſtement brûlé dans ſon taureau.

Si des ſpéculations philoſophiques & certainement bien deſintéreſſées, ſur des anecdotes de deux mille ans, ou ſur des individus iſolés, ſans con-

ſidération dans le monde, ont pu me rendre l'objet de tant de haines, & m'attirer tant d'injures, avec tant d'infortunes, jugez, je vous prie, combien je dois réfléchir avant que de haſarder mon avis ſur une nation puiſſante, accoutumée aux hommages, à l'encens de tous ſes voiſins, dont les principaux moteurs ont les plus fortes liaiſons avec mes ennemis, dans laquelle on n'a pas manqué de répandre à mon arrivée, & depuis mon ſéjour, que mes écrits marquoient peu d'eſtime pour elle, & dont les yeux, par conſéquent, ſont plus ouverts ſur tout ce qui pourroit m'échapper à ſon ſujet.

D'ailleurs, on m'a tant reproché d'aimer les paradoxes, de ne vouloir jamais voir ce qu'on avoit vu juſqu'à moi, & de préférer une choſe nouvelle, pourvu que je me trouvaſſe le premier à la dire. Si j'allois haſarder ce qui m'a frappé à la premiere vue, ce que l'expérience journaliere me force de me perſuader de plus en plus, & ce dont je tâche cependant à me déſabuſer tant que je puis, les cris redoubleroient avec plus de fureur.

Si, par exemple, je diſois que dans l'ancienne Albion, dans ce ſanctuaire du patriotiſme, défendu & nourri par les formes républicaines, il n'y en a point, mais point du tout; que l'argent eſt le ſeul dieu de cette isle; que les champions les plus zélés de la nation ne le ſont que juſqu'au moment où le miniſtere les rend muets avec un bâillon doré; que tous les Démoſthenes du parlement ſe trouvent enrhumés, dès qu'une charge, un titre, ou une penſion les viennent accueillir de la part de la cour; qu'enfin ce changement eſt ſi naturel, ſi fréquent, ſi bien dans l'eſprit de la nation, qu'il n'a rien de flétriſſant;

que quand on voit l'orateur Wigh de la veille, devenu Tory ardent le lendemain, on ne marque ni ſurpriſe, ni colere; qu'on s'informe ſeulement du prix qui a été mis à ſa converſion, & que l'on conçoit d'autant plus de vénération pour le perſonnage, qu'il a été payé plus cher; je dirois la vérité; je pourrois l'appuyer de mille exemples : mais on ne manqueroit pas de s'élever contre moi; quoique ces faits ne ſoient que trop connus des Anglois mêmes, quoique leurs gazettes en retentiſſent, on m'accuſeroit, en France, d'audace & d'ingratitude; les philoſophes crieroient qu'à peine arrivé à Londres, j'abuſe de l'aſyle que j'y trouve; & les Anglois, échos de ces déclamations meurtrieres, trouveroient bientôt que j'ai tort de publier des choſes abſolument publiques chez eux, mais qu'on affecteroit de regarder comme un ſecret, dès qu'il s'agiroit de m'accuſer de les avoir révélées.

Si je diſois que la nation Angloiſe en général eſt douce, humaine, paiſible; que le peuple, loin d'être inſolent, féroce, comme tant de menteurs hardis l'ont écrit, eſt d'une bon-hommie qui approche de la prévenance, & que je ne connois pas de pays où un étranger ſoit plus en ſûreté qu'en Angleterre, même de la part de la populace, aſſurément je ne craindrois pas d'être démenti par les honnêtes gens : mais ne voyez-vous pas que j'allumerois la fureur de tous ces faiſeurs de relations, qui s'illuſtrent à peu de frais dans leurs livres, & les cercles, en racontant à combien de dangers ils ont été expoſés de la part de la canaille de Londres ? toutes mes autres obſervations deviendroient ſuſpectes d'après la fauſſeté évidente de celle-là. Que peut-on attendre de vrai d'un homme qui aſſureroit que les An-

glois ne ſont pas des brutaux ? Mes perſécuteurs, mes détracteurs, mes calomniateurs ne pourroient-ils pas même y voir une flatterie inſigne, & l'envie, pleine de baſſeſſe, d'acquérir, à la faveur de ce menſonge inſidieux, le droit de calomnier impunément la nation, dans tout le reſte? N'en feroit-on pas un ſupplement à la *Théorie du paradoxe ?*

Si j'aſſurois que, malgré la douceur de la juriſprudence ici, malgré les ſoins, les égards même des juges pour les coupables, ceux-ci ſont traités avec plus de cruauté réelle qu'en France, je ne ſerois pas embarraſſé pour le démontrer : je ferois obſerver que, par-delà la mer, un accuſé n'eſt inſtruit de ſon jugement que le matin même du jour où il doit ſubir la peine : par-là ſes tourments ſont abrégés ; la juſtice ne ſe fait pas un jeu de ſes douleurs ; l'eſpérance, cette conſolatrice ſi ſouvent menſongere, mais toujours ſi puiſſante, ne l'abandonnant qu'à l'inſtant où il va être retranché de la ſociété ; & les ſoins de la religion, les exhortations du miniſtre eccléſiaſtique la remplaçant auſſi-tôt, produiſent dans l'ame du patient une diſtraction preſque auſſi efficace : il n'a, pour ainſi dire, pas le temps de ſentir l'horreur de ſa deſtinée.

Ici, à l'inſtant où il eſt condamné, ſon ſort lui eſt connu, & cependant ſon exécution eſt différée d'une ſeſſion à l'autre, c'eſt-à-dire, à ſix ſemaines ; ainſi, après lui avoir ôté l'eſpérance, on lui conſerve la vie, comme pour lui faire mieux ſentir les angoiſſes de la mort qu'il a ſans ceſſe devant les yeux dans ce long intervalle. Il ſemble que la loi ſe repaiſſe de cette torture de l'eſprit, plus cruelle, plus inhumaine que celle du corps qu'elle a abrégée : elle ne livre ſa victime

à la mort physique qu'après avoir laissé le plus impitoyable des bourreaux, l'imagination, lui déchirer le cœur en détail, & épuiser, pour la tourmenter, ce que l'idée d'une destruction inévitable, & dont le moment est fixé, a de plus affreux.

La loi Angloise joint même sur cet article l'inconséquence à la cruauté : c'est le simple vol qui est soumis à cette immensité de supplices. Pour le meurtre, genre de délit plus redoutable, plus abhorré, ici comme ailleurs, la peine est adoucie, puisque le temps est abrégé ; l'assassin est exécuté 24 heures après sa condamnation : de sorte que c'est au crime le plus grave que la loi montre de la tolérance, & c'est au moindre attentat qu'elle a prodigué sa rigueur.

Ces réflexions ne seroient pas susceptibles de repliques : mais n'entendez-vous pas d'ici les clameurs de toute la tourbe philosophesque ? ne les voyez-vous pas accourir avec des pierres dans les mains pour lapider le monstre qui ose prononcer de pareils blasphêmes ? Au milieu de cette cohue feroit-on seulement attention à mes raisonnements ? Ne se trouveroit-il pas dans la foule quelque docte abbé qui m'accuseroit d'avoir dit qu'*on ne peut trop hâter le supplice d'un accusé* ; qui affirmeroit que *les ménagements à l'égard de cette espece d'hommes, me paroissent une conjuration contre l'humanité ;* qui jureroit que je l'ai écrit ; que j'ai fait un reproche aux Anglois de les observer ? Ces assertions honnêtes impudemment hasardées, non moins impudemment soutenues, n'acquerroient-elles pas bientôt une consistance, comme tant d'autres de la même espece dont j'ai été l'objet & la victime ?

Si la jurisprudence criminelle offre ici des contrastes aussi singuliers, combien ne seroit-on pas

ſurpris d'apprendre qu'en matiere civile même, la loi n'a pas montré plus d'égard pour les perſonnes; que ſur la moindre réclamation d'intérêt, le premier mouvement de la juſtice eſt un décret de priſe de corps; ſur la ſimple dénonciation d'une dette même ſuppoſée, c'eſt à la liberté du prétendu débiteur que la loi attente ?

Il eſt vrai que le créancier eſt ſoumis à la formalité du ſerment; mais multiplier auſſi indiſcrétement cette reſſource, n'eſt-ce pas la rendre vaine ? n'eſt-ce pas faire naître la tentation du parjure que d'attacher à une cérémonie ſur laquelle il eſt ſi facile de s'étourdir la certitude du ſuccès.

Il eſt vrai encore qu'en donnant caution le défendeur redevient libre : mais cette facilité, qui eſt très rarement une faveur, peut ſouvent être une très grande injuſtice. De ce qu'un homme dérangé dans ſes affaires, peu connu, peu aimé, ne trouveroit pas d'ami aſſez généreux pour devenir ſon garant, s'enſuit-il que la demande intentée contre lui ſoit vraie ? Si cependant il ne trouve pas la protection qui ſeule peut déſarmer la loi, il reſte dans les fers d'une ſeſſion à l'autre, & une répétition fauſſe peut lui cauſer un déſordre effectif, ou achever de combler ſa ruine.

Dans ce cas le parjure eſt puni : mais ſon châtiment eſt-il une indemnité ? On le livre au pilori, à l'indignation publique : mais ſon ennemi en a-t-il moins ſubi l'humiliation, & la dépenſe de la priſon, & les dangers, & les pertes de l'abſence, & toutes les ſuites qu'entraîne néceſſairement dans une famille la cataſtrophe qui la prive ſubitement de ſon chef ? Ces réflexions, & bien d'autres, donneroient de la juriſpru-

dence civile Angloise une idée peu favorable ; mais ne voyez-vous pas que l'on s'accorderoit à les trouver ridicules ? On ne manqueroit pas d'assurer qu'elles partent d'un orgueil indiscret, & que c'est pour soutenir ma qualité de jurisconsulte expatrié que je me permets ce bavardage sur des objets que je veux faire croire de mon ressort ?

Si j'examinois l'industrie Angloise ; si je déclarois qu'elle est bien au dessous de ce que l'on en pense ; que le préjugé seul a pu lui faire décerner par toutes les nations de l'Europe, & surtout par la Françoise une supériorité qui n'est pas fondée, je me trouverois d'accord avec l'expérience. Je ferois voir qu'en aucun genre les ouvriers voisins de la Tamise ne l'emportent sur ceux qui boivent les eaux de la Seine, ou de la Somme, ou de la Meuse, & qu'il y en a très-peu où ils les égalent ; que les draps de Van-Robais, de Louviers, de Sedan, peuvent soutenir la comparaison sous des yeux impartiaux, avec tous ceux qui se fabriquent par de-là le Pas de Calais ; qu'en ouvrages d'acier, en clincaillerie, Londres & Birmingham ont à craindre, en Allemagne & en France, des rivaux redoutables ; que pour les dorures, les soieries, l'argent orfévri, dans tout ce qui exige un goût fin & recherché, avec une matiere riche, c'est à l'étranger que les Anglois eux-mêmes sont forcés de s'adresser ; que leurs femmes ont pour les étoffes, les gazes, les rubans venus du dehors, la même fureur que les nôtres ont pour celles de toutes ces frivolités que les paquebots introduisent chez nous en dépit des réglements & de la ferme, avec le nom Anglois ; ce qui prouveroit au moins une égalité de mérite des deux parts ; que

ſi dans la ſeule manipulation de l'acier, l'éclat & la fineſſe du poli offrent à l'œil, en Angleterre, ce qu'il trouve rarement ailleurs, cet avantage n'eſt dû qu'au prix exceſſif qu'on y met; qu'en payant auſſi généreuſement nos ouvriers, ils feroient encore mieux, parce qu'ils joindroient la délicateſſe & le goût des idées à la perfection de la main-d'œuvre; qu'enfin la pareſſe & l'indiſcipline ſont ce qui diſtingue les ouvriers de Londres, & que, loin de les réprimer, la légiſlation les encourage; d'abord, parce qu'elle ne proſcrit pas les aſſemblées ſéditieuſes dans leſquelles ils forment des aſſociations pour tyranniſer leurs maîtres, & par conſéquent le public; & enſuite, parce que quand on porte des loix pour mettre une barriere à cette tyrannie, c'eſt contre les maîtres, & non contre les ouvriers qu'on les dirige; de ſorte, par exemple, qu'il eſt défendu aux tailleurs, à peine de priſon, de donner à leurs garçons plus de 18 ſols par jour de ſalaire, tandis qu'il ne l'eſt pas aux garçons d'en exiger 40; ce qui produit une police défectueuſe, & une loi toujours violée. Des obſervateurs déſintéreſſés, après le premier moment donné à la ſurpriſe, avoueroient peut-être que je n'ai pas tort: les Anglois eux-mêmes conviendroient tout bas que je n'ai pas mal vu: mais les Anglomanes qui ne veulent ſoumettre leur barbe qu'à des raſoirs d'acier fondu, qui veulent ſe faire les ongles avec des ciſeaux de Londres, qui ſe croient plus de mérite quand ils peuvent dire qu'ils ont une épée du *Petit Dunkerque*, ignorant qu'il n'y a pas d'acier fondu & que les trois quarts des ferrailleries brillantes dont les boutiques ſont remplies à Londres même, viennent d'Allemagne & quelquefois de Paris,

eroient une ligue contre le ſpéculateur impru-
dent qui viendroit les détromper. Furieux comme
e fou d'Horace, qui ne ſe conſoloit pas d'avoir
té guéri de l'illuſion par laquelle il ſe croyoit
ropriétaire de tous les vaiſſeaux du Pirée, ils ſe
oindroient aux philoſophes pour décréditer ſans
eſſource le médecin indiſcret qui viendroit dé-
ruire leur bonheur.

Si j'allois conteſter aux Anglois, même l'amour
les arts, & le reſpect pour le génie; ſi je por-
ois un examen impartial ſur les éloges décernés
ivec tant d'emphaſe à leur empreſſement pour
ionorer les hommes qui ont illuſtré la nation,
i je me haſardois à avancer que l'envie n'y eſt
as moins active qu'ailleurs, quoique par la conſ-
itution nationale & le caractere primitif des Bre-
ons, elle ait moins de reſſources; que ſi en
rance une perſécution éclatante eſt preſque tou-
ours le ſort des talents fiers & ſupérieurs, en
ngleterre une indifférence obſcure en eſt la
nort, quand ils ne ſont pas accompagnés de l'eſ-
rit d'intrigue & de ſoupleſſe, qui fait par-tout
es ſuccès d'un artiſte, au moins pendant ſa vie;
qu'il y a même beaucoup à rabattre des idées
que nous nous faiſons des hommages rendus aux
oms qui ont illuſtré la Grande Bretagne, après
a mort de ceux qui les ont portés, je ne ſerois
mbarraſſé que du choix des preuves.

Je ferois voir Milton, Butler, mourant dans
a miſere, & preſque reduits, comme Plaute,
un travail journalier, pour ſoutenir une vie
ccablée de tous les maux qui accompagnent l'in-
igence. Je montrerois Newton parvenu dans ſa
ieilleſſe à un poſte lucratif, non par ſa philo-
ophie, ou par la découverte des loix qui diri-
gent l'univers, mais par les charmes d'une niece

docile, qui, avec moins d'effort, lui valut une fortune dont les travaux de ſon cabinet n'auroient jamais été le principe.

Je nierois nettement que le droit de ſépulture accordé dans l'égliſe de Weſtminſter, ait rien en effet de glorieux ou de flatteur, qu'il ſoit le fruit de l'eſtime publique, comme on l'a dit tant de fois. J'apprendrois à l'Europe qu'avec de l'argent, il n'y a perſonne qui ne puiſſe aſpirer à repoſer dans cette abbaye auprès des monarques de la Grande-Bretagne; qu'en ouvrant à la vanité le champ de ces petites apothéoſes, c'eſt l'argent qu'apporte le vivant, & non pas le nom du mort que le chapitre dont ces permiſſions dépendent, conſidere; que ſi Newton, Shakeſpear, Congreve y ont des mauſolées, ils ont pour aſſociés des bourgeois & des bourgeoiſes dont la renommée n'a jamais franchi leur quartier; que bien loin que le faſte royal s'adouciſſe ſur ce théatre de la mort, & que les particuliers partagent avec les reſtes des ſouverains l'eſpece de gloire qu'on attache à l'idée d'un mêlange, il n'y a point de lieu où la ſéparation ſoit plus frappante; une barriere inexorable ferme l'enceinte où ſont réfugiés les porte-ſceptres, encore enorgueillis d'une grandeur évanouie. Le public ne peut repaître ſa curioſité que des épitaphes du vulgaire qui lui ſont abandonnées; il faut des protections & de l'argent pour pénétrer dans le ſanctuaire où la majeſté royale a cherché un aſyle, en murmurant contre la cupidité du chapitre qui lui donne de ſemblables voiſins; & les ombres de Newton, de Shakeſpear errent comme les autres dans la nef ſans pouvoir approcher du chœur, dont le mépris & l'inſolence gardent la porte.

Vous voyez bien que ce ſont là des vérités

capables d'armer contre moi toute la foule des écrivains qui ont cru, & répété avec enthousiasme, sur la foi de M. de Voltaire, qu'un marbre à Westminster étoit le sceau de la gloire & le prix du talent en tout genre.

Si j'examinois les études des Anglois, le fruit qu'ils retirent de leurs voyages, le but qu'ils s'y proposent; en rendant justice à quelques individus distingués, faits pour honorer toutes les nations où la nature auroit pu les faire naître, je serois forcé de dire que le reste de leurs compatriotes, malgré leurs courses & leurs relations journalieres avec le continent, sont, en tout genre, d'une ignorance & d'une indifférence incroyables sur ce qui s'y passe; que, pour ne parler que des lettres & des arts, il n'y a pas un artiste célebre en Europe, pas un savant distingué qui puisse se flatter que sa réputation ait franchi les sept lieues qui séparent Douvres de Calais. Les paquebots se chargent des passagers, des marchandises, mais point des renommées.

M. de Voltaire est connu ici, parce qu'il y a fait un long séjour, parce qu'il a beaucoup parlé des Anglois, & qu'il les a prodigieusement loués: quelques-uns des intrigants de Paris, qui se font appeller philosophes, sont connus à Londres, c'est-à-dire, qu'ils ont des liaisons avec dix ou douze maisons, dont les maîtres vont porter, tous les ans, leur ennui & leurs guinées par de-là la mer; mais, hors ce cercle borné, la nation ne soupçonne pas même leur existence; & elle est aussi peu instruite de celle des écrivains vraiment estimables, qui contribueront à la gloire du siecle. Tandis que la traduction des ouvrages Anglois, même médiocres, fait chez nous le plus grand bruit; qu'une histoire de Charles-quint, par exem-

ple, translatée par un affilié du philoſophiſme, a tourné toutes les têtes frivoles de Paris; nos meilleurs livres n'ont fait ici qu'une ſenſation médiocre, ou même n'en ont fait aucune. Nos pieces de théatre ne peuvent y être tranſplantées qu'avec des additions ou des mutilations qui les rendent ridicules.

Hors les gazettes, les Anglois, en général, liſent peu, même de leurs productions nationales, & leur genre de vie eſt incompatible avec des études profondes & ſuivies; il n'y a pas de peuple chez qui la journée de travail commence plus tard & finiſſe plutôt, dans toutes les conditions, dans tous les ordres: il n'y en a pas où les profeſſions de toute eſpece ſoient plus aiſées à remplir: tout ſe fait à l'aiſe, toujours par des intermédiaires, tant que l'on peut; ce qui rend ſans doute la vie plus douce, mais eſt un obſtacle invincible à la culture de l'eſprit, au developpement des talents, aux progrès de l'inſtruction.

Voilà ce qu'il faudroit dire, ſi je touchois à cet article, qui tient de ſi près aux mœurs, à la conſtitution. Il faudroit appuyer mes aſſertions par des détails dont mes papiers d'obſervations ſont déjà remplis; mais la foudre ſortiroit de ce nuage diſſipé; les idoles & les adorateurs ſe réuniroient pour étouffer des remarques que leur vérité rendroit choquantes, & leur nouveauté ſuſpectes.

Si de leur maniere d'enviſager la littérature étrangere, du mépris qu'ils font des fruits d'un autre terroir, je paſſois à leur litérature nationale, à leur éloquence civile, religieuſe, ou politique; ſi je me permettois, comme il le faudroit bien, de dire quelque choſe de leurs théatres, de leurs plaidoieries, de leurs ſermons, de leurs

harangues au parlement, combien d'attaques encore ferois-je obligé de livrer ? non-feulement à l'opinion générale, mais même à la conviction perfonelle du peuple, dont me voilà devenu le commenfal ? à la jouiffance où les Anglois fe maintiennent, non feulement de fe dire, mais d'être regardés comme les rivaux de la France en bien des genres, & fes vainqueurs dans tout ce qui tient à la force de l'efprit, à la vigueur de l'ame & à l'energie du langage ?

Pourrois-je me difpenfer d'obferver que leur théatre n'ayant jamais réuffi que chez eux, eft par cela feul déclaré inférieur à ceux de la France & de l'Italie ; parce que dans cette efpece de combat de l'efprit, ce font les étrangers qui prononcent fur la véritable fupériorité : ils forment le parterre devant lequel chaque nation vient préfenter fes pieces & fes acteurs fur la grande fcene de l'Europe : c'eft leur empreffement à adopter les productions de l'une, en negligeant celles de l'autre, qui décerne la couronne. Ne pouvant être conduits dans leur choix que par le plaifir qu'ils éprouvent, leurs jugements ne peuvent non plus être fufpects : le théatre auquel ils donnent la préférence vaut inconteftablement mieux que celui qui ne plait qu'aux compatriotes. Cela feul, à mon avis, termineroit l'efpece de doute où l'on femble être encore entre les fcenes de Paris & de Londres.

Je ne ferois pas embarraffé à juftifier cet arrêt rendu d'un commun accord par l'Europe entiere ; mais alors il faudroit toucher aux autels de Shakefpear, & jamais l'arche du feigneur n'a été plus redoutable, pour les irrévérends, que la renommée de ce dieu du théatre Anglois. Ce n'eft pas du refpect, ce n'eft pas un hom-

mage que ses dévots exigent de nous ; c'est un culte, & un culte d'autant plus difficile, qu'il doit être absolument fondé sur la foi.

Nous n'entendons rien de ce dramaturge adoré. Nous demandons qu'on le traduise, & ils répondent qu'on ne sauroit traduire Shakespear (*a*). Nous supplions qu'on nous en donne au moins une idée : on nous assure que cela ne se peut pas ; » qu'il est plus libre dans le choix de ses » expressions que le vent sur l'Ocean, pour le dire » à sa maniere ; que son dialogue est tantôt en » vers blancs, tantôt en vers rimés, tantôt en » prose, & n'a tantôt qu'un mot ou deux à la » place d'un vers ; que sa langue se soumet à » tout cela sans broncher (*b*) «. Nous hasardons d'en essuyer quelques représentations ; nous y trouvons un mêlange plus absurde, à nos yeux, que toutes les rêveries de la Fleur des saints, & du Talmud : nous y sommes choqués par des personnages qui nous offrent l'apparence la plus extravagante, tels que le monstre de la Tempête, &c. On nous ferme la bouche en jurant que cette imagination est le chef-d'œuvre de l'esprit humain, que le grand mérite de Shakespear est d'avoir enfanté plusieurs caracteres, » dont on n'a jamais eu l'idée en France, ni » ailleurs (*c*) ; que celui de Caliban, entre autres, » ne peut être assez admiré (*d*) ; qu'il faut avoir » la cervelle bien poétique pour inventer un

---

(*a*) Discours sur Shakespear & sur M. de Voltaire, par M. Baretti, secrétaire de l'académie royale Britannique.

(*b*) *Ibid.*

(*c*) *Ibid.*

(*d*) *Ibid.*

» tel homme, & le rendre tout-à-fait vraiſembla-
» ble, malgré l'impoſſibilité de ſon exiſtence !

» Figurez-vous, ajoute-t-on, une ſorciere
» ſcélérate tranſportée pour le reſte de ſes jours
» dans une petite isle déſerte, & laiſſée là à la
» merci du ſort ; elle eſt actuellement groſſe d'un
» eſprit malin ; à ſon arrivée dans l'isle, elle ac-
» couche d'un garçon qu'elle nourrit comme
» elle peut pendant un temps ; elle meurt, & le
» laiſſe là tout petit ; cependant il ne périt
» pas ; mais, à l'aide de ſon inſtinct, il trou-
» ve moyen de conſerver ſa vie comme tout
» autre animal. C'eſt à cette créature là que
» Shakeſpear a donné de la raiſon & de l'a-
» mour ! mais quel amour, quelle raiſon ! Ni
» plus ni moins qu'en devoit avoir un monſtre
» né des œuvres d'un eſprit malin & d'une ſor-
» ciere des plus méchantes : que d'idées neuves !
» que de ſentiments uniques ! Ils n'en ſont pour-
» tant pas moins puiſés dans *le plus grand vrai*
» *de la nature* «.

Je répondrois tout bas que cette idée qu'on nous donne de Shakeſpear eſt propre à nous faire croire préciſément le contraire de ce que l'on veut nous perſuader ; que ſi ſon talent conſiſtoit en effet dans la force des penſées, dans l'énergie des caracteres, il devroit être infiniment aiſé à traduire ; que les écrivains à qui cette épreuve eſt funeſte, ou qui ôtent l'envie de la leur faire ſubir, ſont ceux dont les petites graces, les mignardiſes locales périroient ſous la main du copiſte (*a*).

(*a*) L'exemple de *Tacite* n'eſt pas contraire à ce principe, il le confirme. Ce n'eſt que par un préjugé ou une mépriſe de mots que l'on dit *Tacite* difficile

Que la liberté dans les arts n'eſt pas, & ne doit pas être une licence ; qu'un dialogue coupé, déſordonné comme on nous repréſente celui de Shakeſpear, doit, à chaque inſtant, cauſer une ſurpriſe déſagréable à des oreilles délicates ; qu'un habit composé de morceaux de differentes couleurs eſt ſupportable dans des farces, ou dans des maſcarades qui en ſont une eſpece ; mais qu'on ne s'aviſe pas de s'en parer pour une fête royale.

Que la bizarrerie n'eſt un mérite en aucun genre ; que ce n'en eſt un d'imaginer des caracteres nouveaux, des ſituations nouvelles, qu'autant que les uns & les autres ſont dans la nature ; que ſi l'admiration étoit le prix des enfantements monſtrueux dans les lettres, il y auroit peu de productions auſſi révérées que le *Petit-Poucet*, & la *Barbe-bleue* ; que le *Caliban* en particulier, dont on fait un ſi magnifique éloge, eſt le fruit de la démence la plus folle, la plus baſſe, & la plus coutradictoire tout à la fois ; que ſes ſentiments ne ſont pas puiſés dans le *grand vrai de la nature*, puiſque ſon exiſtence eſt impoſſible ; que cet être fantaſtique eſt d'une ſtupidité morale qui révolte autant que ſa groſſiéreté phyſique ; que ſon caractere abject & brutal eſt directement opposé à l'origine que lui ſuppoſe le caprice de ſon auteur ; que le fils d'une ſorciere & d'un malin eſprit, devroit avoir quelque choſe d'aërien ; que Shakeſpear en a fait moins qu'un demi-homme, & qu'il devroit être une eſpece de demi-dieu.

Ces réflexions & bien d'autres, haſardées à petit bruit, convaincroient peut-être quelques cenſeurs de bonne foi ; ils y applaudiroient ſans fracas : mais la horde des enthouſiaſtes les forceroit bientôt à cacher leur approbation, ou même à la déſavouer.

Enfin, je ne pourrois me diſpenſer, en parlant
u théatre, de dire un mot des acteurs qui l'ani-
ent : en appréciant les pieces, il faudroit ren-
re compte de la déclamation qui les ſeconde,
es beautés illuſoires & paſſageres qu'elle peut
ajouter ; & combien mon perſonnage redevien-
roit encore dangereux !

Les regrets ne finiſſent pas ſur la retraite du
élebre Garrick. Il ſemble, à entendre les An-
lois, que rien ne puiſſe, dans le paſſé, ni dans
avenir, lui être comparé. L'enthouſiaſme pour
e Roſcius de la Tamiſe eſt à un point dont peut-
tre jamais aucun homme vivant ne s'eſt vu
objet.

Les étrangers qui ne l'ont pas entendu, cher-
hent à s'en faire une idée, d'après les comédiens
ui le remplacent dans ſes rôles. Ceux-ci, étant
ous ſes contemporains, ayant été témoins de
s ſuccès & de la méthode à laquelle il les a dûs,
yant joué avec lui long-temps, nous nous per-
uadons qu'ils ont retenu, au moins de mémoire,
uelques-unes de ſes inflexions, quelques-uns de
es geſtes. Par-tout, & en tout genre, les hommes
raiment originaux ont fait des éleves, infé-
eurs, ſans doute, au maître, mais dont l'imi-
ation, même ſervile, en retraçoit la maniere.

Les Anglois ne nous permettent pas de juger
David Garrick d'après ce principe. Pour nous
nieux accabler de l'admiration qu'ils lui prodi-
uent, ils préferent de nous abandonner tous
eurs acteurs du jour. Pour lui faire plus d'hon-
eur, ils outragent ſans ſcrupule tous ſes cama-
ades ; la diſtance entr'eux & lui, diſent ſes ad-
irateurs, eſt infinie. Ce comédien, ſi on les
n croit, eſt le Melchiſedec du théatre ; comme
n'a pas eu de pere, il ne laiſſe pas de poſtérité.

Il me feroit impoffible de me foumettre à ce préjugé dont la caufe n'eft pas fi difficile à démêler qu'on le croiroit bien ; mais alors il faudroit avoir pour ennemis tous les fanatiques du roi *Lear :* ils crieroient avec fureur qu'on ne peut pas juger de ce que l'on n'a pas vu, ce qui eft vrai ; que je pretends juger leur idole , ce qui n'eft pas vrai ; & que je fuis le feul homme au monde capable d'en contefter l'apothéofe, ce qui ne l'eft pas davantage.

L'Eloquence exigeroit de moi un article étendu. C'eft, dit - on, l'arme & la compagne de la liberté : les lecteurs, dans cette idée, attendroient des détails fatisfaifants ; mais comment remplirois-je leur efpérance ? — On demandoit à Ciceron quelle étoit la principale partie de l'orateur ? *Habitus* , répondit-il, ou *le débit* : la feconde ? *habitus* : & la troifieme ? *habitus* ; réponfe à laquelle le nom de l'auteur doit donner le plus grand poids, & dont l'expérience a confirmé la jufteffe dans tous les fiecles.

Si le véritable orateur eft celui qui perfuade en parlant, il eft certain que la véritable éloquence pour les grandes affemblées eft celle du débit. La raifon, la méthode, l'élégance, la clarté, la force, l'enchaînement des preuves, font pour le cabinet. En public, une voix fonore, adroitement maniée, des geftes qui ajoutent à l'expreffion, fans annoncer trop l'art qui les dirige, une certaine onction qui faffe croire que l'on eft perfuadé foi-même de ce que l'on dit, voilà le fecret de regner fur les efprits : feduifez les yeux & les oreilles : c'eft par ces deux portes que l'on parvient plus sûrement jufqu'à l'ame , &, s'il eft permis de le dire, ce font celles dont les Anglois n'ont pas encore trouvé la clef. Je ferois forcé

avouer que je n'ai trouvé ni au barreau, ni dans chaire, ni même au parlement rien qui approie de cette idée que nous donnent de l'éloquen- les maîtres dont elle faisoit à Rome ou à Athe-s, la fortune & la gloire.

Dans la chaire, une lecture froide & morne; barreau, une lecture monotone & glacée de ême, ou des interpellations brusques, décou-ées, suivant les cas; au parlement, une affluence ipétueuse, sans étude, sans grace, j'oserois mê-e dire sans méthode; plus d'attention à faire du uit qu'à le justifier; plutôt des allusions ma-gnes, ou des sorties indécentes que des raisons ersuasives; une chaleur qui tient de l'emporte-ent, & dont un étranger est tout surpris, quand lui interprête le texte dont elle est l'accompa-iement, voilà ce qui m'a paru caractériser l'é-quence Angloise, & ce qui m'a fort étonné, ns un pays où cette carriere est, comme dans ncienne Rome, le chemin des honneurs; dans pays où le talent de la parole ne connoît ni ne, ni scrupule, ni entraves; où il s'applique ix plus grands objets qui puissent élever l'esprit imain; où il trouve, soit dans l'estime publi-ie, soit dans les récompenses de la cour, tout qui peu l'encourager.

Or à qui, de ceux d'entre les hommes qui li-it, qui parlent, & qui n'ont jamais réfléchi, s observations ne paroîtroient-elles pas insup-ortables? & dès-lors ne seroient-elles pas pros-ites presque universellement? Les Anglois eux-êmes ne m'accableroient-ils pas d'exemples d'a-ès lesquels on m'accuseroit d'ignorance ou de auvaise foi?

J'aurois beau répondre que des exceptions ne ent pas à conséquence; que je crois les An-

glois aussi bien organisés pour l'éloquence que les autres peuples ; que la lenteur de leurs progrès en ce genre vient peut-être de leur éducation, de leurs usages & de leurs loix, parce que l'éducation pédantesque & mélancolique des universités étouffe les germes du talent, au lieu de les développer ; parce que leurs mœurs bornant la profession d'avocat à une seule classe d'hommes (comme celle de prédicateur) & n'exigeant de chacune ni travaux, ni efforts, tandis que leurs loix ont réduit les procès civils à de simples combats de procédure ; & les instructions criminelles, de la part des conseils, en jeux d'esprit, en efforts de subtilité, elles ont ôté au parlement Anglois les séminaires, où se formoient à Rome les athletes qui devoient un jour se produire dans le sénat, ou à la tribune. Je m'épuiserois en vain pour chercher des raisons plausibles d'un fait incontestable, je n'en obtiendrois pas plus mon pardon de la part des gens qui s'imaginent qu'il y a de l'éloquence par-tout où l'on prononce le mot de *liberté*.

La religion entreroit dans le tableau général de la Grande-Bretagne ; & qui pourroit souffrir de m'entendre dire que les Anglois ont été plus superstitieux, & sont encore plus intolérants que les papistes ; qu'eux qui décrient avec tant de chaleur & de justice l'inquisition, en ont surpassé, par des loix réfléchies, la barbarie & l'iniquité ? On se récrieroit à ces mots avec emportement, on diroit : » Voyez la rage qu'il a de mordre, de blâmer les Anglois qui souffrent tous les cultes.....«

Mais l'inquisition, même dans ses cruautés, suppose des formes : elle admet des différences tant dans les délits que dans les peines : ce qu'elle punit, c'est moins le malheur d'avoir été engagé dans un culte erroné, que l'obstination à y persis-

ter : les premieres chûtes ne ſont châtiées que par des pénitences eccléſiaſtiques : elle n'appelle le bras ſéculier & les ſupplices que contre les relaps ; ſes principes ſont de ménager le ſang des hommes, en corrigeant leurs mépriſes. Ce que les paſſions de ſes miniſtres y ont ajouté de défectueux dans la pratique, n'eſt pas dans l'eſprit de ſon inſtitution.

En Angleterre, la proſcription du papiſme, la peine de mort prononcée contre ſes miniſtres, ne ſont ſuſceptibles ni de modification, ni d'adouciſſement; il ſuffit qu'un prêtre catholique ſoit convaincu d'avoir exercé quelqu'une de ſes fonctions pour être dévoué & envoyé au gibet.

Cette légiſlation, comme je l'ai obſervé précedemment, n'eſt pas inconſéquente: mais elle eſt atroce. Nos chapelains ſont les maîtres ſans doute de ne pas venir dire la meſſe à Londres : mais la loi qui attache un ſupplice ignominieux à un délit de cette nature, eſt une loi plus qu'inquiſitoriale : il ſied mal à ceux dont la religion préſente des potences pour prix d'un zele indiſcret, de trouver à redire aux *Carochas* & aux *San-benito* des *Auto-da-fé*.

J'avoue que l'humanité des juges élude ſouvent cette loi infernale ; les papiers publics ont raconté dans ces derniers temps, à ce ſujet, un trait du célebre lord Mansfield, qui fait autant d'honneur à ſon caractere qu'à ſon génie : mais cela même n'eſt-il pas une critique de la loi ? Quelle plus forte preuve qu'elle eſt injuſte, que les efforts de ceux qui doivent la faire exécuter, pour ſe diſpenſer d'en ordonner l'exécution

Vous ſentez quel commentaire il faudroit attacher à ce texte fécond ; & que diroit-on, quand j'en viendrois à examiner ce qu'a produit

en Angleterre la liberté des croyances, hors de la Romaine; la nullité de religion, ſuite néceſſaire de leur multiplicité; la diſſolution des liens civils, fruit inévitable de cette nullité; la licence du peuple, que rien ne contient, dès que vous avez briſé ces liens imperceptibles qui ſuppléent par la conſcience aux regles de l'honneur, & qui donnent Dieu pour témoin des actions que l'on peut dérober aux yeux des hommes; la défiance qui en réſulte entre les individus; le peu de ſécurité d'un maître dans ſa maiſon, d'un pere dans ſa famille, de tout homme qui n'ayant avec ſes ſubordonnés d'autres rapports que l'intérêt & d'autre caution de leur fidélité que la crainte du châtiment légal, tremble toujours d'être la victime de leur cupidité, dès qu'ils pourront s'y livrer avec l'eſpérance de l'impunité.

Et ſi à ce tableau frappant, ſuſceptible d'un détail infiniment étendu, je joignois celui de l'attachement minutieux à des pratiques de diſcipline qu'une piété éclairée modifie ou abroge ailleurs ſuivant les circonſtances, de la célébration du *Dimanche*, par exemple! dans les pays catholiques c'eſt une époque non-ſeulement de repos, mais de joie: les divertiſſements dont les riches oiſifs ſe gorgent le reſte de la ſemaine, le peuple laborieux les partage ce jour-là: les théatres ſont ouverts, & même preſque toujours remplis de ſpectacles de ſon goût. A Londres, une triſteſſe morne eſt ce qui le diſtingue ſpécialement: tout ce qui s'appelle jeux publics, eſt interdit avec une ſévérité rigoureuſe; la police ſévit même contre les joies privées: une inertie Judaïque s'empare de la nation Angloiſe; jamais la race de Jacob n'a marqué

son ſabbat par une immobilité plus ſcrupuleuſe que celle qui glace, le ſeptieme jour de la ſemaine, toute la Grande-Bretagne.

Si de ces réflexions ſur les mœurs, j'oſois m'élever à la politique, & jetter un coup-d'œil ſur la révolution actuelle, ſur ſes cauſes, ſur les meſures que l'on prend pour y remédier, ſur la conduite qu'ont tenue les Anglois depuis cinquante ans en Europe, ſur leurs procédés envers leurs ſujets, leurs amis, & leurs rivaux, quelle carriere s'ouvriroit devant moi, & quels périls!

Je ne pourrois conſidérer l'Angleterre que comme un corps hydropique, appuyé ſur deux jambes, dont la premiere ne tient plus au tronc que par un filet prêt à rompre, & la ſeconde annonce déjà des ſymptomes de gangrene, qui en opéreront également la ſéparation avant peu. Il faudroit avouer que les ravages commis par les Eſpagnols, dans la découverte du nouveau monde au ſeizieme ſiecle, ont été ſurpaſſés par les Anglois dans l'Indouſtan, au dix-huitieme; & que les circonſtances de ces barbaries modernes ont plus atroces encore, plus épouvantables que celles des anciennes; il faudroit s'étonner de l'imprudence, & gémir ſur la cruauté, l'avarice, qui ont déjà fait couler tant de ſang humain ſur ces rivages malheureux, ſur l'aveuglement qui y perpétue les maſſacres; il faudroit enfin articuler nettement que l'Angleterre ne doit ſa brillante exiſtence du milieu de ce ſiecle qu'aux fautes de ſes voiſins; qu'elle a eu une criſe, plutôt qu'une époque de gloire, qui lui ſera funeſte; & qu'avant peu, par le ſeul cours des choſes, il faut qu'elle redevienne ce qu'elle eſt par la nature, une puiſſance, au plus du ſecond ordre en Europe, avec une influence très-bornée dans les

autres parties du monde. A ces mots, mes compatriotes ne me prendroient-ils pas pour un rêveur absurde, & les Anglois pour un déclamateur dangereux?

Cependant, pour dire la vérité, il faudroit bien mettre au jour celles-la : elles sont constantes & sensibles.

L'Angleterre, fixée par la nature de son sol, par celle de sa situation au commerce, aux entreprises paisibles du négoce, a presque toujours ambitionné l'éclat destructeur de la guerre. Malheureusement pour elle, la fortune a paru souvent favoriser cette maladie. Elle n'a jamais oublié que ses rois ont vaincu trois fois les François en bataille rangée, & qu'un d'eux a été couronné roi de France dans Paris. Dépouillée bientôt des fruits de ses victoires, elle a eu longtemps la sagesse ou le bonheur de se borner au rôle le plus sûr, & vraiment le plus honorable de tous, au rôle désigné par cette devise ingénieuse : *Qui j'aide est maître.*

Les intrigues & les besoins de Guillaume III, le préjugé, fondé peut-être, contre Louis XIV, l'ont précipitée dans des guerres que les talents du duc de Marlborough, & de quelques autres hommes supérieurs ont rendues, vers la fin, plus glorieuses qu'utiles. Dans ces derniers temps, un ministere fatal à la marine de la France, a laissé celle des Anglois sans barriere en Europe & aux Indes, & alors elle a inondé le globe entier. C'étoit le moment de se fixer des bornes à elle-même ; de montrer, pour la premiere fois, aux hommes étonnés une puissance prépondérante & modérée. Cette réserve, digne d'une nation qui prétend en corps aux honneurs de la philosophie, auroit été également conseillée par la politique :

mais les philosophes & les politiques se turent ; ou peut-être furent-ils eux-mêmes subjugués par l'ivresse du succès.

La manie des conquêtes gagna la nation. L'esprit de conquête a amené la dureté envers les colons éloignés : au lieu d'imiter la politique admirable des Romains, qui n'établissoient, dans la grande famille de la republique, qu'un rapport de protection de la part de la mere, & de reconnoissance de celle des enfants, les Anglois ont voulu soutenir une relation de dépendance & d'autorité : ne voyant pas que des amis libres & zélés valent mieux à 1500 lieues, que des sujets indociles & mécontents, ils ont cru augmenter leurs forces en asservissant l'Amérique : ne consultant ni les temps, ni les circonstances, ils ont voulu traiter ces établissements devenus adultes, & subsistants par leurs propres forces, comme ils les avoient traités dans leur enfance : au lieu d'un traité d'alliance & de commerce, ils ont voulu leur imposer un joug plus humiliant qu'onéreux ; & comme la vanité produit souvent plus de révolutions encore que l'intérêt, la perte d'un continent immense a été le prix de l'oppression méditée par ces fiers insulaires.

Je dis la *perte*, parce que la victoire même ne leur rendroit pas l'Amérique. Ce membre blessé, quand la force le réuniroit pour le moment à leur empire, ne feroit que l'accabler par sa pesanteur, par l'immensité des dépenses nécessaires pour le contenir ? Ce ne seroit qu'à force d'or & de troupes que le pavillon Anglois seroit maintenu sur toutes les rives du nouveau monde : & de semblables possessions sont la ruine du propriétaire.

Du côté de l'Inde, quels horribles exploits

un hiſtorien ſincere auroit à raconter, ſi cependant ſa plume pouvoit en ſoutenir le récit ! Sans doute ce ſont des brigands bien coupables que les Pizarre, les Almagro, & tous les prétendus conquérants, qui s'abreuvant du ſang des Américains, prenoient poſſeſſion du nouveau monde en le couvrant de cadavres, mais ils avoient des prétextes s'ils n'avoient pas d'excuſes. Leur petit nombre, leur impuiſſance pour gouverner des peuples que la premiere ſurpriſe avoit diſſipés, & qui, ſeulement en ſe preſſant autour d'eux, pouvoient les étouffer ; la nouveauté des objets, l'ivreſſe même produite par des exploits ſi étranges, par des incidents ſi extraordinaires ; enfin, leur genre de vie, avant que de devenir les rois d'un hémiſphere inconnu, ſont, non pas des raiſons capables de juſtifier leurs barbaries, mais des cauſes qui ſemblent les motiver. L'avarice, du moins, n'y eſt compriſe qu'en dernier ordre, & les dévaſtateurs les plus ſanguinaires de l'Amérique n'étoient pas les plus cupides.

Mais leurs imitateurs au Coromandel, mais les complices du lord C..., mais ces héros plus inhumains que les chevaux dont Hercule fit juſtice, en leur faiſant dévorer leur maître, quel principe les pouſſoit ſur ces rives déſolées ? Quel prétexte les armoit contre des hommes paiſibles, coupables uniquement d'être riches & foibles ?

Les ſucceſſeurs de Cortez étrangloient les Caciques ; mais les compagnons du lord C... fuſilloient les Rajahs. Les premiers livroient les Américains nuds à des dogues furieux ; mais les ſeconds devouoient les Indiens aux horreurs de la faim. Du haut des magaſins dont l'or ſeul pouvoit ouvrir la porte, & où ils avoient ren-

fermé la subsistance de toute une province, ils encourageoient la mort à hâter ses ravages, afin de rendre plus lucratif l'empressement du reste de ces peuplades exterminées. Ceux-là employoient des supplices cruels & honteux pour arracher aux anciens possesseurs d'une terre maudite la révélation de leurs trésors; mais c'est à ceux-ci qu'est dûe l'invention d'une culotte remplie de rats, de lézards, d'insectes plus mordants que vénimeux, & ce sont des femmes qu'ils soumettoient à ce genre de torture, dont les annales même de l'enfer n'offriroient pas d'exemple (*a*).

Si ces abominations ont moins éclaté que celles dont Cuba, le Mexique, & le Pérou ont été les théatres, c'est que les plus récentes n'ont pas trouvé de LAS CASAS pour les révéler; c'est que tous les témoins en étoient les complices; c'est que dans ce siecle philosophe on se familiarise avec les atrocités, à force de feindre de les déplorer, & qu'enfin le partage de ces dé-

---

(*a*) A la honte de ma nation, je ne puis pas dire que les François aient été moins coupables: ils ont été possédés du même vertige; ils ont commis autant d'horreurs par le même principe. De toutes les colonies établies sur ces tristes rivages, je ne vois guere que celle des Danois à laquelle les propriétaires puissent penser sans rougir: elle n'a pas été bâtie avec du sang: des ossements humains n'en sont pas les fondations: elle prospere sans éclat, sans orgueil & sur-tout sans cruautés. En dirai-je la raison? C'est parce qu'elle appartient à un peuple qui a fait volontairement, & avec réflexion, le sacrifice de sa liberté politique pour s'assurer la liberté civile. Il ne connoît ni chez lui, ni dans ses colonies ces fermentations de l'indépendance qui coûtent ailleurs tant de larmes au genre-humain, ce prétendu esprit républicain qui ne feint d'en réclamer les droits que pour l'opprimer impunément.

pouilles sanglantes a fermé les bouches qui auroient dû les dénoncer, & désarmé les mains dont le devoir étoit de les punir.

Et, encore une fois, ce n'étoit pas à des peuples redoutables qu'ils déclaroient cette guerre, aussi lâche qu'horrible ; ce n'étoit pas à leur sûreté qu'ils immoloient ces victimes : c'étoit à l'avarice seule, au desir de revenir opulents en Europe ; & les auteurs de ces raffinements, dont l'idée fait frémir, n'étoient pas des hommes grossiers, familiarisés par la misere avec la douleur, surpris, éblouis de leur élévation, & qui eussent à venger, dans un âge avancée, sur des êtres plus heureux les maux qui avoient flétri leur jeunesse : c'étoient des officiers, fiers d'une éducation polie, parvenus par degrés aux emplois dont ils faisoient un si horrible abus, & dont les premieres années s'étoient passées dans l'aisance, à l'étude des loix, de la justice, de l'humanité.

Ce qui devoit arriver, arrive, ou arrivera bientôt : ou les peuples asservis, devenus enfin courageux à force de tourments, & implacables par le ressentiment des barbaries passées, expieront leur longue patience par un massacre général de leurs impitoyables oppresseurs ; ou ceux-ci, comme ils semblent s'y préparer, donneront à leurs esclaves le spectacle consolant d'une destruction qui les vengera. L'or arraché aux Monguls sera pour ces brigands le sang de Nessus : en corrompant leurs ames, il portera dans leurs veines un feu séditieux : percés mutuellement de leurs propres traits, ils périront sur ces côtes étrangeres, aux acclamations des habitants, dont ils auront été si long-temps la terreur & le fléau.

Que deviendra l'Angleterre alors, dépourvue
es deux ſources qui entretiennent aujourd'hui ſa
cheſſe & ſa fierté ? Et ſi les yeux de l'Europe
ouvrent ; ſi tant de nations outragées, ſi tant
e pavillons avilis, ſi tant de puiſſances bravées
réuniſſent, quel rempart oppoſeroit à une li-
ıe univerſelle un peuple dont toutes les dé-
arches ſemblent avoir eu pour but de la né-
ſſiter ? Veniſe étoit moins riche, moins orgueil-
uſe, moins puiſſante au ſeizieme ſiecle, quand
ous les potentats de l'Europe ſe réunirent pour
ı partager les dépouilles. Elle ſe ſauva parce
ıe l'imprudence agitoit alors tous les trônes,
ırce qu'un délire inconcevable de perfidie,
avarice, de crédulité, de trahiſon, régnoit
ıns tous les conſeils : mais ſi les hommes,
ns devenir meilleurs, s'éclairent ; ſi les diſ-
ıſſions tant réitérées ſur les forces, les préten-
ons & les reſſources, ſoit de l'Angleterre, ſoit
s autres états, montent enfin la tête d'un vé-
table politique, & que dans un temps où le
rupule n'eſt plus qu'un obſtacle aux uſurpa-
ons, les puiſſances de la terre ſe diſent : *Bri-
ns le ſceptre de cette reine de la mer :* Que fera-
elle ?

Ses eſcadres la raſſurent : mais ce n'eſt peut-
re pas une des moindres erreurs de ce ſiecle,
ıe la confiance preſque excluſive donnée à la
arine, dans le choix des moyens de défenſe,
eſt à dire de deſtruction, & l'idée où l'on eſt
ı'elle fait la deſtinée des états. La philoſophie
enteuſe & inconſéquente de nos jours porte
s mépriſes dans la politique comme dans la mo-
le. Elle a perſuadé aux rois que l'empire de
mer donnoit néceſſairement celui de la terre :
force de le répéter, à force d'abuſer en fa-

veur de ce syſtême, de quelques événements qui avoient un tout autre principe, on en a fait une eſpece de vérité. En ce genre, comme dans tout le reſte, on a pris des incidents particuliers pour des preuves générales : de ce qu'une puiſſance ſupérieure, ayant fait des fautes ſans nombre, ſur terre & ſur mer, a été forcée à une paix humiliante par une puiſſance bien inférieure, mais mieux ſervie par ſes *flottes*, on en a conclu que les *flottes* étoient l'arme prépondérante dans les *duels* d'empire à empire, & qu'avec de gros vaiſſeaux on étoit ſûr de ſubjuguer l'univers.

C'eſt encore là un des préjugés qu'il faudroit attaquer dans l'hiſtoire des Anglois. Il faudroit faire voir que les proſpérités appuyées ſur ce fondement mobile n'ont jamais été durables, & que l'inſtabilité de la mer ſe communique aux conquêtes dont cet élement eſt le moyen. Dans tous les temps, les *matelots* ont fini par céder aux *ſoldats*. En général, dès qu'un empire tourne ſes ſpéculations & ſes efforts du côté de la mer, il eſt perdu.

Les Athéniens ſous Thémiſtocle battirent les Perſes. Cette victoire les enorgueillit : ils devinrent marins : ils éblouirent un moment la Grece & l'Aſie de leurs ſuccès : mais tant de ſplendeur aboutit à s'épuiſer, à perdre l'aſcendant qu'ils avoient eu ſur leurs voiſins, à être vaincus & aſſujettis par les Lacédémoniens, qui n'avoient ni ports, ni marine.

Tyr, Carthage, Rhodes, Alexandrie, ont joué autrefois un grand rôle ſur le théatre du monde : elles ont été célebres par le commerce & l'opulence : elles couvroient les mers de vaiſſeaux, &

t elles ont été subjuguées par des ennemis qui
n'en avoient pas.

Dans ces siecles modernes, Venise, Genes,
ise, ont eu des moments de gloire & de puis-
nce navales qui les ont élevés au dessus des
us redoutables monarchies; mais cet éclat su-
t s'est évanoui, dès qu'elles ont été attaquées
e pied ferme, avec des piques & des batail-
ns.

Le Portugal & l'Espagne sont des preuves
on moins frappantes de la justesse de ma remar-
ue. Ces deux états se sont extravasés dans l'an-
en & le nouveau monde. Voyez le fruit qu'ils
n ont retiré. On a dit du roi d'Espagne que *le
leil ne se couchoit jamais sur ses domaines*, &
la est vrai; mais qu'y éclaire-t-il? Un sque-
tte languissant, que ses rayons n'ont pas la
rce de réchauffer.

Quelle a été l'époque du dépérissement de la
ance? L'instant où Louis XIV, par vanité,
oulut avoir des vaisseaux de ligne & des opéra,
i il bâtit des ports & Versailles. La vigueur
onnante du corps dont il corrompoit ainsi
rganisation, l'a soutenu: les ressources qu'il
oit de l'intérieur ont rendu moins sensibles
s pertes qu'il faisoit par les saignées impruden-
s ouvertes de toutes parts sur ses côtes. Mais
ffoiblissement n'en est pas moins réel, & si ce
n est pas là la seule cause, c'en est une des
us actives.

On n'en sera pas étonné si l'on songe à com-
en d'obstacles sont sujettes les expéditions ma-
imes, combien de contre-temps peuvent les
re échouer, si l'on calcule la consommation
royable de matériaux de toute espece, mais
r-tout d'hommes, qu'elles entraînent. Les

guerres de terre ſont affreuſes : mais elles ont des intervalles & des adouciſſements. Quand on eſt las de tuer, de piller, de ſaccager, on ſigne ces menſonges politiques, que l'on appelle des traités. Les ſujets qui ne ſongeoient hier qu'à ſe déchirer, vont s'embraſſer aujourd'hui. De meutes enragées de la veille, un morceau de papier fait le lendemain des troupeaux de moutons innocents, qui n'ont pas plus la force de ſe nuire, qu'ils n'en ont la volonré. On licencie les troupes, & quelquefois les frontieres que l'on en débarraſſe, en renvoient plus de moitié aux provinces dont on les a tirées.

Mais la marine eſt une guerre éternelle déclarée à tous les éléments, ou du moins une excurſion ſur l'un d'eux, que tous les autres concourent à venger. L'eau & l'air marient leurs fureurs : le feu trop ſouvent les ſeconde ; & la terre, indignée contre des enfants ingrats qui l'abandonnent, éleve au milieu de l'Océan des écueils qui en augmentent les dangers. La faim, la ſoif d'ailleurs, toutes les maladies dont l'eſpece humaine eſt le partage, s'emparent d'une eſcadre à l'inſtant où le vent commence à en agiter les voiles ; elles attendent, pour s'y montrer, que l'éloignement des ſecours favoriſe leurs ravages.

Ainſi, pourſuivis par toute la nature, les marins ajoutent encore à ces périls ceux dont la malheureuſe induſtrie des héros a pu enrichir leur art. Un ſeul vaiſſeau porte plus de canons que l'armée de terre la plus nombreuſe n'en traîne à ſa ſuite. Chaque bordée vomit plus de morts que la flotte entiere ne fournit de têtes à briſer. Toutes les manieres de périr ſe réuniſſent dans ce petit eſpace, & ſouvent, après des efforts

le valeur, après des preuves de magnanimité qui ne trouveroient point de créance si elles étoient connues, le champ de bataille disparoît avec tout ce qui le couvre ; vainqueurs & vaincus sont engloutis, & ce fracas, qui pourroit faire croire aux habitants des gouffres de la mer que les dieux se battent sur leurs têtes, finit par devenir leur pâture.

Si l'on vouloit tenir, dans les amirautés, des régistres exacts, & en rendre compte au public, j'ose l'assurer, on y trouveroit la preuve que la mer dévore ainsi successivement les deux tiers des hommes qu'on lui confie. Il n'est donc pas étonnant qu'elle énerve les empires, qui en font leur unique ressource : & je ne doute pas qu'avant peu les Anglois, à leur tour, ne vérifient ce pronostic effrayant, dont les preuves sont déjà tant multipliées dans l'histoire.

L'exemple des Hollandois ne tire pas à conséquence. D'abord ils ne sont pas plus exempts que leurs voisins de la fatalité attachée à ces moissons que la mer produit. Nous ne sommes pas assez loin de leur naissance, pour qu'il soit permis de dire qu'ils échapperont à la loi générale. Leur état actuel en est déjà une confirmation.

Mais, d'ailleurs, l'existence même des Hollandois est une exception à toutes les regles. Une nation qui subsiste, comme celle-là, contre toutes les loix de la nature, chez qui, comme je l'ai dit ailleurs, tous les éléments sont pervertis ; qui fait du feu avec de la boue ; qui ne respire que des brouillards ; chez qui l'eau est toujours au dessus de la terre, & qui renouvelle à chaque instant le miracle des flots du Jourdain suspendus & contenus par une force étrangere ;

une telle nation ne peut pas être citée contre un principe appuyé, dans tout le reste du monde, sur l'expérience.

Une marine est sans doute nécessaire, quand on veut avoir des possessions séparées par l'Océan : il faut à l'Espagne des vaisseaux pour asservir à la fois le Mexique & les Philippines. Il en faut aux Anglois pour dominer à Madras & au Canada ; mais le moment arrive bientôt, & les Anglois y sont déjà, où ce lien devient insuffisant : il se brise par la force indomptable du cours des choses. Dès que l'état éloigné, qui n'est contenu que par des flottes, a acquis une certaine consistance, il se joue de cette entrave fragile : nouveau Samson, il arrache les étoupes dont on a cru l'enchaîner ; la puissance vexatrice déjà affoiblie par les sacrifices qu'elle a faits pour le peupler, s'affoiblit encore par les tentatives qu'elle multiplie pour l'abattre. Elle équipe, à grands frais, des escadres qui vont gronder sur la côte : plus elle s'acharne à recouvrer des droits évanouis, plus elle perd de sa vigueur réelle ; reduite enfin à des vaisseaux vuides, à des caisses épuisées, à des villes désertes, elle est forcée de convenir que si les expéditions maritimes sont séduisantes dans les premiers instants, elles deviennent toujours funestes à la fin.

Jamais une invasion, qui n'a eu que la marine pour support, n'a réussi. Voyez, parcourez l'histoire, & cherchez une descente qui ait produit ou l'établissement, ou même la restauration d'un empire. Cyrus avoit fondé, sans vaisseaux, le royaume qu'Alexandre détruisit de même, quoique la plus grande partie de ses possessions fût baignée par la mer. Les Romains ont toujours regardé la navigation comme un

rt dangereux & servile. Les croisades les plus ésastreuses sont celles qui ont eu des flottes our agents.

Les exploits des Portugais en Asie, au 15e ecle, les usurpations Européennes au 16e, dans nouveau monde, sont les fruits de la nou-eauté des armes, de la supériorité de l'esprit, e la violence des passions, & non des preuves e l'ascendant insurmontable d'une marine. Les vantages des Anglois dans la derniere guerre, Asie & en Amérique, ne prouvent rien non us, parce que ce n'étoit pas une puissance u'ils y attaquoient, mais une ombre, & une mbre qui n'ayant pas les mêmes moyens de sistance, n'en vouloit cependant pas employer autres.

Vous ne trouverez d'exemple d'une con-uête solide, consommée par une flotte, qu'en ngleterre même : cette isle est peut-être le ul pays au monde qu'un usurpateur ait sou-is avec des vaisseaux : & quand les Anglois, dés par les circonstances, par l'indiscipline s troupes, par l'incapacité des maîtres, par prévarication des sujets, ont envahi les trois iarts de nos provinces, il n'en ont pas moins é chassés, quoique tout semblât leur promet-e une domination inébranlable, quoique des ctoires brillantes eussent signalé leurs armes.

Après avoir épuisé la France du sang de ses éfenseurs, après avoir eu un de ses rois pri-nnier à Londres, & un des leurs sacré dans ris ; après avoir, comme les Carthaginois, gné successivement des batailles de Trasimene de Cannes, ils ont fini, comme les Cartha-nois, par tout perdre, & par ne se servir de urs vaisseaux que pour fuir devant des guer-

riers chez qui la charge d'amiral étoit alors un titre sans fonctions.

Ce n'est pas que je dise qu'il faille négliger une marine, quand on a des côtes & des ports. Sans doute, si nous étions assez sages pour fermer les nôtres aux productions étrangeres ou du moins pour ne les plus aller chercher ; si nous avions, comme les Chinois & sur-tout les Japonois, assez de force d'esprit pour rendre les besoins du reste du monde tributaires des nôtres, pour réduire le commerce à ses vraies fonctions, à celles de serviteur soumis & empressé, & le forcer à venir nous apporter la matiere de ses échanges, comme à s'en charger quand ils sont consommés, des vaisseaux nous seroient superflus : d'autant plus courtisés que nous serions plus fiers, il n'y a point d'humiliations auxquelles ces orgueilleux marins ne se soumissent pour obtenir la permission d'être nos facteurs.

Voyez si l'avilissement, l'esclavage, la prison même qui les attendent à Canton, à Nangasaki, les en écartent ? Ce n'est pas avec leurs canons que les pavillons François, Anglois, Hollandois, s'en ouvrent l'entrée : c'est avec des supplications, & au prix des plus flétrissants outrages. Mais nous sommes trop au dessous de la magnanimité, des lumieres de ces peuples que nous osons appeller barbares, pour sentir la noblesse de cette politique. Nous voulons ramper nous-mêmes, & recueillir en personne tous les profits attachés à la dégradation : en ce cas, je l'avoue, il faut une marine.

Les esclaves les plus méprisés sont souvent les plus pointilleux entre eux. La meute qui tremble sous le fouet du piqueur ne s'en déchire pas

noins, par jaloufie, à la curée. Nous qui léchons les pieds d'un mandarin, pour lui vendre des montres & de la clincaillerie, & pour en obtenir du vernis, ou du thé, nous fommes avec les Européens d'une délicateffe admirable: à la moindre concurrence, il faut fe battre, & pour cela, au point où font aujourd'hui les chofes, il faut des frégates & des matelots : cela eft évident : mais fachons du moins apprécier l'inftrument dont notre inquiétude & notre aveuglement nous forcent de nous fervir : ne nous flattons pas qu'il puiffe maîtrifer long-temps la fortune, & attendons-nous à éprouver bientôt les revers dont il a été l'avant-coureur, pour tous ceux qui ont eu avant nous l'indifcrétion d'en faire trop d'eftime.

Je puis me tromper; mais c'eft au moins de bonne foi : mon erreur feroit excufable, puifqu'elle eft juftifiée par des faits, qui font les preuves les moins fufceptibles d'erreur : & croyez-vous cependant, croyez-vous que je ferois beaucoup de profélytes ? Croyez-vous qu'on ne s'élevroit pas contre des maximes auxquelles jufqu'ici tous les bréviaires des politiques fe font oppofés ?

D'après ces faits, j'oferois affurer qu'il n'y a qu'une feule marine utile, une feule qui mérite l'attention des fouverains, & qui faffe la force réelle des empires : c'eft celle qui, fous le nom de capotage, porte, fans bruit, la nourriture & la vie de côte en côte; elle marche modeftement, & fans fracas, comme les êtres vraiment bienfaifants; elle n'expofe pas la vie des hommes qu'elle emploie, parce qu'elle ne les éloigne jamais du port; elle ne connoît d'autres ennemis que les douanes, & d'autres dangers

que la rapacité financiere. Celle-là ne peut être trop encouragée : elle a les mêmes avantages que la navigation intérieure : elle offre, par la pêche, la source de subsistance la plus féconde, la moins pénible, la moins sujette aux accidents : elle ne peut faire de mal, & produit des biens infinis : & quand un état est situé de maniere à pouvoir en faire usage, il ne peut trop la favoriser.

Mais des vaisseaux guerriers sont une arme qu'il ne faut fabriquer qu'au besoin, & qu'on doit sur-tout bien se garder de trop multiplier.

Et ne pensez pas que la création en soit difficile. On ne cesse de répéter qu'une marine militaire est le fruit du temps, que c'est la seule chose qu'on ne puisse se donner avec de l'argent, que c'est la seule perte qui ne se répare pas avec de la puissance. Quand j'apprécie toutes ces assertions d'après l'expérience, je suis bien étonné d'être forcé de croire précisement le contraire.

J'ouvre l'histoire, ce recueil de leçons que le préjugé falsifie si souvent & dont il empêche presque toujours que les siecles à qui elles sont offertes ne tirent du profit, je vois que pour devenir puissant sur mer, il ne faut que le vouloir ; qu'il n'y a pas de prince, propriétaire d'un rivage, qui n'ait pu vérifier la fanfaronade de Pompée, & faire sortir du sable des escadres victorieuses, en le frappant du pied. La marine militaire est un de ces arts où il ne faut pas d'apprentissage. Les novices y ont toujours battu les maîtres.

Les Athéniens, que j'ai déjà cités, n'avoient pas de flottes, assurément, quand l'oracle leur dit de se *sauver dans des murs de bois*. Les Perses couvroient les mers de la Grece de vaisseaux.

Themiſtocle en fit conſtruire, à la hâte, un petit nombre. Avec ces bâtiments à peine exercés, il marche aux ennemis : il eſt vainqueur.

Les Romains n'étoient pas des navigateurs merveilleux, quand ils conçurent l'idée d'attaquer ſur la mer les Carthaginois, qui en avoient l'empire : ſi même on s'en rapporte aux anciens auteurs, il n'avoient jamais vu de galeres. La fortune en fait échouer une ſur un des rivages de l'Italie : on en prend les dimenſions : des conſtructeurs ſans connoiſſance dirigent des charpentiers ignorants. Trois cent galeres ſortent de cet attelier ridicule : elles ſe trainent aux Carthaginois qui s'en moquoient avec raiſon en apparence, & cependant elles les battent. Duillius, amiral ſans avoir jamais vu la mer, avec des laboureurs pour matelots, revient garnir la tribune des éperons des vaiſſeaux ennemis, & ériger, ſous les yeux des Romains étonnés de leurs ſuccès, une *Colonne Roſtrale.*

Les Eſpagnols étoient les dieux de l'Océan, ſous Philippe II : l'or du Mexique & l'argent du Pérou s'élançoient des entrailles de la terre pour enrichir cet heureux tyran. On ne connoiſſoit que ſon pavillon ſur les mers : il épuiſe les deux mondes pour conſtruire ſa fameuſe *Invincible.* Ces châteaux flottants vont fondre ſur l'Angleterre, qu'ils ſemblent devoir culbuter de leur choc ſeul : elle ne peut leur oppoſer que des bâtiments imperceptibles & des matelots ſans uſage. Cependant l'*Invincible* eſt vaincue. Les vents, à la vérité, combattent pour le parti le plus foible ; jaloux de l'orgueil de l'*Armada*, ils ſe font un plaiſir de la briſer : mais enfin il eſt très-douteux qu'avec des vents favorables, elle eût réuſſi, & il n'en eſt pas moins certain qu'ici,

comme dans les autres traits du même genre, l'expérience & la force céderent à des mains foibles & inexpérimentées.

Louis XIV n'eut-il pas des vaiſſeaux quand il voulut en avoir ? n'eut-il pas l'empire de la mer, dès qu'il le deſira ? fallut-il autre choſe qu'un ordre de ſa main pour remplir l'univers des trophées de la marine Françoiſe ? il dit à ſes ſujets : *Soyez marins & vainqueurs*, & ils le furent.

Enfin, le czar Pierre I n'a-t-il pas renouvellé, de nos jours, ce prodige ſi ſouvent répété qu'il devient naturel ? D'une chaloupe copiée, comme les galeres Romaines, ſur celle d'un bâtiment Hollandois, à demi-pourrie, il s'éleva, en moins de vingt années, à des vaiſſeaux de ligne. Ce fut par des batailles navales gagnées que l'Europe apprit que les Ruſſes étoient marins : & nous venons, tout récemment, de voir cette puiſſance exécuter, avec cette même marine, que la ſituation de ſes ports & le caractere de ſes ſujets ſembloient condamner à une langueur éternelle, des exploits que l'audace des nations les plus exercées n'auroit pas oſé imaginer.

La création d'une marine militaire n'eſt donc pas un miracle : c'eſt un effort qui épuiſe : mais cet effort, il n'y a perſonne qui ne le tente avec ſuccès; dès qu'il voudra en courir le riſque. Ce n'eſt donc ni un mérite, ni un avantage, c'eſt un beau ſpectacle : celui qui le donne ſe fait admirer, & ſe ruine. Voilà ce que je ſerois forcé de publier dans l'analyſe de l'Angleterre, & quoique je ne mette, dans ces paradoxes apparents, ni orgueil, ni ſingularité; quoique je ne les haſarde que parce que j'en ſuis convaincu ; quoique je ne les avance que ſous l'eſcorte des preuves les plus déciſives, ſoyez ſûr que des haines ſans

ſin en ſeroient le fruit. Les gens du métier croi-
roient que je veux les humilier, les anéantir ; je
deviendrois l'ennemi du corps, & l'objet de tous
ſes reſſentiments. Les gens qui ne ſont pas du mé-
tier crieroient que ce n'eſt pas non plus le mien;
qu'il ſied mal à un petit avocat rayé du tableau
de parler marine; & quoiqu'aſſurément ce tableau
& la marine n'aient rien de commun, il y a beau-
coup d'eſprits ſur qui ce rapprochement feroit
infiniment plus d'impreſſion que l'énumération de
mes preuves.

Pourrois-je paſſer ſous licence, en parlant de
'Angleterre, ſon adminiſtration intérieure ? Ne
faudroit-il pas m'occuper des reſſorts qui la di-
rigent, & de cette balance tant admirée, que les
autres peuples envient ſans l'avoir jamais bien
examinée ? Je dirois que l'état actuel de la conſ-
titution Angloiſe, cet objet des hommages du pré-
ſident de Monteſquieu, eſt un état de violence &
de contrainte qui ne peut pas durer ; que le pré-
tendu équilibre des pouvoirs eſt une chimere,
dont le premier moment fera voir l'illuſion ; que
a balance entre eux, ou plutôt la faculté qu'ils ont
de ſe choquer juſqu'à ce que le prépondérant
renverſe & écraſe les autres, eſt le fruit des cir-
conſtances, & non pas d'une ſageſſe combinée,
ni d'un choix réfléchi ; que le gouvernement d'An-
gleterre par lui-même eſt ſi propre au deſpotiſme,
qu'à la moindre circonſtance favorable pour ce ſyſ-
tême, l'autorité arbitraire peut s'y réintégrer, ſans
être obligée de rien changer, même dans les formu-
les extérieures ; & que le tyran le plus abſolu pren-
droit la place du roi le plus gêné, ſans ſeule-
ment qu'on s'apperçût de la moindre différence en-
tre les titres, les procédés de la veille & ceux
du lendemain ; ces héréſies politiques inſpireroient

une horreur inexprimable à tous les fauteurs de la liberté, à tous les dévots qui ſe tournent vers Londres pour lui adreſſer leurs vœux, comme les Muſulmans vers la Mecque, dans leurs ablutions.

Cependant avec quelle facilité on les démontreroit ſi l'on en vouloit prendre la peine! Comme, en ſuivant l'hiſtoire, depuis Henri VIII, on verroit combien les prétendues chaînes de la royauté ſont devenues flexibles, dès qu'il s'eſt trouvé ſur le trône un prince aſſez robuſte pour n'en être pas embarraſſé. Les parlements, ſous Henri VIII & ſous Eliſabeth, n'ont été que les exécuteurs des volontés, des caprices même de la couronne. Si Jaques I n'avoit pas été le plus foible, le plus mépriſable des hommes, Charles I le plus imprudent, Charles II le plus mou, & Jaques II le plus extravagant, ſi Guillaume III n'avoit pas eu le plus vif intérêt à paroître ménager la nation, pour s'affermir ſur un trône uſurpé, ſi la reine Anne n'avoit pas été contenue par le même beſoin, & la crainte éternelle du vengeur que la France conſervoit le droit & le pouvoir d'armer, ſi la maiſon de Hanover n'avoit juſqu'ici joint à ces motifs de modération qui arrêtoient ſes prédéceſſeurs, l'embarras réſultant d'une phyſionomie étrangere, au milieu d'une nation tumultueuſe & défiante, le danger de deux guerres terribles qui ont ſucceſſivement enſanglanté l'Europe, l'obligation de traiter doucement les ſujets de la couronne, pour les amener à ſe ſacrifier eux-mêmes en faveur des états du prince, ſi toutes ces raiſons ne s'étoient ſucceſſivement remplacées, & quelquefois mutuellement aidées pour ſuſpendre les entrepriſes du miniſtere : les Anglois conſerveroient-ils même ce ſimulacre de liberté à l'abri duquel ils ſemblent dormir ſi tranquillement?

Voyez ce qui eſt arrivé ſous Cromwell, & quel aſcendant ſubit reprit ſur la nation l'ombre même de la couronne fixée ſur la tête d'un uſurpateur abſolu ?

Le fond du gouvernement Anglois eſt ſi bien deſpotique, qu'aux yeux de la législation, le roi eſt infaillible : c'eſt un principe conſacré, & dans ces temps modernes, que le roi *ne peut mal faire* ; qu'il *ne peut faire de tort à ſes ſujets ;* les miniſtres ſeuls ſont coupables des mépriſes ou des uſurpations de la couronne.

Ailleurs, le même principe eſt bien admis dans la pratique, & il faut qu'il le ſoit : mais les caſuiſtes politiques ont eu la prudence de n'en jamais donner la théorie ; ils n'ont pas approfondi une poſſibilité à laquelle il eſt bon qu'on répugne de croire : mais ils n'ont affranchi les princes ni des reproches de leur conſcience, ni des inquiétudes que peuvent leur cauſer les plaintes des ſujets vexés : ils n'ont pas enchaîné le lion ; mais ils n'ont pas poſé en axiome, qu'en mordant, il ne faiſoit pas de mal. Ce n'eſt qu'à Londres que cette maxime a été rédigée, diſcutée, & conſacrée comme une prérogative de la couronne.

Preſque tous les délits qui troublent la ſociété ſont qualifiés ici, par la loi, du nom de *félonie*, c'eſt-à-dire, d'attentat contre le ſouverain. C'eſt l'offenſe faite au roi qu'elle conſidere, & punit plus encore que le tort que ſouffre l'ordre public violé. Tous ceux qui ont pour objet la moindre dévaſtation ſur les domaines royaux, juſqu'à la chaſſe dans les forêts de la couronne, ſont punis d'une peine corporelle ; non-ſeulement le monarque, aux yeux de la loi, eſt un dieu par l'infaillibilité ; mais il l'eſt encore par la grandeur : c'eſt un être contre lequel il n'y a pas de petite offenſe.

Le délire de la tyrannie naissante à Rome n'a jamais enfanté d'accusations aussi puériles & de loix aussi barbares que celles dont la jurisprudence Angloise est remplie contre le crime de lese-majesté. C'est à Londres, qu'un marchand, ayant pris pour enseigne une *couronne*, & ayant dit : *Mon fils héritera de la couronne*, fut condamné à mort, comme coupable de haute-trahison. C'est sous Edouard IV que cet exemple affreux a été donné : que diroit-on, si on lisoit dans Tacite un pareil trait attribué à Tibere, ou à Néron?

Les cas multipliés de petite-trahison, donnent au prince un droit existant, auquel rien ne ressemble dans toute la terre. Les coupables sont condamnés à mort, & *le roi aura leurs biens*, dit un jurisconsulte Anglois estimé (*a*) *pendant un an & un jour, & peut y commettre tout le dégât qu'il juge à propos*, ce qui s'appelle *l'an & le jour & le dégât du roi*. Ainsi non seulement la loi accorde au souverain une double vengence ; mais elle lui en laisse encore l'exécution. Elle lui livre à la fois le sang & la fortune de l'accusé ; elle le charge d'exercer sur les biens l'office qu'a rempli le bourreau sur la personne. Trouvera-t-on dans les annales du genre-humain une administration où le despotisme s'exhale d'une maniere plus sensible par tous les pores? La constitution du moment, je le sais, réprime cette évaporation funeste : le caractere du prince regnant suffiroit seul pour en arrêter l'explosion : mais il ne faut qu'une autre circonstance pour lui rendre toute son activité, & cette circonstance, à quoi tient-elle?

(*a*) M. Blackstone, dans ses Commentaires sur les loix Angloises, tom. 6, édition de Bruxelles.

Peut-on regarder comme libre un pays où le premier magiſtrat, héréditaire, irrévocable, & infaillible légalement, a dans ſa main tous les moyens de corrompre & de ſubjuguer ; où il commande arbitrairement les troupes ; où il fait arbitrairement la paix & la guerre ; où il donne arbitrairement tous les emplois, & nomme à tous les bénéfices : où il n'impoſe pas à la vérité les taxes, mais les fait percevoir quand elles ſont établies ; où les miniſtres ſe diſpenſent de rendre des comptes de l'emploi qu'ils en font ; où enfin, à ce que l'on prétend, en diſtribuant à propos une partie de la levée de l'année précédente, ils ſont certains d'obtenir des repréſentants de la nation le droit de lever, l'année d'après, ce qui leur convient ?

Peut-on appeller libre un pays où le peuple n'a pour organes, pour défenſeurs que des hommes qui ont commencé par le corrompre lui-même, pour fixer ſon choix ſur eux, & qui ayant acheté de lui, en détail, le droit de ſoutenir ſes privileges, doivent être naturellement ſans ceſſe tentés de les revendre à la main qui tient d'eux de quoi fournir aux prix qu'ils jugent à propos d'y mettre ?

Peut-on regarder comme libre un pays où le droit même de reſpirer l'air eſt taxé, où la diſproportion des fortunes eſt portée à un excès où elle n'étoit pas parvenue dans Rome même, victorieuſe de toutes les nations, & enrichie des dépouilles de l'univers ; un pays où les vices & l'or de l'Aſie fluent par tous ſes rivages ; un pays où la frugalité originelle apparente n'eſt pas un préſervatif contre les recherches du luxe le plus raffiné & où la cherté des jouiſſances ſemble en augmenter le goût ?

Qu'importe que, dans un pays ainſi dépravé, il y ait des bornes apparentes aux entrepriſes de l'autorité, & des établiſſements qui annoncent des reſſources contre ſes progrès ? Sont-ce les mots ou les choſes qui ſont le ſort réel des états ?

Que veulent dire ces dénominations révérées, dont le ſens change à chaque ſiecle, & qui ne ſont jamais plus faſtueuſement étalées que quand elles préſentent une idée toute contraire à leur inſtitution ? Le droit d'aſſeoir les impôts au nom du peuple, celui de refuſer ou d'accorder les taxes, ſignifie-t-il plus pour la liberté de ce peuple que celui de ſe faire ſervir à genoux, ou de charger ſon caroſſe de deux licteurs dorés, avec la hâche & les faiſceaux, ne décide en faveur du roi le pouvoir abſolu de la couronne ?

Tout tient aux conjonctures : ſeulement elles produiſent de plus violents effets, & avec plus de rapidité, quand dans les revolutions les nouveaux principes trouvent d'anciens débris, à l'ombre deſquels ils peuvent s'introduire & s'affermir. C'eſt alors que ſe vérifie cette maxime terrible, que j'ai oſé le premier avancer, & qui eſt l'abrégé de toute la véritable politique, que les corps ſont bien plutôt les armes du deſpotiſme, que les gardiens de la liberté ; qu'un peuple où il ſe forme des *compagnies intermédiaires*, ſera aſſervi ſans retour, dès qu'il ſe trouvera à ſa tête un homme qui en ſache faire le ſeul uſage auquel elles ſont propres. Ces compagnies ſont le lacet paſſé au cou d'un patient : il ne l'incommode point tant qu'on ne le tire pas ; il l'étrangle dès qu'une main vigoureuſe le ſerre.

Le ſeul regne de Henri VIII n'eſt-il pas une époque qui devroit à jamais épouvanter les Anglois, & les déſabuſer ſur la nature des fondements

ruineux de leur liberté ? N'y avoit-il pas alors une charte ? N'y avoit-il pas un parlement ? Les desirs du roi n'étoient-ils pas dès-lors soumis à la revision des deux chambres assemblées avec appareil & sans la ratification desquelles aucun réglement ne pouvoit acquérir dans le royaume le nom & l'autorité de loi ? Et cependant y a-t-il un seul peuple dont l'histoire présente une suite de bassesses, de tyrannies, d'atrocités plus épouvantable ?

N'est ce pas à Londres & en parlement qu'a été proposée, adoptée, consacrée la loi qui ordonnoit que tout accusé, *attaqué pour crime de lese-majesté, seroit jugé sans pouvoir demander à se justifier, & sans qu'il fût besoin de discuter les preuves ?* Et Cromwell, auteur de cette jurisprudence, n'en fut-il pas la victime, après avoir été le favori du monarque dont on ne gagnoit le cœur que par des semblables offrandes ?

N'est-ce pas à Londres & en parlement qu'a été passé l'acte qui prononçoit la peine de mort contre tout homme qui *ayant connoissance des désordres d'une reine, n'en donneroit pas avis à la cour en toute diligence*; contre toute fille qui *ayant eu des foiblesses, n'en avertiroit pas le roi, s'il la vouloit épouser*; & enfin indistinctement contre toute personne qui *sachant que le roi se prépareroit à se marier à une fille qui ne seroit pas vierge, balanceroit à en faire sa déclaration ?*

N'est-ce pas en parlement qu'a été promulguée la défense, *sous peine de mort*, non-seulement de rien *écrire*, de rien *dire* contre le roi & la reine Anne de Boleyn, cette femme qu'il fit depuis périr, par acte du parlement aussi, sur un échaffaud; mais même de rien imaginer ?

N'est-ce pas le parlement qui, sous ce regne

inique, a ſtatué qu'on eût *à obéir déſormais à une ſimple déclaration du roi, ou du conſeil de régence, pendant une minorité, avec autant de ſoumiſſion qu'à un acte émané du parlement ?*

Enfin, n'eſt-ce pas avec des actes du parlement que les ſujets ſe voyoient ruinés par des banqueroutes royales & les impôts, tandis que les égliſes étoient pillées par les courtiſans ? N'eſt-ce pas avec des actes du parlement qu'on dreſſoit les échaffauds où les meres des héritiers du trône alloient expier le malheur d'avoir donné de l'amour au plus abominable des tyrans ? N'eſt-ce pas ſous les yeux du parlement & de ſon aveu, qu'on allumoit les bûchers où la main ſanglante du deſpote précipitoit également les catholiques, les luthériens, les prêtres, les guerriers, les magiſtrats, les femmes, les enfants, toutes victimes immolées à ſa fureur de dominer ſur les eſprits comme ſur les corps ? Je le répete, les annales de l'Orient contiennent-elles une criſe auſſi horrible d'aviliſſement ?

Les monſtres qui enſanglantent quelquefois, dans cette partie du monde, les palais remplis d'eſclaves, aſſaſſinent & ne jugent pas : c'eſt avec le fer, & non avec des loix qu'ils poignardent ; & ce n'eſt que ſur des particuliers que tombe leur fureur : la violence qui l'accompagne néceſſairement eſt un ſymptôme fatigant pour celui même qui s'y livre, & un obſtacle au retour de ſes accès.

Mais le deſpote qui égorge avec l'épée de la juſtice, qui trouve toujours des formes prêtes à conſacrer ſes attentats, les commet avec une ſécurité toute propre à les multiplier. Il échappe aux deux ſeuls freins capables de contenir quelquefois la ſcélérateſſe toute-puiſſante, au remords

qui agit ſur le cœur, à la crainte qui peut arrêter la main. La loi, cet aſyle du foible, cette reſſource de l'innocence, une fois devenue complice & inſtrument du crime, exiſte-t-il rien dans la nature qui puiſſe raſſurer ou conſoler les ſujets? Peuvent-ils compter ſur un moment de vie & d'honneur, dès que la gloire & l'exiſtence de chacun d'eux eſt ſoumiſe à des furies ſerviles, qui n'attendent pour les flétrir ou les déchirer que le ſignal du démon à qui tous leurs mouvements ſont vendus?

Ces loix ſont déſavouées aujourd'hui, mais elles ne ſont pas toutes révoquées: on ne les exécute pas; mais elles ont exiſté; mais l'organe qui leur a donné la ſanction n'eſt pas détruit; mais, indifférent de ſa nature au bien comme au mal, ce ſont les temps ſeuls qui décident ſon emploi: peut-être même eſt-il plus propre à gêner les bonnes intentions d'un prince vertueux qu'à combattre les caprices d'un tyran, parce que ce n'eſt que ſous le premier que l'oppoſition eſt impunie; encore une fois, qu'il reparoiſſe un Henri VIII, & vous entendrez bientôt de la bouche eſclave, conſacrée en apparence aux droits des peuples, ſortir le tonnerre infernal qui prononçoit, pour lui plaire, tant de proſcriptions contre le genre-humain.

Ce ſont là, Monſieur, des vérités auſſi terribles que nouvelles, des vérités auxquelles je crois du plus profond de mon cœur; des vérités qui, pour mon malheur, m'ont frappé dès que j'ai pu ouvrir les yeux ſur ce qui ſe paſſoit dans le monde, ſur l'hiſtoire des temps préſents comme des temps paſſés, & qu'au lieu de ſuivre aveuglément la routine des préjugés, fortifiés, accrus par la baſſeſſe réfléchie des impoſteurs qui s'appellent

philosophes, j'ai osé consulter la raison & l'expérience pour apprécier ce chaos de violence, de fraudes, de cruautés, de mensonges, qu'on appelle gouvernements.

J'ai vu que par-tout où le pouvoir étoit partagé, le peuple étoit malheureux.

J'ai vu que par-tout les grands étoient despotes dans le cœur, qu'ils tendoient, par le vœu commun, à l'aristocratie, parce que ne pouvant être rois, leur ambition se console ou s'amuse de l'espece de dépendance où ils tiennent la royauté; & que par le vœu particulier ils sont prêts à tout faire pour l'affranchissement du trône, parce qu'il leur faut un monarque tout-puissant, pour en recevoir le prix qu'ils mettent à leurs services.

J'ai vu que plus l'association à l'autorité acqueroit d'étendue, plus on donnoit de surveillants au prince & d'inspecteurs à ses agents, plus on leur préparoit de complices, plus on multiplioit les facilités à l'usurpation; parce que plus une compagnie est nombreuse, plus elle renferme d'ames lâches & intéressées; parce que la vraie vertu est rarement accompagnée du zele dévorant qui entraîne les autres hommes; parce que les cœurs honnêtes n'ont point ce babil impétueux, ce bavardage éblouissant & intarissable qui subjugue les esprits dans les grandes assemblées; parce qu'ils ne savent s'y rendre ni redoutables, ni nécessaires; n'ayant eu besoin que d'appercevoir le bien pour l'aimer, ils croient que pour lui donner des partisans, il ne faut que le montrer: & quand ils voient avec quelle audace on ose insulter leur divinité, quand ils voient avec quelle froideur la foule en contemple l'image, la surprise ou l'indignation les rendent muets; ils dédaignent de prendre les peines nécessaires pour ré-

chauffer ces cœurs glacés, ou ils n'en ont pas l'adresse.

Les agents de la corruption, au contraire, étant plus vifs, parce que ce sont les passions qui les animent; plus habiles, parce que l'habitude du manege rend l'esprit souple & délié; plus patients, parce que ce n'est qu'en déguisant leurs vues qu'ils peuvent parvenir à les faire adopter; plus opiniâtres, parce qu'un grand intérêt personnel leur défend de se démentir, ils réussissent toujours à s'attirer la majorité des suffrages.

Voilà, encore une fois, ce que la réflexion m'a appris; voilà ce qu'on m'a puni d'avoir osé dire autrefois, & le prétexte sous lequel on m'a représenté dans toute l'Europe, comme un partisan furieux du déspotisme: voilà ce qu'il ne me seroit pas permis de taire dans l'histoire d'une nation qui fournit les plus fortes preuves de la justesse de mes idées: & me pardonneroit-on d'avoir essayé, pour la seconde fois, de tirer le rideau qui dérobe à la vue des hommes cette effrayante, mais utile perspective? Se trouveroit-il ici plus qu'ailleurs des ames assez désintéressées pour sentir que, même en me trompant, je rendrois service à la nation, si mon erreur amenoit enfin un examen qui établît d'une maniere invincible la vérité combattue par moi? S'en trouveroit-il d'assez courageuses pour avouer qu'au moins les faits sont en ma faveur, si les mots & les déclamations me sont contraires; pour convenir que des cris de fureur ne sont pas des raisonnements, & que proscrire un écrivain ce n'est pas le réfuter?

Sans doute ce systême étoit assez nouveau, assez étrange, assez opposé à toutes les idées reçues pour animer des contradicteurs, s'il y avoit

eu un ſeul homme qui ſe fût flatté de le combattre au moins avec une apparence de ſuccès. Or, il ne s'eſt pas trouvé un critique qui ait oſé deſcendre dans l'arene, & attaquer de front des principes qu'une infinité de bouches calomnioient de loin. On a prodigué les inſultes & les manœuvres; on s'eſt bien gardé d'entamer une diſcuſſion. Toute la huaille philoſopheſque a fait autour de moi un grand cercle d'où ſont partis des injures, des menaces, des impoſtures, des libelles; mais pas un de ces ſanſonnets, courageux dans la foule, n'a eu la confiance d'engager un combat direct : c'eſt toujours la perſonne qu'on s'eſt efforcé de décrier & d'écraſer, parce qu'il ne faut pour cela que des menſonges & du pouvoir : jamais on n'a diſcuté les principes, parce qu'il auroit fallu ou nier les faits qui les juſtifient, ce qui eſt difficile, ou éluder les conſéquences qui en réſultent, ce qui n'eſt pas aiſé.

Si mes ennemis vouloient être ſinceres, ils avoueroient, j'en ſuis sûr, que pluſieurs d'entre eux ont pris la plume pour ébranler ce monument que la franchiſe de la mienne a conſacré au genre-humain, & qu'ils l'ont briſée, dans la rage de la trouver impuiſſante : en liſant, en cherchant des réponſes, ils n'ont apperçu que des raiſons de céder. Surpris, comme Balaam, de ſe ſentir prêts à bénir, après être venus dans l'intention de maudire ; mais, plus maîtres de leur bouche que le prophete Iſraélite, ils l'ont forcée à continuer les outrages, au lieu des aveux & des réparations que la conſcience leur dictoit.

Et qui m'aſſurera que je trouverai déſormais plus de bonne foi, plus d'équité ? Je veux annoncer la vérité, c'eſt mon devoir, c'eſt mon ferment; mais eſt-ce le peuple pour le repos de

qui je la publie qui l'entendra & s'en rendra le défenseur ? Et , parmi les gens instruits, quel est celui qui, après l'avoir saisie, osera lui rendre hommage ? Quand on leur parle de cette vierge céleste, ne disent-ils pas tous comme Pilate : *Qu'est-ce que la vérité* ? Et ne fuient-ils pas tous comme lui de peur de recevoir la réponse ?

Vous voyez, Monsieur, combien j'ai de raisons, non pas pour m'interdire de parler des affaires de l'Angleterre, mais pour ne m'y hasarder qu'après avoir pris toutes les précautions que la prudence exige de la part d'un homme qui ne veut ni tromper personne, ni se tromper lui-même, s'il est possible. Je crois, par cette réserve, donner à mes lecteurs & aux Anglois en général une marque de respect qui ne peut leur déplaire. Malgré ce que je viens de vous dire de cette nation & de son gouvernement, je suis prêt à lui rendre justice : mon cœur n'aspire qu'à en publier les vertus. J'ai déjà eu occasion, & je l'ai saisie, de rendre hommage à la sagesse, à la douceur de sa jurisprudence criminelle, jusqu'à l'exécution. Par-tout où la législation n'a pas été subordonnée au besoin de corrompre, par-tout où les gémissements de l'humanité n'ont pas été étouffés par les cris de l'ambition, ils ont été entendus & accueillis ici avec un empressement honorable autant que salutaire.

S'il est dangereux que deux témoins, dans tous les cas, suffisent pour nécessiter une condamnation; s'il est cruel que dans certains cas, dont peut-être la loi n'auroit pas dû prendre connoissance, une seule déposition, une déposition suspecte à tous égards, motive un supplice, & que le principe ait prévalu à Londres, comme ailleurs, que *plus un crime est difficile à prouver, moins on doit*

être difficile sur la preuve (a); rien de plus consolant que la publicité de l'examen, rien de plus satisfaisant pour les ames sensibles que l'attention du magistrat à se déclarer le protecteur de l'accusé, à le soutenir contre la crainte, à le précautionner contre les méprises, à faire valoir ce qui le justifie, à encourager ses efforts contre ce qui le charge : l'administration de la justice criminelle en Angleterre est un monument érigé à la bienfaisance, qui mérite l'hommage & l'admiration de tous les hommes.

La tranquillité du pays, & sur-tout de Londres, avec tant de motifs de troubles, & si peu de préparatifs pour les prévenir ; cette paix intérieure maintenue sans police, sans violence, sans l'appareil de terreur & de guerre qu'on croit indispensable par-tout ailleurs, est honorable aux mœurs & au caractere de la nation : elle

---

(a) Ce n'a pas été sans surprise que j'ai vu M. Blackstone, dans son *Commentaire sur les loix Angloises*, désapprouver une réflexion du président de Montesquieu à ce sujet. L'écrivain François observe que les *loix qui condamnent un homme à mort dans quelque affaire que ce soit, sur la déposition d'un seul témoin, sont fatales à la liberté.* L'Anglois qui cite ce passage s'écrie : *C'est porter les choses un peu loin. Il y a des crimes dont la nature exclut la possibilité d'avoir plus d'un témoin : faut-il pour cela qu'ils restent impunis ?* Sans doute il le faudroit bien, si vous ne voulez pas que la justice dégénere en assassinats ; il est déjà terrible que le concours de deux hommes suffise pour arracher juridiquement l'honneur & la vie à un troisieme ; mais il y a du moins pour l'accusé la ressource d'opposer l'un à l'autre, d'éluder le concert par des questions différentes, d'embarrasser la fraude par des questions imprévues, de tirer parti des réponses du premier pour engager le second dans des éclaircissements redoutables au mensonge : la loi & la justice lui doivent ce secours, & c'est la certitude qu'il en

prouve combien en général tous ses membres ont de confiance dans la loi qui les protége seule, & cette confiance ne peut être fondée que sur une conviction intime qu'elle sera impartialement exécutée.

Il y a une infinité d'autres points où la législation Angloise mérite les plus grands éloges. On ne joue pas un rôle, comme celui que cette nation soutient en Europe depuis deux siecles, sans une force réelle & un mérite effectif, je l'ai dit ailleurs, la constitution n'influe point sur l'idée que l'on peut avoir d'une nation, parce que son caractere primitif, que rien n'étouffe, est un présent de la nature, au lieu que ses loix, qui changent à chaque minute, sont le fruit des événements & de la fortune.

Il en est des peuples comme des individus : une fievre qui dévore quelquefois ceux-ci, une

---

era usage qui les a déterminées apparemment à se décider 'après une accusation qui a subi cette épreuve ; mais elle 'a plus lieu quand le jugement se rend sur la foi d'un seul dversaire : aussi tous les peuples policés ont-ils consacré axiome de la jurisprudence Romaine, *testis unus*, *testis ullus*, & il est fort étonnant que ce soit un jurisconsulte nglois qui le réprouve.

La justice n'a jamais besoin de punir : elle a toujours elui d'être instruite. Des crimes dont la nature feroit de e *pouvoir être prouvés que par un témoin*, feroient aussi par ur nature des attentats secrets qu'il vaudroit mieux laisr dans une impunité obscure, que d'en manifester le scanile par un châtiment éclatant : d'ailleurs, par leur nature ussi, le témoin en étant nécessairement le complice, deoit perdre aux yeux du juge l'espece de créance imparite à laquelle la solitude le réduit.

En général, n'accoutumez pas la justice à verser le sang gérement. Un tribunal où un seul témoignage suffit pour stifier un arrêt de mort, sera facilement amené à regarer une présomption comme une preuve, & cela va loin.

frénéſie qui les agite, une léthargie qui les aſſoupit, ne font aucun tort à leurs qualités : on les plaint quand ils ſouffrent de ces maladies : on les pleure quand ils y ſuccombent ; mais leur mémoire n'en eſt pas flétrie : il en eſt de même des empires : un mauvais régime peut en altérer l'organiſation, la changer, la diſſoudre même, ſans les déshonorer. Les grandes actions des particuliers, les intervalles de gloire, de nobleſſe, qui précedent les criſes de dégradation, reſtent dans le ſouvenir des hommes ; c'eſt en les rapprochant que la poſtérité, qui les compare, fixe ſon jugement : or les Anglois ont déjà fourni, ils fourniront ſans doute encore des traits dignes de charger ſa balance, dans un ſens comme dans l'autre : & l'emploi le plus honorable de cet ouvrage à mes yeux, eſt d'en être le dépôt.

De l'Inquiſition, & de la maniere de penſer de la cour de Rome à cet égard.

On ſait combien le rétabliſſement de l'inquiſition en Eſpagne y a répandu d'allarmes ; cet abominable tribunal a récouvré, en Portugal, toute l'étendue de ſes prérogatives : c'eſt tout le contraire à Rome, il y perd tous les jours de ſon influence. Ce n'eſt pas en cela ſeulement que les ſages Romains ont donné au reſte de l'Europe des exemples de modération peu ſuivis.

Je vois beaucoup d'écrivains qui ont crié contre l'ambition de cette cour, contre ſon avidité, contre ſon adreſſe à ſaiſir toutes les conjonctures favorables à l'extenſion de ſon pouvoir, contre la miſere où languiſſent ſes ſujets. Ce ſont, ſans

oute, des imperfections : mais quel eſt le gouernement auquel on n'auroit pas de reproches à aire ſur tous ces articles ?

Je ne vois perſonne qui rende juſtice à la doueur de ſon adminiſtration, aux ménagements obervés pour les ſujets & pour les étrangers, à la eauté, à la grandeur de ce projet, qui tendoit relever ſur la baſe dont avoit été renverſé le rône ſouillé, deshonoré des Céſars, une autorité lus reſpectable, plus pure, plus utile, fondée ſur religion & la confiance, une autorité qui n'eſt evenue nuiſible aux hommes que par la jalouſie u pouvoir ſéculier ; car enfin, il faut l'avouer, n'eſt que pour les dominer ſans rivaux que les agiſtrats ſe ſont attachés à contrarier les prêtres : eſt la concurrence, & non le deſir du bonheur iblic qui a armé la *robe* contre le *ſurplis*.

Chacun chez ſoi écrit, & fait écrire qu'il ne ut pas de ſouverain étranger ; qu'on ne doit être umis qu'aux loix de ſon pays, &c. Cela eſt vrai ; ais ſi les loix de ce pays avoient ordonné de connoître pour chef de l'autorité civile le ponte, directeur ſuprême de la hiérarchie eccleſiaſque, quel mal en auroit-il reſulté ? Les Céſars oient adminiſtrateurs du culte comme de la poique. Perſonne n'étoit humilié d'obéir à leurs utenants.

Si les ſucceſſeurs de Grégoire VII avoient eu mêmes vues, le même courage, & des cirnſtances heureuſes ; ſi la ſcélérateſſe d'Alexandre , les violences de Jules II, les voluptés de on X, les perfidies de Clement VII, la hauteur Paul IV n'avoient pas aliéné les eſprits ; ſi Lur avoit été réprimé de bonne heure, & qu'au lieu des guerres auſſi folles que ſanglantes qui noient l'Italie au 16e ſiecle, une ſuite de ponti-

ſes vertueux eut montré aux peuples un abri sûr à l'ombre du trône de St. Pierre; qu'un pape, rempli de courage & de grandeur, eut fait valoir ce titre impoſant de pere commun des fideles, pour citer à ſon tribunal quiconque eut oſé troubler la paix de l'Europe, pour faire un exemple ſur le rebelle, & mettre en ſa place un adminiſtrateur plus docile & plus humain; n'auroit-il pas mérité des ſiecles à venir une éternelle reconnoiſſance? Le ſaint-ſiege ne ſeroit-il pas devenu l'aſyle des malheureux? Malgré les abus attachés inſéparablement à toutes les inſtitutions humaines, ne ſeroit-ce pas celle-là qui auroit fait le moins de mal à notre eſpece, & qui lui en auroit le plus épargné?

Cette revolution, très-poſſible, n'a pas eu lieu; un autre ordre de choſes a ouvert en Europe des ſources de diſcordes qui coûteront à nos deſcendants autant de ſang qu'elles en ont déjà fait verſer à nos peres; mais depuis plus d'un ſiecle le ſaint-ſiege n'y prend de part que pour eſſayer de les tarir. C'eſt la paix qu'il a toujours recommandée avec un ſilence reſpectueux dans les matieres délicates, ou politique dans les choſes indifférentes pour leſquelles on avoit la folie de s'échauffer ailleurs. Ce n'eſt pas lui qui a allumé dans les Pays-bas, & enſuite en France, les guerres théologiques qui y ont cauſé tant de malheurs & de puérilités, tant d'exils & d'extravagances, tant d'abus du pouvoir & de la raiſon. Les décrets qui y ont ſervi de prétexte lui ont été arrachés.

Si Louis XIV avoit été moins foible; ſi la cour de France avoit eu le courage de dédaigner les tracaſſeries de quelques intrigants obſcurs, de ne pas regarder comme une affaire d'état le ſens de

quelques paſſages inintelligibles de deux docteurs Flamands, & des réflexions d'un moine inconnu, le royaume n'auroit pas été troublé par des débats dont les ſuites ſe font encore ſentir : on ignoreroit ces noms abſurdes de *Janſeniſtes*, de *Moliniſtes*, dont on a toujours ri à Rome, tandis qu'ils faiſoient prodiguer ailleurs ce que l'autorité a de plus violent. Les papes, dans les affaires de religion, ſe ſont preſque toujours conduits comme des politiques pleins de ſageſſe & de douceur; & les miniſtres ſéculiers, trop ſouvent comme des fanatiques remplis d'acharnement & de ſuperſtition.

Quand on étudie l'hiſtoire avec le ſang-froid, l'impartialité de la vraie philoſophie, on eſt ſurpris, effrayé même de l'injuſtice des préjugés les plus accrédités, & de la facilité des hommes à ſe remplir d'idées démenties par les faits préciſément que l'on cite pour les juſtifier.

On ne ceſſe de répéter que l'eſprit de la cour de Rome a toujours été ſanguinaire. On la rend reſponſable des barbaries exercées d'un bout de l'Europe à l'autre, ſous prétexte de religion, & cependant jamais elle ne les a exigées : rarement elle les a ratifiées. Ce n'eſt pas elle qui condamna Jean Hus & Jérôme de Prague : c'eſt un empereur qui dreſſa le bûcher : ce ſont des prélats Allemands, François, Eſpagnols qui l'allumerent : Rome, alors dans l'humiliation, n'eut pas de part à ces aſſaſſinats religieux.

Il n'y avoit pas de légats à la tête des bouchers qui devaſterent les vallées de Cabrieres & de Mérindol. Ils avoient pour guide un premier préſident & un avocat-général d'un parlement. C'étoit au nom du roi, & non pas en celui du pape que le ſang des cultivateurs inondoit ces roches, devenues fertiles par leurs travaux.

On a prêché la croiſade contre les Albigeois : des inquiſiteurs y parurent pour légitimer par leur préſence les fureurs guerrieres : mais ce n'étoient pas des Italiens : c'étoient des François. Ils avoient été appellés & demandés par les ſéculiers : Simon de Monfort étoit le véritable inſtigateur de ces brigandages. L'étendard papal n'en étoit que le complice.

Jules II, s'il en faut croire les mémoires du temps, payoit un ſequin par chaque tête de François qu'on apportoit à ſon tréſor : ce trafic n'étoit pas digne, ſans doute, du St. Pere : mais la conduite des François, dans cette Italie déſolée ſous le bon Louis XII, ne le rendoit-elle pas, en quelque ſorte, moins odieux ? Qu'y faiſoient-ils autre choſe que de la ravager ? De quelles lâchetés, & de quelles perfidies ne s'y ſouilloient-ils pas ? Quels égards devoit-on aux ſatellites du bâtard d'Alexandre VI, à des guerriers capables de tout ſacrifier à l'alliance de l'empoiſonneur le plus hardi, de l'aſſaſſin le plus lâche, dont l'hiſtoire ait conſervé le ſouvenir ? Les crimes de Jules II & de ſon prédéceſſeur, ſont une tâche dans l'hiſtoire des papes : mais ils n'ont pas eu la religion pour objet, ni même pour prétexte.

L'imbécille Grégoire XIII eut la ſtupidité de louer, en plein conſiſtoire, le maſſacre de la St. Barthelemy, de laiſſer frapper des médailles pour éterniſer ce triomphe de l'*égliſe militante ;* mais cet opprobre paſſager fut bientôt effacé. Jamais la ligue ne put tirer aucun ſecours du St. Siege. Sixte-quint, en excommuniant politiquement le roi de Navarre, ne cachoit pas ſon eſtime pour ce héros. Ce ſont des moines ; & non pas Rome, qui attenterent à ſes jours.

Le St. office même, ce tribunal juſtement ab-

horré, qui, ſous prétexte d'affermir la religion, l'a ſi ſouvent rendue odieuſe, ne doit aux papes ni ſon origine, ni ſon extenſion. C'eſt une réflexion que perſonne n'a jamais faite, même parmi leurs apologiſtes. Ce ſont des mains ſéculieres qui en ont préparé le code : ce ſont des princes ſéculiers qui ont été avides de l'introduire dans leurs états : les papes n'ont envoyé au dehors ces étranges miſſionnaires que quand ils en ont été priés.

Les premieres loix contre les hérétiques ont été purement civiles : c'eſt l'autorité laïque qui a donné l'exemple d'attacher la peine de mort aux erreurs dans la foi. Depuis le maſſacre des Donatiſtes juſqu'à celui des Albigeois, l'égliſe n'employa d'autres armes que l'excommunication contre ſes enfants rebelles : St. Auguſtin, St. Martin, & bien d'autres eccleſiaſtiques furent les défenſeurs de ces infortunés que leurs maîtres aſſaſſinoient.

Quand le concile de Toulouſe eut érigé une juriſdiction directe & préciſe pour connoître des crimes d'héréſie, & que l'exercice en eut été confié à des prêtres, les peines ne furent encore que des exils & des amendes. Les conſtitutions des papes de ce temps-là ordonnent de chaſſer les *non-conformiſtes*, d'en tirer de l'argent, & non de les tuer. C'eſt l'empereur Fréderic II, cet antagoniſte violent du St. Siege, qui prononça contre eux la peine du *feu*, s'ils étoient opiniâtres, & d'une *captivité perpétuelle*, s'ils reconnoiſſoient leurs torts. Les papes pouvoient-ils réſiſter à la tentation de s'approprier une arme ſi favorable à leurs vues, & fabriquée par un de leurs plus mortels ennemis ?

Mais ils en reſtreignirent d'abord l'uſage à l'Ita-

lie. Ce n'eſt que ſur la demande preſſante des autres princes qu'ils l'ont naturaliſée ailleurs : c'eſt un roi de France, c'eſt St. Louis, & non pas un pontife Romain qui eſſaya de l'introduire dans ce royaume. Quand Innocent III, à ſa ſollicitation, y nomma des inquiſiteurs, il eut ſoin de leur enjoindre d'abſoudre les hérétiques qui abjureroient, & non pas de les précipiter, comme l'ordonnoit Fréderic II, dans des cachots, pour prix de leur rétractation. Le St. Office n'avoit point pénétré en Eſpagne, ni même travaillé à s'en ouvrir les portes ; ce ſont les rois honorés les premiers du nom de catholiques, c'eſt-à-dire, le ſcrupuleux Ferdinand, la conſciencieuſe Iſabelle, qui ont mendié cet établiſſement.

Et ce n'eſt pas l'inquiſition Romaine qu'ils y ont adoptée ; c'eſt un monſtre féroce & incompatible qu'ils y ont créé ſous le même nom : rien ne reſſemble moins au St. office du Tibre, que celui du Tage, ou du Mançanarés. Jamais Rome n'a vu d'*auto-da-fé*. Ce ſpectacle effroyable n'a jamais ſouillé les yeux des Italiens. Son nom ſeul en indique aſſez l'origine. C'eſt la barbarie froide, le deſpotiſme hypocrite de Philippe II qui perfectionnerent ce fruit du deſpotiſme perfide de ſon grand-pere : & ce n'eſt que dans les dominations Eſpagnoles ou Portugaiſes que le St. Office a juſtifié le titre d'ennemi du genre-humain.

Encore une fois, ſon influence eſt imperceptible à Rome. Tandis que nous brûlions en France le malheureux La Barre ; tandis que nous traînions au bûcher un enfant d'un nom illuſtre, ſous prétexte d'un crime imaginaire, & que des magiſtrats abuſés ſe rendoient complices des manœuvres vindicatives d'un particulier, honoré du nom

nom de juge; on citoit au ſaint-office, ſur les bords du Tibre, un coupable convaincu d'un attentat réel en lui-même, & qui devoit paroître là plus horrible qu'ailleurs; mais l'iſſue en étoit bien différente.

C'étoit un joueur, qui avoit beaucoup perdu. En ſortant déſeſpéré, ſans ſavoir à qui s'en prendre, il avoit trouvé ſur ſon chemin la ſtatue d'une *Madone*, éclairée par une petite lampe, comme c'eſt l'uſage en Italie & ailleurs. Il l'avoit frappée de pluſieurs coups d'épée. Traduit à l'inquiſition, après un examen réfléchi du fait & des circonſtances, il a été condamné à une pénitence de deux ans, ſans peine corporelle, ſans amende, ſans ignominie. Comparez enſemble ces deux arrêts, & voyez de quel côté la vraie philoſophie a fait plus de progrès.

Et ce n'eſt pas d'aujourd'hui que le glaive, dont la ſuperſtition & le fanatiſme avoient armé les inquiſiteurs, eſt émouſſé à Rome par une religion éclairée. En 1727, le pere Labat, dominicain, inſtitué lui-même promoteur, ou procureur-général de l'inquiſition à Civita-Vecchia, y inſtruiſit un procès, dont il a rendu compte depuis en France, (*a*) dans un livre imprimé avec *approbation & privilege.*

Un Turc converti n'avoit pu renoncer à ſes anciennes habitudes. La plus précieuſe à ſes yeux étoit de ne pas s'aſtreindre aux abſtinences recommandées par l'égliſe. Il ne pouvoit ſe réſoudre à

(*a*) Privé de mes livres & de tous ſecours littéraires, je ne puis citer que de mémoire. Il m'eſt impoſſible d'indiquer le volume; mais je ſuis certain du fait: il ſe trouve dans les *Voyages d'Eſpagne & d'Italie* du pere Labat, écrivain fécond & quelquefois agréable.

faire *maigre*. Un Vendredi, on le surprit mangeant de la viande. On le traduisit au tribunal redoutable. Il se défendit en soutenant que ce qu'il mangeoit étoit du poisson. » Comment! du poisson, s'é-
» crioit le promoteur! n'est-ce pas là une cuisse de
» poullarde? Patience, répondit le prosélyte. Pour
» faire en moi d'un Turc un chrétien, on m'a
» jetté de l'eau sur la tête, & on m'a dit : *Sois chré-*
» *tien*, & je l'ai été sur le champ. J'ai baptisé cette
» poularde, & j'ai dit : *Sois poisson :* il faut bien
» qu'elle le soit «. Voilà ce que raconte le pere Labat, témoin oculaire, acteur dans cette piece fort originale.

Ailleurs, c'est par le feu qu'on auroit expié ce blasphême. L'inquisiteur Romain eut pitié de l'osmanli irréverend. Quelques coups de fouet & huit jours de jeûne furent toute l'expiation qu'il crut devoir à la religion offensée. Avouons que ce code-là n'a rien de rigoureux.

La cour de Rome n'a jamais perdu de l'idée de l'empire universel; eh! tout ce qui l'entoure ne justifie-t-il pas à cet égard son ambition? Mais son esprit n'a jamais été de l'acheter par des crimes. Les instruments qu'elle avoit préparés pour s'y élever, ont quelquefois produit des effets funestes : l'enthousiasme des moines, exalté par la solitude du cloître, par les spéculations mystiques, s'est porté à des excès honteux & criminels : mais ce n'étoit pas-là le but de leur institution : ils étoient faits pour favoriser la grandeur de la puissance qui les créoit, sans doute; mais non pas pour scandaliser & ravager la terre. S'ils ont servi à ce triste usage, c'est que le principe d'activité qui les animoit, ne pouvoit pas toujours être contenu dans les bornes qu'on auroit voulu lui prescrire.

Quelle puiſſance, ſi elle avoit eu à ſa diſpoſition les mêmes moyens, n'en auroit pas fait un emploi plus terrible encore & plus meurtrier ?

De la Petite-Vérole, & des moyens d'en empêcher la propagation.

Au milieu des productions frivoles ou licencieuſes auxquelles notre littérature du jour eſt preſque réduite, on en voit de temps en temps paroître quelques-unes qui peuvent concilier à leurs auteurs l'eſtime & la reconnoiſſance univerſelles. Dans ce nombre il faut ranger un mémoire que vient de publier M. Paulet, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris ſous ce titre : *Seul Préſervatif de la Petite-Vérole*, ou *nouveaux faits & obſervations qui confirment qu'un particulier, un village, une ville, une province, un royaume peuvent également ſe préſerver de cette maladie en Europe ; troiſieme mémoire pour ſervir de ſuite à l'hiſtoire de la Petite-Vérole, dans lequel on répond à toutes les objections faites à ce ſujet.*

L'inoculation a d'abord été vantée avec le fanatiſme qui caractériſe preſque toujours les erreurs, & ſur-tout celles des charlatans aſſez hardis pour uſurper le nom de philoſophes. La Condamine, homme ardent, opiniâtre, enthouſiaſte de tout, & jaloux à l'excès du titre de *bienfaiteur des hommes*, titre qu'on mérite rarement quand on le cherche avec tant d'affectation, avoit embraſſé ce ſyſtême à ſon retour de l'équateur. Après avoir perdu ſans fruit une partie de ſa vie & de ſa ſanté, dans cette expédition auſſi célebre que

puérile de la meſure des degrés, il étoit devenu un apôtre très-zélé de la petite-vérole artificielle.

Il la préchoit avec toute la chaleur de la ſuperſtition ; on lui en oppoſa d'abord les préjugés. Enſuite la violence toujours contagieuſe des ſermons d'un homme perſuadé, fit des proſélytes en France. Les Anglois commencerent à ſe dégoûter de cette méthode quand ils virent leurs voiſins s'y attacher : on l'avoit reçue à Londres ſans examen, ſur la parole de Milady Montagu, parce que c'étoit une choſe nouvelle dont l'adoption ſembloit ſuppoſer de la force dans l'eſprit : on la quittoit ſans plus de réflexion, parce qu'elle devenoit commune, ſur-tout aux François.

M. Paulet eſt le premier qui ait examiné cet objet intéreſſant en philoſophe, & qui ait, en faiſant la véritable analyſe de la petite-vérole, tracé le ſeul moyen de s'en préſerver. Il y a peu de perſonnes inſtruites, ou curieuſes de l'être, qui n'aient lu ſon hiſtoire de cette maladie. Il eſt le premier qui ait dit aux hommes : » La nature ne vous a pas condamnés indiſtinctement à eſſuyer cette horrible & redoutable peſte ; elle n'en a pas mis le germe dans votre ſang ; elle n'a pas donné à l'air la cruelle faculté de le répandre.

L'exiſtence de ce venin entroit apparemment dans les combinaiſons néceſſaires pour la conſtitution de ce monde ; mais la mere commune l'avoit cachée dans un coin du globe dont mille barrieres devoient vous écarter : n'accuſez que l'imprudence qui vous y a conduits à la pourſuite de je ne ſais quels tréſors dont l'avarice vous a déguiſé l'eſcorte. C'eſt ainſi que ſa pitié maternelle vous ayant dérobé les contrées où elle avoit relégué un autre fléau plus nuiſible en-

core, plus douloureux, plus meurtrier, vous avez rendu, pour la seconde fois, ses soins inutiles, & franchi les mers pour en rapporter de même des richesses empoisonnées.

Vous avez donné à ces deux ennemies de votre espece le même nom ; vous avez par là, sans le savoir, indiqué une grande vérité ; c'est que l'une ne se communique, comme l'autre, que par un contact immédiat : vous êtes sûrs de vous garantir de la plus récente en vous abstenant de tout commerce avec les personnes infectées ; la même méthode n'est pas moins infaillible contre les atteintes de l'ancienne : seulement celle-ci contenant un levain plus pénétrant, & s'insinuant dans le sang indifféremment par tous les pores, ce n'est pas tel ou tel organe en particulier, mais tous qu'il faut préserver de la communication. Laissez toujours un espace entre ses victimes & vous : si l'humanité vous force de les approcher, ayez soin, avant de passer dans une autre compagnie, de quitter tous les vêtements qui pourroient être impregnés de quelques particules pestilentielles : noyez-les dans des bains fréquents, & soyez sûrs que non-seulement vous en serez à l'abri vous-même ; mais vous ne courrez pas le danger, infiniment plus grand & beaucoup moins senti, d'en devenir les propagateurs involontaires : bientôt cette furie périra faute d'aliments ; & sans inoculateurs, sans saignées, sans vésicatoires, la beauté qu'elle assassine, l'enfance qu'elle semble poursuivre, la vieillesse qu'elle ne respecte pas toujours, seront pour jamais à l'abri de ses fureurs.

M. Paulet a démontré la justesse de ses avis par des faits. Un systême si simple a éprouvé le sort

de la vérité produite ſans appareil : il n'a excité ni empreſſement, ni confiance.

Les nourrices & les gardes-malades forment un corps plus important qu'on ne le penſe. Elles influent plus qu'on ne l'imagine ſur toutes les opérations de ce bas monde : or elles croient aux germe *inné* de la petite-vérole, comme les docteurs aux idées *innées*. Il n'y avoit donc pas moyen de faire prévaloir l'opinion contraire.

Les honnêtes gens, capables de raiſonner un peu, & de ſentir qu'il n'y a pas de germe de petite-vérole plus que de fievre maligne ou de pleuréſie, mais que toutes les maladies ſont l'effet d'une fermentation accidentelle, n'ont pu ſe déſabuſer de l'influence de l'air : on entre dans la chambre d'un malade, on en ſort avec le principe de la maladie ; c'eſt donc par la reſpiration qu'on s'en eſt inoculé naturellement. Dès-lors, comment ſe garantir ? & puis, en ſuppoſant que ce fluide ne ſoit pas un inoculateur univerſel, quand, en effet les miaſmes varioleux ne ſeroient pas volatiles ; quand ces ſemences de mort n'auroient pas des ailes qui les diſperſent d'un hémiſphere à l'autre, les précautions néceſſaires pour ſe ſauver de leur atteinte ſont ſi gênantes, ſi minutieuſes ! cette néceſſité de ſe laver, de ſe déshabiller eſt ſi incommode ! il eſt bien plus ſimple de ne pas penſer du tout, & de laiſſer aller les choſes comme elles peuvent avec l'inoculation & les *roties au ſucre* ou la *limonade*, ſuivant qu'on a pour médecin une bonne-femme ou un docteur.

A ces arguments déciſifs, M. Paulet, animé du vrai deſir d'être utile à ſes ſemblables, prend la peine de répondre en regle de nouveau par ce mémoire.

Il commence par démontrer que l'air ne com-

ıunique pas la petite vérole pas plus que la gale, as plus que la lepre, pas plus que les maux vériens, pas plus que la peſte même. La nature, ui a fait dépendre la vie des êtres animés de la ıéchanique de la reſpiration, n'a pas voulu qu'ils uſſent riſquer de s'empoiſonner néceſſairement 5000 fois par jour. Une preuve que ce fluide 'eſt pas le véhicule, même de la peſte, c'eſt u'on vit impunément dans un pays infecté, pouru qu'on n'ait pas d'autre communication avec es individus atteints; c'eſt qu'un cordon de troues qui intercepte tout autre commerce étouffe e fléau comme un incendie en l'iſolant.

Enfin, parmi les exemples récents qui confirıent cette vérité, M. Paulet cite une expérience ui ſuffiroit ſeule. Il a pris, en 1775, un ballon e verre, d'environ neuf pintes, fermé par un obinet, il l'a purgé d'air avec la machine pneuıatique. L'ayant enſuite fait porter à l'Hotel-Dieu de Paris, dans la ſalle de St. François où ont les petites-véroles, en préſence d'un chirurien, d'une ſœur de la maiſon & de pluſieurs aues témoins, il l'a placé à la bouche d'un agoiſant qui expiroit de cette maladie. Aſſurément amais air n'a dû être plus varioleux. Il l'a fait eſpirer à trois enfants d'une dame qui, demeuant dans un village près de Paris rempli de pete-vérole, vouloit, diſoit-elle, les mettre dans mauvais air : il n'en a réſulté, depuis cette poque, ni maladie, ni accident d'aucune eſpece. amais théorie n'a été appuyée ſur un fait plus onvaincant.

Il y a des cataſtrophes produites par l'air uand il eſt chargé tout d'un coup de vapeurs eſtilentielles; mais alors ce n'eſt pas une malaie qu'il cauſe, c'eſt la mort. Il ne fait pas fer-

menter le ſang, il le coagule tout d'un coup, & le décompoſe au point d'en intercepter le cours & d'étouffer le ſujet. C'eſt ce qui arrive dans toutes les mophétes artificielles ou naturelles : les particules meurtrieres ne le ſont, dans ce cas-là, que par leur réunion en maſſe. Elles produiſent l'effet d'un coup ſubit qui frappe & tue.

Mais dès le moment que l'air a pu les pénétrer, il les diviſe, par l'action naturelle à tous les fluides, & dès qu'elles ſont diviſées au point de devenir volatiles, elles ceſſent d'être nuiſibles : cette théorie eſt auſſi lumineuſe que facile à ſaiſir. Les principes de contagion de tous les genres ſe diſſiperoient donc toujours d'eux-mêmes, s'ils étoient diſſolubles au point que l'air pût en devenir le véhicule.

Malheureuſement ils ne ſont que trop fixes : ils s'attachent aux matieres qui peuvent s'en charger pour ſe gliſſer de là dans les corps ſuſceptibles de s'en laiſſer pénétrer. Ce ſont des eſpeces d'aiguilles qui s'enfoncent d'elles-mêmes, comme les barbes de certains épis, dès que leur pointe a trouvé un interſtice où elle peut s'inſinuer. Elles portent avec elles le ravage ; elles cauſent des inflammations, des cloches, des boutons, des bubons & tous les ſymptômes qui ſe remarquent dans les maladies contagieuſes. Quiconque ſe rend inacceſſible à ces pointes mortelles eſt sûr de pouvoir les braver.

La petite vérole eſt ſoumiſe, à cet égard, à la loi univerſelle de ſes terribles camarades. M. Paulet le prouve par des faits inconteſtables. Partout où elle s'eſt montré, elle y a été apportée d'ailleurs, & avec du ſoin, on peut retrouver les traces du chemin qu'elle a parcouru. Il ne s'agit donc que de fermer cette route funeſte, &

c'eſt ce qu'il eſt toujours aiſé de faire avec très-peu d'embarras : il ne faut que de l'exactitude à iſoler les malades attaqués ; de la précaution de la part de ceux qui les ſervent, pour ne rien laiſſer ſortir au dehors qui puiſſe faire circuler le venin qu'ils combattent ; des attentions de la part de ceux qui les viſitent, pour ſe débarraſſer, en ſortant, des corpuſcules dangereux dont leurs habits peuvent s'être chargés : cela n'eſt ni ſi pénible, ni ſi accablant qu'on ne puiſſe s'y ſoumettre, quand on ſonge au prix qui y eſt attaché.

» On ſe laſſe, & on rougit preſque pour les hommes, s'écrie M. Paulet, d'être obligé de multiplier les exemples & les faits pour les ramener à des principes ſi vrais, ſi naturels, à des vérités ſi ſimples, ſi utiles ; de retracer à leur mémoire ce dont ils ont été tant de fois témoins, & de leur dire : Ne conſultez que vos yeux ! ne vous en rapportez qu'au témoignage de vos ſens ! que vous apprennent-ils ? que dans la petite vérole tout ſe réduit à un principe contagieux, que tout eſt inoculation naturelle ou factice, effet des abus, de la communication, des préjugés ou de l'aveuglement ; que cette maladie prend comme une gale, comme un mal vénérien ſur les individus, comme le feu dans une forêt ſur les habitations ; qu'il faut toujours la préſence d'un levain pour la produire, qu'elle ne ſauroit exiſter ſans cette condition. Que vous faut-il de plus, lorſque cette vérité vous eſt démontrée ? Tantôt, vous fouillez dans les routes obſcures du ſang ou de la lymphe, dans le cloaque impur des menſtrues, dans le cordon ombilical pour y chercher un germe que vous n'y trouverez jamais ; tantôt il vous échappe dans l'air ; vous croyez le trouver dans la fatalité aveugle, tandis que l'inoculateur le tient dans ſa main,

qu'il le met ſous vos yeux. Vous préférez des conjectures vagues, incertaines à ce que l'expérience vous démontre, des ſyſtêmes merveilleux qui vous égarent, vous rendent malheureux & tremblants, à des vérités ſimples qui vous raſſurent, qui vous ramenent à un état de tranquillité, de bouheur phyſique & réel. Vous préférez le joug des préjugés les plus funeſtes aux maximes les plus conſolantes, aux pratiques les plus utiles. Vous aimez mieux faire violence à la nature que d'écouter ſes mouvements. Eſt-ce-là faire uſage de cette ſublime raiſon dont elle vous fit préſent ?

Lorſque je demande au jardinier la graine d'une plante, & qu'il me la donne, ai-je beſoin d'aller fouiller dans les cieux, dans l'air, ou dans les entrailles de la terre, pour y trouver d'autre principe de ſa reproduction ? Ne me ſuffit-il pas, lorſque je tiens cette ſemence, de trouver un terrein propre, une matrice convenable à ſon développement ? & lorſque j'ai trouvé ce terrein, cette matrice, que me faut-il de plus ? L'inoculateur ne ſeme-t-il pas ſa graine de petite vérole ? le corps humain n'eſt-il pas le terrein propre à la faire germer ? Qu'on étouffe donc la graine, qu'on défende le terrein, il n'y aura plus de reproduction. . . . Vous vous faites un monſtre des précautions, vous vous perſuadez qu'étant ordonnées par le gouvernement, elles ne pourroient pas réuſſir ; je vais vous prouver que la premiere fois que ce même gouvernement a voulu s'en occuper, il a préſervé de la maladie tous les individus qu'il cherchoit à garantir ; & cela ſans peine, ſans plainte, & ſans murmure de la part des citoyens.

Lorſqu'on prit Minorque ſur les Anglois, la petite vérole étoit dans l'isle. Que fit le gouvernement ? Craignant que la contagion ne ſe mît

parmi les troupes, il défendit toute eſpece de communication entre celles-ci & ceux qui en étoient atteints, & toutes les matieres ſuſpectes. On poſa des ſentinelles pour l'empêcher : on prit en outre, du côté de la mer, des meſures ſages pour ſe précautionner. Qu'en arriva-t-il ? C'eſt que la petite vérole, ni les autres maladies contagieuſes qui regnoient dans l'isle ne ſe répandirent point parmi les troupes du roi ; & pendant l'eſpace de ſept ans que cette isle a été au pouvoir des François, on n'y a pas obſervé d'épidémie de petite vérole.

Je n'ai pas beſoin, pour faire ſentir l'avantage & la néceſſité des précautions, de rapporter ce qui eſt arrivé en Angleterre, de dire que c'eſt pour les avoir négligées à Londres, à Briſtol, & dans d'autres lieux, que, pendant la pratique de l'inoculation, cet état a fait une perte de plus de trente mille ſujets, dans une eſpace de quarante-cinq années fait prouvé par les bills de mortalité de ces deux villes (*a*). Je n'ai pas beſoin, non plus, de faire voir la ſageſſe & la conduite du parlement de Paris, à cet égard, dans ſon arrêt de 1764, qui défend la pratique de l'inoculation dans l'enceinte de cette capitale. Il me ſuffit de dire que tout depoſe en faveur des précautions, & que l'uſage le plus dangereux que quelques philoſophes bouillants & égarés, à l'occaſion de l'inoculation, aient pu faire de leurs talents & de leurs lumieres, c'eſt d'avoir cherché à jetter du ridicule ſur les précautions que pouvoit preſcrire le parlement de Paris dans ce cas «.

On peut voir, par cet échantillon du ſtyle de

(*a*) Voyez le Journal de Phyſique, Janvier 1776.

M. Paulet, qu'il eſt bon écrivain, & philoſophe ſenſible, autant que médecin éclairé.

Lettre ſur l'Inquiſition.

De Madrid, ce . . . Décembre 1777.

Vous êtes en Angleterre, Monſieur, c'eſt-à-dire, dans un pays où l'intolérance & les perſécuteurs ſont en exécration, où l'homme libre ne doit compte qu'à lui de ſes penſées. Voulez-vous rendre publique ma lettre ? ce ſera un monument élevé à la vraie philoſophie. Elle révélera à ſes lecteurs un fait encore peu connu, & qui annonce bien d'autres barbaries, ſi le cri univerſel de toutes les nations n'effraie les auteurs de ces attentats. Voici de quoi il s'agit :

Vous ſçavez que ſous la brillante, mais trop courte adminiſtration du comte d'Aranda, les vrais principes de gouvernement ont été entrevus ici. Le commerce & l'agriculture ont repris une vie nouvelle : Des montagnes, connues uniquement par un nom lugubre (*a*), & un aſpect qui le juſtifioit, ſont devenues les aſyles de l'induſtrie & de la fécondité. Mais les uſurpations eccléſiaſtiques ont été réduites : le clergé licencieux s'eſt vu obligé à plus de décence ; les moines ont été forcés à une apparence de reforme ; l'inquiſition a, pour la premiere fois, connu un frein, & l'on s'eſt flatté que la main puiſſante qui produiſoit ces heureux changements, auroit le temps de les conduire à une entiere perfection.

(*a*) La *Sierra Morena.*

On s'eſt trompé. Il eſt difficile de faire le bien
ans contradiction, & rare que l'homme capable
e l'opérer, le ſoit auſſi de ſurmonter les dé-
oûts qui y ſont attachés pour l'auteur. Notre
our eſt fertile en intrigues, comme toutes les
utres. Les collegues du comte d'Aranda, du
oins par les titres, ſe ſont ſentis humiliés de ſa
iperiorité dans le reſte : ils ſe ſont unis pour le
ontrarier, pour le décréditer dans l'eſprit du
aître : le confeſſeur s'eſt joint à la ligue, & y
apporté un poids redoutable. Un Irlandois,
ntre lequel le ſang Eſpagnol repandu ſur les
ages de l'Afrique crie encore vengeance, a
condé le complot : enfin, un homme en qui le
mte d'Aranda avoit trouvé un aſſocié digne
lui, qu'il devoit croire ſon ami, qui l'étoit
ut-être, mais dont le cœur ſimple & naïf n'a
ſu ſe défendre des pieges qu'on lui a tendus,
de Campomanez a augmenté le nombre des
nemis qui travailloient à néceſſiter la retraite du
nte ; elle a eu lieu ; & dès ce moment, nous
vons plus connu que des humiliations au de-
rs, & des allarmes au dedans.

Un moine, devenu depuis évêque, s'eſt aviſé
crire, pour démontrer la poſſibilité de détrui-
Alger. Sur la parole de ſon confrere, le con-
eur a conſeillé l'expédition. M. O-Reilly a
nommé directeur de cette nouvelle croiſade :
a eu le ſuccès de toutes les croiſades : ſept
e braves ſoldats ont payé de leur vie les
es du chef, & conſtaté au prix de leur ſang
prudence du projet. La nation s'eſt indignée.
peuple ſuperſtitieux, mais fier & juſte, a
oncé un mécontentement qui a fait trembler
our. L'exil d'O-Reilly ne paroiſſoit qu'une
faction inſuffiſante. On a cherché dans les

arſénaux de la monarchie quelque reſſource pour contenir une nation furieuſe que l'honneur & le reſſentiment conduiſoient à la vengeance : on n'en a pas trouvé de plus sûre que l'inquiſition.

Mais ſes griffes étoient émouſſées : le miniſtere du comte d'Aranda lui avoit limé les dents : il étoit queſtion de lui rendre les armes terribles qu'elle tient de ſa nature, & dont une ſage politique l'avoit privée. Qu'a-t-on fait? Par le conſeil du confeſſeur, le grand-inquiſiteur ſe préſente devant le roi, & le ſupplie d'aggréer ſa démiſſion : » La religion, lui dit-il, eſt foulée aux » pieds : je n'ai plus la force de corps & d'eſ» prit qu'exige l'étendue de mes devoirs : le mal » eſt extrême : les remedes doivent l'être : & » quand j'aurois la vigueur néceſſaire pour les » appliquer, je n'en ai pas le pouvoir «.

Le monarque ſurpris, refuſe la démiſſion : il ordonne au moine de conſerver ſon emploi. » Non, Sire, répond l'adroit orateur, non: » l'inquiſition n'eſt plus : ce rempart aſſuré de » l'autorité royale, qui dérive de celle de Dieu, » a cedé aux efforts des mains ſacrileges qui l'ont » miné. La chûte de la religion & de ce tribu» nal deſtiné à la venger, préſage celle du trône. » Les malheurs dont votre ame gémit ſont les » fruits de cette révolution terrible. Si votre » majeſté ne ſeconde ce qui lui reſte de ſujets » fidelles, tout eſt perdu : les ennemis de Dieu » ſont auprès de votre perſonne, dans vos tri» bunaux, dans vos armées. Ah! Sire, ajou» ta-t-il, en ſe jettant aux pieds du prince, » avec une action paſſionnée : Par ces pieds » ſacrés que j'embraſſe & que je baigne de mes » larmes, ſauvez la couronne, ſauvez votre fa» mille, ſauvez la nation «.

Les meilleurs cœurs ſont ceux qu'il eſt plus aiſé d'émouvoir & de ſéduire. » J'ignorois ce que » vous m'apprenez, repliqua le prince effrayé : » reprenez tous vos droits : je vous revêts d'une » autorité abſolue : agiſſez en conſéquence «.

Auſſi-tôt le ſaint-office a commencé a procéder : il s'eſt eſſayé ſur deux avocats ; l'eſprit de cette profeſſion eſt de s'inſtruire, quand elle ne ſe déſhonore pas par celui d'intrigue ou d'intérêt : ces deux juriſconſultes n'en avoient que les lumieres & la nobleſſe : on les a mis en priſon. Après ſix mois de captivité, on en a fait ce qu'on appelle un *autillo*, un petit *auto-da-fé*. L'un & l'autre ſont précédés d'une proceſſion, où l'on montre au public, avec un appareil effrayant, les victimes que l'inquiſition ſe ſacrifie : mais le grand acte de foi ſe termine par un bûcher : le diminutif n'aboutit qu'à une priſon, entre quatre murailles, pour la vie.

Un des condamnés, nommé Scarty, avoit, dans le cours de la procédure, ſouvent embarraſſé les théologiens députés pour le confondre. Après leur avoir oppoſé tout ce que la raiſon & la ſcience éclairée peuvent fournir à un bon eſprit, on aſſure qu'il termina par ces mots : » Si ma mort pouvoit détromper mes concitoyens, & les engager à ſecouer le joug barbare que vous leur impoſez, je mourrois content : mais comme le martyre que vous me préparez ſeroit en pure perte pour ce peuple aveugle, qui aime & qui bénit ſon eſclavage, je me rétracte ; je me repens ; je crois tout ce que vous voudrez ; je me ſoumets à tout ſans exception «. D'après cela, on n'a oſé le brûler vif : mais quelques jours après avoir joué ſon rôle dans *l'autillo*, il a été trouvé mort ſur la paille de ſon cachot.

Ce ſuccès a ſervi de préparatif à un plus bril-

lant. Parmi les créatures de l'ancien ministere, on distinguoit sur-tout M. Olabidez, intendant de Séville : il s'étoit signalé par un goût avoué pour la philosophie ; il faisoit une guerre ouverte à la superstition : il avoit traduit des tragédies Françoises pour les introduire sur les théatres nationnaux : il demandoit la suppression ou du moins la reforme effective des moines : il n'avoit pas, d'ailleurs, il faut l'avouer, des mœurs régulieres : il méprisoit trop le scandale : enfin, son administration étoit dure, & plusieurs fois des plaintes violentes s'étoient élevées du sein de ces montagnes peuplées par le comte d'Aranda qui se trouvoient dans son département : toutes les especes de haines se réunissoient donc contre lui : mais la plus redoutable étoit celle du saint-office.

Le 22 Novembre 1777, il fut arrêté à onze heures du soir, à Madrid, où on l'avoit attiré, sous prétexte de le consulter sur le projet d'une statue équestre du roi, que l'on feignoit de vouloir ériger dans la Sierra-Morena. C'est un grand d'Espagne de la premiere classe, le comte de Mora, alguasil-major de l'inquisition qui a exécuté cet exploit à la tête des alguasils ordinaires du saint-office.

On instruit actuellement son procès : on s'attend à une sentence cruelle. Le confesseur du roi ne manque pas une séance. Les principaux crimes dont on l'accuse sont d'avoir troublé le saint ministere, en défendant de sonner pour les enterrements, dans la Sierra-Morena, & d'avoir défendu aux colons de donner de l'argent pour les messes.

Ces deux imputations ne sont produites que par une police sage que l'intendant avoit établie dans les Montagnes noires au commencement de l'établis-

établissement. Une mortalité terrible avoit d'a-
ord affligé la colonie : ces sonneries lugubres, qui
onstatoient les progrès de l'épidémie, n'étoient
ropres qu'à multiplier inutilement les alarmes.
Quant aux messes, le roi payoit également & les
rêtres qui les célébroient, & les Allemands qui
s entendoient : ces derniers, en se dépouillant,
ar foiblesse, de ce que la libéralité du gouver-
ement leur fournissoit, ne faisoient que perpé-
ier la nécessité des secours, & les prêtres, qui
faisoient payer une seconde fois le prix de leurs
nctions, étoient de vrais concussionnaires qu'il
uroit fallu punir.

Tels sont, Monsieur, les crimes qui condui-
ont probablement au bûcher un des premiers
agistrats de la nation, un homme illustre par lui-
ême, & par ses alliances & qui a bien mérité de
patrie en plus d'un genre. Tous ses biens,
ivant l'usage, sont déjà confisqués.

Le seul grief peut-être qu'on pourroit lui ob-
cter avec justice, & le seul dont on ne se pré-
udra pas contre lui, c'est son ingratitude en-
rs le comte d'Aranda : il lui devoit son éléva-
on : il en avoit reçu mille biens : il en possédoit
confiance & l'amitié : il n'en est pas moins en-
dans la cabale formée pour écarter ce ministre.
Cette considération peut affoiblir les regrets
'inspire son sort personnel ; mais son exemple
n est que plus propre à faire frémir les honnê-
gens que leurs liaisons, leur fortune & leur état
ent dans ce malheureux royaume.

Informez, Monsieur, l'Europe de notre situa-
n : faites parvenir jusqu'au trône, par l'organe
public, les gémissements que nous sommes for-
d'étouffer ici. Rappellez au monarque ver-
ux que nous chérissons, & qu'on abuse, que

Jésus-Christ a toujours recommandé la soumission envers les princes ; mais qu'il ne s'est jamais fait précéder par un *étendard noir*, ni par des bourreaux ; que le véritable instituteur de l'inquisition, dans l'Ibérie, Philippe II, a laissé une mémoire abhorrée ; que sa politique barbare, loin d'affermir son trône, n'a fait que l'ébranler ; que les bûchers allumés par ses ordres ont amené la honte & les pertes de ses successeurs ; qu'enfin, après avoir été rongé d'une maladie aussi effrayante que honteuse, il est descendu au tombeau dans un âge peu avancé, poursuivi par les ombres de tant de victimes sacrifiées à sa meurtriere hypocrisie, & chargée d'une exécration qui se renouvelle tous les jours.

Portez, Monsieur, portez aux pieds de ce roi bienfaisant les larmes & l'épouvante de ses peuples : & si le malheur de l'Espagne veut qu'il soit insensible à ces plaintes respectueuses, au moins que les nations témoins de nos infortunes nous en vengent par une vigilance qui les en préserve. Si les auteurs, ou les complices de ces scandales sont encore susceptibles de quelques remords, de quelques sentiments de honte, qu'ils trouvent, dans l'indignation d'un siecle éclairé, le prélude de l'opprobre que leur prépare la postérité.

Du dérangement dans l'ordre des Saisons (*a*).

Tandis que tout est dans le désordre sur ce globe, & que les gouvernements s'occupent, ou feignent de s'occuper à chercher les moyens d'y remédier, cette confusion semble s'étendre jusqu'à la

(*a*) Ce morceau a été écrit à la fin de 1777.

ature : les faisons paroissent aussi dérangées que
a politique. La fin de l'hiver nous a donné des
ours dont on auroit remercié le soleil au milieu de
'été, & l'été vient de nous en faire essuyer qui
uroient excité des murmures au milieu de l'hi-
er. Un froid embrumé, des pluies morfondantes,
nt déshonoré le mois de Juin & le commence-
nent de Juillet ; & il paroît que cette méprise du
emps étoit presque générale dans tous les pays
ompris entre le Rhône & la Tamise. Du moins
ar les lettres de Paris, de Lyon, de Bruxelles,
e vois qu'on y éprouvoit la même température
u'à Londres.

On y gémissoit tristement auprès des foyers,
uand le bruit s'est répandu qu'on avoit décou-
ert des taches nombreuses sur le soleil. Quel-
ues spéculateurs se sont imaginés aussi-tôt que
e froid n'avoit point d'autre cause. Des femmes,
: beaucoup d'hommes encore plus frivoles, qui
nt étudié l'astronomie dans la *Pluralité des mon-
es*, ont rappelé ce qui y est dit des soleils en-
routés ; on a déclaré que le nôtre couroit risque
e se trouver ainsi étouffé sous une enveloppe opa-
ue, & que l'affoiblissement de ses rayons étoit
éjà une annonce, un symptôme de sa langueur.

Un astronome que le public s'accoutume à don-
er pour garant de ces prédictions malencontreu-
s, M. de La Lande, a cru que celle-là alloit en-
ore lui être attribuée, comme celle des cometes
eurtrieres en 1773, comme celle de l'éclipse
otale en 1764, &c. Il s'est hâté de se justifier : il
ient de publier une lettre, où il assure qu'il n'y
rien à craindre ; que les pluies dont on s'allarme
ont rien d'extraordinaire, aux mois de Juin &
e Juillet ; que cette humidité desordonnée est
ne espece de crise, à laquelle la nature est assu-

jettie, à peu près tous les neuf ans, *soit dit-il*; *par la révolution de l'apogée de la lune*, *soit par une période physique*. Il cite en preuve les journaux des années 1767, 1768, & 1769, par lesquels on voit qu'en effet ces trois étés n'ont dû être ni moins tristes, ni moins désolants, que celui-ci : il repousse fortement le préjugé, qui veut que depuis quelques années, il y ait du dérangement dans la marche du globe, & exhorte tous ceux qui l'habitent à y dormir en paix. Il traite même de balivernes toutes les inquiétudes que l'on peut concevoir sur la mobilité des saisons, sur les croutes du soleil, sur la changement de direction dans l'axe de la terre, &c.

M. de La Lande est bien supérieur à tout ce qui ressemble à la charlatanerie ; il n'a sûrement qu'une relation passive avec tous ces propos : il n'y participe que par le malheur d'en être l'objet, & la nécessité de s'en défendre. Mais de la part d'un homme qui auroitmoins de philosophie & de célébrité, on pourroit regarder comme une manœuvre très adroite, le soin de répandre de pareils bruits, afin de s'assurer le mérite de les détruire. C'est un beau rôle à jouer que celui de consolateur universel : il est doux, quand tous les esprits sont émus, quand l'effroi glace les cœurs, quand les femmes s'imaginent déjà voir une comete, qui se roule à grand bruit vers la terre, & tremblent de se trouver écrasées dans le contact des deux globes, de se constituer médiateur entre la crainte & la raison, de dire, comme l'Etre suprême, au corps menaçant : *Tu viendras jusqu'ici, & tu n'iras pas plus loin.*

M. de La Lande, obligé malgré lui de remplir cette fonction, y a parfaitement réussi, à l'égard des cometes : il n'existe probablement plus d'alar-

nes à ce ſujet, je crois que de tous les habitants
u monde, il n'y en a plus un ſeul qui craigne de
e voir mettre en pieces, par la chûte de ces aſtres
ragabonds. Peut-être n'en ſera-t-il pas de même
e la ſentence rendue par cet aſtronome contre
idée d'une ſubverſion ſurvenue dans l'intérieur
e la terre, ou dans la direction de ſon axe, &
influence que cet accident peut avoir eue ſur les
uiſons, depuis environ vingt ans.

Il eſt certain qu'il s'eſt opéré, à cet égard, ſous
génération actuelle, un changement ſenſible
ans nos climats ſeptentrionaux. Nous n'avons
lus de printemps; l'été même eſt très-rarement
vorable; & l'automne preſque univerſellement
elle & ſeche, uſurpe ſur l'hiver tout ce que celui-
s'approprie de la diviſion qui le ſuit. Or, il ne
ut que faire uſage de ſa mémoire pour ſe rappel-
r qu'il n'en étoit pas ainſi dans nos premieres
nnées.

Tous tant que nous ſommes aujourd'hui d'in-
vidus de 40 ans, nous avons vu un autre ordre
e choſes. Notre enfance avoit des étés brulants,
des hivers rigoureux. L'année 1740 n'eſt de-
enue célebre, que parce qu'alors cette interver-
on de la loi générale étoit rare: 1741, 1743,
745, 1748, 1753, & même les années inter-
édiaires, ont éprouvé les careſſes & les ri-
ueurs de la nature, dans les moments fixés pour
tte viciſſitude, peut-être néceſſaire.

En remontant plus haut, on eſt autoriſé à croire
ue la regle n'étoit pas moins conſtante; les va-
ations annuelles amenées dans les habillements
r celles de la température avoient d'autres épo-
es, que celles que nous reconnoiſſons aujour-
hui. L'étiquette de la cour eſt un monument
bſiſtant, qui prouve que le commencement des

chaleurs avoit alors un terme, dont il eſt fort éloigné actuellement. Les femmes y prennent le taffetas à la pentecôte; mais après avoir rendu un inſtant cet hommage à la coutume, elles le démentent par raiſon, en reprenant des étoffes plus moëlleuſes, juſqu'à ce que l'été effectif vienne rehabiliter les taffetas.

Il y a ſans doute dans ce pays-là beaucoup d'uſages ridicules, & auxquels il ſeroit abſurde de ſuppoſer une origine raiſonnable. Les grandes coëffures, les grands paniers, les longues queues, & toutes les bizarreries de la mode, ou de la vanité, ne prouvent que des caprices; mais il n'en eſt pas de même de l'uſage qui fait préferer, à une époque préciſe, une étoffe légere à une plus chaude. Comme la vanité n'auroit rien perdu à reculer la métamorphoſe de la garde-robe du printemps en celle de l'été, & que l'heure de cette révolution n'a pu être determinée que par un uſage fondé ſur l'expérience; il eſt permis de croire que ce qui a fait choiſir la pentecôte pour ſignal du changement, c'eſt que cette fête ſe trouvoit compriſe dans l'intervalle où la ſaiſon changeoit auſſi. Or, aſſurément, ſi l'étiquette ſur cet article important n'exiſtoit pas aujourd'hui, ce n'eſt pas la pentecôte qui en auroit l'honneur. A peine oſeroit-on le confier à la St. Jean, plus tardive, communément, de près d'un mois.

Il y a donc quelque mutation extraordinaire, mais très-réelle & très-ſenſible dans l'ordre des ſaiſons.

Si l'on m'en demandoit la cauſe, je ne me haſarderois pas à parler des balivernes reprouvées par M. de La Lande. J'aurois peine, à la vérité, à croire avec lui, que les *taches du ſoleil ne puiſſent avoir aucun rapport avec les révolutions de notre*

globe, parce que celui-ci est à 34 millions de lieues du soleil. La distance n'y fait rien; si les rayons de cet astre ont assez de force, à 34 millions de lieues, pour produire sur la terre une impression aussi sensible, aussi active, que celle dont nous sommes tous les jours les témoins, tout ce qui tend à en diminuer la vigueur, ou la quantité, ne peut pas être regardé comme indifférent. Ce n'est pas parce que je suis plus près ou plus éloigné d'un foyer ardent, qu'un écran, placé près de la cheminée, me soulage ou me morfond : c'est parce que ce corps opaque, placé entre moi & la source de la chaleur, en intercepte les émanations : or des taches en assez grand nombre, ou assez vastes pour nous dérober une portion considérable des rayons solaires, deviendroient un écran funeste, dont il seroit difficile que nous n'eussions bientôt à nous plaindre.

Heureusement cette espece d'incrustation ne pourroit, comme toutes les grandes révolutions de la nature, être qu'infiniment lente : nous ne devons donc pas beaucoup la redouter : quelle que soit la quantité, ou la dimension des taches que les lunettes nous montrent, il se passera nécessairement encore une infinité de générations, avant qu'elles aient pu se consolider & s'unir au point de former ce voile qui étouffera la nature.

Dès à présent, elles n'apportent aucun obstacle à la lumiere; elles ne peuvent donc en être un aux gradations de la chaleur. D'ailleurs, en leur supposant même l'activité d'inertie, dont elles seroient seules coupables, ce n'est pas l'ordre de la succession des saisons qu'elles attaqueroient, mais leur essence même : elles y jetteroient plutôt de la langueur, que du désordre : elles affoibliroient la chaleur, au lieu de la transposer. Nous pou-

vons donc les braver tranquillement, & laiſſer nos arriere-neveux les plus éloignés, cette ſpé culation à vérifier, ou cette cataſtrophe à ſubir.

Mais il y a une cauſe préſente & prochaine qu nous maîtriſe nous-mêmes, & menace notre ca lendrier de la néceſſité d'une réforme. Quelle eſt elle ? Peut-être ne ſera-t-il pas difficile de la trou ver, ſi l'on prend la peine d'examiner l'inſtant où ſon action a commencé à ſe manifeſter.

Ces caprices apparents de la nature ne ſe fon ſentir que depuis l'éruption mémorable de 1755 ils ne remontent qu'au tremblement de terre d cette année, dont on n'a pas aſſez médité les dé tails. En refléchiſſant ſur l'immenſité de l'entonnoi qu'a ſoulevé cette terrible mine, on voit qu'ave une autre direction, & un foyer un peu plus pro fond, elle auroit pû faire ſauter la moitié du globe Heureuſement l'effort s'en eſt perdu dans la mer & dans les déſerts de l'Afrique : l'eau & les ſa bles offrant moins de réſiſtance, nous ont tout à la fois ſauvé le danger & la frayeur de la ſecouſ ſe. Nous avons pleuré ſur les débris de Lisbonne ſans ſavoir qu'il s'en étoit fallu très-peu de choſe que nous n'en euſſions partagé le déſaſtre.

Peut-on croire, cependant, qu'une pareille con-vulſion n'ait pas produit ſur les éléments un effe durable ? Les exhalaiſons nitreuſes, métalliques qui ſe ſont néceſſairement répandues dans l'athmoſ phere, ont dû l'affecter d'une maniere ou d'une autre. Les cavités produites par l'exploſion n'on ceſſé, depuis ce temps-là, de ſe remplir de va-peurs, dont la dilatation a enfanté des courants d'air, qui n'exiſtoient pas. Ils ont dû influer ſur les ſaiſons, en proportion de leur violence & de la qualité des particules dont ils étoient chargés.

Cette eſpece de température accidentelle, for-

tie des entrailles de la terre, n'étant soumise à aucune espece de regles, étant absolument indépendante de la révolution annuelle du soleil, & de sa place dans le zodiaque; elle a dû fréquemment en contrarier les effets. Avec une expiration sulfureuse, elle a mitigé les phlegmes du mois de Janvier, & dissipé les neiges qui ordinairement le précedent ou le suivent: avec des vents glacés par le nitre, elle a donné des froids en Juin & Juillet, & ces froids condensant plus promptement les vapeurs que la force des rayons ne laisse pas d'attirer, ont occasionné des pluies plus abondantes & plus longues.

Il n'est même pas besoin que cette impulsion désordonnée se renouvelle souvent pour que les suites en soient très-long-temps sensibles. Tout est lié dans la grande machine physique du globe; la moindre altération dans une de ses parties doit en produire de successives dans toutes les autres. L'été qui remplace un hiver sans neige, & un printemps glacial ne peut pas être le même que celui qui succéderoit à des frimats bien caractérisés, & à un printemps digne de son nom. La nature une fois malade, ne peut, comme ses enfants, rétablir qu'avec de la patience & du régime, ses organes dérangés.

Et il ne faut pas regarder vingt années comme une espace suffisant pour dissiper l'effet de ces convulsions, dont tout ce qui dépend d'elle partage nécessairement les douleurs. Qu'est-ce que ce petit nombre de jours, pour la convalescence d'un aussi vaste corps? M. de Buffon, dans sa généalogie des planetes a calculé ce qu'il falloit de temps à ces fragments de la masse solaire, pour devenir habitables à leur surface. Il y en a tel à qui 60 & 80 mille ans suffisent à peine. Seroit-ce hasarder

beaucoup que de penſer qu'une criſe comme celle de 1755 doit influer ſur la température du globe, pendant plus d'un demi-ſiecle ? Ce n'eſt que peu à peu que l'oſcillation, dont nous ſommes actuellement les jouets, ſe calmera, & que nous pourrons, comme nos peres, nous attendre à geler en hiver, & à ſuer en été.

Peut-être même ce retour eſt-il impoſſible ; peut-être, après ces grandes commotions, l'état du globe ſe trouve-t-il tellement changé, qu'il en réſulte pour certaines de ſes parties, une poſition, un caractere, des propriétés toutes différentes de celles qu'elles avoient auparavant. Au moment de la détonation, il doit éprouver ce qui arrive à un canon au départ du boulet. Balancé, maintenu en équilibre par les loix de la gravitation, comme la bouche à feu l'eſt ſur les roues de ſon affut, il doit reculer de même à l'éruption de la vapeur enflammée qui le frappe dans tous les ſens, en cherchant à s'ouvrir un chemin à travers ſes entrailles.

Ce recul ne peut pas être toujours aſſez conſidérable pour changer abſolument ſa route annuelle, & éluder ou détruire les loix qui le retiennent dans ſon orbite, mais il peut déranger ſon axe : il peut produire des aſpects différents, & l'obliger à préſenter au ſoleil, plutôt, ou plus tard, des points qui étoient différemment placés dans l'ancienne direction. Alors cette cauſe toujours agiſſante, concourant avec la corruption momentanée des vapeurs & des vents, créeroit pour de certains pays une nature nouvelle. Après avoir lutté long-temps contre la néceſſité, après avoir attribué à des caprices bizarres une altération dont on méconnoîtroit la ſource, il faudroit cependant prendre des mœurs & ne demander à la terre que des productions conformes aux regles établies par la combinaiſon récente.

Peut-être eſt-ce par cette méchanique bien ſimple que s'operent, tantôt tout d'un coup, tantôt par une dégradation imperceptible, les prodigieux changements que notre globe eſt condamné à ſouffrir. Si les tremblements de terre ne ſont qu'à la ſurface; ſi ce ne ſont, pour ainſi dire, que des démangeaiſons qui en ulcerent un peu l'épiderme, on en eſt quitte pour des ouragans, des grêles, des tourbillons, dont on ne ſe ſouvient plus le lendemain. Si le foyer en eſt plus profond; s'il ébranle une vaſte circonférence, & ne donne jour aux principes douloureux qui déchirent le ſein de la mere commune, qu'après une ſecouſſe proportionnée à la maſſe des obſtacles, il cauſe dans quelques unes de ſes parties, une langueur, ou paſſagere, ou incurable: & quand enfin c'eſt le cœur même qu'il attaque; quand ces palpitations enflammées s'étendent juſqu'au centre, c'eſt une agonie, c'eſt la mort qu'il amene. On a, ou un déluge, ou un incendie, ou tous deux enſemble; & les déplorables témoins de cette cataſtrophe ſont enſevelis, eux & la mémoire de tout ce qui les a précédés, dans un oubli éternel.

Nous ſommes, peut-être, dans le ſecond de ces trois cas.

La violence du tremblement de terre de 1755 s'étant dévelopée ſur-tout vers le midi de l'Europe, c'eſt peut-être dans le nord de cette partie du monde que les effets du contre-coup en ſont & en feront plus ſenſibles. L'Angleterre, les provinces de la France qui l'avoiſinent, ſont peut-êter devenues plus ſeptentrionales.

Alors les productions qui exigent une chaleur tempérée ne pourroient plus s'y ſoutenir. La Champagne, par exemple, remarque préciſément depuis cette époque, une diminution ſenſible

dans la qualité de ses vins : elle sera peut-être à la fin obligée de cesser de prétendre à cette précieuse récolte. La charrue alors y prendroit les fonctions de la hoüe, & Cérès y remplaceroit Bacchus, comme il est arrivé en Picardie.

Cette derniere province, il y a trois siecles, étoit encore couverte de vignes, même dans le voisinage de la mer. J'ai vu les titres de plusieurs abbayes, où des terres qui ne peuvent pas s'honorer aujourd'hui seulement d'une treille, sont designées comme des vignobles féconds, réservés pour la table de la maison : elles ont perdu cette propriété. Si le globe avoit reçu une certaine impulsion, elles auroient pu la recouvrer. Celle qui va leur assimiler peut-être la Champagne, les en éloignera de plus en plus. Le tour viendra sans doute pour la Bourgogne. Elle partagera cette humiliation, auprès avoir joui de la même gloire.

Du temps des Romains & des Druïdes, on ne soupçonnoit pas seulement qu'il pût croître un sep de vigne au-delà des Alpes. La Provence & le Languedoç se sont successivement approprié cette culture, probablement à l'aide de quelque petite convulsion de la terre ; le même principe a étendu la même fécondité à Pomar, à Nuis, à Aï, à Hautvillers, &c. Le Clos Vougeot a prospéré sous la main des confreres de St. Bernard, tandis que Falerne & Cæcube s'évanouissoient. Cet éclat sera suivi par des disgraces : une colique du globe peut le faire évanouir à tout moment ; elle flétrira les pampres de la Bourgogne, comme celle de 1755 a presque seché celles de la Champagne.

Je ne hasarde qu'en soupirant, ce pronostiç lugubre ; mais les astronomes nous rendront infailliblement le service de le combattre ils ne

manqueront pas de soutenir que s'il étoit arrivé quelque changement dans les relations du ciel & de la terre, ils en auroient été avertis par leurs lunettes, & que puisqu'ils n'en ont rien su, il faut qu'il n'en existe pas.

Je desire fort qu'ils aient raison. Je les respecte de tout mon cœur ; mais cependant cet argument ne me paroîtroit pas suffisant pour nous rassurer. D'abord les observations sont si pénibles, les distances si grandes, les moindres méprises entrainent de si prodigieux mécomptes, & par conséquent les résultats sont si incertains, qu'il est très-permis de se défier du silence des lunettes.

Il y a plus. Peut-être ont-elles parlé, & les a-t-on accusées de mensonge. N'a-t-on pas droit de croire qu'il en est de l'astronomie, comme de toutes les autres sciences où l'on voit par l'opinion, autant que par les yeux ? Un observateur exact qui s'appercevroit d'un résultat nouveau, & contraire aux regles reçues, soupçonneroit long-temps son télescope & ses organes, avant d'oser dire qu'il a mieux vu que tous les autres ; il méconnoîtroit lui-même long-temps sa découverte.

On s'énorgueilliroit de celle d'un satellite, d'une comete, d'une étoile quelconque : on se hâteroit d'en faire retentir les papiers publics, & de s'en assurer la gloire, au hasard même de trouver à la fin qu'on s'est trompé, parce que pour persuader l'existence d'un objet nouveau, il n'y a rien à changer dans les esprits. Un homme qui diroit : » Mars a un satellite, & le voilà «, ne seroit accusé ni d'audace, ni d'ignorance ; mais celui dont les calculs démentiroient l'infaillibilité des regles, & exposeroient les anciens

maîtres à la fatigue d'en chercher, ou d'en étudier de nouvelles, auroit la plus terrible guerre à essuyer. Dans tous les genres, les habitudes des docteurs sont bien plus difficiles à changer que l'axe de la terre.

Histoire du procès de M. Delille, auteur de la Philosophie de la Nature.

Cet écrivain, jeune encore, tourmenté de bonne heure du desir de publier ses idées & de fixer ce fantôme de gloire qui trompe ses adorateurs dans la carriere de la littérature, plus cruellement encore que dans toutes les autres, a composé un ouvrage intitulé : *la Philosophie de la Nature.* On y reconnoît par-tout une ame exaltée, mais honnête ; un style vif, mais peu formé ; trop d'admiration pour ce libertinage de l'esprit que l'on appelle aujourd'hui philosophie ; & tantôt des reminiscences, tantôt des commentaires de certaines expressions consacrées dans des ouvrages débités impunément ; enfin, assez de talent pour faire souhaiter que l'auteur les cultivât par des reflexions profondes & un travail assidu.

Cet ouvrage a été présenté à la censure, préliminaire indispensable en France pour quiconque veut jouir des honneurs de la presse. Un censeur ecclésiastique, des mœurs les plus douces & les plus réglées, l'a approuvé. Sur l'approbation, des imprimeurs l'ont imprimé ; un libraire l'a vendu : il a été accueilli comme le coup d'essai d'un jeune homme : pendant trois ans, l'auteur a joui des compliments de ses amis avec la plus parfaite sécurité. Il a depuis ajouté, avec les mêmes précautions, trois volumes aux trois pre-

miers qui avoient ſeuls paru d'abord ; le cenſeur de ceux-ci étoit un chirurgien eſtimé : on y a trouvé les mêmes preuves de talents, & le même goût ; le calme n'a pas été troublé.

Par malheur, le libraire Saillant a penſé à ſe retirer ; il a cherché à réaliſer ſon fonds. L'édition de la philoſophie ne s'étoit pas vendue entiere ; il a préféré de la céder à un étranger, plutôt que d'en charger ſes enfants, qui ſuccédoient à ſon commerce. Il a donc expoſé en vente, dans un encan public, fait ſous l'autorité des magiſtrats, ce qu'il lui en reſtoit.

Un homme dont je veux bien taire le nom, mais dont je ne puis diſſimuler l'état, parce qu'il a influé prodigieuſement ſur le procès, un magiſtrat, connu par une dévotion publique, & des ſuccès qu'on en croit la récompenſe, a formé le projet d'acheter le reſte de l'édition pour en faire un ſacrifice à ſa religion. Il s'étoit perſuadé que l'ouvrage pouvoit corrompre l'eſprit des jeunes gens ; c'étoit à ſes yeux un holocauſte honorable à offrir pour l'édification commune. Il s'eſt rendu enchériſſeur ; la maſſe des ſix volumes lui a été adjugée moyennant une ſomme de 2000 écus.

Revenu chez lui & réfléchiſſant ſur ce qu'alloit lui coûter ſon œuvre pie, il a d'abord trouvé que deux mille écus étoient chers. De réflexion en réflexion, il lui a paru que le libraire devoit, pour l'acquit de ſa conſcience, entrer dans les frais de l'expiation ; il lui a fait propoſer, ou de reprendre l'article entier, & de ne pas exiger le paiement, ou du moins de rabattre moitié ſur la totalité du marché, qui auroit alors ſubſiſté pour le ſurplus.

Saillant, perſuadé qu'il pouvoit faire ſon ſalut tout ſeul, n'a pas cru devoir contribuer à l'éco-

nomie avec laquelle M***. vouloit faire le sien ; il a refusé l'accommodement. L'homme de robe a bientôt passé de la priere à la menace. Le libraire est resté inflexible. On s'est retiré, & peu après le procureur du roi du châtelet a rendu plainte contre la *Philosophie de la Nature*, contre l'auteur, contre les imprimeurs, contre les distributeurs, fauteurs & adhérents (*a*). Paris a vu avec surprise les décrets les plus rigoureux, lancés au sujet d'un ouvrage à peine connu, quoiqu'ordinairement ceux qui peuvent justifier cet éclat acquiérent avec promptitude l'espece de célébrité qui résulte du crime ou de la prohibition. L'imprimeur a été décrété d'assigné ; le libraire, d'ajournement personnel ; & l'auteur, avec un des censeurs, de prise de corps.

Tous avoient des amis ; le libraire Saillant étoit chef en ce moment de sa compagnie : il jouit d'ailleurs d'une estime universelle & d'une fortune considérable. Le sieur Delille, le censeur, nommé Crétien sont personnellement considérés par leur mérite & la pureté de leurs mœurs. Les gens de lettres, qui ne se réunissent gueres que pour se dégrader, mais dont les voix même isolées ont cependant quelquefois une sorte d'influence dans la société, s'expliquerent en cette occasion avec énergie. Le parlement, juge supérieur du châtelet, sur l'appel des décrets, les adoucit : mais c'étoit de son sein que partoit la main qui donnoit le mouvement au procès. Il n'en jugea pas le fonds : il en laissa l'instruction au chatelet.

(*a*) Il faut rendre au procureur du roi du châtelet la justice qui lui est due. Il s'est long-temps refusé à cette vexation : & c'est malgré lui qu'il a été forcé d'y prêter son ministere.

Peut-être l'homme pieux se seroit ralenti. En débitant une partie de son acquisition, depuis que l'éclat du procès l'avoit rendue précieuse, il se seroit ménagé le moyen de brûler le reste avec honneur & sans dépense : aussi les poursuites du châtelet ont-elles été suspendues. Mais un libraire étranger indiscret, a dérangé cette combinaison.

L'opportunité du moment l'a frappé aussi. Il a réimprimé l'ouvrage proscrit, &, afin de piquer la curiosité du public, il a annoncé qu'il le donnoit avec tout ce qui en avoit été retranché de la premiere édition par la délicatesse des censeurs. On devoit, en effet, desirer de voir ce qui avoit pu être retranché comme trop fort, d'un ouvrage qui, après la mutilation, exposoit encore son auteur à une instruction criminelle. La premiere édition alors devenoit superflue, il n'y avoit plus ni indemnité à se promettre en la vendant, ni gloire à espérer en la brûlant ; mais il restoit le plaisir de la vengeance, & le châtelet reprit le procès.

Il fut décidé par une sentence qui condamne l'imprimeur & un des censeurs à une admonition, l'autre censeur (l'abbé Crétien) au blâme ; & l'auteur au bannissement perpétuel, avec confiscation de biens, c'est-à-dire à la mort civile. Il y eut appel au parlement. Mais l'abbé Crétien & le sieur Delille furent mis en prison.

La jurisprudence Françoise, parmi les autres horreurs dont elle n'a pu se purger, compte celle de ne pas regarder comme une peine, la perte de la liberté. Si ces infortunés, comme il est bien permis de s'en flatter, disoit-on dans le temps, sont absous par le parlement, ils n'auront aucune indemnité à prétendre de l'opprobre qu'ils auront subi, du temps qu'ils auront perdu, des angoisses

dans lesquelles ils auront traîné tous les jours qui vont s'écouler entre la sentence inique contre laquelle ils réclament, & la réhabilitation salutaire qu'ils attendent.

La décision de cette affaire a long-temps été attendue : cependant les ordonnances enjoignent aux juges de ne pas perdre un moment pour la décision des affaires criminelles, & il est bien permis de croire que le vœu du législateur a été que celles où les accusés souffroient le plus, obtinssent la préférence : cependant les prisons, en France sur-tout, sont un séjour affreux & pestilentiel. Parmi les hommes assez malheureux pour y rester plongés un certain temps, il y en a peu qui n'en rapportent des principes de contagion indépendamment du tort que doivent faire à leurs organes & à leur tempérament la mélancolie, l'oisiveté forcée de l'ennui, les convulsions de la douleur & de la crainte, que ne peut pas toujours appaiser, sur-tout pour un innocent, la confiance dans l'équité des juges, parce qu'en les supposant incorruptibles, on ne peut pas être sûr que leurs lumieres égalent leurs scrupules.

C'est à quoi ne songent pas assez ceux à qui est confié ce pouvoir terrible de vie & de mort : ils ne devroient jamais oublier que leur plus beau droit c'est celui de protéger l'innocence, & d'adoucir la punition du crime.

Dans l'intervalle que la forme nécessite, j'exhortai le moteur de cet odieux procès à n'employer le crédit qu'il a sur ses collegues qu'en faveur de la justice. Si les accusés étoient condamnés, je le prévins que je renoncerois à la réserve dont j'use ici ; que je le nommerois hautement, & croirois rendre un service à la postérité comme à mes contemporains.

Les anecdotes dont je viens de rendre compte m'ont été connues dès le principe de l'affaire ; j'avois été consulté par un des intéressés les moins maltraités, & je les ai depuis vérifiées. Je desirois que ce que j'en révelois touchât assez fortement le cœur du vrai coupable, pour l'engager à se repentir, à devenir l'instrument de la réparation, après avoir été l'auteur de l'offense. Pour lui faciliter cette fonction honorable, j'essayai de lui fournir des armes par quelques réflexions très-simples sur le fonds de l'affaire.

On y voit un auteur, un censeur & un imprimeur impliqués ; mais la présence du second justifie seule les deux autres.

Que dans un pays où la fécondité littéraire est absolument indépendante, quand elle vient à produire des monstres, on en rende responsables toutes les mains qui ont contribué à leur naissance, il n'y a dans cette rigueur rien que de juste. Les ouvrages ne portant aucun sceau, aucune marque qui en garantisse la pureté ; l'imprimeur doit les examiner & les apprécier avant que de s'en charger, &, s'ils sont coupables, il en devient le complice. Mais il n'en est pas de même en France : tout livre manuscrit proposé à un imprimeur, étant muni de la signature, de l'autorisation d'un homme choisi par le gouvernement, l'ouvrier que l'on appelle pour fabriquer, s'il est permis de le dire, un corps à ces pensées, n'a ni le besoin ni le droit de les examiner : il doit les croire innocentes & légitimes, puisqu'elles ont obtenu la ratification de l'homme public qui en a été constitué le juge. Ainsi, dans aucun cas, l'imprimeur ne peut, suivant les regles de la justice, être inquiété pour avoir mis sous presse un manuscrit approuvé : il est exactement comme

le soldat qui tue avec sécurité dès que le général le lui ordonne.

Le même raisonnement justifie l'auteur : il est dans la même dépendance : il a par conséquent la même caution. Les écrivains, en France, sont, comme je l'ai dit ailleurs, » des enfants que l'ad-
» ministration tient dans des brassieres éternelles ;
» la loi les soumet à des guides despotiques sous
» le nom de *censeurs*, sans l'aveu desquels ils ne
» sauroient faire un pas. Dès qu'ils ont cet aveu,
» ils n'ont plus de reproches à essuyer ; chacun
» d'eux est en droit de dire au magistrat : Si vous
» voulez me punir de l'abus que je ferai de ma
» liberté, laissez-là-moi donc ; mais ne me faites
» pas un crime de marcher, quand je sors avec
» des fers, sur lesquels vous-mêmes avez écrit
» qu'on pouvoit marcher avec sécurité, pourvu
» qu'on les porte.

» Un écrivain ne seroit criminel qu'autant qu'il
» auroit trompé le censeur, qu'il auroit ajouté au
» manuscrit approuvé, des augmentations posté-
» rieures & dangereuses «. Or, ce n'est pas ce qu'on impute au sieur Delille (*a*). » Mais il est nécessai-
» rement innocent dès qu'il s'est abandonné sans
» réserve au tuteur que l'administration lui a
» choisi «.

(*a*) On avoit bien essayé d'abord de trouver lieu à cette imputation, mais il n'y a pas eu moyen de la soutenir. On avoit bien fait plus ; on avoit soustrait le manuscrit approuvé ; de sorte qu'on auroit eu le droit de punir l'auteur, l'imprimeur & le libraire, comme ayant publié un ouvrage contre les réglements ; cela n'a pas encore réussi : on ne s'est déterminé à faire un crime du fonds que quand on a désespéré de trouver la moindre fraude dans la forme.

» J'avoue que si par un concours de dépravation bien rare, l'ouvrage se trouvoit contenir de ces principes que toutes les loix proscrivent; si l'auteur y avoit consigné, si le censeur y avoit approuvé une morale empoisonnée, si l'on y déméloit le triomphe du vice & l'anéantissement de la vertu, le pupille pourroit avec raison partager le châtiment du pédagogue : l'écrivain licencieux réclameroit en vain la sauve-garde de l'inspecteur corrompu «. Mais ce n'est pas là de uoi l'on peut accuser la *Philosophie de la Naure.*

On y trouvera, comme je l'ai dit, quelques xpressions peu mesurées, quelques-unes de ces postrophes hardies que le goût n'inspire pas, nais qu'un jeune homme sensible & ardent est exusable de prendre pour des élans du génie. Cet uvrage ne contient rien qui ne soit conforme à a saine morale : la chaleur trop factice qui s'y fait entir est si peu le fruit de la dépravation, que l'aueur s'y livre en parlant de la vertu, comme en arlant des plaisirs & de la beauté (*a*). Toutes ces

(*a*) On jugera de sa morale par une de ses maximes, 'on dit être une de celles qui ont le plus scandalisé les ges : » Le bonheur, dit-il, est pour les êtres sensibles une suite d'instants voluptueux. Comme ils ne peuvent continuer d'exister que par le sentiment du plaisir, il s'ensuit que le bonheur est dans la nature... Si l'homme peut être heureux, ce n'est que par un noble usage de ses facultés. Je réduis donc ce livre à un seul principe : je connoîtrai le bonheur si je n'altere pas l'organisation de mon corps, si je dirige mon entendement à la vérité, & si j'exerce ma volonté à la vertu «. Ce n'est pas là ns doute attaquer les mœurs. Un casuiste ne pourroit s donner une définition plus édifiante du bonheur. Ce e l'auteur dit de la volupté, il le prend évidemment ns le sens d'Epicure, & jamais on n'a fait le procès à

matieres enflamment une imagination susceptible ; elle se flatte de rendre l'enthousiasme dont elle est animée, en enflant en quelque sorte son langage ; c'est à l'expérience à la désabuser, & non pas au gouvernement à l'en punir. C'est pécher contre le goût, & non pas contre les loix.

Les endroits les plus repréhensibles sont infiniment moins forts que ce qu'on tolere, ce qu'on cite, souvent ce qu'on loue, dans l'Encyclopédie, dans les éloges académiques du jour, dans nos romans philosophiques modernes, dans tant de productions éphémeres dont les auteurs jouissent de la plus grande considération au milieu de Paris, & remplissent les premieres places, soit dans la société, soit dans la littérature : ils n'approchent pas de ce qu'on trouve à chaque page d'un Lucrece, qu'on ne cesse de vanter aux jeunes gens & qui circule dans les colleges, dans plusieurs ouvrages de Ciceron, devenu un des instituteurs élémentaires de notre enfance. On a décrété J. J. Rousseau pour son Emile, mais on n'a pas mis l'imprimeur en prison, quoique l'ouvrage n'ait pas été approuvé ; & l'on n'auroit pas osé y mettre l'auteur, s'il avoit attendu les huissiers. La Pucelle se débite publiquement, & une infinité des vers de ce poëme sont devenus proverbes. Je ne prétends pas décider que, dans tous ces exemples, l'indulgence soit conséquente ; mais je soutiens qu'ici la rigueur est injuste. Jamais on n'a été plus en droit de rappeller l'apologue admirable des *Animaux malades de la peste.*

Epicure. L'abbé Batteux tout nouvellement, vient d'en faire l'apologie, & le châtelet n'a pas banni l'abbé Batteux.

Si d'après le ſoin qu'a le gouvernement de ſoumettre toutes les émanations des cerveaux François à une réviſion préliminaire, l'imprimeur & l'auteur ſont à l'abri de toutes pourſuites, que doit-on penſer du traitement fait ici par des magiſtrats aux hommes chargés de ce miniſtere déjà très-délicat par lui-même ?

Je ſuppoſe qu'il y ait des erreurs dans la Philoſophie de la nature, elles ne ſont pas bien ſenſibles; puiſque, pendant plus de trois ans, elles n'avoient pas été apperçues, puiſqu'aucun journaliſte ne les avoit relevées, puiſqu'aucun ennemi de l'auteur ne les lui a reprochées. Elles auroient donc échappé au cenſeur, comme à cent mille lecteurs peut-être, qui n'ont rien vu dans l'ouvrage que d'innocent : mais les cenſeurs littéraires ſont-ils donc, de tous les hommes, les ſeuls à qui il ne ſoit pas permis de ſe tromper ?

Ils ſont, par leurs fonctions, conſtitués juges des penſées dont l'examen leur eſt envoyé. Un juge eſt malheureux de ſe méprendre; mais ſes écarts mêmes ne le rendent pas coupable, ſi ſon cœur n'eſt pas complice. S'il ferme volontairement les yeux pour ſe dérober aux rayons de la vérité, il devient criminel; mais s'il l'outrage, faute d'organes pour la voir, il n'eſt qu'à plaindre.

A-t-on fait le procès aux magiſtrats qui ont traîné Calas ſur la roue ? Le fera-t-on à ceux qui ont allumé le bûcher du chevalier de la Barre, ou aiguiſé le fer qui a égorgé l'infortuné Lally ? On demande déja la réformation de l'arrêt rendu contre ce dernier. On ſe pourvoira, tôt ou tard, contre la condamnation de l'autre. Mais la punition des juges ne ſe bornera-t-elle pas à leurs propres regrets ? C'eſt une conſolation pour le genre-humain, au milieu de tant d'aſſaſſinats juridiques,

de pouvoir en accuser l'aveuglement plutôt que la prévarication : on peut instruire des hommes ignorants, mais on ne régénere pas des hommes corrompus.

Si, dans des matieres aussi sérieuses, des magistrats en corps ont pu, sans crime, se couvrir du sang innocent, versé au nom des loix, & avec tout l'appareil d'une procédure, n'est-il pas affreux de condamner à l'infamie un malheureux censeur, qui n'a pas cru devoir, dans son cabinet, chicaner un écrivain sur quelques phrases indifférentes ? Quand réellement il seroit coupable de négligence ; quand, séduit par le style, il auroit laissé passer des expressions moins strictement exactes ; quand, fatigué de l'examen, il auroit donné quelque indulgence à la jeunesse de l'auteur & à la nature même de l'ouvrage, qui comportoit nécessairement quelques idées extraordinaires, est-ce donc là un crime qui doive flétrir à perpétuité un homme vertueux tel que l'abbé Crétien, irréprochable d'ailleurs, honoré d'un caractere respectable, & digne de ce caractere par une réputation de cinquante ans d'honneur ?

Je suppose encore que l'ecclésiastique soit moins aisé à justifier en raison de son état (quoiqu'il seroit toujours affreux de faire dépendre l'existence civile d'un citoyen honnête, de sa rigueur à peser toutes les syllabes d'un manuscrit) mais, le chirurgien, qu'a-t-il à démêler avec les matieres & la sévérité théologiques ? Sa profession étoit connue. En lui envoyant à feuilleter les trois derniers volumes de la Philosophie de la nature, on savoit fort bien que ce ne seroit pas la partie dogmatique à laquelle il s'attacheroit ; on n'a pas entendu exiger de lui qu'il vérifieroit si tous les termes étoient orthodoxes ; on ne l'a pas même astreint à peser trop

ſcrupuleuſement la décence des expreſſions, puiſ-
que ſon art, accoutumé à conſidérer la nature dans
toute ſa nudité, a la permiſſion de la peindre ſans
voiles.

Cependant il eſt aſſocié à une condamnation qui
a pour prétexte des licences contraires à la religion,
ou aux mœurs. N'eſt-ce pas là une inconſéquence
bien cruelle ? Quel ſera donc à l'avenir le ſort des
cenſeurs & de la littérature en général ?

Tout homme promu à ce grade de confiance,
par celle du chef de la librairie, croira, en voyant
arriver un manuſcrit, recevoir ſa ſentence de mort.
L'idée ſeule d'exercer ſes fonctions le remplira
d'effroi ; ou il s'armera d'une ſévérité injuſte &
préjudiciable à la littérature ; ou il faudra qu'il
ſoit aſſez généreux pour braver le ſort de ſes col-
legues, en faveur des progrès de l'art. Les let-
tres, déja trop avilies, réſiſteront-elles au ſurcroît
de flétriſſure que leur fera éprouver une ſemblable
inquiſition ? Lorſque tant de cauſes contribuent à
les dégrader, lorſque le deſpotiſme des ſectes qui
les déshonorent, la lâcheté des cotteries qui les
tyranniſent, la baſſeſſe des rivalités qui les déchi-
rent, les livrent déjà de toutes parts au mépris
public, & n'annoncent que la mort des vrais ta-
lents, eſt-ce aux magiſtrats à leur porter le dernier
coup, par une rigueur judiciaire, effrayante dans
ſes effets, & plus ſcandaleuſe encore dans ſes
motifs ?

Je ſoumets ces réflexions aux ames ſenſibles. Je
le répete : je les publie ſans intérêt, ſans ſollicita-
tions, par le ſeul deſir d'être utile à l'innocence,
& de remplir le devoir auquel j'ai ſacrifié ma vie,
celui de ſecourir les opprimés, devoir que ce qu'il
m'a coûté me rend plus précieux.

On avoit d'autant plus lieu d'attendre ici des

juges ſuprêmes, d'autant plus d'exactitude & de juſtice, que dans ce moment les exemples ſont nombreux d'arrêts contre leſquels on réclame. Il eſt dur pour des magiſtrats ſenſibles & délicats, comme ſans doute ils le ſont tous ou le doivent être, d'entendre d'abord la voix publique ſe récrier contre les ſupplices qu'ils ordonnent, & de voir enſuite l'autorité en reconnoître l'injuſtice. Ce n'eſt pas préciſément, j'en conviens, parce qu'on caſſe leur arrêt qu'ils doivent éprouver des remords; mais, cette obligation où ſe trouve le ſouverain au nom de qui ils prononcent, de les déſavouer, de rétracter ſolemnellement ce qu'ils lui ont fait dire, doit les rendre bien plus circonſpects ſur l'emploi qu'ils font de ſon pouvoir.

Enfin dans l'arrêt qui eſt intervenu au ſujet de la *Philoſophie de la Nature*, les libraires, les cenſeurs de cet ouvrage ont été déchargés de l'accuſation; le chirurgien a reçu injonction de ne plus ſe charger d'examiner d'autres livres que ceux de ſon métier; le théologien a été averti de ne plus cenſurer que des ouvrages de théologie, & il ſemble que cette injonction n'étoit pas néceſſaire : l'abbé Crétien doit être guéri pour ſa vie du deſir de donner des approbations. Quant à l'auteur, il a été admoneſté. Je laiſſe au lecteur le ſoin de tirer des conſéquences & de faire des réflexions.

Cela me rappelle le procès entamé par le ſieur Luneau de Boisjermain, contre les libraires de Paris, éditeurs de l'Encyclopédie. Cette affaire, après pluſieurs alternatives, avoit été appointée par le parlement en 1774. Elle vient d'être jugée définitivement par cette cour, en Mai 1777, & le ſieur Luneau a été déclaré non-recevable. Ses amis ſoutiennent qu'ayant été jéſuite il ne pouvoit, dans la circonſtance actuelle ſur-tout,

ſe promettre la faveur de la cour ; mais cette idée eſt trop injurieuſe au tribunal auguſte qui vient de le condamner ; qui ne ſait combien la faveur en eſt écartée, & avec quelle rigoureuſe impartialité la juſtice y rend ſes oracles, ſur-tout depuis la révolution ?

Une remarque plus naturelle & plus ſurprenante, c'eſt que le ſieur Luneau ayant eu à la grand'chambre un nombre de ſuffrages phyſiquement égal à celui de ſes adverſaires, il eſt bien étrange qu'il ait perdu d'une voix unanime à la premiere des enquêtes, où ce partage l'avoit fait renvoyer. Une ſeule voix de plus à l'autre chambre, il gagnoit : une ſeule voix a donc fait ſon ſort : les vingt juges qui opinoient pour lui la premiere fois ſe ſont-ils trompés ? Les quarante qui ſe ſont réunis contre lui au ſecond jugement ne ſe ſont-ils rendus qu'à l'évidence ?

Non noſtrum inter vos tantas componere lites.

Ce qui réſulte de plus clair de cette anecdote, & de tous les jugements en général, c'eſt qu'il eſt bien triſte d'être réduit à plaider. La ſtatue de Nabuchodonoſor, avec ſa tête d'argent & ſes pieds d'argile, eſt peut-être l'emblême le plus expreſſif que l'on puiſſe préſenter de la juſtice ; rien de plus éblouiſſant que ſon buſte : mais voyez la marcher.

Sur MM. Crebillon fils & Greſſet.

La mort de ces deux écrivains a cauſé de juſtes regrets ; mais elle n'occaſionne pas de vuide ſenſible dans la littérature. Parvenus à l'âge de la retraite ils ne laiſſoient plus eſpérer de productions

nouvelles, & le ſecond avoit depuis long-temps dévancé cet âge.

Tous deux ont joui, de leur vivant, d'une réputation que la poſtérité aura peut-être peine à ratifier ſans retranchement. Jamais rien n'a égalé le ſuccès du *Ververt* quand il parut : les perſonnes qui en ont été témoins, & qui vivent encore, atteſtent que c'étoit un enthouſiaſme ſans exemple : ce qui ſembloit le juſtifier c'étoit la profeſſion même de l'auteur, au moment où il l'avoit compoſé; & le contraſte très-ſingulier, en effet, de l'habit lugubre de jéſuite, avec le ton plaiſant & gai de l'ouvrage.

M. Greſſet, arraché à cette robe infortunée, fut quelque temps l'idole de Paris: les grands ſe diſputoient l'honneur de le protéger: il fut aſſez aviſé pour tirer promptement des fruits ſolides de cette émulation, très-rare en elle-même, & plus rarement encore fructueuſe pour ceux qui en ſont les objets : des penſions conſidérables ſur le *Mercure*, d'autres ſur la caſſette; le titre aſſez puérile de poëte de Paris, mais ſoutenu par 5000 liv. d'appointements annuels, effectifs, lui firent une fortune indépendante, qu'il n'auroit pas acquiſe, s'il n'avoit fait que des ouvrages ſérieux & utiles.

Quelques autres pieces, ſans égaler le *Ververt*, ſoutinrent la réputation de facilité, de légéreté qu'il s'étoit faite. Le ſtyle du *Méchant*, & les épigrammes heureuſes dont cette piece étoit remplie, confirmerent à l'auteur le titre d'écrivain agréable, ſans le placer au rang des bons comiques.

Tant d'éclat le menoit néceſſairement à l'académie Françoiſe, & il y fut reçu d'aſſez bonne heure. La voix du public étoit alors comptée pour quelque choſe dans les choix. La philoſophie n'avoit pas encore introduit cette audace qui brave les ſuffrages de la nation.

Une remarque assez singuliere, & qu'une infinité d'exemples justifient, c'est que les auteurs des ouvrages les plus gais sont presque toujours d'un caractere mélancolique, &, qu'au contraire, les méditatifs occupés des spéculations les plus profondes sont ceux qui répandent dans l'usage ordinaire de la vie le plus d'aménité. Moliere étoit fort triste, dans son intérieur. Regnard, avec une fortune considérable, & un bon tempérament, s'est tué lui-même avant le temps de la vieillesse: Vadé, très-grossier imitateur de ces hommes célebres, mais qu'on auroit regardé en le lisant, ou en l'entendant, comme le restaurateur des Baccanales, étoit d'une complexion froide & modérée. M. Gresset avoit reçu de la nature cette organisation contradictoire: il aimoit la retraite, la solitude même: dès qu'il eut une aisance assurée il ne pensa qu'à en jouir avec tranquillité, & préféra le sejour d'Amiens à celui de la capitale, où il avoit joué un rôle flatteur pendant quelques années.

Il y a fait une démarche que l'on a diversement interprêtée: il a paru s'y repentir de ses ouvrages profanes: il a même instruit le public de ses regrets, & a consigné, dans les mains de l'évêque d'Amiens de ce temps-là, une espece d'amende honorable du passé, avec une abjuration pour l'avenir.

Les dévots ont vu, dans cet acte, la délicatesse d'une ame timorée, qui n'ayant plus, pour se distraire, la ressource des illusions voluptueuses de ce qu'on appelle le grand monde, avoit rendu à la religion un hommage d'autant plus estimable, qu'il est plus rare, & qu'il semble moins nécessaire. D'autres l'ont considéré comme la preuve d'une tête affoiblie, & d'un cœur pusillanime, que

la solitude livroit, ainsi que Pascal, à des syndéreses chimériques.

Quelques-uns même, fouillant plus avant, combinant les circonstances, rapprochant l'époque de cette espece de conversion avec les places littéraires que la cour s'apprêtoit à distribuer dans la maison de France, & le caractere que l'on exigeoit dans les aspirants ont cru & publié que M. Gresset prétendoit secrétement à être sous-précepteur : qu'il avoit abandonné le théatre avec éclat, pour faciliter sa nomination à ce poste intéressant ; qu'ayant été trompé dans ses vues, il avoit rougi de retourner au siecle, & qu'il étoit resté, par chagrin & par bienséance, dans l'éloignement où l'ambition l'avoit conduit : c'est ce qu'il est assez inutile de discuter.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que les talents de M. Gresset se sentirent bientôt de l'exil auquel il s'étoit condamné lui-même : ils s'étoient développés malgré l'esclavage austere du cloître ; ils s'éclipserent dans la vie libre, mais sombre, qu'il menoit au milieu de sa famille. Si les éditeurs de ses œuvres sont jaloux de sa gloire, ils supprimeront de son recueil tout ce qui lui est échappé dans ses derniers temps : il n'a fait qu'essayer de copier lui même la maniere de sa jeunesse : ce sont des haillons usés, où l'on reconnoît les restes d'une ancienne & brillante draperie.

Quant à M. Crebillon, la nature & le nom de son pere peut être, l'écarterent du théatre, où celui-ci s'étoit assuré la place la plus voisine de Racine & de Corneille,

Proximus Eurialus ; magno sed proximus intervallo.

Le fils étoit né avec cette sorte d'esprit qui n'a point de caractere marqué, & dont les circons-

ances plutôt que le goût, décident l'emploi. La
évolution qui s'opéroit alors dans les mœurs
rançoiſes ; la diſſolution, fruit de la *Régence*,
e détermina à écrire des romans : il vivoit dans
e grand monde, il en ſaiſit les mœurs, & les re-
réſenta avec trop de reſſemblance. Il n'a preſ-
ue crayonné que des vices. S'il a mérité par-là le
om de peintre fidelle, il s'eſt banni du nombre
es auteurs utiles.

Ecrire comme il l'a fait, c'eſt pervertir la deſ-
nation du roman : dans l'hiſtoire où il faut dire
e qui eſt, il n'eſt pas permis à l'auteur de cor-
ger ce que ſon ſujet offre de difforme ; mais
ans le roman, où il crée ſes héros, il eſt re-
réhenſible quand il n'en produit que de coupa-
es. Il eſt triſte que M. Crebillon n'ait pas fait
ſez tôt cette réflexion : je la lui ai pluſieurs fois
ommuniquée à lui même, & il en a reconnu la
ſteſſe.

Il a ſur-tout trop avili les femmes. En ſuppoſant
'une funeſte expérience l'eût convaincu qu'il
ouvoit en exiſter d'auſſi mépriſables que celles
'il a peintes, il falloit cacher ces monſtres
lieux, & ne pas préparer aux cœurs effrénés
i en imiteroient les excès, la reſſource de croire
juſtifier, en diſant, d'après ſes tableaux, qu'on
ut encore aller plus loin.

Ce n'eſt qu'en faveur de la vertu qu'il eſt per-
is d'outrepaſſer la vérité comme la vraiſem-
ance ; & c'eſt en quoi les romans de l'autre ſie-
e, que Boileau a ſi cruellement diffamés, étoient
lle fois plus utiles, plus reſpectables, que ces
gnatures cyniques, ſi multipliées au commen-
ment de celui-ci ; ou ces ſermons en proſe plat-
, & en petits vers par leſquels les philoſophes
jour feignent de vouloir les remplacer.

M. Crébillon s'apperçut à la fin de son erreur; il en eut du regret : il essaya, dans les *Lettres Athéniennes*, de donner un ouvrage décent, & digne d'être avoué par un homme grave ; mais le temps de la composition étoit passé pour lui: n'ayant jamais eu beaucoup de vigueur dans les idées, même à l'âge qui la comporte le plus, il ne parut que languissant, dans cette production de sa vieillesse : il se borna, depuis, à cultiver ses amis & la société, où il étoit chéri. Ce qu'il y a d'assez singulier, c'est qu'il fut nommé, à ce qu'on appelle à Paris la *censure de la Police*. L'auteur le plus fécond en ouvrages licencieux, fut chargé par le gouvernement, de veiller à ce qu'il ne parût pas d'écrit contraire à la décence.

Il n'a pas été de l'académie Françoise, pas plus que Moliere, que Regnard, que Piron, que Le Sage, que l'abbé Prévôt, & tant d'autres, dont la langue & la nation s'honoreront toujours.

Problême intéressant de Morale.

Le lord F....., homme très-riche, étoit aussi très-avare, deux qualités qui vont souvent ensemble, en Angleterre comme ailleurs. Son unique attention étoit de thésauriser. Il n'avoit jamais voulu se marier, par la frayeur que lui inspiroit l'entretien d'une femme : il n'avoit point d'amis: il passoit presque toute sa vie à la campagne, sans autre société que celle d'un vieux valet-de-chambre François, qui le servoit depuis cinquante ans. Il rendit les derniers soupirs entre les bras de ce domestique, dans un château éloigné.

Son

Son héritier, qu'il n'avoit jamais voulu voir, étoit un pauvre gentilhomme du fond de l'Ecoſſe. Le valet-de-chambre lui écrivit de ſe rendre au plutôt à * * * qui lui appartenoit par le décès de ſon parent. Le nouveau riche accourut avec l'empreſſement que donne une pareille nouvelle.

A ſon arrivée, le domeſtique lui rendit un compte exact des meubles du château & des revenus de la terre dont il avoit eu long-temps la direction : il le termina par remettre à l'héritier 90,000 livres ſterling en billets de banque, qu'il avoit trouvés dans le cabinet du mort, & dont il s'étoit rendu dépoſitaire, pour en empêcher la diſtraction.

Pour ſentir le mérite de cette action, il faut ſavoir que cette ſomme compoſe plus de deux millions, argent de France ; que les billets de banque étant au porteur, ils appartiennent, ou au moins ſont payés, à quiconque s'en trouve nanti ; & qu'ici le gardien de ce tréſor en avoit ſeul connoiſſance.

Le gentilhomme reçut le préſent, parcourut le porte-feuille avec une avidité taciturne, & après un long ſilence : *Eſt-ce bien là tout ?* dit-il à ſon bienfaiteur : Pour réponſe, les larmes inondèrent le viſage du généreux domeſtique. Alors l'héritier détacha du paquet un billet de dix pièces (dix louis), en le lui offrant, pour prouver ſa reconnoiſſance. Le François ſe retira en ſanglotant. Il eſt mort, il y a deux ans, dans la miſere, à Londres, entre les bras du docteur ...goux, chirurgien accoucheur, auſſi honnête qu'habile, de qui je tiens cette anecdote, & qui m'a permis de le citer.

Que doit-on y admirer le plus, de la fidélité du domeſtique, ou de l'ingratitude de l'hériter ?

Cet homme, ſi reſpectable, & ſi mal récompenſé, ſe nommoit Furaut. Les Grecs & les Romains ont célébré & immortaliſé des noms qui le méritoient bien moins.

Des mœurs & uſages de la France & de l'Angleterre.

LITTORA LITTORIBUS CONTRARIA.

Ce vers auroit dû être fait pour la France & pour la Grande-Bretagne, jamais, en effet, il n'y a eu, à un ſi petit intervalle, une oppoſition auſſi directe, auſſi frappante que celle qui ſe trouve entr ces deux peuples. On peut être sûr, en paſſant de l'un à l'autre, de trouver différent tout ce qui n'eſ pas eſſentiellement la même choſe, tout ce que les loix de la nature ne rendent pas ſemblabl d'un bout du globe à l'autre.

Si nous prenons d'abord la langue, l'envie de n'avoir rien de commun paroîtra pouſſée juſqu'à l'affectation. Les lettres, ces ſignes des ſons, qu ſembleroient devoir préſenter, & qui préſenten en effet à tous les autres peuples une tableau uni forme deviennent ſuſceptibles de variété, dè qu'il eſt queſtion de paſſer d'une bouche Angloiſe à une oreille Françoiſe. L'*o*, à Paris, ſe prononce tout ſimplement *o*, comme à Florence, à Madrid, à Pétersbourg. A Londres, il a le ſon d'un *a*. En récompenſe, l'*a* prend celui d'un *e ;* l'*e*, celui d'un *i* ; l'*i*, celui d'un *e ;* l'*u*, celui d'un *o ;* & tandis que cette derniere voyelle ſe métamorphoſe en *a*

comme je l'ai dit, quand elle eſt ſeule elle redevient *u*, s'il s'en trouve deux placées immédiatement l'une auprès de l'autre; ce qui, comme on peut le croire, produit dans la tête d'un pauvre étranger la plus cruelle cacophonie & des mépriſes ſans interruption. Il n'y en a point, qui, en débarquant à Douvres, ne doive ſe dire à lui-même à peu près ce que recommandoit notre bon St. Remy à Clovis, en ſe préparant à le baptiſer : *Oublie ce que tu as ſu.*

Après cette torture donnée aux organes & à l'eſprit pour les premiers éléments de la prononciation, il en reſte une autre preſque auſſi déſolante : ce ſont les exceptions. Elles ſont communes à toutes les langues, & le François en a bien ſa bonne part; mais c'eſt ſur-tout dans l'idiome Anglois qu'elles ont établi leur ſéjour. Il y en a preſque autant que de mots. A peine êtes-vous parvenu à découvrir & à graver laborieuſement dans votre tête un principe, que vous êtes obligé de le laiſſer à l'écart juſqu'à ce que le mot pour lequel ſeul il eſt fait vous revienne. Les inconſéquences ſont au point que les deux mêmes lettres, dans le même mot, ont des ſons différents : *Chatam*, par exemple, ſe prononce *Chateim.* Si cette variation eſt ménagée comme une preuve d'indépendance, on ne pouvoit pas en trouver une mieux caractériſée.

Je n'ai encore parlé que de la partie méchanique du langage, de l'intervention matérielle des organes, & l'on voit qu'ils doivent ſe plier tout autrement à Londres qu'à Paris. Il n'y a pas moins de contradiction dans la maniere de placer les mots, qui en détermine le ſens & contribue à l'agrément comme à la clarté du diſcours. Le François, en général, fait marcher le génitif après

le mot qui le gouverne, & ordinairement l'épithete après son substantif; il sifle les pieces de M. L. H....; il le trouve un poëte dur & froid. Cet ordre est naturel autant que les épithetes sont justes; il le semble au moins sur les bords de la Seine. Tout est renversé sur ceux de la Tamise. On y révere de *Turgot le nom :* une *sage femme* y signifie une *personne vertueuse :* un homme de loi y porte un *noir habit*; les L. H.... du pays y font de *durs vers*, comme leur prédécesseur feu Chapelain.

Nous nous interdisons les parentheses : nous regardons ces gloses d'un texte qui n'est pas achevé, comme un obstacle à la rapidité du discours & à sa netteté : c'est un embarras qui interrompt l'ordre des idées. La nécessité de s'y soustraire est même une des loix les plus pénibles du style, & en même temps, peut-être, la cause qui a donné aux bons écrivains François tant d'avantage du côté de la méthode & de la clarté. Ici, quoique peut-être, ce ne soit pas précisément une beauté, du moins c'est une ressource du plus grand usage: on ne se fait nul scrupule de couper une phrase de dix lignes, par une intercalation aussi longue, & souvent celle-ci elle-même est coupée encore dans son milieu; après quoi, l'orateur renoue froidement son sens suspendu, & tout marche jusqu'au premier obstacle, où il s'en tire sans peine, par la même méthode.

Si du langage nous passons aux objets qu'il doit peindre, aux idées attachées aux mots, au gouvernement, par exemple, nous verrons ici un autre horizon, &, en quelque sorte, un autre soleil: les noms ne signifient plus rien de ce qu'ils nous représentent, & souvent c'est tout le contraire.

En France, le roi est ce qu'il y a de plus grand,

ıprès Dieu, aux yeux du peuple, & même avant; ı ceux des courtiſans. Au nom du roi, tout mar-che, tout s'arrête : rien ne ſe fait que de la part du roi; tout rayonne autour de lui du faſte le plus éblouiſſant; & cependant il n'y a rien d'af-fecté, rien d'humiliant dans les étiquettes de la cour. L'humanité, la politeſſe ſemblent avoir adouci ce que l'orgueil du trône y auroit ajouté de trop dur.

Ici, le roi n'eſt qu'un magiſtrat chargé de l'exé-cution des ordres de l'aſſemblée nationale : ce n'eſt pas préciſément du faſte dont il eſt environné; au contraire, rien de ſi ſimple que ſa vie ordinaire. Cependant, dès qu'il paroît en public, c'eſt moins le reſpect que la terreur dont on cherche à lui pro-curer le tribut. Il ne marche qu'au bruit du canon : les mouſquetons levés le précedent même à la campagne : il n'eſt ſervi qu'à genoux : il ſeroit dif-ficile d'imaginer un contraſte plus ſingulier.

Les parlements, chez nous, ne ſont par eux-mêmes que des cours de judicature, bornées à l'adminiſtration de la juſtice : avec l'adjonction des pairs ils deviennent le dépôt des volontés du prin-ce; le ſanctuaire où ſe complettent les loix natio-nales; mais c'eſt le ſouverain qui les a formées dans ſon cœur, ſans aucune intervention étran-gere : le tribunal qui les enregiſtre, ne fait qu'y donner la ſanction.

Ici, c'eſt le parlement qui fait la loi : c'eſt lui qui la propoſe; le droit, la prérogative royale ne conſiſtent qu'à l'agréer, à l'enrégiſtrer en quelque ſorte. Si les parlements de France avoient réuſſi à obtenir le privilege qu'ils ambitionnoient d'en-régiſtrer arbitrairement les loix, & d'amener la nation à ne regarder comme valides que celles qui auroient reçu d'eux ce caractere, ils auroient

exercé précisément la fonction des monarques de la Grande-Bretagne ; ils auroient été les égaux des rois d'Angleterre.

En France la judicature est une espece de sacerdoce, dont certaines compagnies sont revêtues par le souverain : il faut des provisions, des patentes en forme pour l'exercer. C'est un ministere exclusif auquel on ne peut pas participer sans avoir reçu cette consécration. Tout homme qui oseroit l'usurper sans ce préliminaire deviendroit lui-même coupable d'une espece de crime de lese-majesté.

Ici, chacun est juge à son tour ; les états les plus vils ne sont pas exclus de ces fonctions augustes. Tout particulier ayant maison dans la ville où le tribunal réside, devient juré ; il siege, il décide, tant au civil qu'au criminel, & le magistrat n'est que la main qui exécute ses ordres.

Chez nous, une seule voix fixe la victoire dans les combats judiciaires. Que la cour soit divisée en deux parties ; que douze de ses membres soient pour l'absolution d'un accusé, & douze pour le condamner à une peine rigoureuse ; qu'il survienne, comme dans l'affaire de Calas, un seul suffrage impitoyable, qu'un seul des opinants modérés se retire : l'infortuné est envoyé à l'échaffaud ou au bûcher. Indiscrétion affreuse, & qui devroit bien, comme tout le reste de notre procédure criminelle, attirer les regards paternels du législateur.

Ici, un procès, en quelque genre que ce soit, est plaidé devant les jurés. Après avoir bien entendu les avocats &, dans le criminel, les parties & les témoins, ils conferent entre eux : pour rendre l'arrêt, il faut qu'ils soient d'un avis una-

nime : tant qu'il y a partage, ils ne peuvent pas uger ; mais afin que la décision ne traîne pas trop ong-temps, il leur est défendu de boire, de nanger, de s'absenter qu'ils ne soient d'accord. Si le débat se prolonge, ils restent enfermés, sans eu, sans lumiere, jusqu'à la parfaite unanimité.

Cet usage peut entraîner sans doute des abus, comme toutes les institutions humaines. Un seul nomme opiniâtre & robuste pourroit réduire le *Juré* entier, par inanition, à embrasser son avis, nalgré la conviction contraire : mais ce cas seroit nécessairement bien rare. Celui d'un seul nomme, ou foible, ou borné, ou prévaricateur, qui, après s'être laissé séduire ou tromper, vient nettre dans la balance de la justice le poids nécessaire pour la faire pencher, est bien plus commun & plus redoutable.

En France, non-seulement les particuliers ont e malheur d'être ainsi jugés par des hommes lont c'est le seul métier, & que l'habitude endurcit souvent plutôt sur les suites de leurs méprises, qu'elle ne leur apprend à s'en préserver ; mais quand un d'eux est justement devenu suspect l'une des parties ; que par des imprudences ou les marques de passion, il s'est exposé à se voir ommer d'abjurer au moins passagérement son niniftere, c'est un très-grand embarras que de y forcer : nos magistrats regardent une recusation omme un outrage.

Ce n'est pas même à la partie intéressée que la oi défere le pouvoir de la demander : c'est le juge éprouvé lui-même qui doit la prévenir : ce sont es confreres qui doivent l'apprécier : il les consulte : & si sur son rapport ils décident qu'il doit persister à juger, les larmes & l'effroi de la victime ne l'empêchent pas d'en consommer le sacrifice.

Or chacun de ces confreres étant intéressé à intimider les plaideurs qui pourroient être aussi tentés de les exiler du tribunal, on sent combien ils doivent être réservés à prononcer ces sortes de destitutions momentanées. Il y a peu de temps qu'un des plus grands tribunaux de France a arrêté, par une résolution secrete, de ne jamais admettre de récusation sans le consentement du magistrat qu'elle concerneroit.

D'après cet esprit en général, un plaideur qui hasarde une demarche de cette espece perd sûrement son procès, s'il ne réussit pas à la faire prévaloir; & s'il en vient à bout, il le perd encore: dans le premier cas, il a à redouter la vengeance du membre qui se croit insulté: dans le second, l'indisposition de la chambre, qui se croit blessée par sa défiance.

Ici, la loi a pris des précautions bien plus sûres pour affermir l'intégrité des jugeurs, & le repos des parties.

D'abord, en toute affaire, il y a 48 jurés de nommés. Chaque partie a le droit d'en recuser 12, sans donner de raisons, uniquement parce qu'elle le veut: & des 24 qui restent, il faut que les 12 qui doivent seuls concourir au jugement soient également agréés par les deux plaideurs. Dans les procès criminels, l'accusé plus intéressé a seul le privilege de réduire à moitié les 48, & d'indiquer, dans l'autre moitié, les 12 à qui il veut soumettre son sort.

Cette forme l'emporte, sans difficulté, infiniment sur l'usage de France, & de toute l'Europe, cependant la perversité humaine est si active, elle a tant de ressources, qu'une institution si sage est, à ce qu'on prétend, éludée quand on le veut. On assure que dans les causes où le gouvernement est

ntéreſſé, il y a un moyen de priver l'accuſé de ce
empart que l'humanité lui offroit. On nomme ce
u'on appelle un *Spécial Juré*, c'eſt-à-dire une aſ-
emblée compoſée exprès, & formée toute entiere
'hommes dévoués à la cour : l'adverſaire alors ſe
révaut inutilement de ſon droit de récuſation : il
etranche en vain 36 noms ſuſpects, puiſque dans
ous il eſt également certain de trouver des enne-
is. C'eſt ce qui a été détaillé publiquement en
ernier lieu, par un accuſé, dont le ſort ſemble
n effet propre à juſtifier les reproches qu'il faiſoit
u tribunal.

En France, les tribunaux ſont immobiles : les
rocès viennent les chercher à grands frais : un
alheureux plaideur eſt traîné de Lyon, ou de la
ochelle à Paris ; &, ce qu'il y a d'aſſez étrange,
s juges regardent comme un privilege précieux
our eux cette étendue vexatoire de leur juriſ-
ction. On ne peut y toucher ſans exciter leurs
urmures. Quand on propoſa de la réformer, ſous
bon roi Louis XII & ſous François I, le parle-
ent de Paris combattit avec violence ce projet
lutaire. Sous Henri IV, on vit ce tribunal ache-
r, à prix d'argent, la jonction de la Breſſe à ſon
ſtrict, quoique cette province fût à la bienſéan-
de Grenoble, ou de Dijon, & qu'aſſurément
bien des nouveaux ſujets exigeât que l'un de
s deux arrondiſſements fût préféré.

Ici, les jurés étant toujours pris ſur les lieux où
conteſtation eſt née, un accuſé ou un plaideur
a pas à craindre d'être obligé de ſe déplacer.
ulement ils doivent être préſidés, ou convoqués
r un juge de la capitale : cette prérogative eſt
ſervée à douze magiſtrats nommés par le roi,
déſignés par le nom de grands juges de l'An-
eterre. Ils ſe diviſent entre eux tout le royau-

me : ils vont successivement, dans l'année, y faire leurs tournées, & tenir des assises, dans lesquelles ils font vuider tous les procès. Ce sont précisément les anciens *Missi dominici* des Romains, les *Voyants de la Perse* : & comme leur séjour est fixé, que le moment de leur passage d'un lieu à l'autre est déterminé, si les jurés sont trop long-temps à se mettre d'accord, la course expéditive du juge n'en est pas retardée ; il emmene tout simplement les jurés à sa suite : de sorte qu'on peut dire réellement, & sans métaphore, qu'en Angleterre, c'est la justice qui voyage & non pas les vassaux.

A tous ces objets de comparaison qui sont à l'avantage des loix Angloises, on peut cependant opposer une réflexion bien capable de les contre-balancer : c'est qu'en matiere criminelle, il n'y a pas d'appel, & en matiere civile, il y en a sans fin : de sorte que dans ce pays même, où l'on a pris tant de précautions pour assurer la liberté des hommes & la jouissance de la fortune, il y en a très-peu pour la vie. Faut-il croire qu'elle soit moins précieuse aux Anglois que leurs biens ?

Au reste, cet abus, cette légéreté à disposer de l'existence des citoyens est une monstruosité commune à tous les tribunaux de l'Europe. C'est une triste suite du mêlange peu réfléchi de la procédure précipitée des barbares du Nord ; & des formalités interminables de la chicane Romaine. Il est malheureux qu'ayant à adopter une semblable confusion, on ne l'ait pas du moins transposée, & qu'on ait appliqué la célérité précisément à la matiere où l'excès de la lenteur auroit été plus pardonnable.

Pour ne parler que de la France, le mépris pour la vie des hommes est porté, dans certaines provinces, à un excès vraiment scandaleux. Il y a des

ribunaux, tels que le conſeil provincial d'Artois,
ar exemple, qui jugent ſouverainement au cri-
inel, & dont tous les jugements reſſortiſſent à
'aris pour le civil. Qu'en réſulte-t-il ? Que malgré
intégrité & les lumieres des membres de ces ju-
iſdictions qui réuniſſent tant de pouvoir à tant
'impuiſſance, elles doivent être toûjours tentées
e s'épargner le déſagrément de voir leurs déci-
ons réformées. La loi, par un autre abus, les éta-
lit maîtreſſes du choix de la formule qui les rend
ouveraines ou les laiſſe ſubalternes, & comme
'eſt à la ſévérité qu'eſt attachée pour elles l'indé-
endance, il doit s'y former peu à peu un eſprit
e corps, qui ayant commencé par la rigueur,
eut devenir de la cruauté & enfin de l'injuſtice.
a vertu des titulaires ſans doute les tient en
arde contre ces terribles ſurpriſes de l'amour-pro-
re : mais ne ſeroit-il pas du devoir d'une légiſ-
tion éclairée de leur en épargner le danger ?

Enfin, chez nous, les pauvres ſont traités avec
ne indifférence, un dédain, & ſouvent ſacrifiés
vec une barbarie qui révoltent des cœurs ſenſi-
es. Le manouvrier, le domeſtique, & en géné-
l l'inférieur, ont toujours tort dans le premier
oment. C'eſt ſur ce préjugé défavorable qu'eſt
rigé l'examen qui ſuit la plainte, & ſouvent il
y a pas d'examen du tout. La loi autoriſe ce dé-
de juſtice, en recommandant à ſes agents d'ob-
rver de grandes diſtinctions dans les rigueurs pré-
minaires de leurs pourſuites. Ils décretent &
ivent, d'après le texe des ordonnances, dé-
eter de priſe de corps un payſan, pour le mê-
e fait, qui vaudra à peine une aſſignation à un
urgeois.

Il y a même des juriſdictions expreſſément inſ-
uées, ſous le nom de prévôtés, pour juger à

mort, expéditivement, & ſans appel, les mendiants & autres individus, déſignés par la loi, comme gens ſans aveu: mais ces gens ſans aveu, aux yeux de la politique, ſont-ils également déſavoués par la nature? En ſont-ils moins hommes? En ſont-ils moins précieux à l'état? Que la richeſſe orgueilleuſe les appelle des vermines; qu'elle les écarte ſans regret, & les écraſe ſans pitié, comme des inſectes qui choquent ſa vue & alarment ſon oreille, ſoit: mais ſied-il à la légiſlation de ſe laiſſer entraîner à ce mépris meurtrier, & de forcer la juſtice à en ſuivre à ſon tour les impreſſions?

Ici, c'eſt tout le contraire, comme on s'y attend bien: mais l'abus y eſt preſque auſſi grand, dans le ſens oppoſé, quoique moins dangereux. L'homme du peuple qui attaque le riche, eſt toujours sûr d'avoir raiſon.

Il y a ſur-tout de petits tribunaux, honorés du nom de *Cour de Conſcience*, ou *des Requêtes*, qui jugent les cauſes ſommaires, les débats domeſtiques ou peu conſidérables. Ce ſont des procureurs qui y ſiegent, malgré le titre de la juriſdiction: c'eſt une exception à la grande loi des jurés. Tout s'y décide ſur le ſerment, & la forme déférant le ſerment au demandeur, celui-ci eſt sûr du ſuccès. Le maître, ou l'homme opulent qui y eſt cité, eſt certain de s'y voir condamné.

Le propos le plus ordinaire du praticien métamorphoſé en juge, c'eſt qu'il *s'agit de ſi peu de choſe!* & en inclinant ainſi ſa balance au préjudice de la partie le plus en état de payer, le conſciencieux procureur n'oublie pas de s'aſſurer ſes épices. Les frais y ſont aſſez conſidérables, & n'ont aucune proportion avec les objets de la compétence de cet étrange tribunal. La robe ſubalterne, comme on le voit, a le même eſprit par-tout; & celui

u métier l'a emporté en Angleterre sur l'anti-
athie, qui ne permet pas aux deux nations de
e copier.

Si de ces objets sérieux nous passons à d'au-
res points de comparaison moins graves, aux
nœurs, aux usages, par exemple, nous y remar-
uerons la même antipathie, le même dessein de
e contrarier, ou le même penchant involontaire
ui conduit à l'opposition la plus caractérisée.

Le François, qui d'ailleurs est bien loin de pré-
endre à l'indépendance, a du moins conservé une
berté absolue dans la distribution de ses loge-
ents. Il n'y a peut-être pas, de Bayonne à Dun-
erque, deux maisons arrangées sur le même plan.
Quoi qu'il y ait une certaine ordonnance com-
une, & en quelque sorte nationale, fondée sur
décence & la commodité, chacun se permet
e la rectifier à son gré, de se l'approprier com-
e il l'entend. Il en est de même de la maniere
ont on meuble ce séjour arbitrairement disposé.
l'on imite ce que l'on a vu ailleurs, c'est sans
y assujettir, & la copie a toujours quelque chose
original, par les modifications particulieres que
raffinement y ajoute.

Ici, il n'y a peut-être pas cent maisons où l'on
uisse remarquer des différences, où l'on ait osé
écarter du plan général qui semble avoir été
onsacré par la nation. Les Anglois ont chassé
s moines de leur isle ; & ils en ont fait un grand
ouvent, où l'on ne trouve que des cellules de
plus ennuyeuse uniformité. Toutes les habita-
ons sont scrupuleusement pareilles. Une cuisine
uterraine, avec deux pieces sombres & humides
côté ; une cour ordinairement pavée, & où le
vé est posé sur une table de plomb ; deux salles
dessus, sous le nom de parloirs, avec un cabi-

net nommé *closet* ; une grande piece longue, d
trois croisées sur la rue, une chambre à couche
d'une seule croisée sur la cour, & un closet e
retour, au premier étage ; la même distributio
au second ; trois ou quatre chambres de dome
tiques au troisieme, sous le nom de *garrets* ; voil
sur cent mille maisons Angloises, comment il
en a quatre-vingt-dix-neuf mille de construite
Qui en a vu une, les a toutes vues. Il n'y fau
chercher ni *anti-chambres* ni *escaliers dérobés*, ni *d*
gagements, ni *commodités*, d'aucune espece. Le
terriers des renards, les rabouillieres des lapins
ne sont ni disposées d'une maniere plus uniforme
ni distribuées avec moins de recherche.

Cependant, il faut l'avouer : avec notre variét
& nos efforts pour l'emporter les uns sur les au
tres, nous n'avons, dans la capitale sur-tout,
quelques quartiers près, que des rues étroites, sa
les, incommodes, dangereuses pour les piéton
comme pour les voitures. Le moindre passage d'u
quartier à l'autre y est plus dangereux souvent qu
le revers d'une tranchée : un faux pas y peut coû
ter la vie à chaque instant ; & à chaque instan
aussi, on s'y trouve exposé, soit par l'affluence d
peuple, soit par la défectuosité des pavés, soit pa
la brutalité des voitures.

De ce côté la supériorité appartient toute entier
à Londres. Le nombre des rues désagréables ou
périlleuses y est aussi restreint qu'il est immens
à Paris. La premiere de ces deux villes offre au
étrangers un spectacle dont l'imagination ne peu
même donner d'idée. On n'y rencontre pas dix pa-
lais : mais les rues ont une décoration bien plus
précieuse & même plus agréable.

Elles sont vastes : toutes sont ornées de chaque
côté d'un trottoir, pavé de larges pierres plattes,

nterdit aux chevaux & aux voitures. Les vitres
es maiſons toujours ſoigneuſement nettoyées, of-
ent à l'œil l'image de la propreté avec celle de
ſimplicité. Les boutiques ornées de tout ce qu'el-
s contiennent d'agréable, arrangé avec induſtrie,
vitent l'acheteur, & ſurprennent le curieux. Il
t vrai qu'il n'y a pas d'autres magaſins. Le de-
ant d'une boutique porte toute la fortune du
archand : autre différence notable, où l'on ne
trouvera pas l'eſprit du détailleur François, ſi
tentif à couvrir ſes marchandiſes, à les préſer-
er de l'air & de l'humidité.

J'obſerverai encore une troiſieme différence,
on moins remarquable. Le François qui débite
nſi par petites portions, ſe borne à un bénéfice
odique : ſouvent même il recéde ſes achats au
ême prix auquel on les tireroit de la premiere
ain, dans la manufacture : un gain imperceptible,
ais ſouvent renouvellé, le flatte plus qu'un gros
ofit attendu long-temps : & il ſemble que ce
ient là les vraies maximes du commerce.

Le détailleur Anglois a précisément la maxime
ntraire : il aime mieux ne pas vendre que de
pas gagner 15, 20, quelquefois 30 & 40 pour
o : c'eſt une eſpece de loi fidellement exécutée
ns Londres. Un étranger attentif & capable de
flexion, ne peut ſe laſſer d'admirer cette ligue
rannique faite dans toute une grande ville, en-
e les agents journaliers du commerce, contre les
nſommateurs nationaux.

Les choſes ſont portées au point que les mar-
andiſes du pays ſe donnent à beaucoup meil-
ır marché en France & en Allemagne, qu'à
ndres. Les mouſſelines, les toiles des Indes,
utes les productions extérieures dont les flottes
gloiſes ſont chargées, ne ſont acceſſibles qu'aux

étrangers qui s'en pourvoient en gros : mais le par-
ticulier qui les achete, à Londres, pour son usage
les paie le double de ce qu'elles sont vendues dan
la Tamise même, au François, au Flamand, a
Suisse, qui les emporte pour les revendre ailleur

Les deux villes sont éclairées la nuit : mais
Paris, cette illumination, chérement payée ce-
pendant par les habitants, se ressent de la me-
quinerie de tout ce qui se fait dans ce beau royau-
me, aux dépens & pour l'usage du public. Le
fanaux destinés à remplacer le jour, ne s'allumen
point pendant une partie de l'année : le gouver-
nement s'approprie ce que la nature retranch
alors des nuits.

Dans la partie même des mois que l'on veu
bien éclairer, on se garde d'allumer les lanterne
tout le temps que la lune est censée devoir se mon-
trer ; la mesure qui verse l'huile, se proportion-
nant chaque soir aux phases de cette planete, le jou
artificiel, qui doit la suppléer ne se montre qu'a
l'heure de la nuit où elle doit disparoître, ou bien
s'éteint juste à celle où elle monte sur l'horizon

La générosité municipale a dédaigné ici ces
combinaisons avilissantes : mais, donnant toujours
dans l'extrêmité opposée, les lanternes semblent
s'allumer, moins pour remplacer le soleil, que
pour lui indiquer qu'on peut se passer de lui. Elles
brillent à huit heures en été, & à trois en hiver,
& toujours long-temps avant le besoin ; elles du-
rent toute la nuit. L'astre de la lumiere qui les a
vues éclairer son départ, a souvent le chagrin de
les retrouver encore brillantes à son retour.

Mais tandis que l'on prodigue ainsi le superflu
à Londres dans les objets où l'on pourroit se con-
tenter de l'utilité, on ne s'occupe point du tout
de ceux dont le principal mérite seroit l'agrément.

C'est

'eſt un démenti de plus que l'on y donne à la
élicateſſe Françoiſe : celle-ci, par exemple, laiſſe
s rues aſſez mal pavées, & inondées preſqu'en
ut temps d'une boue fétide, mais elle a du moins
in de ſes promenades. Elle ſont ſablées avec une
cherche qui en fait un des plaiſirs. Ici, comme
viens de le dire, les rues ſont pavées, dans la
oitié de leur largeur, de bancs de pierre, qui
frent le marcher le plus doux & le plus facile ;
ſeule promenade de Londres, le parc St. James,
t chargé d'un gros gravier raboteux, qui coupe
s chauſſures, & meurtrit les pieds : on voyage
npunément dans l'intérieur de la ville, à une &
eux lieues de diſtance : un tour du parc ſuffit
our eſtropier l'indiſcret qui ne s'eſt pas armé avant
ue de s'y haſarder.

A Paris on regarde avec raiſon, comme une
écoration eſtimable, les fontaines publiques :
ais il s'en faut bien qu'elles ſoient multipliées
n proportion de leur agrément & de leur utilité.
es cris des bons citoyens n'ont encore pu rien
btenir à cet égard : la défiance des particuliers
t l'indigence du gouvernement y mettront peut-
re toujours un obſtacle invincible. On eſt réduit
ncore à acheter l'eau par meſure. Après les boues
u l'on eſt noyé quand on ſort, il n'y a peut-être
en de plus dégoûtant que la maniere dont on eſt
reuvé dans cette ſuperbe capitale.

Ici, chaque maiſon eſt pourvue d'eau abondam-
ent. Une taxe annuelle très-modique aſſure ce
enfait précieux, & l'on en jouit comme de la
e, ſans efforts, ſans s'en appercevoir. De nom-
reux rameaux diſtribués ſous terre, dans toutes
s rues conduiſent l'eau tous les deux jours aux
ſervoirs qu'a chez lui chaque particulier. Elle
oule pendant un temps aſſez conſidérable pour

ſuffire aux beſoins des familles les plus nombreu-ſes (*a*). Mais avec tant d'attention pour une magni-ficence obſcure, il n'y a pas, dans toute la ville, une ſeule fontaine publique.

Les Anglois vont admirer en Italie les ſuperbes reſtes de la bienfaiſance Romaine en ce genre; ils ne ſe piquent pas de l'imiter chez eux. Un d'en-tre eux a fait préſent à Bruxelles d'un monument remarquable; on lit, ſur le piédeſtal d'une très-belle fontaine publique de cette capitale de la Flandre, qu'un Anglois a voulu marquer ainſi ſa reconnoiſſance à la nymphe de la ſource dont il avoit fait, pendant pluſieurs années, un uſage auſſi agréable que ſalutaire; mais ſa libéralité ne s'eſt pas étendue juſqu'à ſa patrie.

Une des attentions les plus ſoutenues du gou-vernement municipal de Paris a été juſqu'ici de dégager les bords de la riviere qui nourrit cette grande ville, & d'en faciliter les accès en les em-belliſſant. Les ſuperbes quais qui la côtoyent de part & d'autre depuis ſon entrée, la conſolent de l'eſclavage qui reſſerre ſon lit, des bâteaux qui la fatiguent, des ponts qui retardent ſon cours. Les parapets même de ces ponts, ſans compro-

(*a*) Seulement il ſeroit à deſirer qu'elle fût plus pure, moins vaſeuſe; celle qui arrive ainſi dans les maiſons a un ſi mauvais goût, qu'il eſt impoſſible d'en boire, quand on n'y eſt pas accoutumé. Il faut aller chercher à des pompes, placées auſſi pour le ſervice public, à de certains intervalles, de l'eau de puits qui eſt plus claire & moins déſagréable. Je n'ai pas encore pu vérifier d'où venoit cette imperfection de l'eau de Londres: ſi ce goût rebu-tant lui eſt communiqué, comme je le crois, par les tuyaux de bois où elle roule, ou par les réſervoirs bourbeux d'où elle part, ou enfin ſi c'eſt ſa qualité naturelle.

nettre la sûreté des paſſants, n'affligent point leurs
egards en leur dérobant l'aſpect du fleuve qu'ils
raverſent. Ils ſont aſſez hauts pour qu'on en puiſſe
pprocher ſans danger, & aſſez bas pour ne pas
êner la vue.

Ici la Tamiſe, bien plus orgueilleuſe que la
eine, bien plus utile peut-être, n'a pas même
apparence d'un quai. Pour la voir il faut l'aller
hercher au loin : les ponts ſont enveloppés des
eux côtés dans des parapets énormes qui inter-
eptent toute communication aux regards. Des
jours qu'on ſemble avoir voulu y ménager, reſ-
mblent bien plus à des embraſures de forteresſes
u'à des baluſtrades. On pourroit parcourir Lon-
res entier dans tous les ſens, pendant long-temps,
vant que de ſe douter où les Anglois ont caché
Tamiſe.

A Paris, ce que l'agrément de la ſociété, l'élé-
ance des diſtributions, le bon goût des meubles
it trouver de douceur dans l'intérieur des mai-
ns eſt bien racheté par le déſagrément & même
ar le danger des communications de l'une à l'au-
e, comme je l'ai déjà remarqué. Il n'y a rien de bien
ue ce qui eſt fait par les particuliers, pour leur
ropre uſage : par-tout où l'autorité publique met
main, elle y imprime un caractere de léſinerie,
petiteſſe, d'oubli du peuple, ou de mépris auſſi
fligeant qu'injurieux : c'eſt ce qui ſe remarque ſur-
ut dans les marchés publics.

Ces dépôts communs ne peuvent être trop
aſtes, trop abordables, trop dégagés de toutes
arts : & c'eſt préciſément ce qu'il y a dans Paris
plus ſerré, de plus inacceſſible. On ne peut
oir ſans indignation & ſans pitié tout enſem-
e, la halle, le marché Saint-Germain, la place
aubert, &c. Il ſemble que tous ces emplace-

ments aient été choiſis exprès, & tous les environs rétrécis, pour les rendre incapables de l'emploi auquel on les deſtinoit.

On a en dernier lieu élevé, à grands frais, un entrepôt pour les farines, ſur un terrein immenſe, où rien ne gênoit l'architecte : il étoit aiſé d'y conſtruire un monument digne de la ville qui l'élevoit, & proportionné aux beſoins dont il devoit être le préſervatif : c'étoit le vœu & le plan du magiſtrat célebre qui en avoit appuyé le projet : mais la cupidité particuliere a prévalu, comme par-tout ailleurs, ſur l'intérêt public. On a commencé par vendre à des capitaliſtes accrédités preſque tout le terrein que ſa métamorphoſe alloit rendre précieux. Il n'en eſt reſté pour le public, que ce qu'il falloit préciſément pour faire valoir ces poſſeſſions particulieres. La halle au bled devoit embellir & alimenter Paris ; elle n'a plus été qu'une retraite meſquine & preſque ridicule. C'eſt à peine un modele, en petit, du vaſte entrepôt qu'il auroit fallu bâtir.

Ces abſurdités criminelles & douloureuſes n'ont pas lieu ici. Les marchés ſont ce qu'ils doivent être : les acheteurs n'y courent pas riſque de la vie, & les payſans, nourriciers du bourgeois, n'y ſont pas expoſés à ſe voir à chaque inſtant broyer, eux & leurs denrées, pour toute reconnoiſſance.

Il eſt vrai cependant qu'au mépris du ferment que l'Angleterre ſemble avoir fait de préſenter toujours le revers de ce qui ſe voit en France, le *Thames-ſtreet*, rue qui borde la Tamiſe ſans la voir, rue par laquelle ſe tirent toutes les denrées apportées dans les bateaux, rue qui eſt la route du plus grand commerce, du mouvement le plus continu de Londres, rue enfin au bout de

aquelle ſe trouve la douane , & qui par conſéquent eſt le paſſage de tout ce qui ſort de cet antre de la rapacité fiſcale, cette rue eſt auſſi étroite, auſſi ridicule, auſſi dangereuſe que notre halle & es entours.

Le luxe des caroſſes, la manie d'avoir ce qu'on ppelle équipage, eſt au moins auſſi commune à Londres qu'à Paris; ce que la ſaleté des rues rend nécéſſaire dans l'une de ces villes, l'exceſſif éloignement peut l'excuſer dans l'autre. Mais dans la capitale de la France, une des jouiſſances de la richeſſe, en ce genre, c'eſt d'avoir ſes voitures, & ce qui en dépend, autour de ſoi; c'eſt de les faire approcher le plus qu'il eſt poſſible des appartements où elles doivent conduire leurs maîtres, c'eſt d'avoir dans les maiſons même un dépot intérieur, appellé cour, où elles peuvent attendre ſans embarras & ſans riſque. Une porte cochere & des remiſes ſont une eſpece de diſtinction indiſpenſable. Tous ces chars roulants à grand bruit & les pieds armés de fer qui les traînent, font un fracas que l'habitude ſeule peut rendre ſupportable. Mais enfin, grace à elle, les Sybarites de la Seine ne ſont point épouvantés du tonnere avec lequel tous ces Salmonées voluptueux annoncent ou terminent leurs viſites.

Ici, on ne connoît ni les grandes portes, ni les grandes cours: tout le monde deſcend de ſa voiture dans la rue, & elle y reſte juſqu'au départ du maître. On éloigne même les écuries & les remiſes, on les cache comme quelque choſe de honteux, on les relegue dans de petites rues détournées, on en dérobe les iſſues. Quand on voit la multitude effroyable de carroſſes dont Londres eſt remplie, quelque vaſte que ſoit la ville, la

premiere inquiétude d'un étranger curieux doi être de savoir où & comment on les loge.

La différence que l'on trouve dans la distribution des appartements, dans la construction de édifices, éclate d'une maniere au moins aussi dis tincte dans les ameublements, dans la vie inté rieure, dans les usages, qui sont une partie d ce qui s'appelle plaisirs, c'est-à-dire, de ces dis tractions au moyen desquelles on parvient à sup porter le fardeau de la vie sociale.

Une de nos plus fortes dépenses, à nous autre François, c'est la décoration de nos apparte ments; nous n'avons jamais fini avec le menui sier, le tapissier, le peintre, le doreur, l'ébéniste Les étoffes les plus riches couvrent nos murailles la soie brille jusque sur les sieges qu'un usage jour nalier fatigue. Un simple bourgeois se trouve dé nué, si dix glaces ne répetent, dans son appar tement, aux femmes qu'il y rassemble, les char mes de leur figure; mais il croiroit son parque perdu, si un domestique imprudent y laissoi tomber une jatte pleine d'eau. Sa magnificence est de le tenir parfaitement sec, & luisant, a moyen de la cire, & d'une brosse qu'un frotteu laborieux y promene tous les matins.

Ici, un papier presque toujours assez commun & adhérant à la maison sert plutôt à dérober l mur à la vue qu'à l'orner. Des sieges d'un boi brun, garnis d'un coussin couvert de crin noir avec des tables du même bois, & de petites armoires très cheres & très-rares, toujours de c bois mélancolique, & des rideaux d'un dama grossier, moitié soie, ou moitié coton, retrous sés dans le haut de la croisée, voilà ce qui fait pour les trois quarts de la nation, un ameuble ment complet. La magnificence est au combl

uand deux petites glaces ovales, chargées d'une
aste dorure, occupent l'entre deux des croisées
u grand salon.

Quand au plancher, composé de simples lames
e sapin, à peine blanchies, c'est en les baignant
'eau tous les matins qu'on lui conserve sa pro-
reté : la brosse qui l'épargne est conservé pour
s tables, qui sont toujours tenues luisantes &
omme glacées. Enfin le luxe qui livre à la pous-
ere, en France, des tissus précieux, en les
ouant verticalement contre les murailles, les
crifie ici à une fatigue encore plus ruineuse. Les
lanchers, les escaliers mêmes sont couverts uni-
ersellement de tapis qui font une décoration aussi
gréable que commode. Ce faste Oriental, que
opulence même n'a encore adopté que très-rare-
ent en France, est commun & vulgaire ici. Les
pis sont même une des fabriques les plus curieu-
s & les moins cheres que le pays présente. Les
uleurs en sont d'une vivacité, les dessins d'un
oût, & le prix d'une modicité qui ne cessent
e me surprendre.

Si les meubles emportent une portion du capital
un François, sa cuisine consomme la plus gran-
e partie de son revenu. Ce gouffre toujours ou-
ert engloutit journellement l'aisance des famil-
s : ce qu'on appelle tenir table, parmi nous,
t encore moins une jouissance qu'une preuve
e distinction. Un homme en place y est con-
mné par état. La maniere dont il régale les
nportuns qui l'accablent, souvent les ennemis
ui conspirent sa perte, regle le degré de con-
dération qu'il mérite. Le bourgeois n'est pas
nu à se piquer de cette sensualité onéreuse ; mais
fait presque toujours pour lui-même ce que
utre est obligé de faire par ton. Pour peu qu'un

homme ſoit au deſſus de la ſtricte médiocrité ſa table eſt, à proportion de ſa fortune, auſſ bien ſervie que celle du millionnaire ſon voiſin & ſouvent il s'en faut bien que la proportio ſoit gardée. Auſſi les gages des agents de la gour mandiſe ne ſont ils exceſſifs que pour ceux qu'u talent éminent éleve au premier rang de leu profeſſion. Un cuiſinier ordinaire n'eſt pas cher à Paris; une cuiſiniere y eſt à très-bon marché.

Ici, il n'y a point de tables. Les gens en plac ſont diſpenſés de recevoir perſonne à la leur. O a vu ſans ſurpriſe, il n'y a pas long-temps, u miniſtre manger habituellement au cabaret (*a*) & y traiter, à un écot réglé, les étrangers qu'i vouloit gracieuſer.

Si les chefs de la nation ſe permettent, ſan rougir, une telle ſimplicité, on peut juger combien la profuſion eſt inconnue chez les particuliers. Des légumes bouillis à l'eau, un rôti énorme, & qui ſe reſſert, dans la famille, tant qu'il dure; tout au plus dans les occaſions de cérémonie, du poiſſon cuit comme les légumes, voilà à quoi ſe réduit la cuiſine Angloiſe. Une ſervante qui, avec cela, ſait renfermer des côtelettes ou des lapins dans une pâte ſans ſaveur, eſt une cuiſiniere, & cette ſcience eſt à peine payée par 20 guinées de gages annuels.

(*a*) C'eſt-à-dire à la *taverne*, car ce mot qui ne préſente qu'une idée baſſe & crapuleuſe en François, ne ſignifie rien que d'honnête en Anglois: c'eſt ſimplement une maiſon où l'on donne à manger: les perſonnages les plus diſtingués y vont: c'eſt là que ſe tiennent une partie des *Clubs*, où ſe déploie preſque toute la magnificence gourmande, & où ſe goûtent preſque tous les plaiſirs de la ſociété en Angleterre. Si jamais nous ennobliſſions le mot de *taverne*, je ſerois curieux de voir comment feroient les Anglois pour ſe garantir de cette conformité.

Pour des ragoûts, des entremêts, des desserts, il ne faut pas en demander.

A des tables si différentes des nôtres, il ne faut pas s'attendre à procéder, comme l'usage nous apprend à le faire. Nous avons des cuillers creusées, pour les aliments liquides, des fourchettes à quatre branches, assez pointues, pour saisir commodement les aliments solides, que l'on divise avec le coûteau, mais assez émoussées pour ne pouvoir blesser la bouche ; l'office de chacun de ces instruments est indiqué par l'habitude, & par la raison, à notre avis : il seroit contre la politesse d'en intervertir l'usage.

En Angleterre, les fourchettes sont de véritables fourches. Elles sont d'acier, à deux pointes, & si aiguës qu'il est très-difficile de les manœuvrer sans risque. Aussi ne les porte-t-on pas à la bouche : c'est le coûteau qui est consacré à cet emploi. L'extrêmité en est large & arrondie : il tient lieu seul de nos cuillers, comme de nos fourchettes : celles-ci toujours serrées par la main gauche, ne servent qu'à fixer les morceaux que l'on veut partager. Quand on veut avaler une sauce trop liquide pour pouvoir se transporter avec la lame plate, qui arme exclusivement la main droite, on se sert de mie de pain, comme d'une éponge, & par cette ruse on élude la nécessité des cuillers à la Françoise.

On en découvre cependant quelques-unes éparses sur la table, seulement pour le service commun : mais on s'est bien gardé de leur laisser la forme que leur donne l'industrie Gallicane. Le manche des nôtres est recourbé par le bout sur lequel, dans l'usage ordinaire, porte le pouce ; cette concavité fait un espece de creux, où il s'appuie, pour la mieux contenir. Ici elles sont

pliées dans le ſens contraire ; elles ont la forme d'une S.

Nos tables deſtinées à être toujours couvertes, ſont d'un bois commun : les nappes qui les cachent à la vue appartiennent, en quelque ſorte, à toute l'aſſemblée. On regarderoit comme une groſſiéreté de les détourner à la propreté particuliere. Chaque convive a ce qu'on appelle une ſerviette, pour ſon uſage perſonnel. Il en fait ce qu'il lui plait, ſans être obligé de tirailler ſon voiſin, ou ſans riſquer de déplacer la table entiere, ſi la nappe n'a pas été placée avec une égalité géométrique.

A Londres, la table n'eſt revêtue que d'une nappe immenſe qui traîne par terre, jusqu'à l'heure du repas, & dont chaque convive s'approprie une portion en mangeant. Il faut s'y eſſuyer les mains & la bouche, au haſard, en ſe courbant, pour la chercher, de heurter la tête ſans poudre de ſon voiſin, ou l'immenſe coëffure de ſa voiſine.

Les mœurs que je peins ici, ſont celles de la nation : il ne faudroit pas m'objecter les réformes de quelques maiſons dont les maîtres, inſtruits ou corrompus par les voyages, ſe piquent d'élégance, & adoptent, à peu-près, les modes de Paris. C'eſt ſur-tout chez la nobleſſe que ſe trouvent ces proſélytes, dont je ne prends ſur moi ni de blâmer, ni d'approuver la converſion. J'obſerve ſeulement, qu'ici ce n'eſt pas dans la claſſe ſupérieure qu'il faut étudier les mœurs.

En France, quand on a vu comment vivent & ſe conduiſent les gens comme il faut, on eſt en état de porter un jugement ſur la vie & la conduite de la nation en général, parce que, de proche en proche, toutes les claſſes ſe modelent ſur

ı premiere : ici c'eſt tout autre choſe. Les pairs ɔnt grands au parlement, & non ailleurs. En oyant leurs femmes prendre de la poudre & des lumes, & eux-mêmes admettre à leur table, e la ſoupe mitonnée avec des entre-mets, on es regarde comme des eſpeces d'apoſtats. Les ıarchands de la cité, les vrais patriotes qui ennent aux *Us* de la *Liberté* font gloire d'ignoer encore les ſerviettes & le bouilli. Ces Spartiaes ſe tiennent en garde contre cette molleſſe de ybarites.

Nos femmes font l'agrément des repas : elles en artagent & en augmentent les plaiſirs. Si la mul-iplicité des domeſtiques dans nos grandes tables mpoiſonne la bonne chere qui les ſurcharge, ans la vie ordinaire on échappe à ce fléau. Quand ı faim appaiſée n'exige plus un ſervice auſſi rapide, n congédie ces agents importuns, dont la poſture eule a quelque choſe d'affligeant : car l'humilia-ion des eſclaves eſt un des châtiments des deſ-otes. Les maîtres ſeuls, en liberté, ſe livrent lors à la joie, ſans laquelle l'abondance n'eſt u'une fatigue.

Ici le deſſert eſt auſſi le ſignal d'un mouve-ıent, d'une retraite : mais c'eſt aux femmes, omme aux domeſtiques du logis qu'il eſt don-é (*a*). La nappe & elles fuient enſemble. On les emplace par des bouteilles dont le coup-d'œil

---

(*a*) Ici, les domeſtiques étrangers ne ſont point admis ſervir à table : c'eſt un reſte de l'ancien uſage qui ren-oit toute l'aſſemblée tributaire de ceux de la maiſon; ſage que les Anglois ont reformé, tandis que nous n'a-ons pas encore ſupprimé celui de payer les cartes, au ıoins auſſi ruineux & plus honteux peut-être par ſes mo-fs.

n'eſt pas tout-à-fait auſſi flatteur, ni le commerce auſſi intéreſſant, du moins pour ceux que l'habitude n'a pas familiariſés avec ces plaiſirs excluſifs.

Obſervons que ces bouteilles ſont remplies d'un vin très-fort : il eſt preſque toujours aiguiſé par de l'eau-de-vie. Cette préparation, indiſpenſable, dit-on, pour les vins de Portugal & d'Eſpagne s'étend juſqu'aux breuvages que l'on diſtribue ſous le nom de *vins de France.* Ils en ſont ſi impregnés qu'en les jettant ſur le feu ils s'enflamment comme nos liqueurs les mieux déflegmées : c'eſt toujours le même goût du contraſte qui ſemble diriger celui des Anglois ſur cet article comme ſur tous les autres. Nous eſtimons les vins légers, doux, & les aſſaiſonnements un peu relevés ; ils ont des ſauſſes fades juſqu'à l'inſipidité, & des vins ſpiritueux juſqu'à la violence.

Obſervons encore que la ſimplicité de la table paroît être, chez eux, plutôt une affaire d'indolence que de calcul & de ſobriété. Manger eſt pour eux un point très-eſſentiel. L'importance qu'ils y attachent devroit, ce ſemble, les amener à une cuiſine plus recherchée. Point d'aſſemblée publique ſans table ; point de plaiſirs ſi l'eſtomac n'en eſt pas. Vous êtes tout ſurpris à Vauxhall, à Ranelagh, dans les bals les plus ſomptueux de ne voir que des affamés qui ſemblent s'y être rendus pour ſe remplir bien plus que pour s'amuſer. Les fêtes en Angleterre ne ſont des fêtes que pour l'appétit.

loge de l'art du Coëffeur de Femmes, dédié à toutes les Académies.

Dans un ſiecle penſeur comme le nôtre ; dans un cle où la couronne de la vertu ne peut plus ſe for- er que de guirlandes académiques ; où les ob- s de véritable utilité l'emportent dans ces reſ- ctables aſſemblées ſur les bagatelles frivoles dont ſont occupés nos peres ; les *Eloges philoſophico- nomico-politico-littéraires* ſont devenus la plus uce récompenſe des actions utiles, & l'aiguillon plus vif pour les multiplier. Ce ſecret inconnu x générations paſſées produit déjà un effet ſen- le. Des inventions étonnantes, des traits hé- iques brillent de toutes parts dans les villes airées par ces flambeaux ; chaque jour voit orre de nouveaux noms aſſociés aux liſtes pontifes de la Gloire, deſtinés à diſtribuer ncens, en attendant qu'ils deviennent eux-mê- s l'objet du culte qu'ils ont rendu.

Perſonne aſſurément n'eſt plus que moi péné- d'un reſpect ſincere pour eux : perſonne, en prochant leurs actions de leurs diſcours, leur nduite de leurs préceptes, n'eſt plus émerveillé voir comment l'*harmonie* univerſelle de la ſo- té, eſt le *produit net* de ces *forces* & de ces *maſſes* roitement combinées. S'il étoit cependant per- de faire quelque obſervation aux *maîtres*, & deſirer quelque choſe de plus dans ces vé- ables inſtitutions, j'oſerois les exhorter à ne ſe borner, comme elles l'ont fait juſqu'ici, onner des individus pour objets de leurs pa- yriques.

Je fais que cette moiffon eft trop abondante pour qu'il y foit permis de craindre la difette : à voir ce que la France a déjà eu de grands hommes, ce qu'elle en a, ce qu'elle en attend, on peut être bien sûr que la fource des *Eloges académiques* eft intariffable.

Horace difoit des Romains de fon temps, » qu'engendrés par des peres plus méchants que » leurs aïeux, & dont ils furpaffoient les vices, » ils laifferoient une poftérité encore plus cor- » rompue (*a*) «. Pour nous, c'eft tout le contraire : nous allons de vertus en vertus, & les talents de nos prédéceffeurs font éclipfés par les nôtres.

L'académie Françoife, par exemple, offre une fucceffion de noms illuftres, qui remplira la poftérité d'étonnement & de joie. Naiffant avec Chapelain & Caffagne ; fe développant à l'aide de Scudéry & de Cotin ; acquérant plus de confiftance fous les. . . . les. . . . les. . . . elle fe prépare de loin des éleves capables d'ajouter à cette gradation brillante. Les héritiers de cette gloire ne feront embarraffés que de leur propre éclat, & les vigilants infpecteurs de notre langue ne le feront que de trouver des mots propres à le fixer. On eft donc bien fondé à croire que les académies auront toujours un fonds de fujets propres à recevoir le fonds inépuifable de louanges qui fait leur principale richeffe & leur plus eftimable utilité.

La carriere deviendroit cependant plus facile

(*a*) *Ætas parentum pejor avis tulit*
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiofiorem.

encore & plus fructueuſe, ſi les corps eux-mêmes étoient expoſés à la vénération publique ainſi que les membres; ſi, après avoir exalté le mérite des particuliers, on développoit éloquemment celui des profeſſions : il en réſulteroit une infinité d'avantages : l'émulation ſeroit bien autrement animée par cette gloire collective, dont chacun s'appliqueroit une parcelle, qu'elle ne peut l'être par un encens excluſif.

D'après cette idée, j'oſerois propoſer aux ſénats littéraires qui ennobliſſent aujourd'hui la France, & qui ont adopté la méthode de ne diſtribuer leurs prix qu'à des éloges, de donner alternativement pour ſujet, une profeſſion, un art quelconque, & enſuite le particulier qui y aura le plus excellé. Peut-être même faudroit-il, dans cette ſeconde partie, laiſſer aux orateurs la faculté du choix. Pourquoi n'admettre qu'une palme dans un champ où il y en a eu pluſieurs de cueillies? Donnez la couronne à celui qui aura le mieux loué ſon héros : mais ne forcez pas tous les aſpirants à n'en peindre qu'un ſeul.

Je laiſſe aux eſprits profonds qui dominent aujourd'hui la littérature, le ſoin de diſcuter mon idée, de la perfectionner, afin d'en tirer le plus d'avantages poſſibles, pour l'honneur de la philoſophie & le bien de l'humanité. En attendant, pour joindre la pratique au précepte, je vais offrir à toutes les académies de l'Europe l'éloge du plus difficile de tous les arts, du plus noble, du plus ſublime par les vertus qu'il exige, comme du plus utile pour la ſociété; en un mot, de l'art du *coëffeur de femmes.*

Que ce ſoit un art, je n'ai pas beſoin de le prouver : il ne faut pas beaucoup de réflexions pour s'en convaincre. Modifier par des formes

agréables de longs filaments dont la nature semble avoir voulu faire un voile plutôt qu'une parure ; assurer à ces formes une consistance dont la matiere qu'on y assujettit ne paroît pas susceptible ; donner à l'abondance une disposition réguliere qui fasse disparoître la confusion ; & suppléer à la disette par une richesse factice qui trompe l'œil le plus clairvoyant ; combiner les accessoires avec le fonds qu'ils doivent adoucir ou relever ; soutenir une figure délicate par des tresses légeres ; en accompagner une majestueuse par des touffes ondoyantes ; sauver la rudesse des traits ou des yeux, par un contraste, & quelquefois par un accord réflechi ; opérer tous ces prodiges sans autres ressources qu'un peigne & quelques poudres diversement colorées ; c'est-là sans doute ce qui caractérise essentiellement un art ; & ce n'est qu'une partie de ce que fait tous les jours le coëffeur.

Si son industrie le place réellement au rang des artistes, l'objet sur lequel il s'exerce lui assure, dans cette classe même, un rang distingué. Le pinceau ne se promene que sur la toile. Le ciseau du sculpteur s'use sur le marbre qu'il dompte : copistes toujours froids des charmes dont ils ne présentent jamais que l'image, leurs travaux portent nécessairement l'empreinte de la dépendance, à laquelle eux-mêmes sont assujettis : il leur faut des modeles pour diriger leur imagination & leur main : leur plus grand mérite est d'imiter fidellement ce qu'ils ont vû ; & l'ombre morte qu'ils vendent si cher au luxe, n'est qu'une esquisse imparfaite de l'original qu'elle lui apprend à regretter.

Quelle différence entre eux & le coëffeur ! C'est la beauté vivante que celui-ci embellit : c'est

c'eſt un ſexe à qui tout céde, qui implore ſes ſecours. La nature a-t-elle prodigué ſes dons ? Il en augmente l'éclat. A-t-on moins à ſe louer de ſes faveurs ? Il y ſupplée.

Les chefs-d'œuvre des deux autres arts même lui doivent en partie leurs ſuccès. Quand il leur a été permis d'expoſer à l'adoration des François, par exemple, la vertu la plus ſévere, ſous la figure la plus aimable, c'eſt-à-dire, le portrait ou la ſtatue de MARIE ANTOINETTE, ils ont eu beſoin, pour copier ces traits chéris dans tout leur éclat, qu'un autre artiſte les précédât, & qu'aux miracles de la nature il joignît ce qu'une illuſion innocente peut y ajouter. Or cet artiſte, dont les Appelle & les Phidias ne peuvent ſe paſſer, eſt un coëffeur. Il eſt donc leur aſſocié indiſpenſable : ou s'il n'eſt pas leur aſſocié, il faut qu'il ſoit leur ſupérieur.

Et c'eſt, peut-être, ce dernier titre qui lui convient le mieux. La parure dont ſes rivaux chargent la tête qui leur eſt confiée leur eſt toujours livrée faite & complette ; ils n'ont rien à y changer, à y réformer ; les contours que leurs inſtruments ſaiſiſſent ſont ſous leurs yeux ; le modele ſtable qu'ils copient ne peut leur échapper ; & quand une fois ils en ont fixé l'image, leur fonction eſt remplie, leur gloire eſt aſſurée. Il n'en eſt pas de même du coëffeur : il lui faut un génie particulier d'invention, de combinaiſon qui n'eſt donné qu'à lui.

Il faut qu'à l'aſpect d'une phyſionomie il devine tout d'un coup le genre d'acceſſoires qui lui conviendra ; il faut qu'en ſe ſoumettant à la mode générale, il la maîtriſe par des modifications particulieres : il faut qu'une femme, en paroiſſant coëffée comme les autres, le ſoit cependant plus

encore à l'air de son visage ; par conséquent il n'y a pas de toilette où l'artiste qui opere dans ce temple sacré ne renouvelle à chaque instant le plus difficile des prodiges de la nature, celui d'être toujours uniforme, & cependant toujours varié dans ses productions.

Il est vrai que les mains industrieuses à qui la toile & le marbre doivent leur métamophose ont quelque supériorité dans un sens sur le coëffeur : leurs ouvrages ont une solidité qui les immortalise. La génération suivante s'enrichit des travaux de celle qui les a précédés. Comme on se prosterne aujourd'hui devant le buste de Henri IV, on vénérera un jour avec la même idolâtrie, l'effigie de celui de ses descendants qui lui aura le plus ressemblé.

Le coëffeur n'a pas ce bonheur. Les fruits de son art durent encore moins que ceux du printemps. Pareils aux bouquets dont ils ont l'éclat, ils disparoissent avec la journée qui les a vu naître, & trouvent leur tombeau dans le sommeil, où les charmes qu'ils ont fait briller vont puiser une fraîcheur nouvelle. C'est un désavantage, sans doute : mais le coëffeur en doit-il être humilié ? Son art en cela ressemble à ce que nous admirons le plus dans la nature. C'est la destinée de tout ce qui est beau, de s'évanouir au moment où la reconnoissance en rend le culte plus vif : avec cette différence, à la gloire du coëffeur, qu'il triomphe sans cesse de cette fatalité envieuse par des créations nouvelles : chaque toilette est un champ fertile où il seme des roses, & la prodigalité de la veille n'est chez lui qu'un gage de celle du lendemain.

Je ne l'ai envisagé ici que comme un artiste agréable ; mais que seroit-ce si j'entrois dans le

détail des *vertus* dont il a besoin ? Ce n'est pas au hasard que j'emploie ce mot. La discrétion, la retenue, la patience, l'exactitude ne sont-elles pas des vertus. Et, de tous les artistes, y en a-t-il un seul à qui elles soient plus familieres qu'au coëffeur ?

Admis au mystere des toilettes, ne doit-il pas, comme Job, faire un pacte avec sa langue & ses yeux ? Plus la confiance est sans reserve, plus celui qui en est honoré doit être circonspect : quelle doit être sa vigilance pour se tenir sans cesse en garde contre les charmes qu'on lui livre, en quelque sorte, en lui commandant de les orner ? Nouveau Pygmalion ne court-il pas risque à chaque moment de sentir sa raison troublée par ces divinités qu'il a ornées ? La sainte idée d'un devoir à remplir, une modestie scrupuleuse est la barriere qu'il oppose à ces dangers toujours renaissants ; mais il n'y a aucune classe d'artistes pour qui ils soient aussi multipliés & aussi redoutables.

S'il doit être silencieux comme Job, il ne doit pas être moins patient. Ce n'est pas un métal immobile qu'il façonne : ce sont des êtres sensibles & clairvoyants qu'il a à satisfaire ; des êtres délicats, accoutumés à l'empire, qui peuvent regarder chaque tour donné à leurs cheveux, comme faisant partie de leur couronne : il faut donc suivre de l'œil ces yeux intéressés & pénétrants : il faut y devenir l'effet d'une boucle ou d'une tresse : il faut saisir, en un moment, toute l'immensité des combinaisons rapides que chaque coup de peigne fait naître, & répondre sans intervalle, avec cet instrument, à toutes les objections, même muettes que produit son usage. On conviendra sans peine que cet exercice suppose une humeur calme, un desir excessif de bien faire, une atten-

tion soutenue à en étudier tous les moyens ; &, par conséquent, comme je l'ai dit, une véritable patience.

Quant à l'exactitude, il ne faut que penser un moment au désordre qui résulteroit pour toute la société, dans des occasions essentielles, comme des bals, des assemblées, des spectacles, si par malheur un coëffeur alloit manquer de mémoire, ou s'abandonner à la négligence ; combien de loges vuides, combien de familles désolées, combien d'engagements rompus : & dès-lors quelle confusion, quel embarras en public & en particulier !

Les philosophes ne donnent qu'à l'Opinion le titre magnifique de *Reine de monde* : s'ils l'avoient osé, c'est à la Beauté qu'ils l'auroient donné, comme le reste des hommes : & si cette restitution est évidemment nécessaire, s'il faut rendre à cette émanation céleste le trône qui lui est dû, quelle gloire en rejaillit sur l'art dont elle veut bien ne pas dédaigner les services ! De beaux yeux, des traits réguliers, un teint brillant, une fois reconnus pour les rois du monde, les coëffeurs ne sont-ils pas leurs premiers ministres ?

Considérations sur les Anglo-Américains, écrites en 1777.

Jamais peut-être, dans un moment aussi intéressant on n'a vu une pareille stérilité de nouvelles. Un des deux hémispheres est déjà en proie à la guerre la plus sanglante ; tout semble préparer l'autre à des calamités aussi redoutables : & cependant rien ne sort de cette fermentation intestine,

Depuis la prise de Ticonderago on n'a rien appris de l'Amérique. En Asie, les Turcs & les Russes s'observent toujours sans se décider. En Europe, toutes les puissances se mesurent des yeux. L'Espagne ne se relâche point sur ses armements : elle semble même détournée, par l'attention qu'elle donne à des objets éloignés, de celle qu'elle sembleroit devoir aux humiliations journalieres qu'elle reçoit à la vue de ses côtes. Les pirates Africains, enhardis par cette distraction, poussent leurs brigandages à un point où ils étoient rarement parvenus. Les escadres Castillanes désolent, dans un autre monde, les possessions du Portugal, & des chebecs d'Alger infestent les rivages d'Espagne.

D'un autre côté, des troupes s'ébranlent pour aller renforcer les garnisons Françoises dans les Isles. Le nombre de ces suppléments militaires qui se trouvera, dans quelques districts, surpasser celui des colons, donnoit lieu à une infinité de calculs & de conjectures politiques. On en concluoit que la guerre alloit éclater entre Londres & Versailles. Toute cette spéculation paroît dérangée par le refroidissement qu'éprouvent, dit-on, les Insurgents dans les ports qu'ils avoient jusqu'ici fréquentés avec le plus d'assurance. On ne leur permet plus d'embarquer des munitions meurtrieres : en leur laissant encore l'entrée libre, on ne prend aucune mesure pour écarter les dangers de la sortie. Des vaisseaux ennemis les enlevent à la vue & dans les eaux où la proximité des côtes Françoises devroit faire regarder cette violence comme un outrage.

Or, disent les politiques désorientés, si les efforts du ministere François pour peupler de bataillons ses domaines éloignés indiquent des dispositions peu amies envers l'Angleterre, son exces-

ſive déférence dans les mers de l'Europe manifeſ-tent des projets pacifiques.

Il faut attendre.

Tous tant que nous ſommes de ſpectateurs ; nous reſſemblons à des gens qui regarderoient jouer au trictrac, & qui verroient placer les dames, mais à qui l'on cacheroit les dez. Le mal eſt que nous fourniſſons les enjeux : C'eſt à nos dépens que s'amuſent ceux qui tiennent le cornet.

L'eſprit n'eſt pas merveilleuſement utile dans la guerre. Des bras robuſtes & des bayonnettes bien aiguës ſont plus efficaces que toutes les plumes du monde. Il s'eſt pourtant établi un combat d'épigrammes entre les Anglois & les Inſurgents, en Amérique. Ils font feu de part & d'autre avec des pieces d'éloquence, dont il ſemble qu'il ne devroit plus être queſtion dans ce ſiecle-ci. Il eſt fort ridicule de ſe piquer d'apporter des raiſons, quand on a remis ſon ſort à la deſtinée des batailles ; & d'employer des ſecrétaires, quand on fait agir des ſoldats.

Je ne chargerai pas cet écrit du recueil de ces petites eſcarmouches éphémeres, pleines de répétitions, d'injures & de menſonges : elles ne ſont pas dignes de la poſtérité : elles prouvent ſeulement avec quelle hardieſſe les puiſſances ſe jouent des hommes ; combien on met peu de ſcrupules dans ces pieces données pour préliminaires aux combats qui décident de leur vie & de leur liberté. En voici cependant deux qui méritent d'être conſervées. Chacune à part, n'eſt que la copie de toutes celles qui ont précédé ; mais leur rapprochement peut les rendre piqûantes.

Le genéral Burgoyne, en partant pour l'éxpédition de Ticonderago, avoit publié une belle proclamation. Le général Washington n'eſt pas

reſté dans le ſilence : il a ripoſté par une belle réplique, pleine de méthode & de grands mots. J'ai cru que le moyen de mettre les lecteurs en état de les apprécier, étoit de les placer à côté l'une de l'autre.

Proclamation

du général Burgoyne.

Les troupes que j'ai 'honneur de commander ſont deſtinées à agir le concert avec les troupes nombreuſes qui ſont preuve dans toutes les parties de l'Amérique du pouvoir & de la juſtice de S. M., & ſont prêtes à traiter avec clémence ceux qui voudront le mériter.

La cauſe dans laquelle la Grande-Bretagne e trouve engagée réunit les plus touchants bjets qui puiſſent mouvoir le cœur humain. Les guerriers de cette nation raſſemblés d'abord pour rétablir le bon ordre, excités à préent par un véritable mour de leur patrie & eur zele envers S. M.

Réponse

du général Washington.

Les armées aſſociées de l'Amérique agiſſent par les motifs les plus nobles & dans les vues les plus pures ; leur objet commun eſt la liberté. Le même principe dirigeoit les armes de Rome aux jours de ſa gloire, & le même objet fut le prix de ſa valeur.

Lorſque ces idées ſacrées ſont profanées, lorſque le mêlange abominable d'une force mercenaire, étrangere & ſauvage, oſe faire mention de l'amour de la patrie, des privileges généraux du genre-humain ; les hommes libres de l'Amérique proteſtent contre un pareil abus d'expreſſions con-

ſe diſpoſent à réclamer, à force ouverte, les droits & le privilege général de l'humanité.

tre une pareille proſtitituon du ſentiment.

Nous ſavons parfaitement que de pareilles forces ſont deſtinées à agir de concert avec la flotte & les armées de S. M. B., & nous croyons fermement qu'elles s'acquitteront de leur devoir en proportion de leurs facultés, avec la juſtice & l'humanité dont ces flottes & ces armées ont déjà donné l'exemple.

Mais nous prenons la liberté d'obſerver que ſi les forces réunies des flottes & des armées de S. M. B. ont été obligées d'évacuer Boſton, ont été repouſſées de Charles-Town, défaites à Tren-Town, chaſſées des Jerſeys, que ſi actuellement preſqu'à la fin de la troiſieme campagne, elles commencent à peine leurs opérations; ce ſont des forces que nous ne craignons point.

Si la juſtice des forces de S. M. B. & des Allemands ſes alliés, ſe déploie dans les déprédations, illimitées & jamais réprimées, qu'elles exercent indiſtinctement ſur ce qui appartient à tout Américain, ami ou ennemi; ſi leur humanité ne ſe manifeſte que par leur maniere cruelle de traiter leurs priſonniers, leur refus de faire quartier, leur uſage de maſſacrer de ſang-froid; c'eſt une juſtice à laquelle nous n'appellerons point, une humanité que nous ne ſolliciterons point.

Proclamation du gén. B.

C'eſt aux témoins oculaires, aux perſonnes dénuées de tout préjugé, c'eſt à des milliers d'ha-

Réponſe du gén. W.

Il y a cependant un article ſur lequel nous ſerons d'accord avec l'éloquent auteur de la

Proclamation du gén. B.

bitants de ces colonies qui gémissent dans l'oppression que nous en appellons, en leur demandant si la rebellion dénaturée n'est pas fondée sur le plus absurde plan de tyrannie que jamais l'Eternel dans son courroux ait permis que l'on exerçât sur une génération inique & perverse? l'emprisonnement arbitraire, la confiscation des biens des particuliers & une persécution inouie, même dans les tribunaux de l'inquisition, sont les moindres des énormités qui aient été commises par ces nouveaux tyrans. Ce sont là les fruits amers qu'ont produits ces comités, ces assemblées qui se parent du beau titre de défenseurs de la liberté.

Eh! contre qui encore ont-ils exercé ces cruautés? contre les sujets les plus pacifiques, sans distinction d'âge ou de sexe, convaincus ou seulement soupçonnés

Réponse du gén. W.

proclamation; nous conviendrons que la querelle dont il s'agit a servi de fondement au systême le plus complet de tyrannie que jamais Dieu dans sa colere ait permis que l'on exerçât sur une génération opiniâtre & perverse: l'emprisonnement arbitraire, la confiscation des biens, les persécutions, les tortures, dont on ne trouve pas d'exemples dans l'inquisition de l'église Romaine, se trouvent au nombre des énormités palpables qui vérifient cette assertion: ces peines sont infligées par des assemblées & des comités qui osent se vanter d'aimer la liberté; elles sont infligées aux sujets les plus paisibles, sans distinction d'âge ni de sexe, sans prétexte, souvent sur le soupçon d'avoir été attaché par principe au systême du gouvernement sous lequel on est né, auquel on est attaché par toute sorte de

Proclamation du gén. B.

d'avoir persisté dans leur attachement pour la forme de gouvernement sous laquelle ils sont nés, & auquel ils doivent foi & hommage par toutes sortes de raisons divines & humaines. Pour mettre le comble à ces procédés révoltants, au plus grand abus de la raison, ils ont ajouté le sacrilege en se jouant de la religion, en maîtrisant la conscience des autres & les forçant à prêter serment de fidélité à un pouvoir usurpé & tyrannique qui leur étoit en horreur.

Réponse du gén. W.

lien divin ou humain.

Les habitants de Boston avoient leur charte en naissant; ils devoient leur allégeance à cette charte & au gouvernement libre que cette charte devoit confirmer, & parce qu'on les a soupçonnés d'adhérer par principe (peut-être irrégulier) à l'esprit de cette charte & de ce gouvernement libre, on les a privés de l'une & de l'autre avec violence, on les a enveloppés indistinctement dans la même ruine, sans distinction d'âge ou de sexe, d'innocence ou de délit. Les loix Angloises en suspendant l'acte d'*habeas corpus*, ont donné leur sanction à l'emprisonnement arbitraire.

Elles ont autorisé solemnellement la confiscation de nos biens sur terre & sur mer : chaque bill respire la persécution, la famine, la mort, quelque chose de pis que la torture. La tyrannie sanglante de Henri VIII reprend racine en Angleterre, & le meurtre recommence à s'y exercer avec les formalités légales. Ceux qui ont fondé l'église Romaine dans le Canada savent mieux que personne si ces horreurs ont des exemples dans leurs tribunaux d'inquisition.

Toutes ces peines ont été infligées par des as-

ſemblées & des comités qui oſent s'appeller *Parlement Britannique* & font profeſſion d'être les appuis de ce *palladium* éternel de la liberté & du bonheur de cette conſtitution pour laquelle Hambden a combattu & eſt mort, pour laquelle Ruſſel & Sidney ont répandu leur ſang ; pour laquelle nos ancêtres ont méconnu la race dégénérée qui ne pouvoit plus la défendre ; qu'ils ont ſauvée au moment du naufrage de la liberté Angloiſe, & que nous avons enfin fixée avec ſuccès ſur ces heureuſes côtes.

Proclamation du gén. B.

Animé par ces différentes conſidérations, commandant de troupes renommées pour leur diſcipline & leur valeur, décidé à frapper où je dois frapper, à épargner où je pourrai le faire, j'invite par ces préſentes & j'exhorte tous les habitants des lieux où l'armée doit ſe porter (& avec la grace de Dieu elle ira loin) à ſe comporter de maniere à mériter que je les protége dans la paiſible poſſeſſion de leurs terres, de leurs habitations, de leurs familles ; l'objet que je me propoſe eſt d'offrir la paix & la ſûreté, &

Réponſe du gén. W.

Ainſi Dieu dans ſa rigueur juſte, a ſouffert quelque temps que l'on exerçât le ſyſtême le plus complet de tyrannie ſur le malheureux peuple de la Grande-Bretagne ; tyrannie de la plus maligne nature, tyrannie des paſſions enflammées & corrompues, ſur la raiſon aveuglée. Puiſſe ce Dieu de raiſon, de juſtice & de bienveillance, éclairer leurs eſprits, changer leurs cœurs! Puiſſent-ils reconnoître bientôt la futilité & exécrer la cruauté des efforts qu'ils font pour opprimer un peuple vertueux, déterminé à être libre.

Proclamation du gén. B.

non pas de porter dans le pays la dévaſtation & la guerre. J'offre d'employer & d'encourager ceux qui voudront contribuer à l'œuvre glorieuſe d'arracher leurs concitoyens des cachots où ils languiſſent, & de rétablir partout le bon ordre & l'obéiſſance due au ſouverain ; à la premiere notice qu'ils me donneront de leurs bonnes & fidelles intentions, je trouverai le moyen de les ſeconder & de leur fournir les ſecours néceſſaires. Je ne deſire rien tant que de prendre ſous ma protection les domeſtiques, les laboureurs, les infirmes, ceux même des habitants que la timidité retiendroit chez eux, à condition qu'ils ſeront paiſibles ; qu'ils n'écarteront pas leurs beſtiaux de leurs domiciles ; qu'ils ne détruiront ni leurs grains ni leurs fourrages ; qu'ils ne démoliront point leurs ponts ;

Réponſe du gén. W.

La conſcience émue par le cri du chriſtianiſme, nous prions en toute humilité pour que la paix & la bonne volonté regnent parmi les hommes ; nous invitons toutes les nations à l'amitié mutuelle, à l'amour fraternel, nous concevons que l'on ne peut atteindre ces objets vraiment chrétiens qu'en employant les moyens qu'offre le chriſtianiſme ; nous ne tirons donc point une épée qui n'épargne rien ; nous ne prenons pas à nos gages la cruauté étrangere ; nous n'aiguiſons pas le coûteau ſauvage des Indiens ; nous ne dénonçons pas les anathêmes de la dévaſtation, de la famine & de toutes les horreurs qui forment leur cortege ; mais, haraſſés comme nous le ſommes par une perſécution infatigable, obligés par toutes ſortes de motifs de repouſſer la violence par la force ; preſſés par le de-

u'ils ne dégraderont oint les chemins; qu'en- n ils s'abstiendront de onner aucune espece 'assistance aux ennemis t de chercher à nuire irectement ou indirec- ement aux succès de armée royale. Toute pece de provision ap- ortée à mon camp sera ayée en argent mon- oié & à un prix raison- able.

Plein de l'esprit de arité chrétienne (*a*), onvaincu de la clé- ence de mon maître, pénétré de ces senti- ents d'honneur si chers tout bon soldat, j'ai u devoir publier cette hortation que j'au- is voulu exprimer en rmes plus frappants core. Que l'éloigne- ent où l'on pourroit trouver de mon camp empêche pas les habi- nts de se conformer à es vues; je n'ai pour

sir de notre propre con- servation, de faire le meilleur usage possible des forces que la pro- vidence nous a données pour défendre nos droits naturels contre l'agres- seur; nous en appellons aux cœurs du genre- humain entier pour pro- noncer sur la justice de notre cause: quant à l'é- vénement nous le sou- mettons à celui qui pro- nonce sur les destins des nations, dans l'humble confiance que n'oubli- ant pas même l'humble passereau précipité sur la terre, il ne retirera pas son appui à un peu- ple qui se range hum- blement sous sa baniere pour défendre les plus beaux privileges de l'hu- manité.

[*Signé*]

G. WASHINGTON.

---

a) Il faut avouer que voilà une charité chrétienne n placée.

les protéger qu'à étendre ſur leurs terres des mil liers d'Indiens qui ſervent ſous mes drapeaux ils iront combattre les ennemis endurcis de l'Angleterre & de l'Amérique; je les regarde tous du même œil en quelque endroit qu'ils ſe réfugient Si malgré mes efforts pour anéantir l'eſprit de révolte, il anime encore les colonies, je me crois juſtifié devant Dieu & les hommes en dénonçant contre elles la vengeance de l'état, confiée à mes ſoins, & dont je tâcherai d'exécuter les décrets dans toute leur étendue (*a*). C'eſt au champ de bataille que les miniſtres de la juſtice & du reſſentiment attendent ces rebelles obſtinés; qu'ils s'y préſentent : La déſolation, la famine & les horreurs que ces deux fléaux entraînent, ſuites funeſtes, mais attachées indiſpenſablement à la continuation d'une guerre néceſſaire & légitime, rendront leur retour chez eux impraticable.

Donné au camp de Putnam-Creek, Juin 1777.

Signé J. BURGOYNE.

Le général inſurgent paroît avoir un meilleur ſecrétaire que celui des Anglois. Il faut avouer que la chûte de la ſeconde piece eſt plus heureuſe & plus adroite que la premiere: mais il faut convenir auſſi que ſi l'on ne ſe tuoit pas dans cette guerre, comme dans les autres, les témoins impartiaux ſeroient excuſables de demander à quoi ſervent tous ces grands mots: car enfin, je le dirai toujours, pourquoi ſe bat-on ?

Cette guerre-ci eſt d'un genre plus extraordinaire que le climat & les productions du pays

(*a*) Toujours d'après la charité chrétienne.

qu'elle ravage. Chez les peuples anciens, les particuliers étoient excusables de soutenir avec acharnement la querelle de la nation : il s'agissoit de leur existence à tous. La victoire donnant la propriété des terres & même des personnes des vaincus, chaque soldat pris étant réduit en servitude, & chaque ville conquise devenant une portion du butin des conquérants, il y avoit pour l'attaque des raisons aussi fortes que pour la défense. Dans deux armées prêtes à se choquer, il n'y avoit pas un archer qui n'eût l'espérance de faire des esclaves, ou la crainte de le devenir.

Chez les modernes, il y a d'autres motifs qui recrutent les armées. La police perfectionnée, ainsi que la discipline, ne laisse plus qu'aux généraux la faculté de s'enrichir par le pillage. On défend sévérement aux bourgeois de s'armer pour protéger leurs foyers, leurs femmes, leurs enfants, quoiqu'on ne défende ni aux bombes de brûler leurs maisons, ni aux boulets d'écraser les objets chéris qui partagent leurs périls & leur impuissance. Une jeunesse pénible, promptement terminée par une mort affreuse, ou une caducité dévouée à toutes les horreurs de l'indigence, telle est l'unique perspective des soldats, cependant on en trouve, parce que, quand la bonne volonté & le libertinage n'en fournissent pas, on en vole.

L'uniforme, l'exemple, le bruit du tambour, produisent une sorte d'ivresse qui empêche le malheureux traîné aux drapeaux, de réfléchir sur le droit qu'il auroit de s'en écarter : l'idée de la punition l'enchaîne, quoiqu'elle ne soit pas plus terrible que l'objet même de son métier : bientôt la discipline l'abrutit. Elle en fait un automate, qui marche au premier signe, sans savoir où, ni pourquoi. Par ce moyen, nous avons des trou-

pes : nous faiſons la guerre, dès qu'il plait à un roi, à un miniſtre, ou à un commis.

Et ces chocs des héros durent, comme ceux des crocheteurs, juſqu'à ce que les deux parties également épuiſées ſe ſéparent de laſſitude, ſouvent pour aller jurer la paix au cabaret : car c'eſt une remarque eſſentielle à faire, que depuis plus de trois ſiecles, en Europe, ce ne ſont plus les trônes qu'il s'agit de renverſer, par ces atteintes qui font couler le ſang des ſujets. Charles VII eſt le dernier roi qui ait combattu pour ſa couronne. L'électeur de Saxe & le Landgrave de Heſſe, ſous Charles V ſont les deux derniers ſouverains qui aient été dégradés par la défaite (*a*). Depuis ce temps-là, on pille, on brûle, on viole, on maſſacre, pour avancer ou reculer les frontieres de quelques lieues, & rarement les rivieres du pays dont le vainqueur conſerve la poſſeſſion, ont-elles autant d'eau qu'il a fallu verſer de ſang pour l'acquérir.

Telle eſt la conduite de ce ſiecle éclairé par la bienfaiſante *philoſophie.*

Mais la guerre de l'Amérique n'a aucun de ces motifs. Les Inſurgents, s'ils ſont vainqueurs, n'auront que ce qu'ils avoient auparavant, la jouiſſance de leurs perſonnes & de leurs biens : s'ils ſont vaincus, ils ne perdront ni l'une ni l'autre. Les Anglois auront trop d'intérêt à peupler des domaines recouvrés, pour en maltraiter les colons.

Dans le premier cas, que gagneront les parti-

(*a*) On ne peut pas citer contre cette vérité l'exemple de Henri IV. Ce n'étoit pas un prince en poſſeſſion, que des étrangers vouluſſent dépouiller. C'étoit un héritier à qui l'on diſputoit ſes droits : on ne vouloit pas le chaſſer du trône, mais l'empêcher d'y monter.

ſans

sans du congrès ? Cent ans, mille ans même de ce qu'ils appellent liberté, rendront-ils au peuple, à la portion laborieuse, obscure, & toujours partout asservie, des citoyens, la millieme partie de ce que leur auront coûté trois ans d'une guerre, dont ils portent ici, comme ailleurs, tout le fardeau ? Ce fantôme éblouissant de l'indépendance qui ne devient une réalité que pour les chefs, ressuscitera-t-il les victimes dont les ossements blanchissent sur ces terres dévastées en son nom ? Donnera-t-il des titres, de l'opulence, des plaisirs, à tous les malheureux, aux descendants de qui l'on demandera encore dans deux siecles de quoi acquitter le prix qu'en auront payé leurs peres ?

Et, dans le second cas, que gagneront les Anglois de leur côté ? Les revenus du pays, après la dépense des armées nécessaires pour le contenir, égaleront-ils seulement les arrérages des dettes contractées pour le soumettre ? Les puissances voisines ont pris l'habitude de participer au commerce de l'Amérique, sans être obligées de s'épuiser, comme autrefois, pour y entretenir des colonies languissantes & onéreuses; y renonceront-elles sur une proclamation du parlement de Londres ? Ce fruit défendu a produit chez elles le même effet que sur notre premier pere : il a ouvert leurs yeux : il leur a fait connoître leur véritable intérêt. Si cet intérêt n'est pas que les colonies Angloises soient tout-à-fait subjuguées, il n'est pas non plus qu'elles soient tout-à-fait soumises. Elles favoriseront donc toujours les mécontentements & la contrebande. Si la Grande-Bretagne veut y mettre ordre, il faudra donc en venir à la guerre, dans les quatre parties du monde : la prospérité actuelle même de ses armes ne seroit donc qu'une semence de troubles,

Elle s'eſt miſe dans le cas de ne pouvoir accepter la loi ſans honte, ni la donner ſans danger.

Il eſt aiſé de concevoir quel doit être l'embarras du miniſtere, embarras déguiſé, comme il arrive toujours à la cour, ſous les apparences de la ſérénité; mais je ne conçois pas davantage quel peut être l'eſpoir des partiſans de l'oppoſition. Nous venons de voir un ancien miniſtre, plus chargé encore d'infirmités que d'années, ſe faire annoncer avec affectation à l'aſſemblée nationale, s'y faire porter avec appareil, comme le fit autrefois le vieil Appius-Clauſus dans le ſénat de Rome; mais le goutteux de la Tamiſe a-t-il montré autant de ſageſſe que l'aveugle du Tibre?

Qu'a produit cette apparition impoſante? Quel conſeil a donné à ſa nation cet oracle ſi impatiemment attendu? *Soyez en paix*, a-t-il dit, *avec l'Amérique, & faites la guerre à tout l'univers.* L'idée peut être juſte; mais pour accomplir le précepte, comment s'y prendre? C'eſt ce qu'il n'a pas dit.

Pour faire la paix avec des gens qui ne la demandent pas, il faut l'offrir. Si vous l'offrez, vous perdez l'apparence même de la ſupériorité. Ce ſont des égaux avec qui vous traiterez. Et qu'en ferez-vous de ces ennemis réconciliés? Ils ne reſteront pas dans la claſſe des ſujets: reſteront-ils long-temps dans celle des amis?

Un ſpectateur impartial ne peut-il pas dire aux Anglois, l'Amérique une fois reconnue pour une ſimple alliée, la cherté exceſſive de votre main-d'œuvre ne vous permettra plus d'y ſoutenir la concurrence avec des rivaux, dans aucun de ſes marchés; la modicité de votre terroir, l'inſuffiſance de ſes rapports, malgré les éloges donnés à votre culture par des gens qui n'ont rien vérifié, feront d'autres obſtacles à vos expor-

tations. Les émigrations causées par les impôts, par la langueur du commerce, par l'avantage de trouver sur une terre plus fertile un climat plus agréable, des douanes plus douces, des ressources plus abondantes pour l'industrie, continueront à vous épuiser. Elles ne seront plus réparées, comme aujourd'hui, par l'abord des étrangers, dont l'empressement détourné vers un autre monde, se portera, sur-tout dans les premiers moments, à ces ports, où le pavillon séducteur de la liberté les rappellera. Réduits à vos seules forces, resterez-vous long-temps les dominateurs des mers, les tyrans exclusifs du Carnate, les vexateurs uniques de l'Inde ? Et quand vous aurez perdu ces soutiens étrangers d'une puissance fondée sur le prestige, que vous restera-t-il ?

D'après ces idées, on conviendra, je crois, de la vérité de ce que j'ai dit, que cette guerre-ci étoit d'un genre absolument nouveau. Les Américains ne sont point les instruments serviles de la vengeance, ou de l'ambition d'un prince : mais ils n'en font & n'en essuyent pas moins tous les maux qu'ont introduit dans le monde ces cruels fléaux de l'humanité. Ils renouvellent l'exemple, perdu depuis long-temps, d'une nation qui combat pour ses foyers ; mais il n'en est pas moins vrai que le sujet qui leur a mis les armes à la main est plus léger que la plupart de ceux qui font courir au son du tambour les esclaves des despotes ; &, malgré la brillante élocution de leurs généraux, il est sûr qu'ils gagneroient autant à la défaite qu'à la victoire.

Les Anglois combattent à l'Européenne, c'est-à-dire, pour un vain point-d'honneur, & avec des troupes mercénaires : mais en même temps ils sont à craindre, comme les peuplades de l'anti-

quité, quand elles en venoient à cette terrible maniere de s'expliquer, qu'il ne s'agiſſe de leur ruine. C'eſt leur propre exiſtence qu'ils compromettent bien plus que leurs ennemis. Les inſurgents trahis par le ſort, ſeront encore des ſujets utiles & redoutables qu'il faudra ménager ; les Anglois abandonnés par la fortune, ſeront des lions expirants, dont on s'empreſſera de partager les dépouilles, quand on n'en appréhendera plus les ongles.

Réflexions ſur l'établiſſement des Préſidiaux en France.

La légiſlation ſemble s'animer de jour en jour : elle produit des réglements nouveaux de tout eſpece, dans preſque toutes les parties : celui auquel je dois plus de détails, par l'importance de ſon objet, c'eſt celui qui concerne les préſidiaux.

L'édit qui légitime ces tribunaux, long-temps regardés par les enfants de la maiſon comme des eſpeces de bâtards, & qui les incorpore enfin à la magiſtrature nationale, en déclarant les parlements leurs protecteurs naturels, eſt un événement remarquable dans l'hiſtoire de la légiſlation Françoiſe. Il réunit une politique profonde, pour l'avenir, à des vues pleines de juſtice & de ſageſſe, pour le préſent, ou du moins il les ſuppoſe.

Ces juriſdictions ſont les ſeules en France qui ne doivent pas leur érection au haſard, & leurs prérogatives à des mépriſes, ou du moins à des extenſions favoriſées par les conjonctures : de toutes celles qui les dédaignent, il n'y en a pas une qui ait cet avantage.

La chambre des comptes, c'eſt-à-dire le plus an-
en établiſſement de robe que nous préſente la
onarchie, ſans contredit, n'étoit primitivement
ue le bureau du régiſſeur des domaines royaux.
avoit ſous lui quelques clercs, qui, peu-à-peu,
nt devenus des magiſtrats, avec une juriſdiction,
iitée depuis par les mêmes cauſes qui l'avoient
roduite, par l'ambition : des cours cadettes &
vales, mieux ſervies par les circonſtances, ont
ſputé d'abord la concurrence aux chambres des
omptes, & enſuite ſe ſont dites ſupérieures.

Les tréſoriers de France, qui remontent enco-
très-haut, n'étoient que des inſpecteurs des do-
aines & des monnoies.

Les bailliages, les ſénéchauſſées, ſont des reſtes
la tyrannie féodale, conſervés par une très-ridi-
le inconſéquence. Il eſt abſurde que les domeſ-
ques des ſeigneurs particuliers jouiſſent encore
s droits que les maîtres ont perdus, & que dans
pays où il n'y a plus qu'un ſeul roi, on rende la
ſtice au nom de pluſieurs ſouverains.

Les parlements d'aujourd'hui n'étoient d'abord
e des commiſſaires, délégués à volonté par le
ince, uniquement pour rendre la juſtice. Philip-
le bel, leur véritable créateur, entendoit ſi peu
inſtituer médiateurs entre le trône & les peu-
s, modérateurs du premier, & repréſentants des
onds, que dans le même inſtant où il fixoit ce
bunal errant, & lui aſſignoit un ſiege immobile,
ppelloit la nation elle-même en corps, au par-
ge de la ſouveraineté : il ſembloit lui remettre
pouvoir, afin de l'exercer plus sûrement, après
voir reçu d'elle ; & puiſque l'établiſſement des
ts-généraux avoit pour objet de lui donner le
yen de s'expliquer en perſonne, ſans doute ce
fut pas pour lui ménager celui de ſe faire re-

préfenter qu'on ouvrît une jurifdiction permanente.

Mais avant cette époque mémorable, il exiftoit déjà une affemblée réputée nationale, compofée des deux feuls ordres qui euffent alors une exiftence civile, le clergé & la nobleffe, elle s'appelloit parlement. Les progrès de la liberté perfonnelle ayant donné naiffance à une troifieme claffe, celle des affranchis, qui compofoit les communes, & leur introduction dans la junte vraiment nationale, ayant paru exiger un mot nouveau, qui défignât l'univerfalité, on lui appropria celui d'états-généraux. Le nom de parlement refta à la compagnie de jugeurs, qui cependant n'avoit confervé que la moindre partie des fonctions de l'ancien parlement.

Comme prefque par-tout, & en France plus qu'ailleurs, ainfi que je l'ai déjà obfervé en bien d'autres occafions, les mots font le fondement des prétentions, & fervent fouvent de titres, les hommes de loi, bornés par leur conftitution à l'exercice fédentaire & journalier de juges, prétendirent à toutes les prérogatives qui avoient été attachées à leur nom, avant qu'ils le portaffent. L'adjonction momentanée des pairs, dans des occafions d'éclat, la facilité que trouve un corps qui ne meurt point, qui profite de toutes les circonftances, qui ne perd jamais fon objet de vue, pour fuivre & foutenir avec fuccès un fyftême qui en eft devenu l'efprit; la foibleffe des rois, celle de leurs miniftres, & quelquefois plutôt encore les befoins de ceux-ci, leur politique, ont donné du poids aux réclamations parlementaires. C'eft là ce qui a élevé ces compagnies au point où nous les voyons aujourd'hui.

L'origine des préfidiaux n'eft fujette à aucune

le ces incertitudes. Ils ſont nés du cerveau de
Jupiter, & en ſont ſortis tout armés. Les édits
qui les ont créés, en ont fixé avec préciſion la
nature, la compétence, l'utilité. On n'a péché
qu'en reſtreignant trop vaguement leurs pou-
voirs, en ne les protégeant pas avec aſſez de
vigueur, & ſur-tout en ſouillant cette inſtitution
i pure, ſi ſage en elle-même, de la vénalité,
epre dont toute la magiſtrature, ſans exception,
étoit alors infectée, & qui a repris toute ſa malig-
nité, après un effort momentané, haſardé de nos
ours pour l'en guérir. C'eſt remplir mes enga-
gements envers le public que de jetter un coup-
d'œil ſur cette portion infiniment intéreſſante de
notre hiſtoire ; & de juſtifier, en remontant juſ-
qu'à l'établiſſement du droit, & de la maniere
e juger parmi nous, ce que je viens de dire
d'honorable pour la juriſdiction qui me paroît
voir l'origine la plus certaine & l'utilité la plus
tendue.

En tout genre, dès qu'il s'agit d'antiquité,
ans nos marais ſeptentrionaux, dès qu'on veut
onnoître la ſource d'un uſage, d'une loi, d'un
tabliſſement quelconque, c'eſt l'hiſtoire Romaine
u'il faut conſulter : c'eſt dans ce qui nous reſte
e monuments de ce peuple roi, qu'il faut cher-
her des lumieres.

Cela n'a rien d'étonnant, puiſque les Romains
nt été ſi long-temps nos maîtres ; puiſqu'après
voir déſolé nos provinces, pour les aſſujettir,
s les ont policées, décorées & enrichies ; mais
e qui a vraiment de quoi ſurprendre, c'eſt que
ous n'ayions aucune eſpece d'idée de la maniere
ont s'exerçoit un pouvoir auquel nous avons
é ſi long-temps ſoumis.

Nous ne ſavons ni les formes, d'après leſquel-

les se dirigeoit l'administration de la justice, dans les tribunaux particuliers, ni les bornes de la compétence des différentes jurisdictions, dont l'histoire nous a conservé quelques indices. Nous ignorons même si elles reconnoissoient un ordre de subordination, si elles avoient cette hiérarchie, que nous appellons la justice de ressort, & la négative est très-probable : leur jurisprudence même est enveloppée dans un nuage impénétrable, dont les renseignements qui nous restent ne font qu'augmenter l'obscurité, parce qu'ils joignent la contradiction à l'obscurité.

Du temps de la republique, les préteurs affichoient en entrant en charge les principes de jurisprudence qu'ils se fixoient à eux-mêmes : c'étoit-là la regle qui dictoit leurs arrêts pendant l'année.

Tous ne se piquoient pas sans doute d'être bien fidelles à suivre leurs affiches, puisqu'on voit des loix portées par le peuple, pour leur défendre de s'en écarter. Cette méthode, sujette à mille inconvénients, se soutint cependant aussi long-temps que la république. Ainsi on y pouvoit compter autant de codes que de magistrats. Le peuple avoit beau porter des loix générales, on s'en permettoit l'explication dans le particulier. C'étoit le caractere des juges, & non pas la loi qui dictoit la sentence.

Ce n'étoit que dans les cas extraordinaires qu'on appelloit au peuple; & ces cas étoient fort rares. Le préteur Urbanus jugeoit sans appel à Rome. Les proconsuls, propréteurs, & autres magistrats envoyés dans les provinces, y avoient la même autorité. Ils réunissoient la puissance militaire & civile. Ils agissoient en maîtres absolus.

S'il naissoit de là sous des juges iniques un bri-

gandage funeſte, il eſt pourtant vrai qu'il étoit encore préférable à une juſtice qu'il auroit fallu aller chercher au milieu de la corruption de Rome. Les affaires ſe terminoient ſur le champ (*a*). Le malheureux qui ſe trouvoit dépouillé de ſa terre & de ſon droit, épargnoit au moins tout l'argent qu'il lui en auroit coûté pour le ſoutenir plus long-temps. On lui ſauvoit les démarches, les inquiétudes, les humiliations, plus rudes ſouvent & plus affligeantes que la dépenſe.

Quand les empereurs eurent envahi l'autorité ſuprême, ils ſe réſerverent le pouvoir, non-ſeulement de faire des loix en général, & de veiller comme cenſeurs à leur obſervation, mais auſſi d'en régler l'uſage comme magiſtrats. Auguſte fut très-ſoigneux de l'exercer. Il ſe rendoit lui-même ſur la place. Il opinoit dans les jugements. Il rendoit des ſentences, & ſe chargeoit de revoir celles des autres.

M. de Monteſquieu attaque ce fait atteſté par l'hiſtoire. Il prétend que Claude ſeul eut la fureur imprudente (*b*) d'attirer à lui toutes les affaires. Il fait de ce prince un Perrin Dandin, qui veut aller juger. Je crois que M. de Monteſquien ſe trompe. Claude étoit un imbécille : mais ce ne fut point en ſe portant pour arbitre entre les citoyens devenus ſes ſujets, qu'il prouva la petiteſſe de

(*a*) Il eſt bon de remarquer que cette adminiſtration expeditive de la juſtice ſubſiſtoit à Rome dans le temps le plus brillant de ſa liberté. M. de Monteſquieu en a fait un des ſoutiens, une des compagnes inſéparables du deſpotiſme. L'envie de tout expliquer l'a ſouvent rendu très-peu délicat ſur ces applications.

(*b*) Livre 6, Article 5.

ſon eſprit. Ce droit qu'on l'accuſe d'avoir uſurpé, ne fut guere dédaigné chez les Romains que par les tyrans. Il étoit ſcrupuleuſement exercé par les bons princes. Auguſte, Veſpaſien, Titus, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurele, étoient attentifs à rendre la juſtice par eux-même. Ils ne croyoient point que leur place leur impoſât de fonction plus honorable & plus précieuſe.

Cette coutume s'abolit ſous leurs ſucceſſeurs, preſque tous auſſi ignorants que barbares & qui, pour la plupart, loin de connoître la juſtice, ne connoiſſoient pas même la raiſon. Conſtantin, faſtueux, occupé de guerres civiles, de l'établiſſement d'une religion nouvelle, de la conſtruction d'une ſeconde Rome, ne put ou ne voulut point ſe ſoumettre à une fonction pénible. Julien fit revivre avec éclat cette attention à remplir ſes devoirs : mais l'exemple en périt avec lui.

Depuis ſa mort, on ne vit plus de princes examiner en perſonne les affaires de leurs ſujets. Ils remirent à d'autres mains les balances de la juſtice, & il faut avouer que la quantité de loix introduites peu-à-peu dans l'empire, en avoient fait un fardeau accablant. Il n'étoit pas poſſible qu'un empereur les ſût toutes. Avec la meilleure envie d'être juſte, il ſe feroit expoſé à faire une injuſtice, s'il avoit cru mal à propos ſuivre les anciennes ordonnances, ou à paroître la favoriſer, s'il avoit voulu en faire ſur le champ de nouvelles.

Une confuſion affreuſe regnoit dans ce vaſte état, & dans toutes ſes parties. Ravagé par ſes maîtres, par ſes ennemis & par ſes défenſeurs, il ne ſe ſoutenoit plus que comme un homme d'un tempérament robuſte, dont une longue ma-

ladie a épuisé les forces. Il voyoit de jour en jour approcher le moment où il faudroit enfin succomber.

L'administration civile se trouva bientôt dans le même désordre que le gouvernement politique. Tant de brigands, qui sous le nom d'empereurs, souilloient le trône & l'ensanglantoient, cherchoient à signaler chacun la courte durée de leurs regnes par des ordonnances différentes. Les Barbares qui déchiroient les provinces y amenoient avec eux leurs usages & leur esprit. Tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, successivement fugitifs & conquérants, leurs succès corrompoient les anciennes loix, leurs revers ne les rétablissoient point. On étoit donc inondé de réglements contradictoires. Le trouble croissoit par les moyens mêmes qui auroient dû l'arrêter.

Dans cette crise funeste de l'empire on voyoit par-tout des jurisconsultes qui expliquoient des ordonnances obscures, par des interprétations encore moins intelligibles : les malheureux citoyens dépouillés par les ravages des armées, par l'exaction des tributs, avoient encore à soutenir un autre genre de guerre. Cette foule de loix, susceptible de tous les sens, étoit une nouvelle armée aux ordres de l'injustice : elle achevoit de détruire ce qui avoit échappé aux pillages des Barbares, ou à l'avidité des soldats, armés pour les combattre.

Le plus grand service que l'on auroit pu rendre aux hommes dans ce moment, auroit été de réunir toutes les productions de ce délire, non pour les conserver, mais pour les détruire ; d'abolir à jamais ces prétendus oracles sans autorité, & d'y substituer une législation simple, courte, précise & ferme. C'étoit là la seule gloire à laquelle

put prétendre un prince vraiment digne du trône : c'eſt ce qu'avoit fait Adrien dans un temps où ce bienſait étoit moins néceſſaire au genre-humain. Le malheur de l'empire lui donna un maître incapable de cette grande vue, & qui n'en ſaiſit l'idée que pour l'exécuter de la maniere la plus ridicule.

Juſtinien, foible, imprudent, injuſte, ſubjugué par une femme débauchée, livré à des études puériles, & n'en pouvant embraſſer d'autres, eut l'ambition de devenir un législateur univerſel, & le réformateur de la juriſprudence.

Les princes foibles ont ordinairement des miniſtres corrompus : le chancelier de Juſtinien étoit un de ces hommes aux yeux de qui le pouvoir n'eſt qu'un moyen de commettre le crime avec impunité ; c'eſt lui que ſon maître chargea de la grande entrepriſe qui flattoit ſa petite ame : & les inſtructions qu'il lui donna étoient dignes du reſte des opérations extravagantes ou déſaſtrueuſes de ce regne.

Il preſcrivit d'abord de raſſembler tout ce qui exiſtoit, non-ſeulement de loix publiques, de reſcrits de princes qui ayant reçu le ſceau de l'autorité, pouvoient mériter quelques égards ; mais encore les déciſions particulieres des juriſconſultes, les opinions dictées par eux dans leurs cabinets, au gré de l'importunité des plaideurs, pieces privées qui ayant pour objet des diſcuſſions privées, étoient, à tous égards, indignes d'être compriſes dans une légiſlation générale. De cet amas, auſſi accablant que diſparate, on choiſit ou plutôt on prit au haſard de quoi former 12 livres, qu'on appelle le *Code* par excellence.

Enſuite le prince ne voulant pas que ſes maté-

riaux fussent perdus, ordonna à ses metteurs en œuvre de composer, avec ce qui étoit resté de la premiere collection, un autre recueil qu'on appella *Pandectes* ou *Digestes ;* & il leur recommanda sur-tout d'en faire 50 livres, juste, ni plus, ni moins.

On donna trois ans à cette fabrication puérile, qu'on auroit pu achever en six semaines, en multipliant le nombre des copistes : car on ne prit pas même la peine de donner un certain ordre à ces matieres confuses & informes : tout fut jetté pêle-mêle, dans le même coffre, & les législateurs subalternes, qui élevoient ce monument à la vanité méprisable du prince, y puisoient au hasard de quoi remplir l'espace au-delà & en deçà duquel il ne leur étoit permis ni de se renfermer, ni de s'étendre.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le chef de ces maçons légistes, étant connu avide & tout-puissant, alloit au devant des questions prêtes à éclorre, qui devoient se porter à son tribunal, il inséroit d'avance dans sa compilation des axiomes destinés à servir ceux qui avoient eu la prudence de soudoyer son avarice. Parmi les innombrables défauts de son ouvrage, un des plus révoltants est d'offrir à nos respects le fruit des caprices de ce magistrat vénal & les preuves de prévarication.

Un autre remarque non moins importante à ce jet, c'est que toute la législation de Justinien t rédigée en Latin : elle fut publiée sous le nom loix de l'empire Romain ; & ce despote ignont, qui souilloit ainsi un nom sacré, ne possédoit us rien à Rome. On feignoit de reconnoître son uvoir dans quelques coins de l'Italie : mais il regnoit qu'à Constantinople, & la langue dans

laquelle il se constituoit législateur, étoit à peine entendue de quelques-uns de ses sujets : de sorte que son édifice étoit un véritable roman, un caprice de l'imagination, qui, dans son esprit, à lui-même, ne pouvoit avoir aucune espece d'utilité.

Aussi ses prétendues loix ne furent-elles reconnues nulle part. Un de ses successeurs publia en Grec, pour les Grecs, les Basiliques, autre recueil presque aussi puérile, mais du moins un peu plus approprié au pays qu'il devoit régir. Les Goths, les Vandales, les Lombards, les Ostrogoths, & les autres peuples qui s'établissoient aux dépens de l'ancien domaine de Rome, ou ignorerent les opérations du Don Quichotte couronné de Constantinople, ou ils les apprécierent : ils ne souffrirent pas que ce fatras absurde acquît la moindre espece d'authenticité dans leurs états.

Les Théodoric, les Genseric, les Alaric, &c. étoient de très-grands hommes ; législateurs & guerriers, ils dédaignerent la dégoûtante prolixité des jurisconsultes d'un peuple qu'ils avoient vaincu : ils ne soumirent pas leur raison aux visions des légistes qu'ils avoient chassés : ils créérent eux-mêmes les loix qu'ils vouloient que leurs sujets suivissent. Ainsi le mépris plongea le fatras de Justinien dans un oubli qui auroit dû s'étendre jusqu'à son nom : ce n'est que dans des siecles vraiment barbares que le hasard a reproduit ces pieces qui en étoient dignes, & que l'empire servile de la routine les a consacrées. Aussi, quoiqu'on y trouve quelques traces de la *justice de ressort*, quelques idées de la relation d'un juge à l'autre, & de la dépendance des jurisdictions, ce n'est pas là qu'il faut chercher la source des nôtres.

Ce que l'habitude d'imiter les Romains, & le respect qu'inspiroit encore leur nom, après la chûte de leur empire, avoit fait conserver de leurs usages, céda bientôt à une institution incompatible en effet avec eux. La féodalité introduisit une jurisprudence nouvelle, des formalités inconnues, & un droit, un gouvernement auquel rien de ce qui avoit existé jusques-là dans le monde ne ressembloit.

Alors se développa ce systême qui allioit une indépendance réelle avec une subordination apparente, qui érigeoit le vol en titre, & faisoit autant de souverains dans un empire, que de propriétaires en état de soutenir une épée. Il n'y eut bientôt plus de milieu entre la royauté & l'esclavage: il fallut ou porter une couronne, ou cesser d'être homme.

Cette étrange institution abrégea les procès; ils supposent une autorité civile, prépondérante, paisible & reconnue: il ne pouvoit plus y en avoir dès que cette autorité n'existoit pas. Il n'y eut plus d'autre moyen de terminer les querelles que celui qui existe entre les puissances indépendantes, le choc personnel: on ne plaida plus qu'avec le glaive, & la victoire fut réputée un arrêt du ciel qui décidoit en faveur du survivant. On la nomma le *jugement de Dieu*.

Les philosophes se récrient contre cette jurisprudence abrégée: ils l'appellent *absurde*: assurément ce n'est pas là le nom qu'elle mérite: elle étoit même très-raisonnable. Dès que tout étoit roi en Europe, il falloit bien que tout prît la marche & les procédés de la royauté.

A qui pouvoient appeller deux voisins également fiers, également braves, également indépendants? qui avoient tous deux le droit de dé-

fier le suzerain même, aux pieds de qui ils se courboient une fois, pour avoir le privilege de l'insulter toujours ? Il falloit bien que la guerre décidât de leurs prétentions. Si cette jurisprudence étoit sanguinaire, elle n'étoit sûrement pas inconséquente.

Il est même fort douteux, quoiqu'on en dise, que le genre-humain ait gagné à sa suppression : il est vrai que dans ce temps-là cent mille houbereaux avoient la prérogative terrible de donner le meurtre, le viol, l'incendie, pour des raisons, & qu'il n'y a plus guere aujourd'hui en Europe qu'une vingtaine de colosses qui en jouissent ; mais ceux-ci, à la moindre querelle, arment un million de mains : il n'y a pas de guerres qui ne coûtent la vie à plusieurs millions de leurs sujets. Je ne vois pas ce que ceux-ci ont gagné. On faisoit auparavant plus de petits ravages : on en fait moins aujourd'hui, & ils sont plus grands. L'équilibre me paroît toujours à peu près le même ; le résultat tout aussi funeste ; mais ce n'est pas de quoi il s'agit.

A cette époque les tribunaux devinrent utiles. Chacun, à la premiere dispute, en appellant à son épée, les juges devoient être fort oisifs : ils ne pouvoient connoître que des affaires qu'une politique intéressée laissoit porter devant eux, & c'étoit même plutôt des arbitrages qu'ils prononçoient que des sentences. Il est donc aisé de concevoir comment un seul parlement ambulant suffit long-temps pour terminer toutes les affaires de la nation. Il n'étoit pas même toujours assemblé. Les rois ne le convoquoient que dans les occasions extraordinaires, & alors il manquoit souvent d'occupation.

Les grands seigneurs tâchoient chacun de maintenir

tenir la paix dans l'étendue de leurs fiefs. Ils vouloient qu'on ne se battît que pour eux. Soit qu'ils ne voulussent point risquer d'augmenter la puissance du roi, en laissant aller plaider leurs vassaux devant ses juges : soit qu'ils craignissent de diminuer la leur, en s'exposant à perdre leurs hommes dans les combats particuliers, ils s'attachoient à prévenir les querelles ; nouvelle raison qui les rendoit encore plus rares entre les gentilshommes.

Enfin les ecclésiastiques s'attribuoient déjà la connoissance de beaucoup de cas. Tout ce qui concernoit les mariages, les biens de l'église, & ce n'étoit pas un petit objet, tout ce qui paroissoit avoir le moindre rapport, même indirect, avec les intérêts d'une abbaye ou d'un évêché, se portoit devant l'abbé ou l'évêque.

Ils se battoient quelquefois avec les armes temporelles ; mais souvent aussi ils prévenoient le *jugement de Dieu*, en parlant en son nom. Ils excommunioient leurs adversaires pour épargner à leurs champions la peine de les tuer, ou le danger d'être tués par eux. Il n'existoit alors en Europe que ces deux especes d'hommes : la société, le genre-humain n'étoient composés que de gentilshommes couverts de fer, & de pontifes mieux défendus par leurs étoles que les séculiers par leurs cuirasses. Le reste des nations n'étoit qu'un amas d'animaux laborieux & apprivoisés, portant docilement le joug sous lequel ils étoient nés, cultivant la terre, arrosant souvent de leur sang les sillons qu'ils fertilisoient, & risquant à chaque instant de perdre, pour la vengeance de leurs maîtres, une vie qu'ils sembloient n'avoir reçue que pour la prodiguer à leurs caprices.

Ce n'étoient pas des esclaves : l'esclavage, com-

me je l'ai fait voir dans la *Théorie des Loix*, n'é-toit pas encore cette horrible dégradation de l'hu-manité qui flétrissoit nos serfs d'Europe. Le plus cruel reproche qu'on ait pu faire à la féodalité, & le seul qu'on ne lui ait pas fait, c'est d'avoir corrompu jusqu'à la servitude, c'est d'avoir pré-paré les esprits à ce changement affreux, qui sous prétexte de réhabiliter la plus nombreuse portion du genre-humain l'a précipitée dans des malheurs auxquels il n'y a plus de remede que sa destruc-tion. Il ne faut donc pas être étonné que le parle-ment n'eût rien à faire, & que les juges sécu-liers fussent dispensés de s'assembler souvent.

Enfin l'intérêt particulier amena une autre poli-tique. Les rois, chagrins de se voir sujets de leurs vassaux, d'être petits avec un grand titre, & foi-bles avec les marques extérieures de la force, ima-ginerent de déchaîner la multitude, pour se faire un appui contre l'insolence du petit nombre des libres. La fermentation des croisades favorisa ce systême. On fit un point-d'honneur & de religion aux nobles d'aller se ruiner, combattre & périr dans la Palestine.

Les villains exclus de cette gloire dangereuse, en tirerent un fruit solide. On leur permit d'acheter le nom d'*hommes* dans leur patrie, en donnant de l'argent à ceux qui l'alloient perdre sur les bords du Jourdain. Comme ces villains avoient de l'indus-trie, que l'envie de rompre leurs fers l'augmentoit encore, que d'ailleurs la politique des rois & l'avidité des seigneurs, concouroient à faciliter les affranchissements, en peu de temps le nombre des affranchis devint considérable. Alors commença l'ordre inconnu jusques là en France, à qui l'on a donné le nom de *Tiers-Etat*.

Quand des chevaux sont attachés dans une écu-rie, rarement s'avisent-ils de mordre ou de ruer,

C'eſt lorſqu'ils parviennent à s'échaper, qu'ils ſe battent avec fureur. Il arriva la même choſe à ces hommes encore flétris de leurs fers. Le retour de la liberté ramena parmi eux les conteſtations.

A peine eurent-ils un coin de terre dont ils pu-rent ſe dire poſſeſſeurs qu'il fallut ou le défendre, ou le diſputer. Il fallut donc établir des modé-rateurs pour les ſéparer, des juges qui en exami-nant les droits des combattants, puſſent terminer e combat.

L'ancien uſage de plaider avec l'épée ſubſiſtoit oujours, mais il s'affoibliſſoit. Les villains avoient ncore l'ame & les mains peu guerrieres : d'ailleurs lans ces duels judiciaires, on ne leur permettoit ue des armes humiliantes ; ils ne pouvoient que 'aſſommer à coups de bâton, tandis que les prud'-ommes ſe découpoient le corps avec des coû-elas ; ils préférerent donc une maniere plus paiſi-le d'éclaircir leurs droits.

Les premiers procès entre les villains affranchis porterent naturellement devant les ſeigneurs es fiefs, ou leurs officiers. C'étoit la ſeule auto-té exiſtante, la ſeule immédiate, la ſeule ſenſi-le à ces payſans ou bourgeois, que l'habitude de craindre accoutumoit à la reſpecter. Ils s'accor-erent à ſe préſenter devant la puiſſance qui frap-oit d'abord leurs yeux, comme des voyageurs ont ſe repoſer à l'ombre du premier arbre qu'ils ncontrent. Chaque poſſeſſeur de terre ſe trouva ge, & ſeul juge ſur ſa terre, parce qu'il n'y en voit pas d'autres.

Ils conçurent d'abord ſi peu la nobleſſe de cet nploi & l'étendue de ſes prérogatives, qu'ils dé-ignerent d'en exercer les fonctions par eux-mê-es. Ce fut aux chefs de leurs écuries qu'ils ren-oyerent les procès. Je crois bien cependant que

l'embarras & l'ignorance contribuerent autant que le dedain à l'abjuration que firent ces petits despotes du plus précieux de tous les droits qu'ils avoient usurpés.

Les plaideurs opiniâtres demandoit qu'on les jugeât, & les seigneurs étonnés se demandoient comment il falloit juger. Ils n'avoient tous d'autre mérite que de se tenir bien fermes à cheval, de porter des armes fort lourdes, avec une ignorance héréditaire. Ils laissoient l'embarras de la judicature à leurs illustres sénéchaux, qui tout au plus savoient signer leurs noms.

Ceux-ci n'y étoient guere moins empêchés ; mais comme il est dans l'ordre que les domestiques se donnent beaucoup de peine pour les objets dont leurs maîtres se jouent, les sénéchaux travailloient de leur mieux à s'instruire. Les uns apprenant qu'il y avoit eu autrefois des Romains, & que ces Romains avoient fait des loix, se les faisoient interpréter par d'habiles clercs, qui entendoient un peu le latin : ils les appliquoient ensuite comme ils pouvoient.

D'autres n'ayant point de clercs auprès d'eux, ou ne voulant pas les employer, ou même croyant les caprices d'un sénéchal François aussi respectables que ceux d'un jurisconsulte Romain, établissoient à leur gré de nouvelles regles. Elles se transmettoient, par tradition, de pere en fils, & épargnoient à leurs descendants la fatigue d'imaginer des loix, comme avoient fait leurs aïeux.

Voilà l'origine de ces respectables coutumes, qui régissent encore aujourd'hui la moitié de la France, & qui au fonds valent bien les puérilités contradictoires du droit Romain, qui régit l'autre moitié, parce qu'enfin le plus grossier des palefreniers d'un *prud'homme Franc*, pouvoit avoir autant de

bon ſens, & certainement avoit plus d'honnêteté que le juriſconſulte Tribonien & tous ſes co-opérateurs.

Ce n'étoient là cependant ni des loix, ni des tribunaux. On ne tarda pas à entendre de grandes plaintes : ces fantômes de magiſtrats avoient des paſſions réelles. Accoutumés à la violence, au pillage, favoris & ſouvent deſpotes de leurs maîtres, ils conſultoient bien plus leurs préventions que la vérité : ils commettoient des injuſtices. Lors même que la ſentence étoit équitable, le plaideur condamné avoit intérêt de n'en rien croire. Il falloit donc ou lui donner une reſſource qui pût lui ſervir de barriere contre la prévarication, s'il y en avoit, ou s'il n'y en avoit pas, le réduire au ſilence, par un ſecond arrêt ſemblable au premier.

D'ailleurs, quand deux habitants de terres ou de villes différentes avoient des démêlés, il falloit bien décider par quel ſeigneur ils ſeroient jugés : la compétence n'étant point déterminée, engendroit des haines, des tracaſſeries entre les grands, tandis que les affaires des petits languiſſoient.

Les rois, aſſiſtés par des conſeils plus éclairés, parce qu'ils avoient des prétentions plus délicates & que ce ſont les beſoins qui inſtruiſent les hommes puiſſants ou qui leur inſpirent le deſir de chercher les hommes inſtruits, les rois ne tarderent pas à ſentir l'avantage qu'ils pouvoient tirer de ce déſordre : ils n'avoient pas encore la force, ni par conſéquent le droit de contraindre : ils eſſayerent d'abord l'autorité douce de l'exemple : ils firent ſur leurs territoires des innovations dont ils eſpérerent que l'utilité deviendroit bientôt plus ſenſible encore pour le trône que pour le peuple. On établit pour les terres du domaine royal direct

quatre grands bailliages, qui connoiſſoient, en ſeconde inſtance, de tous les arrêts rendus au nom des ſeigneurs ſes vaſſaux, & jugeoient même en premier reſſort, lorſqu'il y avoit conflict de juriſdiction.

Voilà le premier tribunal légal, établi avec réflexion, en France, le premier dont le haſard n'ait pas déterminé le genre & fixé la nature. Il fut créé avec des vues profondes, & une deſtination ſpéciale : il la remplit dans toute ſon étendue. On ſe loua de ſes ſentences : la promptitude de l'expédition fit aimer aux ſujets cette juriſdiction nouvelle ; ils s'empreſſerent à y courir.

Les ſeigneurs virent cet empreſſement ſans alarmes : ils étoient encore ſi peu éclairés ſur l'adminiſtration de la juſtice, qu'au lieu d'y voir le lien le plus efficace des peuples, le plus ſolide ſoutien de la puiſſance, même militaire, ils n'y trouvoient qu'un fardeau peſant. On ne leur ôtoit ni leurs chevaux de bataille, ni la faculté de s'en ſervir, ni le droit de rançonner leurs ſujets affranchis, ni celui de rogner les monnoies, ni l'impunité de tous les brigandages, qui étoient à leurs yeux les ſeuls véritables apanages des couronnes : loin de s'inquiéter de voir leurs *hommes* ſe ſoumettre au jugement des baillifs royaux, ils y recoururent eux-mêmes. Ceux que rien n'obligeoit d'en reconnoître la juriſdiction, permettoient qu'elle s'exerçât ſur leurs terres, ou ils en créerent chez eux à l'imitation de celles qui faiſoient proſpérer les appartenances royales ; mais celles-ci conſervoient toujours leur prééminence, & encore une fois, on ne penſoit pas à la leur diſputer.

L'autorité royale, comme je l'ai déjà dit ailleurs, tend toujours à s'étendre, quand elle n'eſt pas écraſée ; ce nom légitime toutes les uſurpa-

pations, comme il eſt cenſé donner la plénitude
du pouvoir; celui qui le porte ſemble, même dans
les plus violentes entrepriſes, ne faire que rentrer
en poſſeſſion de ſes droits : l'augmentation de for-
ce qui réſulte pour lui de ſes ſuccès ne permet gue-
re de retourner en arriere pour examiner la nature
des moyens qui l'ont facilitée.

Ce joug dont les ſeigneurs particuliers n'avoient
pas ſenti le poids s'aggrava de jour en jour. La
compétence qu'ils avoient reconnue d'abord vo-
lontairement devint bientôt forcée; quand ils en
sentirent les conſéquences, quand ils voulurent
interdire les appels de leurs ſieges à celui du roi,
ils n'eurent plus la vigueur néceſſaire pour ſou-
tenir ces défenſes, & les rois avoient celle de les
éluder. On s'accoutuma à regarder le trône comme
l'aſtre dont rien ne devoit borner les influences,
& quoiqu'elles ne fuſſent pas par-tout également
efficaces, on ſentoit bien cependant qu'il n'y avoit
plus de barrieres capables de les exclurre tout-
à-fait.

Ce qui contribua encore à leur prépondérance
juridique, c'eſt qu'ils avoient toujours autour d'eux,
& ſous leur main, le parlement national. C'étoit
là, & par conſéquent à la cour, aux pieds du trône,
que ſe portoient, de toute néceſſité, les diſcuſ-
ſions importantes. Le roi, près de qui il s'aſſem-
bloit parut en être le créateur, parce qu'il en étoit
le chef, & les déciſions de ce tribunal ſemblerent
émaner de la royauté, parce qu'elles partoient
de ſes entours.

Celui de tous les princes François qui a fait le
plus pour le trône, en paroiſſant s'occuper de la
nation, Philippe le bel, ſongea à tirer parti de cette
mépriſe; le parlement, compoſé des grands vaſ-
ſaux, des barons puiſſants, des évêques & abbés

qui joignoient à l'opulence un caractere sacré, n'étoit pas toujours assez dépendant. Philippe le bel imagina tout à la fois de s'en défaire, par l'établissement des *Etats-généraux*, où l'introduction du tiers-état lui donnoit des armes contre la noblesse & le clergé, & d'en conserver l'apparence pour se maintenir dans la suprématie judiciaire qu'on auroit disputée à tout autre tribunal différemment nommé.

Il ôta donc la désignation de parlement à la véritable assemblée nationale, que ce titre auroit toujours rendue redoutable, & il la transféra aux compagnies de jugeurs qu'il instituoit pour empêcher le peuple d'en remarquer l'absence, car il est bon de remarquer qu'il en établissoit une tout à la fois à Toulouse, pour le Languedoc ; à Rouen, pour la Normandie, & à Paris pour le reste du royaume ; nouvelle preuve que ce n'étoit pas à servir d'interprête à la nation qu'il les destinoit, mais à juger au nom, sous la main, & au profit du roi.

Par-là il leur assuroit la prééminence sur toutes les justices du royaume, & même le droit de ressort : s'il les avoit présentées comme de simples tribunaux royaux, les vassaux dont les yeux commençoient à se dessiller, les auroient déclinées avec obstination, mais il n'y en avoit aucun assez hardi pour concevoir même l'idée de contester la compétence à un parlement (*a*).

Cet établissement étoit avantageux au monarque ; il l'étoit peu encore à la nation en elle-même ; mais il le seroit devenu. Malheureusement

---

(*a*) Cette double politique de Philippe le bel, dont, ce me semble, personne n'a encore parlé, jette un grand jour sur l'origine & la nature des parlements actuels.

quand la législation alloit se former, éclaterent les guerres malheureuses contre les Anglois. Plusieurs rois François, consécutifs, furent couverts de honte par ces redoutables ennemis. Le sage Charles V répara les pertes & les infortunes de ses prédécesseurs : mais son fils, imbécille & furieux fut encore plus maltraité & plus humilié. La démence de Charles VI & les trahisons de ses oncles livrerent la patrie à des étrangers. On vit un Anglois sacré roi de France dans Paris ; un François, dans un autre siecle, l'avoit été d'Angleterre au milieu de Londres ; mais il y a une destinée pour les faits comme pour les hommes. On s'est souvenu du sacre de Paris : on a oublié celui de Londres.

Ces temps malheureux de trouble & d'anarchie, où les hommes puissants se servoient des foibles pour renverser les loix générales, n'étoient guere propres pour en établir de particulieres. Ils resterent dans le silence tant que la fureur & les soldats eurent seuls le droit de se faire écouter.

Au premier instant de calme, quand Charles VII, ou plutôt *la Pucelle*, eut reconquis la France, & que les Anglois vengeant leur défaite par un assassinat, eurent livré aux flammes une héroïne qu'ils n'avoient pu vaincre par les armes, le besoin toujours renaissant de donner une forme à la justice, dans un royaume qui commençoit à être en effet digne de ce nom, nécessita des établissements nouveaux. Le commerce, fruit de la liberté & de la paix, en ramenant l'abondance, multiplioit les objets de discussion. Il falloit donc aussi multiplier les tribunaux, chargés de les vuider : & c'est ce qui arriva. Le parlement de Grenoble est érigé en 1453, celui de Bordeaux

en 1462, celui de Dijon en 1476, celui d'Aix en 1501. On sortoit d'un chaos pénible. On songeoit à prendre des précautions pour s'empêcher de retomber dans un autre au moins aussi dangereux.

Mais les institutions humaines sont rarement parfaites. Ces précautions prises contre le désordre, se trouverent bientôt propres à le favoriser.

On n'avoir point ôté aux petits seigneurs particuliers le droit de juger les contestations qui survenoient entre leurs vassaux, autrefois leurs esclaves. Les bailliages royaux destinés d'abord à veiller sur leur conduite, à rectifier leurs arrêts, subsistoient toujours. Les grand propriétaires de fiefs en avoient établi dans leurs dépendances. Il s'étoit aussi formé des bailliages seigneuriaux, ou des sénéchaussées générales, qui, dans chaque district, jouissoient de la suprême aurorité, du moins dans les cas qui ne méritoient point d'être portés à l'ancienne cour du parlement.

C'étoient des tribunaux souverains qui occupoient la premiere place. La création des nouveaux parlements les mit à la seconde. L'intention des rois en érigeant ceux-ci, étoit évidemment de soulager leurs sujets, de leur assurer le moyen d'obtenir la justice, & non pas de l'acheter par des délais, de rendre les sentences plus promptes & plus faciles.

Il arriva tout le contraire.

Par les nouveaux établissements, on n'ôtoit aux anciens que la souveraineté. On n'osa supprimer les petites jurisdictions qui saisissoient les querelles à la source sans les terminer, ou les tribunaux intermédiaires à qui l'on ôtoit désormais le droit de les faire finir : peut-être même n'y son-

gea-t-on pas. Faute de cette ſuppreſſion, en voulant hâter la marche de la juſtice, on la ralentit. On croyoit la rapprocher des citoyens, & il ſe trouva qu'on l'en avoit éloignée.

Ce ne fut pas tout. Philippe le bel en créant pendant ſon regne trois parlements, leur diſtribua tout ſon royaume. Il donna le Languedoc à celui de Toulouſe, la Normandie à celui de Rouen. Celui de Paris, le plus reſpectable, le premier héritier, & preſque le ſucceſſeur des vrais parlements de la nation, fut le mieux partagé. L'Anjou, le Poitou, le Berri, l'Auvergne, lui furent attribués, comme la Picardie & l'Iſle de France, qui ſe trouvoient à ſa portée.

On ne ſongea pas que l'étendue de ces attributions, honorable pour les juges, n'étoit qu'onéreuſe pour les plaideurs. Il n'y avoit aucun réglement qui fixât où devoit finir l'autorité des petites juriſdictions provinciales. Le droit de rendre un arrêt définitif dans tous les cas, parut donc appartenir aux ſeules cours ſupérieures. Il fallut donc venir à Paris faire décider la légitimité du moindre billet fait à Angers. On ne put pas répéter à Coutances le loyer d'une maiſon, ſans avoir un arrêt de Rouen. La déciſion qu'on trouvoit auparavant près de chez ſoi, il fallut l'aller chercher à cent lieues; & la ſeule dépenſe du voyage ſurpaſſa ſouvent l'objet conteſté.

Si cet inconvénient ne fut pas ſenſible tout d'abord, je ne ſais s'il faut en faire honneur à la ſageſſe de nos peres: peut-être plaidoient-ils moins, peut-être crut-on leur en ôter le goût, en augmentant les fraix néceſſaires pour s'y livrer. Ç'auroit été vouloir faire reculer des frénétiques par la vue d'un abyme. On ne tarda pas à ſentir que ce foible obſtacle étoit inutile pour

arrêter les puiſſants qui le franchiſſoient, & dangereux pour les foibles qui venoient s'y engloutir. Il fallut donc chercher un autre remede. Ne pouvant arrêter le cours des procès qui s'augmentoient de jour en jour, on ſongea aux moyens de les terminer plus promptement.

Mais aux guerres contre les Anglois ſuccéderent celles d'Italie, moins dangereuſes pour l'état, & preſque auſſi funeſtes pour les particuliers. Charles VIII, Louis XII, François I, prodiguerent de l'autre côté des Alpes leurs tréſors, leur propre ſang, celui de leurs ſujets; ils allerent conquérir & perdre avec rapidité des royaumes éloignés. Ces expéditions auſſi coûteuſes qu'inutiles, les longues & fréquentes abſences des ſouverains, les empêcherent de donner toute l'attention néceſſaire à l'adminiſtration intérieure, & le déſordre y redoubla.

Enfin Henri II, abſolu & malheureux comme ſes prédéceſſeurs, mais plus ſédentaire qu'eux, fut averti par la grandeur du mal, de la néceſſité d'y remédier. Il s'occupa ſérieuſement du projet de fixer dans les provinces pluſieurs ſieges qui puſſent terminer les procès. Il voulut ne laiſſer aux cours ſupérieures, ſuivant l'eſprit de leur inſtitution, que l'embarras des grandes cauſes & l'inſpection ſur les tribunaux ſubalternes qu'il deſtinoit à vuider en dernier reſſort, mais avec moins de frais, les affaires de moindre importance. Ce fut là le vrai motif de l'édit qui créa en 1551 les préſidiaux dans toutes les villes un peu conſidérables du royaume.

Le nom ſeul de ces nouveaux ſieges en déſignoit aſſez la deſtination : ſoit qu'on les regardât comme un ſecours donné à la magiſtrature, ſoit qu'on eût entendu en faire un aſyle, un rempart

pour les peuples, ils pouvoient, dans un ſens ou dans l'autre, également juſtifier celui de *præſidium*, devenu leur titre. Ils étoient autoriſés à connoître, en dernier reſſort, des cauſes dont la valeur n'excédoit pas un capital fixé par la loi, & avec l'appel, leur juriſdiction pouvoit s'étendre à un eſpace double.

Malheureuſement, par la conduite de la cour, on auroit pu ſoupçonner qu'elle-même n'avoit pas ſenti l'utilité de ſon opération. Elle parut, en effet, y avoir été conduite, en aveugle par la néceſſité des choſes, plus que par une ſpéculation politique & refléchie.

D'abord la vénalité s'étant emparée de ces nouveaux offices, comme des anciens, le miniſtere s'occupa bien plus à les vendre qu'à les établir. On en tint boutique ouverte, & même le terrible marchand qui jettoit dans le commerce cette denrée un peu décriée, uſa de ſa puiſſance pour s'en défaire. On força les villes qui refuſoient de ſe prêter à une inſtitution que ce procédé rendoit ſuſpecte, de payer les ſommes auxquelles avoient été fixées les charges préſidiales qui devoient exiſter dans leur enceinte; & quand elles eurent fourni la finance, on les diſpenſa de réaliſer les offices: par-là, on fortifia le préjugé qui les regardoit comme une innovation onéreuſe.

Ce n'eſt pas tout: on n'en avoit créé d'abord qu'un certain nombre. On imagina de le doubler, en dédoublant, s'il eſt permis de le dire, les territoires attribués à chacun d'eux. Les miniſtres parcouroient le royaume ſur la carte. Ils meſuroient au compas le reſſort affecté aux ſieges qui venoient de ſortir de leurs mains. Pour peu qu'il parût étendu, on le partageoit. D'un grand diſtrict on en faiſoit deux ou trois petits, & avec

la méthode juſtifiée par le ſuccès d'obliger les municipalités à payer le montant des titres, on n'avoit ni embarras pour les placer, ni ſcrupule pour les multiplier. Jamais ſpéculation auſſi eſſentielle ne fut dénaturée par une petiteſſe auſſi ridicule.

Ce n'étoit pas là le moyen de concilier le reſpect des peuples à ces inſtitutions flétries dès leur naiſſance, par le caprice de l'avidité. D'autres cauſes concoururent à les décréditer dans l'eſprit de la nation.

Elles ſembloient choquer les privileges de la nobleſſe. Les ſeigneurs, comme je l'ai obſervé, ne s'étoient pas piqués de beaucoup d'attachement au droit de rendre la juſtice, dans le temps où il étoit réel; ils en étoient devenus exceſſivement jaloux, depuis que ce n'étoit plus qu'un vain honneur; ou une ſource de brigandages : leurs juriſdictions, déſormais ſoumiſes à l'appel, leur paroiſſoient infiniment précieuſes, & quelques petites pirateries en augmentoient encore la valeur à leurs yeux.

Ils crurent que les préſidiaux étoient deſtinés à les anéantir : & cette appréhenſion les arma contre la magiſtrature moderne. Le gouvernement n'auroit pu la rendre utile, qu'en réaliſant les terreurs qui la rendoient redoutable : il auroit fallu évidemment faire évanouir ces trônes privés, ces juſtices puériles, & cependant voraces, qui étoient devenues par leur nombre & leurs inclinations un des fléaux du royaume : il auroit fallu ne plus permettre que la grande, la ſacrée fonction de juger par toute la France, fût exercée en d'autres noms que celui du juge par eſſence, & compléter, en quelque ſorte, la couronne, en y réuniſſant excluſivement cette faculté, qui n'auroit jamais dû ſe partager.

Mais comme en rendant les préſidiaux plus puiſſants, ils n'auroient pas procuré plus d'argent, le miniſtere de Henri II ne vit pas de raiſon d'en étendre les prérogatives. Fatigué des cris des ſeigneurs, il laiſſa ſon opération à moitié faite, comme tant d'autres choſes, qui indiquent en France de grandes vues, & peu de ſuite.

Enfin l'oppoſition que montroient les héritiers des anciens petits tyrans du royaume fut enhardie & ſoutenue par les parlements. Leur rivalité donna aux préſidiaux des ennemis plus puiſſants encore; ces magiſtrats, accoutumés à diſpoſer, ſeuls, en ſouverains, du pouvoir ſuprême, ne virent pas ſans inquiétude s'aſſeoir à côté d'eux, quoiqu'au deſſous d'eux, des juges, inveſtis auſſi du privilege de rendre des déciſions ſans appel. Habitués à la dépendance, aux hommages des autres ſieges, ils s'indignerent de voir s'élever une juriſdiction qui s'en trouvoit diſpenſée. Ils n'apperçurent point dans cette nouveauté le ſoulagement des peuples : ils n'y virent que la léſion apparente de leurs droits : ils crurent leur pouvoir bleſſé, parce qu'il paroiſſoit reſtreint.

On ne démembroit pourtant point leur reſſort. On ne touchoit point à leur ſouveraineté. Mais ils ſouffrirent impatiemment qu'on en détournât l'application ſur un moindre nombre d'objets. Des adjoints ſoumis qu'on leur donnoit pour les ſoulager, leur parurent des ennemis ſecrets, & comme des rivaux incommodes qu'il falloit écarter. Ils devoient protéger des magiſtrats deſtinés à ſoutenir comme eux, quoiqu'avec moins d'éclat, la magiſtrature, ils ne leur firent éprouver que l'oppoſition la plus vive & la plus conſtante.

Elle fut portée ſi loin, qu'en pluſieurs endroits les premiers conſeillers pourvus ne purent point

entrer en exercice (*a*). Il fallut un nouvel édit pour en installer d'autres. Dans les lieux même où l'on ne troubla point leur prise de possession, on trouva moyen d'en éluder l'exercice par des chicanes, des détours qui l'anéantissoient. C'est ce ce qu'on peut voir par l'édit de 1566, donné par Henri II, renouvellé depuis par Louis XV (*b*), & dont les dispositions, quoique sages, constatent d'un côté l'aversion des parlements pour des tribunaux qui leur paroissoient des especes de rebelles, & de l'autre le peu de précaution que le gouvernement avoit pris contre des préjugés qu'il falloit commencer par éteindre, afin de s'épargner la peine de les combattre.

De cette antipathie, entre deux corps du même ordre, naquit, comme il étoit naturel, l'affoiblissement, l'humiliation du moins puissant. Le supérieur, toujours attentif à maintenir sa prééminence, regardoit comme un affront pour lui tous les pas que son prétendu rival auroit pu faire pour s'élever. L'inférieur traversé, avili, à la sollicitation de ceux même qui auroient dû appuyer sa foiblesse, ne pouvoit que pousser des plaintes impuissantes, l'éloignement ne permettoit pas au gouvernement de les entendre.

L'indifférence même pour tout ce qui ne tend qu'au bien général, les circonstances presque toujours difficiles, les débats non interrompus entre les parlements & le ministere jusqu'en ces derniers temps, ne permirent pas de songer à assurer la consistance des présidiaux, ou du moins de sou-

(*a*) On en trouve aussi les preuves dans les archives de ces mêmes villes dont j'ai déjà parlé.

(*b*) Voyez le Traité des présidiaux, par M. Jousse, conseiller à Orléans.

tenir avec vigueur les tentatives que l'on hasardoit de temps en temps dans cette vue : les cours souveraines étoient toujours sur leurs gardes : elles poussoient même la vigilance ou le ressentiment jusqu'à un excès peu convenable à la noblesse de leur caractere.

Le chef de toutes les compagnies de ce genre en France s'appelle premier président. Ceux des présidiaux avoient cru pouvoir s'approprier ce titre, indifférent par lui-même, & qui ne marque qu'un rang local : un arrêt proscrivit cette usurpation : il ne leur fut permis de se qualifier que présidents premiers.

Ils intituloient leurs décisions jugements souverains : on arrêta cette audace ; on leur enjoignit de ne plus prononcer que par jugement dernier.

D'ailleurs on recevoit sous un autre nom les appels que les plaideurs opiniâtres interjettoient de leurs sentences : on en suspendoit l'exécution : on les infirmoit : on tenoit le public dans une incertitude éternelle à leur égard ; &, encore une fois, les ministres toujours distraits par les intrigues, par la jalousie, par le desir de se conserver dans leurs places, ou d'en chasser leurs rivaux, regardant l'administration de la justice comme une veille indigne de leur attention, ne songeoient pas même à mettre un terme à ces débats, aussi honteux que préjudiciables.

En vain avoit-on donné pour protecteur aux présidiaux, le grand conseil : cette jurisdiction, frappée du même anatheme, toujours chancelante sur un siege, que la proximité du trône n'affermissoit pas, ne pouvoit donner à des établissements éloignés une solidité dont elle-même étoit privée. Cette précaution n'avoit fait que multi-

tiplier les occaſions de débats & de ſcandales.

Enfin une derniere imprudence commiſe dans l'érection des préſidiaux, & dont l'effet a ſubſiſté juſqu'à nos jours, achevoit de les énerver, de les rendre ſans crédit comme ſans utilité.

On avoit cru, comme je l'ai dit, devoir reſtreindre les limites de leur juriſdiction ; & l'on avoit pris pour meſure une ſomme déſignée, par la valeur numéraire des eſpeces dans ce temps-là. On ne leur avoit permis de juger, en dernier reſſort, que juſqu'à la concurrence de 250 livres de capital, ou 10 livres de rente (*a*), & 500 livres de principal, ou 20 livres de rente, à la charge de l'appel.

L'argent alors ne valoit en France que 14 livres 10 ſous le marc.

Cette valeur s'étoit bientôt augmentée : cent ans après, elle avoit déjà doublé. Le terrein dans lequel les préſidiaux avoient été cantonnés s'étoit retréci d'autant. Ils étoient nés avec le droit de juger des objets à peu près de 18 marcs d'argent. En grandiſſant ils avoient vu diminuer leurs forces. Sous Louis XIV, leur compétence étoit reſ-

---

(*a*) Cette fixation peut donner lieu à une remarque que perſonne n'a encore faite, c'eſt que ſous Henri II l'intérêt de l'argent n'étoit qu'au denier vingt-cinq ; car il eſt bien probable que l'une de ces deux dénominations étoit le produit légal de l'autre. Il auroit été trop bizarre de donner aux préſidiaux une compétence plus étendue ſur les capitaux que ſur les revenus : mais il réſultera auſſi de cette vérité inconteſtable, des conſéquences fort étranges : c'eſt que l'argent étoit donc alors plus commun en France qu'aujourd'hui ; c'eſt que le commerce y étoit plus floriſſant ; c'eſt que la confiance y étoit mieux établie : tous paradoxes, je l'avoue, très-incroyables, & cependant démontrés, à ce qu'il me ſemble, par la modicité de l'intérêt légal de l'argent.

treinte à moins de 9 marcs, & dans ces derniers temps elle alloit à peine à cinq.

C'eſt le fruit de l'uſage abſurde établi cependant par toute l'Europe, d'exprimer la valeur moderne des monnoies par les dénominations anciennes qui n'indiquent pas les changements que cette valeur a ſubis, & dérangent tous les rapports que l'on pourroit établir en ce genre d'un ſiecle à l'autre. Le mot de *livre*, inconſéquent & toujours trompeur, s'il avoit un ſens, devroit être banni de la légiſlation & de tous les actes civils : on ne devroit y employer que celui de *marc*. Il n'y a pas de variation ſur le poids, & comme il y en a rarement ſur le titre, cette dénomination immuable préviendroit les mépriſes, les pertes réelles que produit celle qui eſt en uſage; abus qui portant ſur preſque tout ce qui ſe paſſe dans la ſociété, a plus d'influence qu'on ne le croit, ſur les mœurs, ſur le gouvernement même.

Il a infiniment contribué à l'extenſion du deſpotiſme dont on remarque avec effroi les progrès de toutes parts : & peut-être eſt-ce une des conſidérations qui a empêché qu'on ne le ſupprimât. Toutes les dépenſes des rois, autres que celles qui tiennent à la conſommation journaliere, les appointements de leurs officiers, ceux de leurs ſoldats ayant été fixés d'après l'ancienne évaluation, & n'ayant pas reçu l'accroiſſement nominal dont les métaux ſe ſont trouvés ſuſceptibles, les princes ſe ſont trouvés plus riches, & par conſéquent plus puiſſants. L'effet de cette erreur eſt trop doux aux yeux des hommes puiſſants, pour qu'on puiſſe ſe flatter de la voir rectifier.

Les préſidiaux, par ces différentes cauſes réunies, n'avoient donc jamais rempli aucune des

vues d'utilités qui avoient illustré leur naissance. Ils languissoient dans l'inaction & l'opprobre.

Une des premieres attentions du jeune roi de France, à son avénement, avoit été de leur rendre du moins une partie de leurs anciens pouvoirs. On avoit étendu leur jurisdiction, par une premiere ordonnance. Mais l'exécution en avoit encore souffert des difficultés.

La révolution de 1770 avoit confirmé & rendue incurable la haine qui avoit toujours subsisté entre les parlements & le grand conseil, appellé à cette époque mémorable pour les remplacer. Il étoit difficile que les premiers vissent de bon œil les protégés, & en quelque sorte les enfants d'une cour qui, en remplissant leurs sieges, les avoient exposés au plus grand danger qu'ils pussent redouter, à celui de devenir inutiles. On devoit donc s'attendre à voir renaître des combats, & en effet, on voyoit déjà des escarmouches. Le législateur est intervenu pour les appaiser. Il a rendu, l'édit que voici :

Edit du Roi, portant réglement pour la jurisdiction des présidiaux, donné à Versailles au mois d'Août 1777, registré en parlement le 12 Août 1777.

LOUIS, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre : A tous présents & à venir : Salut. Les rois nos prédécesseurs, attentifs à perfectionner l'administration de la justice, ont cru qu'il étoit de leur sagesse d'en rendre les formes moins dispendieuses & moins longues à l'égard des affaires légeres & d'un modique intérêt, ordinairement contestées entre des parties pauvres, & presque toujours susceptibles d'une décision facile. C'est dans cette vue qu'ils ont donné aux principaux bailliages & sénéchaussées du royaume le pouvoir de juger, soit en dernier ressort, soit à la charge de l'appel, mais avec exécution provisoire de leurs jugements, les contestations qui

n'excéderoient pas les ſommes ou valeurs déterminées par le premier & le ſecond chef de l'édit des préſidiaux. L'é-ɛabliſſement de cet ordre de juriſdiction, ſi propre à abré-ger & à ſimplifier un grand nombre de conteſtations, ıyant néanmoins donné naiſſance à de nouvelles difficul-és concernant la nature ou la valeur des objets ſuſcepti-oles d'être jugés préſidialement, les loix intervenues dès 'origine de cet établiſſement ont determiné des regles pour es évaluations, d'après leſquelles les objets conteſtés de-neureroient ſujets à la juriſdiction préſidiale, & en mê-ne temps ont déferé aux juges préſidiaux eux-mêmes, la charge de l'appel en nos cours, ſous le reſſort deſ-quelles ils ſont établis, le jugement de toutes conteſtations elatives à leur compétence. La néceſſité des circonſtan-es particulieres a depuis engagé le roi Henri III à attri-uer en 1574 à ſon grand-conſeil la connoiſſance des at-eintes portées à la juriſdiction préſidiale; & des loix poſ-érieures ont plus diſtinctement déterminé l'objet de cette ttribution, en chargeant le grand-conſeil de juger les con-ićts entre les parlements & les ſieges préſidiaux. Le compte ue nous nous ſommes fait rendre de l'exécution de ces ifférentes loix nous a fait connoître d'un côté que le oyen extraordinaire adopté en 1574, pour aſſurer le aintien de la juriſdiction préſidiale contre la réſiſtance ue quelques-unes de nos cours paroiſſoient y oppoſer, eſt plus néceſſaire depuis qu'une expérience de deux ecles a pleinement établi l'utilité de la juriſdiction pré-diale; de l'autre, que l'obligation où ſont nos ſujets de enir des provinces les plus éloignées de notre royau-e, plaidér en notre grand-conſeil ſur la compétence ou compétence du préſidial, relativement à l'affaire la plus gere, va directement contre le but de l'inſtitution de la éſidialité, & occaſionne une ſurcharge exceſſive au pré-dice de nos ſujets, par l'exécution même de diſpoſitions ıi tendoient à leur ſoulagement. Nous avons reconnu, une autre part, que le recours fréquent des préſidiaux grand-conſeil contre les parlements leurs ſupérieurs gitimes & naturels, a l'inconvénient d'annoncer une ntradiction qui n'exiſte plus, d'altérer la ſurbordination, nduire les préſidiaux à de faux principes ſur leur conſ-ıtion, & d'exciter ſouvent des troubles & des débats cheux que l'exercice de la juriſdiction préſidiale, rame-e aux termes de ſon inſtitution, n'occaſionneroit point,

& qui tournent au grand préjudice & de nos ſujets & de l'adminiſtration de la juſtice. Entiérement occupés du bonheur de nos peuples, & pénétrés de mêmes vues qui ont porté nos auguſtes prédéceſſeurs à inſtituer la préſidialité, nous avons cru d'abord devoir rendre à cet établiſſement l'utilité que le changement des valeurs numéraires & l'augmentation du commerce lui avoient fait perdre peu-à-peu; & nous avons, dans cette vue, augmenté les ſommes dont les préſidiaux ont droit de connoître au premier & au ſecond chef de l'édit. Nous nous propoſons maintenant de pourvoir aux difficultés relatives à l'exercice de cette juriſdiction, en déterminant les objets de ſa compétence d'une maniere préciſe, & qui ne permette preſque plus aucune incertitude. Nous regardons comme une partie du bienfait dont nous voulons faire jouir nos peuples, la liberté que nous croyons devoir leur laiſſer d'en uſer ou de n'en pas uſer. Nous avons jugé, par les mêmes vues, devoir ſurpprimer abſolument le ſecond chef de l'édit, qui introduit dans beaucoup de conteſtations un degré de plus de juriſdiction, ſans produire d'ailleurs des avantages qui balancent cet inconvénient. Enfin, nous avons jugé à propos de rétablir, à l'égard des conteſtations ſur la compétence préſidiale, les regles primitives portées par les édits de Janvier 1551, & de Mars de la même année, en ajoutant aux diſpoſitions de ces loix les meſures les plus efficaces, pour que l'inſtruction & le jugement de ces conteſtations ſoient auſſi ſommaires & auſſi peu diſpendieux qu'il eſt poſſible, & qu'il ne puiſſe d'ailleurs être porté aucune atteinte à la compétence & au dernier reſſort attribué aux préſidiaux, & que nous maintiendrons de toute notre autorité. A CES CAUSES, &c.

ART. I. Les édits & réglements concernant les préſidiaux, & notamment notre édit du mois de Novembre 1774, portant ampliation de leur pouvoir, ſeront exécutés en ce qui concerne ſeulement le premier chef de leur compétence; ſans que les parties, pour procéder au préſidial en premiere inſtance, ſoient tenues, à l'avenir, de prendre aucune commiſſion, dont nous les diſpenſons par le préſent édit.

II. Abrogeons toutes les diſpoſitions deſdits édits concernant le ſecond chef: Voulons qu'à l'avenir les demandes & conteſtations qui excéderont la ſomme de deux mille livres, ſoient portées, tant en premiere inſtance que par appel, pardevant les juges qui en doivent connoître,

III. Les juges préfidiaux auront la connoiffance en dernier reffort des demandes de fommes fixes & liquides qui n'excéderont pas la fomme de deux mille livres, tant pour le principal, que pour les intérêts ou arrérages échus avant la demande. A l'égard des intérêts, arrérages ou reftitutions de fruits échus depuis la demande, dépens, dommages & intérêts, ils ne feront pas compris dans la fomme qui déterminera la compétence.

IV. Il fera loifible à la partie qui pourfuivra le paiement d'une créance excédant la fomme de deux mille livres, de déclarer qu'à l'effet d'obtenir jugement en dernier reffort, elle entend reftreindre fa demande, tant en principal, qu'arrérages ou intérêts échus, à ladite fomme de deux mille livres ou au deffous; après laquelle reftriction le defendeur demeurera quitte en payant ladite fomme, & ne pourra plus être inquiété ni pourfuivi pour le furplus, en vertu du même titre de créance, foit devant lefdits juges préfidiaux, foit dans aucune autre jurifdiction.

V. Dans le cas où les demandes auroient pour objet des effets mobiliers ou immobiliers, ou des droits incorporels, lefdits juges préfidiaux n'en pourront connoître en dernier reffort que lorfque le demandeur aura déclaré, par acte précis, qu'il évalue ou reftreint fa demande en principal & arrérages, intérêts ou reftitutions de fruits échus à ladite fomme de deux mille livres ou au deffous, fans qu'en aucun cas il puiffe être ordonné de vifite ou eftimation de l'objet contefté.

VI. Voulons qu'audit cas d'évaluation ou reftriction, le défendeur ne puiffe être condamné qu'à payer en deniers la fomme à laquelle le demandeur aura évalué fa demande, avec option néanmoins de délaiffer en nature l'objet qui lui aura été demandé : Voulons pareillement, que dans le cas où il auroit été queftion d'une charge ou preftation annuelle, ladite charge ou preftation demeure rembourfable de la fomme portée par ladite reftriction, pendant l'efpace de cinq ans.

VII. Les reftrictions ou évaluations, autorifées par les articles IV & V ci-deffus, ne pourront être faites par les tuteurs, curateurs, maris, ou autres adminiftrateurs de biens eccléfiaftiques, ou laïques, ni par les bénéficiers, lorfqu'il fera queftion du fonds du droit appartenant à leurs bénéfices : ne pourront pareillement être faites par les mineurs émancipés, ou autres perfonnes qui n'ont pas

la libre diſpoſition de leurs immeubles, dans le cas où il ſera queſtion de la propriété deſdits immeubles ou du fonds des droits qui en dépendent.

VIII. Leſdites évaluations ou reſtrictions pourront être faites, en tout état de cauſe, dans des conteſtations dont les bailliages ou ſénéchauſſees qui ont le droit de juger préſidialement ſeroient ſaiſis, ſoit en premiere inſtance, ſoit par appel. A l'égard des conteſtations dont nos cours ſe trouveroient ſaiſies par la voie de l'appel, les parties ne pourront plus uſer de reſtrictions, ou évaluations pour demander leur renvoi au préſidial.

IX. Leſdits juges préſidiaux ne pourront en aucun cas connoître en dernier reſſort des affaires concernant notre domaine, ou les droits de notre couronne, des matieres du petit criminel, police ou voierie, des réglements entre nos officiers, ou ceux des ſeigneurs, ſur leurs droits & ſur l'exercice de leurs fonctions, ni pareillement des matieres conſulaires, & autres, dont la connoiſſance excluſive eſt attribuée à des ſieges particuliers, non plus que de celles dont la connoiſſance appartient à nos cours des aides, dans les pays où noſdits bailliages & ſénéchauſſées ſont en poſſeſſion d'en connoître.

X. N'entendons pareillement que leſdits juges puiſſent connoître en dernier reſſort des conteſtations ſur les directes & devoirs ſeigneuriaux, quand le fond & la nature de la mouvance ou du devoir ſeront conteſtés, des retraits féodeaux ou lignagers, des interdictions, des ſéparations de biens ou d'habitation, de demandes à l'occaſion deſquelles il s'élevera conteſtation ſur l'état & qualité des perſonnes, ſur celles des héritiers, de femme commune ou ſéparée, d'aſſociés, de gardien noble ou bourgeois, de tuteur ou curateur, ni des oppoſitions ou levées de ſcellés, inventaires ou partages.

XI. Dans le cas où, en ſtatuant en dernier reſſort ſur des matieres de leur compétence, leſdits juges auroient prononcé quelque peine, amende ou injonction contre aucun de nos officiers ou des ſeigneurs, leſdites diſpoſitions ne pourront être exécutées qu'à la charge de l'appel en nos cours, ſans préjudice de l'exécution en dernier reſſort des autres diſpoſitions deſdits jugements; ſans que leſdits juges préſidiaux puiſſent en aucun cas faire aucun réglement ni prononcer comme juges en dernier reſſort, ou enjoindre à aucun juge reſſortiſſant devant eux dans les

cas de l'édit seulement, la publication & enrégistrement d'aucun édit, declarations ou lettres patentes.

XII. Aucune contestation ne pourra être jugée en dernier ressort que sur la réquisition des parties : faisons défenses à nos procureurs de requerir, & auxdits officiers d'ordonner d'office, qu'aucune contestation sera jugée présidialement; pourra au surplus du dernier ressort être requis par les parties, ou l'une d'elles, en tout état de cause; sans néanmoins qu'à raison de ladite réquisition les jugements dont il auroit déjà été interjetté appel, puissent être censés rendus en dernier ressort.

XIII. Lorsque le dernier ressort aura été requis par l'une des parties, lesdits juges seront tenus avant de prononcer aucun autre jugement, de statuer préalablement & séparément sur leur compétence présidiale, & d'ordonner que la cause sera jugée en dernier ressort, ou qu'elle sera jugée à l'ordinaire, à quoi ils procéderont sommairement sur les conclusions de nos procureurs esdits sieges, par une sentence contradictoire avec les parties, ou par défaut, qui ne pourra être rendue par moins de cinq juges; ce qui aura lieu, soit que le présidial ait été saisi de la contestation en premiere instance, soit qu'il l'ait été par la voie de l'appel.

XIV. Dans le cas où l'une des parties se seroit pourvue au parlement, & l'autre au présidial, sur l'appel de la même sentence du juge inférieur, il sera sursis à toutes procédures sur lesdits appels, jusqu'à ce que le présidial ait prononcé sur sa compétence contradictoirement, ou par défaut en la forme portée par l'article précédent, & ce à peine de nullité de tout ce qui seroit fait depuis l'assignation donnée sur l'appel au présidial.

XV. Les sentences que lesdits officiers rendront sur leur compétence, seront sujettes à l'appel, dans le cas seulement où ils auront retenu la cause pour prononcer en dernier ressort. Voulons que leurs dits jugements soient exécutés lorsqu'ils auront délaissé, sans que la partie qui aura requis le dernier ressort puisse en interjetter sous aucun prétexte.

XVI. Les sentences, par lesquelles lesdits juges auront retenu la connoissance d'une contestation pour y prononcer en dernier ressort, passeront en force de chose jugée, s'il n'en est pas interjetté appel dans huitaine après la signification à personne; & sera ledit appel relevé dans le de-

lai de quinze & d'un jour par dix lieues. Voulons que le premier acte de son déclinatoire soit regardé comme un acquiescement, sans qu'en aucun cas elle puisse être relevée de la fin de non-recevoir résultante de l'expiration des délais ou de son acquiescement.

XVII. Les appellations des jugements de compétence seront portées en nos cours; le délai de l'assignation sur lesdits appels ne sera que de huitaine & d'un jour pour dix lieues; & seront lesdites appellations instruites & jugées incessamment & comme matiere sommaire par l'avis de nos avocats & procureurs généraux en la forme prescrite par l'article IV du titre VI de l'ordonnance de 1767.

XVIII. Enjoignons à nos avocats & procureurs généraux de tenir exactement la main à l'exécution des édits & ordonnances concernant la présidialité dont nous chargeons leur honneur & conscience: & seront les appels interjettés en nos cours, de jugements de compétence rendus par lesdits juges présidiaux, jugés suivant les dispositions desdits édits, sans avoir égard à aucun acquiescement des parties sur la compétence desdits juges donné depuis que l'appel aura été relevé; tous lesquels acquiescements, soit qu'ils précedent ou qu'ils suivent le jugement définitif du fonds de la contestation par lesdits juges présidiaux, nous avons dès-à-présent déclaré nuls & de nul effet; ce que nous voulons être exécuté à peine de nullité dont nous nous réservons la connoissance.

XIX. Les appels des jugements de compétence ne seront point suspensifs, & il ne pourra point être accordé d'arrêt pour défendre auxdits juges de passer outre au jugement de la contestation, à peine de nullité & de tous dépens, dommages & intérêts payables tant par la partie que par son procureur solidairement, même d'amende contre le procureur. Voulons qu'il puisse être procédé au jugement de la contestation portée au présidial, nonobstant & sans préjudice desdites appellations, & que les jugements, soit interlocutoires, soit définitifs qui pourront y être rendus, soient exécutés en dernier ressort, si le jugement de compétence est confirmé, ou à la charge de l'appel, si le présidial n'est pas jugé compétent.

XX. Au moyen des dispositions ci-dessus concernant les jugements de la compétence présidiaux de leur ressort, révoquons en conséquence, en tant que de besoin, la disposition de l'article XXVI du titre II de l'ordonnance de 1737, & autres réglements au sujet desdits conflicts,

XXI. Toutes demandes incidentes, dont l'objet réuni à celui de la demande principale excéderoit la somme de deux mille livres, & qui seroient formées depuis la réquisition du dernier ressort, ne pourront être reçues, sauf aux parties à se pourvoir par nouvelle action pour raison desdites demandes, autres néanmoins que celles qui ne peuvent plus être formées, aux termes de l'article IV ci-dessus.

XXII. Il sera statué à l'audience, ou sur délibéré, sur toutes les causes qui seront dans le cas d'être jugées en dernier ressort par lesdits juges présidiaux : leur enjoignons de ne prononcer d'appointement que dans les affaires qui exigeront indispensablement une instruction par écrit; & dans ce cas, leurs épices ne pourront excéder la somme de six livres pour les jugements interlocutoires, & celle de douze livres à l'égard de ceux qui seroient définitifs.

XXIII. Aucun jugement contradictoire ou par défaut, interlocutoire ou définitif, autre que ceux dont il est fait mention dans l'article XV ci-dessus, ne pourra être exécuté en dernier ressort, s'il n'en est fait mention au commencement du dispositif, & s'il n'est rendu au nombre de sept juges au moins, lesquels signeront sur la minute, & dont les noms & qualités seront marqués par le greffier. Ordonnons pareillement aux greffiers d'y faire mention des jugements & arrêts intervenus sur la compétence. Voulons en outre que les dépens soient taxés & liquidés dans les jugements définitifs.

XXIV. Permettons à nosdits officiers, dans le cas où ils ne se trouveroient pas en nombre suffisant, d'appeller d'anciens gradués non suspects aux parties, au nombre de trois au plus, & par préférence nos avocats procureurs desdits sieges, dans les causes où il n'échet de donner de conclusions.

XXV. Les jugements des juges présidiaux, dans lesquels les formalités prescrites par les deux articles précédents, n'auront pas été observées, seront sujets à l'appel en nos cours, encore qu'il y eût sentence de comp tence présidiale, acquiescée par les parties, ou confirmée par arrêt; & seront tenus les appellants d'exprimer dans les lettres de relief d'appel, ou dans la requête par laquelle ils demanderont d'être reçus appellants, qu'ils interjettent ledit appel, attendu que la sentence ne fait point mention qu'elle ait été rendue en dernier ressort, ou qu'elle n'a pas été rendue & signée par le nombre requis de juges, faute de la-

quelle déclaration l'appel ne pourra être reçu, ni les lettres de relief expédiées ; &, dans le cas où l'omiſſion alléguée par l'appellant ne ſe trouveroit pas effective, il ſera purement & ſimplement déclaré non-recevable & condamné en trois cent livres d'amende, moitié envers nous, moitié envers la partie.

XXVI. Tout jugement rendu en conformité des articles XX & XXI ci-deſſus, ſera exécuté en dernier reſſort, ſans que l'appel en aucun cas, même à titre d'incompétence ou autrement, en ſoit recevable, & ſans que nos cours puiſſent, même ſous prétexte d'inſpection de police, prendre connoiſſance de ce qui ſera prononcé par leſdits jugements, relativement aux conteſtations des parties en principal, intérêts, frais & depens. Faiſons défenſes aux officiers de nos chancelleries de ſceller aucuns reliefs d'appel eſdits cas à peine de nullité, & aux procureurs d'occuper ſur iceux, à peine contre les parties de trois cent livres d'amende, moitié envers nous, moitié envers la partie, & d'interdiction contre les procureurs : toutes leſquels peines ſeront prononcées d'office & ſur les concluſions de nos procureurs généraux en nos cours, quand même les parties n'y auroient pas conclu ; & ne pourront, à l'occaſion deſdits appels, être introduits aucuns réglements de juges entre noſdites cours & leſdits juges préſidiaux, ſans préjudice des voies de droit contre les jugements en dernier reſſort.

XXVII. En chaque bailliage & ſénéchauſſée où il y a préſidial ils ne formeront qu'un ſeul & même ſiege, ſans que, dans l'ordre des ſéances & du ſervice, ſoit pour les audiences ou pour la chambre du conſeil, il puiſſe être fait diſtinction des affaires ſujettes au dernier reſſort, & de celles ſujettes à l'appel. Voulons que les unes & les autres ſoient portées indiſtinctement aux mêmes audiences, chambres on ſéances, ſans aucun changement ; quant au ſurplus dans l'ordre ordinaire du ſervice, n'entendons innover, quant aux uſages & à la forme des ſéances de notre châtelet de Paris.

XXVIII. Dérogeons à toutes loix, ordonnances ou réglements contraires aux diſpoſitions du préſent édit, que nous voulons être gardé & obſervé en tout ſon contenu, à compter du jour de ſa publication & enrégiſtrement en nos cours, à peine de nullité de tout ce qui ſeroit fait au préjudice deſdites diſpoſitions. Si donnons en mandement....., &c.

C'eſt à l'expérience à inſtruire le legiſlateur des imperfections qui peuvent ſe trouver dans ſes ordonnances : c'eſt elle, par exemple, qui fera voir ſi les articles XIV & XV pourront s'exécuter ſans embarras ; ſi les délais ou les frais néceſſaires pour faire juger l'appel ſur la compétence, ne produiront pas pour les particuliers une ſurcharge directement contraire à l'eſprit de la loi, & des difficultés capables d'en éluder l'effet.

C'eſt elle encore qui apprendra ſi les articles XXV & XXVI auront une exécution paiſible & entiere ; ſi les préſidiaux abandonnés à eux-mêmes, pourront ſoutenir une exiſtence à laquelle ils ne ſont pas encore accoutumés, & ſi les parlements, pour la reſpecter, n'auront pas beſoin d'une autre inſpection que celle de la loi même.

L'article XXV autoriſe à interjetter appel devant eux, des jugements dans leſquels certaines formalités preſcrites n'auront pas été obſervées ; mais le XXVI interdit l'appel des jugements rendus avec d'autres formalités auſſi indiquées : & ſi la chicane, ſi la mauvaiſe foi, ſi l'ignorance confondent ces limites ; ſi enſuite l'amour-propre, plus naturel encore aux corps politiques qu'aux individus ſéparés, & plus impérieux, veut ſoutenir cette interverſion de la loi, qui en ſera l'arbitre ? Qui prononcera contre la cour ſouveraine, ſi c'eſt elle qui a tort !

Sans doute que le légiſlateur a compté ſur la ſageſſe des magiſtrats, honorés de ſa confiance, & du dépôt de ſon autorité.

Au reſte, s'il eſt permis à un ſujet de faire des vœux d'après une loi, & de ſouhaiter que le pouvoir, une fois occupé des objets utiles, ne ſuſpende point ſa marche bienfaiſante, j'oſerois ici me rendre l'interprête de tous les bons citoyens,

& porter jusqu'au trône l'espoir qu'ils nourrissent de voir enfin établir dans l'administration de la justice un ordre qui y est encore inconnu : de voir disparoître cette bigarrure coûteuse, cette multiplicité accablante, cette rivalité interminable, qui fait, de ce moyen d'assurer la paix intérieure, l'aliment d'une guerre intestne.

Par cet édit même, les présidiaux sont spécialement exclus de la connoissance des affaires *criminelles*, *bénéficiales*, *domaniales*, &c. L'objet de cette restriction est de ménager les tribunaux qui sont en possession de ce terrein fertile, où les passions font germer tant de disputes. Peut-être peu à peu se familiarisera-t-on avec l'idée de les incorporer aux présidiaux, & d'établir, dans cette dispensation précieuse de l'autorité, une unité bien desirable.

Ce qu'on appelle *petit criminel* sur-tout, est peut-être ce qu'il seroit plus intéressant de leur approprier. Des rixes, des grossesses, des débats sans conséquence & sans objet, ne sont jugés par eux qu'en premiere instance : il faut en porter la discussion définitive à cent lieues de l'endroit où ils sont nés : il faut venir plaider de la Rochelle à Paris, pour savoir qui paiera les frais de couches d'une servante, qui accuse un domestique d'avoir été son séducteur : ces idées & bien d'autres sans doute frapperont, avec le temps, le gouvernement, & nous en verrons éclorre des loix, dignes de sa sagesse.

Au reste, celle-ci semble préparer à la destruction absolue du grand conseil. De toutes ses prérogatives, la protection des présidiaux étoit presque la seule qui fut confirmée par l'usage, & que l'on n'attaquât pas directement. En la perdant, il perd sa plus ferme ressource & la plus sensible mar-

que de ſon exiſtence. Eſt-ce un bien, eſt-ce un mal que ſon anéantiſſement ? C'eſt toujours l'avenir qui nous l'enſeignera. Dès à préſent, les avis ſont partagés. Le paſſé juſtifie également les craintes & les eſpérances, les applaudiſſements & les regrets.

Parallele de Paris & de Londres.

Paris & Londres ſont aujourd'hui les deux plus grandes cités de l'Europe, ſans contredit, & probablement de l'univers. C'eſt un petit mérite : c'eſt le bonheur des habitants, & non pas le nombre des maiſons qui fait la gloire d'une ville.

Cependant on voit très-ſouvent des François & des Anglois diſputer ſérieuſement, pour décider, chacun en leur faveur, cette ridicule ſupériorité, ce qui eſt à peu près impoſſible, la forme de ces deux villes ne pouvant pas même ſe comparer. Il n'y a aucune combinaiſon à établir entre leurs forces, leur étendue, & leur population. On ne pourroit réuſſir à fixer les idées à cet égard que par un arpentage exact, & un dénombrement fidelle; or ces deux opérations n'ont pas encore été faites.

Ce qui eſt ſeulement certain, c'eſt que Paris étant à peu près rond, on ne doit pas être étonné de trouver Londres très-long & très-étroit, & d'apprendre que dans les aggrandiſſements journaliers qui s'y font, on s'attache ſur-tout à éviter l'apparence circulaire. La Seine diviſant Paris en deux moitiés preſque égales, la Tamiſe n'a pas manqué de ſe tenir opiniâtrement ſur un ſeul côté de la vaſte & orgueilleuſe capitale qu'elle arroſe : mais on peut dire de ſon antagoniſte, comme de la ſage Marthe, qu'elle *a pris la bonne part.*

Il résulte de cette situation de Londres une distance excessive entre toutes ses parties. Une visite du quartier de Westminster, où loge la noblesse, dans la cité, où s'est fixé le commerce, est un véritable voyage. Pour peu que l'on continue encore à bâtir dans les extrêmités, il faudra établir des postes pour le service de la ville, & l'on ne pourra la parcourir qu'avec des relais. D'un autre côté, la Tamise ne la baignant ainsi que latéralement, tous les avantages usuels que peut procurer une riviere à une ville dont elle traverse le centre, sont perdus pour Londres.

Dans Paris, la surface du terrein étant extrêmement chere & précieuse, on a bâti pour ainsi dire, autant dans l'air que sur la terre : chaque maison est, comme la ville entiere, composée des différents ordres que la société comprend. Le commerce, qui a besoin d'être facilement accessible, occupe le bas : le centre est consacré à l'aisance, qui cherche à réunir la salubrité avec l'agrément : les combles sont la retraite de l'indigence, qui achete, par un surcroît de fatigue, la diminution de ses loyers : ce qui fait souvent, d'un seul bâtiment, une espece de colonie particuliere, qui rassemble beaucoup de familles.

Mes lecteurs comptent d'avance trouver ici une distribution toute opposée, & ils ont raison. Une famille Angloise se trouveroit à l'étroit, s'il falloit qu'elle partageât un même édifice avec un voisin, ou humiliée, si elle en occupoit le haut, tandis que d'autres jouiroient du bas. Pour éviter cet affront, ils ont fait de leurs habitations de véritables échelles où il faut sans cesse monter & descendre : on peut juger de quelle incommodité sont des étages de trois pieces au plus, souvent de deux, & dont une seule a quelque grandeur.

Cette

Cette diſtribution autoriſeroit à croire que Londres eſt beaucoup moins peuplé que Paris : la premiere de ces villes eſt infiniment plus étendue que l'autre : mais ayant des rues très-larges & des places très-multipliées (*a*), ce qui conſacre à l'agrément une partie conſidérable de ſon terrein, chaque maiſon ne contenant qu'un ménage, il eſt probable qu'elle recele moins d'hommes, quoique l'enceinte en ſoit plus vaſte : mais encore une fois, ce ſeroit une bien frivole victoire que celle-là : quelque peuplée que fût la Baſtille, ce n'en ſeroit pas moins le plus horrible des ſéjours.

Un avantage plus flatteur qu'a inconteſtablement Londres ſur Paris, c'eſt le coup-d'œil de l'opulence dans tous les états : ici point de miſere, au moins apparente : les claſſes les plus viles annoncent de l'aiſance, & même quelque ſuperflu.

Les hommes ſont ſimplement, mais chaudement vêtus : les femmes, ſans une affectation frivole de luxe, ont ce qui caractériſe l'opulence. Du linge fin, des mouſſelines choiſies, des mantelets, des tabliers, des chapeaux garnis de larges dentelles, des robes de ſoie, toujours fraiches, des juppons d'un blanc éblouiſſant. La propreté,

(*a*) J'en compte 17 au moins, dont pluſieurs ſont beaucoup plus étendues que la Place royale à Paris ; mais preſque toutes ont le même déſagrément : celui d'être défendues par des grilles inacceſſibles, qui préſentent l'idée d'une propriété excluſive & de la privation dans les lieux qui devroient être ſpécialement conſacrés à la jouiſſance publique. On en a fait des promenades particulières pour les maiſons voiſines qui en ont ſeules les clefs : cela peut être agréable & commode ; mais ce n'en eſt pas moins un attentat contre la propriété commune, & je ſuis étonné, je l'avoue, qu'il ait été commis à Londres ſans reclamation.

extérieure eſt commune aux deux ſexes ; mais la nature des étoffes dont eſt compoſé l'habillement des femmes, la rend plus agréable chez elles.

Et cet éclat n'eſt pas un effort d'un jour, acheté par le ſacrifice de toute la ſemaine : la propreté ici eſt habituelle : on n'y connoît pas cette diſtinction de jours ouvrables, déshonorés par des haillons, & de jours de fêtes, où il faut s'épuiſer par une magnificence onéreuſe. La ſeule fête que l'on y chomme, le dimanche, eſt voué à l'oiſiveté : mais il ne l'eſt pas à l'oſtentation puérile d'un luxe démenti le reſte du temps par de ſales guenilles.

Et, je le répete, cette aiſance eſt générale, au moins dans Londres. J'ignore l'état des campagnes à cet égard : il ne m'a pas encore été poſſible d'aller étudier l'Angleterre hors de la capitale ; qui en fait, après tout, une bien conſidérable portion. J'imagine bien qu'il doit y avoir une différence très-ſenſible : mais c'eſt ſur quoi je ne puis encore avoir que des doutes.

Cette opulence générale à Londres eſt nourrie par pluſieurs cauſes, où l'on retrouvera toujours les Anglois préciſément à l'extrêmité oppoſée à celle où ſe tiennent les François.

D'abord une ſpéculation qui fait honneur aux premiers, c'eſt que la diſproportion exceſſive qui ſe trouve dans la valeur d'une infinité d'objets d'un royaume à l'autre eſt ſenſible ici, ſur-tout dans les objets de luxe. Ce qui eſt eſſentiel à la vie n'eſt pas très-cher à Londres. Le meilleur pain y vaut communément deux ſols & demi la livre, ce qui fait environ cinq de nos ſols (*a*), la viande

---

(*a*) Le ſol de Londres fait à peu près 2 ſols de Paris, & ici tout eſt évalué en ſols Anglois.

choisie ne coûte que 5 sols, & il y en a à meilleur marché. Le beurre est ordinairement à 9 & 10 sols la livre (*a*), la bierre forte, en détail, se paie 3 sols ½ le pot, ou la bouteille de France. De ces prix, plusieurs sont ceux de Paris, & même plus bas.

Celui des légumes est aussi accessible : celui du poisson est habituellement moindre de moitié, souvent des deux tiers : la subsistance journaliere n'a donc rien d'effrayant, & ce qui s'appelle la *vie*, le nécessaire, c'est-à-dire la plus forte dépense du peuple n'est pas plus coûteux à Londres qu'à Paris.

Mais les bénéfices y sont bien plus forts : j'ai déjà parlé du gain que s'approprioient les détailleurs : les gens aisés ont l'équité de ne pas s'en plaindre. Il en est de même des ouvriers : celui dont on acheteroit à Paris la semaine dix, douze francs, gagne ici une guinée & plus : une malheureuse couturiere qui fait des robes, des chemises, ou brode des manchettes, se croit payée, en France, quand elle a gagné, dans 13 à 14 heures de travail, 10, 12 sols ; ici une fille qui veut bien se prêter aux mêmes travaux, reçoit deux shellings, & peut en gagner trois.

Et ce n'est pas avec le soleil qu'elle commence sa carriere, ou à la lueur lugubre d'une lampe en hiver, elle se leve à 7, à 8 heures : elle prend son thé, elle babille avec ses compagnes ; sa journée est complette quand elle a donné au travail les huit heures que le dîner lui laisse, depuis neuf

---

(*a*) La livre de commerce ici ne pese que 14 onces : ce qui, dans le parallele, renchérit les denrées d'un septieme, par comparaison avec les valeurs de Paris.

heures du matin jufqu'à fept du foir, & il en eft de même de tous les états.

Il faut avouer que cette vie eft plus douce, plus humaine, plus jufte que les ufages de France, où la rétribution eft toujours d'autant plus modique que le travail eft plus utile, & où de toutes les profeffions laborieufes, les plus pénibles, celles qui exigent plus d'efforts ou d'affiduité, font toujours les moins lucratives.

D'après cet état des chofes, ce qui compofe la baffe bourgeoifie, le petit marchand, l'artifan, le manouvrier même, doivent être, comme on le voit, infiniment plus aifés à Londres qu'à Paris. Il eft vrai que le drap eft plus cher ; il eft vrai qu'ils paient leurs fouliers fept à huit shellings ; mais la dépenfe de la chauffure & de l'habit ne fe renouvelle pas tous les jours ; mais chacun d'eux recevant une paie journaliere double, pour le moins, & ne dépenfant pas plus pour vivre que l'homme de fa claffe de l'autre côté de la mer, il lui refte un fuperflu bien plus confidérable, qu'il peut appliquer à fon entretien & même à fes plaifirs.

Cet exemple a été violemment allegué ces dernieres années, par des hommes qui fe difoient zélés pour le bien public, & à qui leurs bonnes intentions du moins auroient acquis des droits à la reconnoiffance, fi elles avoient été accompagnées d'autant de bonne foi que d'ardeur ; fi, en prêchant la liberté ils n'avoient exercé le plus odieux defpotifme. Se méprenant toujours, faute d'avoir rien approfondi ; tirant éternellement des conféquences générales de quelques petits faits particuliers dont ils ignoroient les caufes, les économiftes difoient, ils murmurent encore, que le haut prix des denrées eft la fource de la profpéri-

té de l'Angleterre ; que tout y eſt cher, & que le peuple y eſt heureux : d'où ils ont conclu, que pour que le peuple fût heureux de même en France, il falloit ſe hâter d'y rendre tout cher de même, ſur-tout les objets de conſommation.

C'étoit là préciſément la grande mépriſe.

Le peuple n'eſt plus heureux en Angleterre qu'en France, que par la raiſon directement contraire : c'eſt que dans le premier de ces royaumes, beaucoup de choſes, & ſur-tout la main-d'œuvre, étant plus cheres que dans le ſecond, les denrées de premiere néceſſité, les objets de conſommation groſſiere, le pain, la viande, les légumes, la bierre, ſont à peu près au même prix dans les deux, & que, par conſéquent, le peuple y a infiniment plus de reſſources (*a*).

S'il y a une différence auſſi eſſentielle dans le ſort de cette eſpece d'hommes d'un pays à l'autre, il n'y en a pas moins dans leur caractere, dans leur maniere d'être & de travailler. L'artiſan François eſt toujours dans l'humiliation ou la reconnoiſſance : il ſemble avoir les plus grandes obligations à celui qui l'emploie, & l'on s'en prévaut. Le proverbe, *travailler comme un mercenaire*, indique aſſez combien on ménage peu, dans le pays où il eſt en uſage, l'infortuné qui en eſt l'objet.

La moindre augmentation de prix lui fait faire des prodiges d'induſtrie & d'aſſiduité. Il eſt ſuſceptible des idées de gloire & d'émulation. Mal-

(*a*) Apparentes, du moins ; & à Londres, car la mendicité, exceſſivement multipliée en Angleterre, malgré les ſecours, indique quelque vice ſecret & une véritable miſere intérieure. C'eſt ce que je ne pourrai découvrir qu'après avoir voyagé dans les provinces.

gré la bassesse de sa misere, il sacrifie souvent, de lui-même, son gain au plaisir de mieux faire qu'un autre; son excessif dénuement est seul un obstacle à ses progrès.

Et ce qu'il y a de honteux pour nos mœurs, pour nos loix, c'est que l'oppulence qui lui dispute jusqu'à la plus modique solde, le rend responsable même de ses propres bizarreries. Un ouvrage qui lui déplait, elle le lui laisse : elle le force à en supporter la perte; il se résoud de lui-même au sacrifice, par la crainte de perdre ce qu'il appelle une pratique, & s'il avoit la fermeté de s'y refuser, les tribunaux lui en feroient une nécessité. Ils le condamneroient à dédommager le riche capricieux qui se plaindroit d'avoir eu son habit manqué, ou sa boiserie gâtée.

L'artisan Anglois ne connoît point ces entraves, & il est loin de se les donner : il est fier : c'est lui qui a l'air d'obliger, quand il veut bien travailler. Il ne se pique ni d'émulation, ni d'industrie. Une routine servile est son unique mérite. Il finira passablement un morceau d'acier, parce qu'il s'est livré à ce genre de travail exclusivement : mais il ne fera jamais, il ne pensera jamais à faire que la partie bornée à laquelle il se sera fixé. Au bout de trente ans, il est encore au même point.

Demandez à celui qui fait le tour d'une boucle, d'en évuider la chappe, il y échouera. Il ne voit dans son métier qu'un moyen méchanique de gagner tant de shellings par semaine. L'idée de la considération attachée au succès, & de la fortune que produit cette considération, ne le touche point : il aura vécu, il mourra sans avoir jamais donné à sa lime, ou à son ciseau une autre impulsion que celle qu'on lui a enseignée, en lui mettant pour la premiere fois ces outils dans la main.

Auſſi, de jour en jour, ſuis-je plus confondu de leur réputation. Il ſeroit imprudent peut-être de décider ſi, dans la politique, dans la morale, dans l'art de la guerre, dans tout ce qui ſuppoſe l'énergie de l'ame ou la profondeur des reflexions, les Anglois l'emportent réellement ſur les François; mais à l'égard de l'induſtrie mécanique, de cette adreſſe qui ne veut que des doigts légers, animés par un eſprit attentif & capable de ſaiſir pluſieures combinaiſons, je ne crains pas d'aſſurer que, malgré l'éclat de leur renommée, les ouvriers de la Tamiſe ſont, en tout genre, au deſſous de ceux qui languiſſent ignorés & miſérables dans nos atteliers.

Il y a une infinité d'objets où les premiers ne peuvent réellement pas ſoutenir, & ne ſoutiennent pas en effet la concurrence. Ainſi leurs teintures noires ſont d'une imperfection rebutante; ils ne ſavent pas la faire pénétrer dans le tiſſu de certaines étoffes. Leurs chapeaux, par exemple, ne ſont teints qu'au dehors : de ſorte qu'on ne peut pas les couper, ſans que le blanc de l'intérieur ne décele la maladreſſe, l'incapacité de l'ouvrier. Il en eſt de même de leurs dentelles noires. Leurs étoffes de ſoie ſont infiniment plus légeres & moins frappées que les nôtres. Leurs rubans ſont mous, ſans conſiſtance. Toujours attentifs à ſéduire, à tromper les yeux, ils font un damas moitié laine, & moitié ſoie, dont la partie brillante eſt de cette derniere matiere : mais cet aſſemblage inégal, qui couvre une indigence effective, a le défaut de tout ce qui s'appelle *uſe* : il n'a point de ſolidité : la laine mange la ſoie; les deux tiſſus ſe tendent inégalement, en raiſon de leur ſoupleſſe reſpective, & quand l'un a cédé, l'autre qui n'eſt plus ſoutenu ſe dé-

chire bientôt auſſi ; de ſorte que ce que cette impoſture paroît donner d'économie ſur le prix primitif, eſt plus qu'abſorbé par la néceſſité des promptes réparations.

Dans les objets même où les artiſans de la Grande-Bretagne ont une ſupériorité effective, s'il y en a, ce que je n'ai pas encore trouvé, il ne faudroit, je le répete, l'attribuer qu'à la différence du prix de la main d'œuvre; il ne permet aux nôtres, ni de finir, ni même d'inventer. Eternellement comprimés par le beſoin, forcés ſans ceſſe, quand ils travaillent, de chercher à diminuer, non pas leurs fatigues, mais la rétribution qui doit en être l'équivalent, il eſt encore étonnant qu'ils arrivent à quelque propreté dans l'exécution.

Si jamais une heureuſe révolution les délivroit de la ſervitude où les tient l'avarice de l'opulence ; ſi on rétabliſſoit l'équilibre entre leurs ſalaires & leurs beſoins, non pas en renchériſſant le pain amer dont ils n'ont pas en ſuffiſance, mais en portant l'augmentation ſur la ſolde de leur induſtrie, c'eſt alors qu'on la verroit s'exalter ; c'eſt alors que ſe diſſiperoit l'illuſion où eſt encore l'Europe ſur celle de nos rivaux.

Cette illuſion embraſſe tous les genres, & elle eſt peut-être entretenue par les François eux-mêmes. Cette remarque fournit encore dans le parallele des deux nations une différence bien caractériſtique, bien eſſentielle.

L'Anglois ſans aimer ſes compatriotes, ſans ſe ſoucier beaucoup d'eux, ni de leur gloire, les loue ſans ceſſe, avec emphaſe, pour ſon propre honneur. C'eſt lui qu'il veut rendre eſtimable, par le bien qu'il dit d'eux. C'eſt ſon propre orgueil qu'il careſſe, en leur offrant l'encens avec lequel il les diviniſe.

Dans l'intérieur, il se livre bien à la satire la plus amere : les papiers publics sont inondés de fiel : mais un voile national, la difficulté de la langue, cache aux étrangers ces révélations, souvent encore plus sinceres que cruelles.

Hors de leur isle, les Anglois n'ouvrent la bouche que pour faire le panégyrique de tout ce qu'elle produit ; & mettant de l'art jusques dans leur enthousiasme, quand c'est la nation qu'ils louent, c'est du côté du gouvernement qu'ils l'exaltent ; de sorte qu'ils en font un objet d'envie pour les auditeurs, sans les humilier : & quand ils en vantent les individus, c'est du côté des talents, des qualités personnelles : ainsi l'éloge ne semble tomber que sur un particulier ; on n'est pas tenté de le contester, parce qu'enfin il est sûr qu'il y a en Angleterre, comme ailleurs, des talents & des vertus. C'est ainsi qu'on s'est accoutumé, sur-tout en France, à regarder la constitution Angloise, comme la meilleure de toutes, parce que tous ceux qui y sont soumis s'en louent ; & la nation elle-même, comme infiniment supérieure, puisqu'elle est composée de gens que leurs compatriotes ne cessent de célébrer.

Le François, au contraire, étourdi, volage, inconséquent, ne se croit grand que de l'humiliation des autres. La louange lui coûte, & la critique lui plait. Il n'aime, comme les enfants, qu'à détruire : toujours porté à rabaisser ce qu'il se compare, son humeur déprisante s'exerce contre ses compatriotes, comme contre l'étranger, mais, par un renversement d'idées & de procédés très-mal-adroit, c'est la nation qu'il dégrade chez l'étranger, & chez lui ce sont les individus, de sorte qu'à l'entendre, le François, de peuple à peuple, l'emporte sur tous les autres, & cepen-

dant, en détail, il n'y auroit pas, ſuivant lui, en France un homme digne d'eſtime ; ce qui ſoulève tout à la fois l'amour-propre de ſes voiſins, & lui fournit des armes pour ſe venger.

C'eſt ce qui s'eſt toujours vu chez nous dans la politique, dans la guerre, dans les arts. Les ſatires les plus ſanglantes répandues dans l'Europe contre ce que l'Europe admiroit de nos généraux, de nos écrivains, de nos miniſtres, partoient de Paris. Le Maréchal de Villars y étoit abhorré ; Catinat y fut oublié : il auroit éprouvé des perſécutions s'il avoit été poſſible de perſécuter un homme qui avec tant de droits à l'éclat, ſe condamnoit lui-même à l'obſcurité. Le duc de Choiſeul n'a pas eu de détracteurs plus acharnés que des François. Colbert, dénigré par des plumes Françoiſes, n'a été défendu que par un Genevois (*a*).

Si Quinault, ſi les deux Rouſſeau, ſi M. de Voltaire ont triomphé de la jalouſie, ce n'eſt que par les cris de l'Europe qui ont étouffé celui d'une partie de la nation conjurée contre leur gloire. Boileau, Racine n'ont échappé à cette indigne malignité, innée chez les François, que parce qu'ils étoient encore plus adroits & même plus bas courtiſans que grands poëtes. Avec les talents de Virgile & d'Horace ils en avoient l'humeur ſervile & adulatrice. Quand on lit les flatteries de Boileau envers Louis XIV, quand on apprend que Racine eſt mort de déſeſpoir d'avoir déplu à ce monarque ſuperbe, par un trait de gé-

---

(*a*) Je ne parle ici que des critiques injuſtes : & je ne veux pas dire qu'il n'y ait jamais eu de plaintes motivées contre les miniſtres François.

nérosité patriotique, on regrette que tant de mérite ait été joint à tant de foiblesse.

Nous nous battons aujourd'hui pour Piccini, pour Gluck. Mais Rameau n'a jamais joui de sa gloire : mais Lulli n'a été révéré si universellement que parce qu'il n'étoit pas François.

C'est ce qui n'arrive pas ailleurs, & sur-tout dans la Grande-Bretagne. L'Anglois, né haut, mais factieux, embrasse volontiers un parti, & le sert fidellement. Quiconque s'y annonce avec quelque supériorité est sûr de s'y faire des sectateurs qui le prêchent, & chacun d'eux travaille bien plus à l'illustration de son chef qu'à l'ignominie de ses rivaux.

On a depuis quelque temps essayé de transporter dans la littérature Françoise cette méthode Angloise : nos prétendus philosophes ont battu le tambour, & formé des compagnies, rassemblées sous des enseignes : l'encyclopédisme, l'économisme ont eu des soldats devoués & liés par des serments : mais à l'enthousiasme louangeur des Anglois, ils ont joint la manie déprimante & inhumaine de la légéreté Françoise. Bien plus intolérants, il faut le répéter sans cesse, que les théologiens, plus fanatiques, & avec moins de raison, leurs hommages envers leurs dieux, ont été des cris de proscription contre les blasphémateurs de ces idoles : ils leur ont offert plus d'un sacrifice, moins sanglant, mais non moins odieux, que ceux dont le Mexique souilloit le sanctuaire de Vitzliputzly.

Avec de tels procédés il n'est pas étonnant que les Anglois aient dans le reste de l'Europe, en tout genre, une réputation qu'ils sont peut-être loin de justifier, & que les François n'aient pas la moitié de celle à laquelle ils auroient droit de pré-

tendre. Ce sont ces derniers, qui par leurs disputes, leurs dissensions, leurs louanges inconséquentes, ou leurs censures indiscretes, ont affermi la splendeur de leurs fiers rivaux (*a*).

(*a*) Ce que j'avois prévu dans ma lettre sur l'Angleterre (*) n'a pas manqué d'arriver. Des étrangers, & sur-tout des François, m'ont su mauvais gré de la franchise avec laquelle je parle aux Anglois, d'eux, & chez eux : il y a eu des censeurs assez indiscrets, assez peu réfléchis pour en tirer contre moi une conséquence odieuse, & prétendre que cette veridicité chez un peuple à qui je ne devrois, disent-ils, montrer que de la reconnoissance, justifioit tout ce que j'ai éprouvé d'injustices.

Ces reproches ont fait impression sur beaucoup de lecteurs qui ne lisent pas, qui réfléchissent encore moins, & cependant jugent toujours. Il faut bien me défendre, puisqu'on ne cesse pas de m'attaquer. L'ingratitude est un grand vice. Jusqu'à présent on n'a pas beaucoup exercé ma reconnoissance : je serois donc moins excusable qu'un autre d'en manquer.

1°. Je quitterois demain l'asyle que j'ai cherché en Angleterre s'il le falloit payer par des adulations. Pour être bas & rampant je n'avois pas besoin de passer la mer. Avec ces heureuses qualités j'aurois réussi en France comme un autre. C'est en abjurant ici celles qui m'ont valu, chez nous, l'estime des honnêtes gens, que je me montrerois inconséquent & vil.

2°. Supposer que ma franchise puisse déplaire aux Anglois, c'est faire d'eux la plus cruelle satire. Que pourroit-on penser d'une nation qui, aspirant à la gloire de passer pour philosophe, craindroit la vérité, & qui, s'énorgueillissant d'être libre, exigeroit même pour ses imperfections un respect servile ! Il me semble que c'est faire honneur & rendre service aux Anglois que de les apprécier. Tant qu'on n'a fait que les louer il étoit permis de balancer sur le degré d'estime qu'ils peuvent mériter ; mais après avoir

---

(*) *Voy. ci-dessus pag.* 129.

Ce feroit ici le lieu de parler des femmes, de rendre hommage à cette partie de la nation Angloife, faite pour lui concilier les efprits que le defpotifme de l'autre aliène affez fouvent. Mais ce n'eft pas un objet fur lequel il foit permis de hafarder légérement fes obfervations.

En général, elles font ici peu communicatives: il faudroit pour les étudier, un temps que mes occupations me permettroient difficilement de confacrer à cet agréable emploi; il faudroit même mériter de leur part une confiance qu'elles ne prodiguent peut-être pas, & pour la mériter, il faudroit auffi avoir une connoiffance au moins ufuelle de leur langue.

Soit préjugé, foit hauteur, foit timidité, elles ne parlent pas volontiers le François. Celles mê-

---

effuyé la contradiction & l'examen d'un obfervateur impartial, il fera impoffible de leur refufer ce qu'il ne leur aura pas contefté. En perdant beaucoup, même des hommages que leur rend un préjugé aveugle, il leur reftera de quoi flatter un amour-propre raifonnable.

Quand la vérification les rabaifferoit au deffous des François, je ne craindrois pas de le dire, la feconde place après ceux-ci, eft encore affez belle. Les Bretons croient être arrivés à la perfection politique en matiere d'adminiftration intérieure: ils ont donc fait tout ce que leur caractere naturel eft capable d'opérer avec l'aide d'un bon gouvernement. Ils ne peuvent pas aller au delà. Les François, au contraire, toujours contrariés par le gouvernement, toujours flottants entre le defir vague de l'indépendance & l'immobilité douloureufe du defpotifme n'ont encore pu développer aucune de leurs reffources. Si, malgré ces défavantages, ils peuvent encore foutenir l'égalité, par cela même la préférence leur eft due.

Il eft bien étrange que ce foient mes compatriotes qui me faffent un crime de cette obfervation. Je viens d'en dire la raifon ci-deffus.

mes qui l'entendent, n'ont pas toujours la complaisance de le laisser appercevoir : elles aiment quelquefois mieux ne point prendre part à une conversation que de se servir de cet idiome proscrit. Peut-être avec plus de ressources pour leur plaire, parviendroit-on à vaincre cette répugnance. Peut-être faudroit-il employer, pour les y engager, un art qui m'est inconnu, & ne pas se rebuter d'une froideur apparente, qui ôte le desir de le tenter.

Ce que je puis dire, du moins à présent, c'est que l'antipathie des hommes pour tout ce qui est *mode*, *usage François*, ne s'est pas étendu jusqu'à elles. Elles ont su secouer le joug de l'habitude à cet égard : les grandes coëffures, les dentelles fines, les rubans, les déshabillés, les poudres colorées, sont dès à présent en usage à Londres, au moins autant qu'à Paris, parmi les femmes qui se piquent d'élégance.

Celles qui tiennent encore à leurs usages nationaux, & ne se permettent pas de déguiser, par des ingrédients étrangers, la couleur que la nature a donnée à leurs cheveux, ont au moins la ressource des gazes, des dentelles, des mousselines, que l'énormité du prix ne les empêche pas de prodiguer. L'entretien d'une femme, dans quelque classe que ce soit, est infiniment plus ruineux ici qu'en France. J'ai déjà observé combien les superfluités étoient cheres, & l'on conçoit que cette disproportion doit être sensible, surtout dans ce qui tient à la toilette dont le superflu est ici, comme par delà la mer, la partie essentielle.

Les Anglois laissent, sur cet article, à leurs femmes, une liberté absolue, peut-être pour les consoler du peu d'influence qu'elles ont d'ail-

leurs dans la société. Vous trouverez encore à cet égard la même différence entre les deux nations.

En France une femme eſt, préciſément comme un viſir de Turquie : toute-puiſſante d'un côté, réduite de l'autre à l'excès de la dépendance, elle eſt l'objet de tous les hommages, & voit s'éclipſer toute ſa ſplendeur, dès qu'il plait au deſpote qu'on appelle ſon mari. Il n'y a pas d'intrigue qu'elles ne dirigent, point de miniſtres qu'elles ne conduiſent ou ne déplacent ; point de réputation qu'elles ne fixent, en bien ou en mal ; point d'affaires publiques ou privées dont elles ne ſoient le centre & le mobile ; point de fêtes qu'elles n'embelliſſent, & n'animent ; & en même temps, elles ne diſpoſent de rien chez elles : la plupart ſont réduites à une penſion chétive, qu'il faut ſouvent avoir l'humiliation de ſolliciter. Ce n'eſt pas ſeulement de l'indifférence, c'eſt du mépris que les tribunaux leur prodiguent. L'autorité même, qu'elles ſubjuguent individuellement, ne leur montre en général que du dedain & de la dureté.

Exclues du trône national par leur ſexe, les petits trônes particuliers qu'on leur éleve dans les cercles ſont ſouvent ébranlés par des revoltes impunies : il eſt impoſſible d'imaginer avec quelle légéreté on les outrage, avec quelle impudence on les affiche. Jamais il n'y a eu un contraſte auſſi frappant de ſervitude & de pouvoir, réunis ſur la même tête, que dans l'état où nous tenons cette partie charmante, variable, courageuſe & adroite du genre-humain.

Ici elles n'éprouvent

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité ;

elles ne ſe mêlent & ne peuvent ſe mêler des affaires publiques ; elles en paroiſſent même peu jalouſes. Soit indolence naturelle, ſoit habitude, la retraite, une vie libre, mais intérieure, ſemble leur plaire davantage qu'un éclat importun, & qu'il faudroit ſoutenir par des efforts turbulents. Les intrigues du cœur, ſi elles en ont, reſtent cachées (*a*) les ſoins de la famille les abſorbent ; & cependant, je l'ai dit, elles ſont très-curieuſes de leur parure. Elles ſont elles-mêmes la divinite à qui elles en offrent l'hommage.

Leurs maris ne les gênent, ni les reſtreignent ſur cet article. C'eſt un jouet avec lequel ils les amuſent : elles font, en général, une dépenſe en ajuſtements, qui ne peut être compenſée que par la très-grande ſimplicité à laquelle les hommes s'aſtreignent.

(*a*) Il y a à cet égard une très-grande injuſtice dans les mœurs des Anglois. Qu'en France, où le plaiſir de faire parler d'elles eſt pour les femmes une vraie jouiſſance, elles ſoient expoſées aux déſagréments de cette publicité qui les flatte ; c'eſt une eſpece de juſtice ; mais qu'ici, où elles ne la cherchent pas, elles en aient les inconvénients ; qu'on ne ſe permette pas ſeulement de les compromettre verbalement dans les cercles ; qu'on les outrage par écrit ; que les gazettes ſoient remplies d'anecdotes ſcandaleuſes & ſouvent fauſſes, où la précaution de ne donner que la premiere & la derniere lettre du nom des actrices ne fait que rendre la médiſance plus piquante & le coup de poignard plus aigu, c'eſt un des plus grands abus de la liberté d'imprimer, & une des plus cruelles licences qu'il ſoit poſſible de tolérer.

Heureuſement l'indifférence Angloiſe la rend moins dangereuſe. Chacun étant tour-à-tour traduit ſur le théatre mobile des gazettes, on eſt moins affecté du rôle qu'on y joue. Cependant, je le répete, à l'égard des femmes, c'eſt une inconſéquence & une injuſtice.

Du

Du reſte elles ont des droits plus étendus qu'en France. Le divorce leur laiſſe, comme à leurs tyrans, l'eſpoir de briſer la chaîne du mariage, quand elle eſt ſouillée ou inſupportable. Les dettes qu'elles contractent ſont communes, & le mari en eſt chargé. Elles parviennent au trône, & jouiſſent ainſi, par députées, s'il eſt permis de le dire, quand il plait à la nature, d'un empire politique univerſel, que les mœurs refuſent, dans l'intérieur, à chaque individu. Mais ſi cette prérogative leur eſt chere, elles doivent faire bien des vœux pour que la loi Salique ſe ſoutienne en France. Si jamais nous nous en dégoûtions, à coup sûr les Anglois ne manqueroient pas de l'accueillir, & de l'incorporer à leur conſtitution.

Du reſte, il eſt difficile de haſarder un parallele entre le beau ſexe des deux royaumes : l n'y a pas d'égalité encore une fois dans les moyens de s'inſtruire : les Françoiſes ſe montrent, & les Angloiſes ſe cachent. N'y eût-il que le chapeau, ornement inſéparable ici, c'en ſeroit aſſez pour donner aux obſervateurs de la défiance, non pas de celles qui le portent, mais d'eux-mêmes.

Le chapeau eſt un myſtere qu'il faut révérer, & non pas approfondir : il y a tout à parier que Homere avoit écrit ſur les bords de la Tamiſe, auroit donné à Vénus un chapeau pour ſeconder ſa ceinture. Je ne ſuis pas aſſez indiſcret our me haſarder à pénétrer les raiſons qui renent les Angloiſes ſi fidelles à cet appareil : ce que crois avoir éprouvé cependant, c'eſt qu'avec i les beautés ſont communes ici, & ſans lui, les ſont très-rares : mais je n'oſerois le dire tout ut : on me rappelleroit au rouge de nos Franiſes, &, puiſqu'il faut être trompé, j'aime mieux, l'avoue, l'impoſture du chapeau que celle du rmillon.

RÉFLEXIONS

Sur l'arrêt du Conseil d'état du Roi, portant réglement sur la durée des privileges en librairie, donné en Août 1777.

Le Roi s'étant fait rendre compte, en son conseil, des mémoires respectifs de plusieurs libraires, tant de Paris que des provinces, sur la durée des privileges & sur la propriété des ouvrages, sa majesté a reconnu que le privilege en librairie est une grace fondée en justice, & qui a pour objet, si elle est accordée à l'auteur, de récompenser son travail : si elle est obtenue par un libraire, de lui assurer le remboursement de ses avances & l'indemnité de ses frais : que cette différence dans les motifs qui déterminent les privileges, en doit produire une dans sa durée : que l'auteur a sans doute un droit plus assuré à une grace plus étendue, tandis que le libraire ne peut se plaindre, si la faveur qu'il obtient est proportionnée au montant de ses avances & à l'importance de son entreprise : que la perfection de l'ouvrage exige cependant qu'on en laisse jouir le libraire pendant la vie de l'auteur avec lequel il a traité ; mais qu'accorder un plus long terme, ce seroit convertir une jouissance de grace en une propriété de droit, & perpétuer une faveur contre la teneur même du titre qui en fixe la durée ; ce seroit consacrer le monopole, en rendant un libraire le seul arbitre à toujours du prix d'un livre ; ce seroit enfin laisser subsister la source des abus & des contrefaçons, en refusant aux imprimeurs de province un moyen légitime d'employer leurs presses. Sa majesté a pensé qu'un réglement qui restreindroit le droit exclusif des libraires au temps qui sera porté dans le privilege, feroit leur avantage, parce qu'une jouissance limitée, mais certaine, est préférable à une jouissance indéfinie, mais illusoire, qu'il feroit l'avantage du public, *qui doit en espérer que les livres tomberont à une valeur proportionnée aux facultés de ceux qui veulent se les procurer* : qu'il feroit favorable aux gens de lettres, qui pourront, après un temps donné, faire des notes & des commentaires sur un auteur, sans que personne puisse leur contester le droit de faire impri-

mer le texte : qu'enfin ce réglement feroit d'autant plus utile, qu'il ne pourroit qu'augmenter l'activité du commerce & exciter entre tous les imprimeurs une émulation favorable au progrès & à la perfection de leur art. A quoi voulant pourvoir ; le roi étant en fon confeil, de l'avis de M. le garde des fceaux, a ordonné & ordonne ce qui fuit :

ART. I. Aucuns libraires & imprimeurs ne pourront imprimer ou faire imprimer aucuns livres nouveaux, fans en avoir préalablement obtenu le privilege ou lettres fcellées du grand fceau.

II. Défend fa majefté à tous libraires, imprimeurs ou autres qui auront obtenu des lettres de privilege pour imprimer un livre nouveau, de folliciter aucune continuation de ce privilege, à moins qu'il n'y ait dans le livre augmentation au moins d'un quart, fans que pour ce fujet on puiffe refufer aux autres la permiffion d'imprimer les anciennes éditions non augmentées.

III. Les privileges qui feront accordés à l'avenir, pour imprimer des livres nouveaux, ne pourront être d'une moindre durée que de dix années.

IV. Ceux qui auront obtenu des privileges, en jouiront non - feulement pendant tout le temps qui y fera porté, mais encore pendant la vie des auteurs, en cas que ceux-ci furvivent à l'expiration des privileges.

V. Tout auteur qui obtiendra en fon nom le privilege de fon ouvrage, aura le droit de le vendre chez lui, fans qu'il puiffe, fous aucun prétexte, vendre ou négocier d'autres livres ; & jouira de fon privilege, pour lui & fes hoirs, à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocede à aucun libraire : auquel cas la durée du privilege fera, *par le fait feul de la ceffion, réduite à celle de la vie de l'auteur.*

VI. Tous libraires & imprimeurs pourront obtenir, après l'expiration du privilege d'un ouvrage & la mort de fon auteur, une permiffion d'en faire une édition, fans que la même permiffion accordée à un ou plufieurs, puiffe empêcher aucun autre d'en obtenir une femblable.

VII. Les permiffions portées en l'article précédent, feront expédiées fur la fimple fignature de la perfonne à laquelle M. le chancelier ou garde des fceaux aura confié la direction générale de la librairie : & pour favorifer les fpéculations de commerce, il fera donné à ceux qui folliciteront une permiffion de cette efpece, connoiffance de

toutes les permiſſions du même genre qui auront été données à d'autres pour ce même ouvrage, & du nombre d'exemplaires qu'il leur aura été permis d'en tirer.

VIII. Sa majeſté ne voulant pas permettre que l'obtention de ces permiſſions ſoit illuſoire, & qu'on en obtienne ſans l'intention de les réaliſer, ordonne qu'elles ne ſeront accordées qu'à ceux qui auront acquitté le droit porté au tarif qui ſera arrêté par M. le garde des ſceaux.

IX. Les ſommes auxquelles monteront ces droits, ſeront payées entre les mains des ſyndic & adjoints de la chambre ſyndicale de Paris, ou de celui qu'ils commettront à ladite recette, ſans qu'ils puiſſent ſe deſſaiſir de ces deniers que ſur les ordres de M. le chancelier ou garde des ſceaux, pour les émoluments des inſpecteurs & autres perſonnes prépoſées à la manutention de la librairie.

X. Leſdites permiſſions ſeront enregiſtrées, dans le délai de deux mois ſur les regiſtres de la chambre ſyndicale, dans l'arrondiſſement de laquelle ſeront domiciliés ceux qui les auront obtenues, à peine de nullité.

XI. Sa majeſté deſirant traiter favorablement ceux qui ont obtenu, antérieurement au préſent arrêt, des privileges ou continuations d'iceux, veut qu'ils ſoient tenus de remettre, ſavoir, les libraires & imprimeurs de Paris, dans deux mois, les libraires & imprimeurs de province, dans trois mois pour tout délai, les titres ſur leſquels ils établiſſent leur propriété, entre les mains du ſieur le Camus de Néville, maître des requêtes, que ſa majeſté a commis & commet à cet effet; pour, ſur le compte qu'il en rendra, leur être accordé par M. le chancelier ou garde des ſceaux, s'il y échet, un privilege dernier & définitif.

XII. Ledit délai de deux mois pour les libraires & imprimeurs de Paris, & de trois mois pour les libraires & imprimeurs des provinces, étant expiré, ceux qui n'auront pas repréſenté leurs titres, ne pourront plus eſpérer aucune continuation de privilege.

XIII. Les privileges d'Uſages des dioceſes & autres de cette eſpece, ne ſeront point compris dans le préſent. Ordonne ſa majeſté que le préſent arrêt ſera enrégiſtré dans toutes les chambres ſyndicales, imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. FAIT au conſeil d'état du Roi, ſa majeſté y étant, tenu à Verſailles, le trente Août mil ſept cent ſoixante-dix-ſept. *Signé* AMELOT.

Cet arrêt, comme on le voit, eſt rendu ſur des mémoires reſpectifs, ſur une conteſtation élevée entre les libraires de Paris, & pluſieurs de ceux des provinces : c'eſt donc un jugement prononcé ſur des intérêts particuliers plutôt qu'une loi générale : s'il y avoit une partie dont il bleſsât les droits, & qui n'eût cependant pas été admiſe à les faire valoir, elle pourroit, d'après les regles de notre juriſprudence, y former oppoſition, & ſolliciter du ſouverain une diſcuſſion nouvelle, avec l'eſpérance de le faire révoquer. Or, c'eſt préciſément ici le cas.

La partie principale, dans cet arrêt, ce ſont les gens de lettres. Leur proptiété y eſt non-ſeulement reſtreinte, mais détruite. L'article V. en paroiſſant la reconnoître, & l'affermir, y porte une atteinte irréparable. Cependant ils n'ont été ni entendus, ni même appellés.

Il eſt un peu ſingulier peut-être qu'en tout genre, ſous prétexte d'établir la police entre leurs agents, entre les repréſentants ſecondaires, à qui ils confient le ſoin de communiquer leurs productions au public, on s'accoutume à diſpoſer d'eux & de leurs droits. C'eſt ainſi qu'en donnant des ſtatuts aux comédiens, on a fixé non-ſeulement la part des auteurs dans le produit des repréſentations : mais la durée même du droit de leur propriété ſur les pieces. On a prononcé une confiſcation générale au profit des théatres, de tous les ouvrages dramatiques qui ont eu, ce qu'on appelle, trois repriſes : & même, cette confiſcation eſt anticipée par la loi, dans certains cas, lorſque la piece, par exemple, eſt *tombée dans les regles*; expreſſion aſſez ridicule, imaginée pour déſigner une petite recette; de ſorte que, quand une piece ne rapporte pas une certaine ſomme aux comédiens, on les en con-

ſole, en leur abandonnant la piece elle-même.
Les troupes comiques ſont des ogres qu'on autoriſe à dévorer leurs pourvoyeurs, quand la proviſion leur manque.

Par-là le ſuccès & la chûte tournent également au préjudice de l'auteur; s'il réuſſit, ſa gloire lui eſt funeſte; parce que ſes trois repriſes ſont plutôt épuiſées. S'il échoue, au déſagrément d'une défaite, il joint celui d'une perte effective; de maniere ou d'autre on transfere, ſans ſon aveu, ſa propriété à des gens qui n'y ont aucun droit.

Peut-être eſt-ce à eux-mêmes que les gens de lettres doivent attribuer ces mépriſes de l'adminiſtration. Jamais ils n'ont cherché à l'éclairer ſur cet objet intéreſſant. Déſunis entre eux, livrés à des cabales qui les partagent & les énervent en les déshonorant, ils n'ont jamais ſu ſe lier pour défendre leurs poſſeſſions.

Ils ont même fait conſiſter, je ne ſais quelle délicateſſe, à paroître les mépriſer. Ce n'eſt qu'en rougiſſant qu'ils ſemblent reclamer la propriété de leurs productions. Tandis qu'ils ſe courbent aux pieds de ce qu'il y a de plus mépriſable pour obtenir de chétives penſions, ils affectent, au moins en public, de dédaigner le produit honnête, légitime & glorieux, que l'eſtime publique attache à la vente d'un bon ouvrage : jamais ils n'ont ſu faire de démarche ſoutenue, pour obtenir du gouvernement de protéger leur poſſeſſion en ce genre & de réprimer les pirateries qui la violent.

Ce ſont peut-être les hommes ſans talents, parmi eux, qui ont de tout temps fait prévaloir ce ridicule préjugé; & ce ſont aujourd'hui nos prétendus philoſophes qui le ſoutiennent. Il eſt en effet encore plus aiſé de ſéduire la maîtreſſe d'un

ministre, ou ses valets, que la nation; & de surprendre à l'autorité, par la flatterie, des gages annuels sous le nom de pension, que de persuader au public d'acheter un mauvais livre. Aussi les Boisrobert, les Chapelain étoient-ils dans l'autre siecle, & les . . ., les . . . sont-ils dans celui-ci,

» Les mieux rentés de tous les beaux esprits. «

Ce dédain apparent pour les fruits directs & honnêtes de la littérature, n'étoit ci-devant que le résultat d'une avidité paresseuse; mais, grace à la philosophie de nos jours, qui approfondit tout, il est devenu l'objet d'un calcul fin, & d'une théorie très-artistement combinée.

Ce qu'on appelle aujourd'hui les *beaux-esprits*, c'est-à-dire la secte cabalante, écrivante, intriguante, dirigeante de l'encyclopédisme, ne peut se flatter, en littérature, d'aucun de ces succès solides auxquels l'estime universelle, ratifiée par l'aveu du gouvernement, attache une récompense utile. N'étant composée que d'hommes médiocres, ceux de leurs ouvrages, qui n'ont pas le mérite du scandale, meurent avant même que d'avoir été apperçus; les autres, toujours empreints du fiel de la satire, ou des germes de la sédition, n'ont d'éclat que ce que le fanatisme en peut donner, & de tolérance, que ce que l'intrigue & la fraude en peuvent surprendre. Ennemis de la religion & de l'autorité, & par conséquent, toujours proscrits, c'est dans l'ombre que ces hiboux jettent leurs hurlements: c'est en se cachant qu'ils feignent d'appeller le jour.

Ce n'est donc pas à eux qu'appartiendroit jamais le profit des éditions clandestines, dont les

preſſes étrangeres les aident à empoiſonner le public. Ils ne perdent rien au ſacrifice des droits de la littérature.

Au contraire, il leur importe qu'on la croie ſtérile, & que les mépriſes qui s'oppoſent à ſa fécondité ne ſoient pas approfondies. Ils profitent de l'oppreſſion générale, où elle ſemble languir. Etant à la ſource des graces deſtinées à l'indemniſer, ce ſont eux qui ſe les approprient, quoiqu'ils n'aient, en aucun genre, à beaucoup près, droit à des indemnités ; quoiqu'ils n'aient ordinairement à citer, pour titres, que des productions juſtement baffouées, ou non moins juſtement déclarées criminelles.

Qu'on y prenne garde : leurs ſupplications ne ſont jamais ſi hardies, & les efforts de leurs protecteurs ſi fructueux, qu'au moment où ils devroient redouter des punitions. Quand M. * * * expulſé du . . . ., a ſollicité & obtenu 5000 livres de penſion, c'eſt-à-dire, une retraite que n'a pas toujours un officier-général eſtimé, il venoit d'outrager, ſans motif, par ſeul paſſetemps, un homme de qualité, dont le nom, la perſonne & les places, méritoient également du reſpect. Quand le même écrivain a été inveſti du brevet de . . ., & des 3000 livres de penſion qui ſont y attachées, il venoit d'être juridiquement déclaré coupable d'une proſe ſcandaleuſe, après avoir, vingt ans, fatigué le public de ſon ennuieuſe poéſie.

Certainement, cette pluie d'or n'auroit pas été auſſi abondante, dans de pareilles circonſtances, s'il n'avoit eu le prétexte de rappeler & de faire rappeler combien les travaux littéraires ſont ingrats : & ſes lamentations n'auroient encore été que ridicules, ſi l'on avoit pu lui répondre que

ſous des mains dignes de le cultiver, le Parnaſſe rend des moiſſons d'épis, en même temps que de gloire.

On voit donc combien il eſt eſſentiel à cette eſpece d'hommes, non-ſeulement que les gens de lettres ſe plaignent, en général, du peu de fruits de leurs travaux; mais qu'ils aient réellement à s'en plaindre.

Et ce manege leur eſt d'autant plus précieux, qu'ils en tirent encore parti, lors même que, dans la réalité, ils ont ſu ſe dérober à la loi commune, qui fait d'une plume le plus chétif des patrimoines. Perſonne ne connoît mieux qu'eux l'art de rançonner les libraires: il n'eſt rien tel qu'une main philoſophique pour preſſer vigoureuſement ces éponges.

L'Encyclopedie ſeule, par exemple, a valu à l'un de ſes deux rédacteurs plus de deux cent mille livres d'argent comptant: mais n'imaginez pas que ce ſoit tout: dans ce temps là même, le manœuvre ſi richement ſoudoyé par ſes entrepreneurs prétendoit à la gloire de l'indigence littéraire & à ſes reſſources. Il alloit de toutes parts, mendiant de la pitié, & des ſecours. Il fatiguoit le public de ſes lamentations, & les protecteurs de ſes importunités. Pour hâter les largeſſes il feignoit d'être réduit à ſe défaire de ſa bibliothéque.

Socrate, preſque nud, diſoit bien à ſes amis, *ſi j'avois eu de l'argent, j'aurois acheté un manteau*: mais en tenant ce langage, Socrate en effet étoit dans le dénuement: il n'avoit eu ni l'art d'échauffer le public, pour l'engager à prodiguer l'argent à la plus abſurde, la plus imparfaite des compilations, ni celui d'en tirer deux cent mille francs, pour ſa part.

De toutes les eſpeces de mendiants, la plus vile, la plus criminelle eſt celle qui étant au deſſus du beſoin, en emprunte l'apparence pour ſurprendre des libéralités; qui joignant ainſi le menſonge à l'avarice, trompant ſes bienfaiteurs, & dépouillant la véritable détreſſe, embraſſe ſans rougir ſes haillons, parce qu'elle y voit la ſource d'un tréſor.

L'homme vraiment honnête, qui eſt fier en proportion de ſa délicateſſe; dont l'ame élevée à la roideur & la gaucherie qui vont avec les grandes tailles, en tout genre, ne ſait ni intercepter de ſemblables dons, ni ſe piquer de ce honteux déſintéreſſement. Il ſe refuſe à des aſſiſtances qui le feroient rougir. Mais il redemande ſans honte & ſans ſcrupule ce qui lui appartient. Il veut jouir de ſes droits.

Il penſe que depuis le monarque juſqu'au manouvrier, tout ſubſiſtant des rétributions volontaires, ou forcées, attachées aux ſervices, l'homme de lettres qui ſe piqueroit de n'en attendre aucune des ſiens, commettroit un véritable délit contre lui-même, & contre ſa poſtérité; que ſi ſes deſcendants lui ſont redevables de la ſplendeur qu'il donne à leur nom, lui ne le leur eſt pas moins des avantages, qui ſuivant toutes les regles de la ſociété, doivent en être la ſuite. C'eſt à ne ſe pas laiſſer flétrir par des complaiſances, ou des libéralités ignominieuſes, qu'il doit faire conſiſter ſon honneur, & non pas à écarter de ſa maiſon une abondance qui la rendroit en tout ſens encore plus reſpectable.

D'où vient les anciennes familles ſont-elles ſi attachées aux terres dont elles portent le titre? C'eſt que ces noms rapellent ceux des fondateurs qui les ont les premiers illuſtrées. Ce ſont des let-

tres de nobleſſe dont chaque année ſemble augmenter le luſtre, tant qu'une propriété étrangere ne vient pas le flétrir ; & que cette gloire ne s'évanouit pas aux cris du beſoin, ou par l'inconſéquence de la frivolité. N'en ſeroit-il pas de même de l'héritage des grands écrivains ?

La propriété même ici ſeroit d'autant plus flatteuſe, que la nobleſſe ne pourroit être lucrative, ſans être honorable. Le débit d'un livre, ſur-tout après un certain temps, étant proportionné à ſa bonté, un auteur dont les écrits ſoutiendroient cette épreuve verroit ſa fortune croître avec ſa conſidération ; il tranſmettroit, en mourant, à ſes deſcendants des titres qui les rendroient à la fois conſiderés & riches : ils ne ſeroient pas réduits à une illuſtration ſtérile. Comme lui-même, pendant ſa vie, n'auroit pas été flétri par la protection, ſa race, après ſa mort, ne le ſeroit pas par l'indigence. Sans manœuvre, ſans intrigue, elle verroit ſes domaines proſpérer journellement, & la confiance univerſelle y entretenir les principes d'une fécondité ſans ceſſe renouvellée.

Il eſt donc très-intéreſſant pour les gens de lettres que cette matiere ſoit une fois diſcutée & approfondie. Il l'eſt que la nature de ce qu'on appelle privileges en librairie ſoit enfin bien définie, & celle de la propriété d'un auteur ſur ſon ouvrage irrévocablement déterminée.

Peut-être cet examen n'eſt-il pas moins important pour le public lui-même. Si la ſplendeur des lettres contribue, comme on n'en ſauroit douter, à la gloire d'un état ; ſi, aux yeux de la politique, elles fourniſſent tout à la fois un objet précieux de commerce, un moyen de perfectionner les mœurs & un inſtrument propre à maîtriſer les eſprits ; ſi, à tant de titres elles ont

toujours été placées, avec raiſon, au rang des principales parties de l'adminiſtration, il eſt eſſentiel ſans doute de ménager les hommes appellés, par la nature, à les cultiver. Il faut ſe tenir en garde contre le danger de les avilir, plus encore que contre celui de leurs écarts.

L'état actuel des choſes les livre ſans ceſſe à la tentation d'une cupidité infamante. N'ayant rien à prétendre de leurs droits, & ne pouvant rien eſpérer que de leur ſoupleſſe, ils en contractent une habitude de ſe tenir courbés qui nuit à leurs talents, ſi elle les dénature ; & les rend redoutables, ſi elle ne fait que les aigrir : ils rampent pour arriver à des aumônes ſur le Mercure, ſur les Gazettes, qui ſouvent même leur ſont refuſées, ou qui du moins s'accordent avec économie : car pour multiplier les bienfaits, ce n'eſt pas le gâteau que l'on augmente, ce ſont les parts que l'on diminue.

Cependant les moments conſumés à la quête de ces diſtributions ſont perdus, & pour le génie, & pour le public. Le chagrin du refus, ou le reſſentiment de la modicité du ſuccès aſſiegent le premier à ſon retour, & lui cauſent de nouvelles pertes. Ses années s'écoulent, & ſa vigueur s'épuiſe à pourſuivre une proie preſque toujours indigne de lui, ou à la diſputer à ſes rivaux.

La propriété littérairee, bien reconnue, ſauveroit aux hommes à talents cet opprobre ou ce dommage. Ne tenant rien que du public, de qui ſeul, après tout, il eſt honnête de recevoir, & de qui toutes les claſſes ſociales reçoivent, ſans exception, c'eſt uniquement à mériter ſa gratitude qu'ils s'appliqueroient : or le ſeul moyen de ſe l'aſſurer d'une maniere durable, étant de lui préſen-

ter des ouvrages dignes de ſon eſtime, ils auroient tout à la fois un aiguillon de plus pour les animer dans leurs études, comme un frein pour les contenir dans leurs écarts.

Je crois donc me conformer à mon plan & rendre un vrai ſervice à la nation en traitant ce ſujet. Avant tout, il faut fixer les idées, & tâcher d'établir des principes sûrs. Il faut ſavoir, au juſte, ce que n'eſt pas, & enſuite ce qu'eſt un privilege en librairie. Nous examinerons après, ſi cette eſpece de conceſſion doit être éternelle, ou ſi l'autorité peut ſe permettre de la reſtreindre.

§. I.

Des privileges en librairie. Qu'ils n'ont rien de commun avec les privileges excluſifs dans les arts.

On appelle du même nom la patente qui autoriſe un fabriquant à manufacturer ſeul une étoffe, & celle que demande un écrivain qui veut ſeul être en droit d'imprimer ſon ouvrage. On en a conclu, que toutes deux étoient de la même nature, & qu'il falloit les apprécier d'après les mêmes regles.

Rien cependant n'eſt ſi différent : le tort qui réſulte de cette confuſion pour la littérature, eſt un des maux qu'il faut ajouter à la longue liſte de ceux qu'a produits l'équivoque.

Si tous les hommes étoient équitables, il ne faudroit point de privileges, même dans les arts. Il n'y auroit point de citoyens, qui pour jouir d'une découverte utile, ne s'empreſſaſſent de rendre hommage à l'inventeur, & à qui la reconnoiſſance n'imposât un tribut deſtiné à l'indemniſer des recherches, des travaux dont elle feroit le fruit. Mais, comme ce ſentiment de juſtice ſtérile céde

presque toujours, dans les associations humaines ; à celui de la cupidité, on a été forcé d'accorder, dans les arts, aux particuliers qui s'y frayent des chemins nouveaux, ce qu'on appelle des privileges, c'est-à-dire, la faculté d'empêcher, pendant un temps fixé, que personne y marche sans leur aveu.

Vu de ce côté, ce mot emporte l'idée d'une restriction au droit commun. Il présente d'abord une acception peu favorable ; mais a-t-il, peut-il avoir en librairie la même signification ? Y produit-il les mêmes effets ?

Quand on assuroit au seul Vanrobais, dans un district marqué, la prérogative de faire seul les draps qui ont rendu ce nom fameux, on ôtoit à quiconque avoit des doigts industrieux, & de belle laine à sa disposition, le droit qu'il tient de la nature de la filer, de la teindre, d'en faire un tissu moëlleux au toucher & agréable à la vue. On sacrifioit à l'industrie d'un particulier celle de toute une contrée.

Mais, quand on donne à un Racine, à un La Fontaine la faculté exclusive de multiplier les copies de leurs chefs-d'œuvre, assurément, on ne fait tort à personne : cette exclusion n'empêchoit pas Pradon de produire sa Phedre sur la scene ; elle n'auroit pas empêché La Motte de faire dialoguer ensemble un loup & un agneau à sa maniere, s'il l'avoit voulu. Ce qui est interdit ici, ce n'est donc pas, s'il est permis de parler ainsi, & puisque je suis forcé d'employer des expressions triviales, en traitant un objet si noble, de faire du drap comme Racine & La Fontaine, mais de prendre le drap fait par eux, de le vendre sans leur participation, & sans le leur payer. Premiere distinction frappante & décisive, qui

place les privileges en librairie, dans une classe séparée de tous les autres.

Il y a plus : qu'un méchanicien habile construise une machine inconnue, qu'un manufacturier intelligent exécute sur ses métiers une nouvelle espece d'étoffe, ils peuvent n'avoir pas atteint la perfection. De nouvelles vues ajoutées aux idées primitives qui ont conduit leur main, rendroient leurs découvertes plus avantageuses ; le privilege qui arrête les concurrents est un obstacle aux progrès de l'art. Qu'on le donne d'abord à la nécessité d'assurer à l'inventeur une récompense, à la bonne heure ; mais ces fers ne peuvent, ni ne doivent être éternels : le temps & la politique viennent bientôt les rompre : une captivité passagere fait place à une indépendance utile.

En est-il de même en littérature ?

Un ouvrage sort du cerveau de l'auteur aussi parfait qu'il peut l'être ; ou du moins, s'il est susceptible de quelques degrés d'amélioration, ce n'est que de la main paternelle qu'il peut les recevoir. Il en reste nécessairement au point où la puissance qui lui a donné le jour, l'a laissé. Le public souhaiteroit assurément qu'on pût lui présenter un poëme meilleur encore que le Lutrin ; mais souffriroit-il qu'une main, même habile, osât se hasarder à le réformer, & qu'on entreprît une nouvelle édition chargée de suppléments étrangers ? Non sans doute : la restriction qui concentre dans une seule main le droit d'imprimer le Lutrin, tel qu'il est, n'est donc pas préjudiciable aux progrès de la poésie, comme pourroit l'être à ceux de l'industrie, la défense d'imiter & de rectifier une dessein nouveau, ou un machine récemment construite.

Ce n'est pas tout. Pour imiter une machine,

pour contrefaire une étoffe, il faut du temps & quelque adresse. Les copistes, en ce genre, ne peuvent pas être des hommes tout-à-fait dépourvus de talents : il faut deviner le secret de l'artiste, ou saisir avec une précision scrupuleuse les mesures auxquelles il s'est assujetti : tout le monde n'est pas capable de cette infidélité qui exige une espece de génie particulier, & dont les opérations sont pénibles.

D'ailleurs, le desir de la hasarder ne peut naître que du succès assuré de l'objet qui l'excite. Quand elle a lieu, l'inventeur a déjà reçu, ou est assuré de recevoir sa récompense par l'emploi que la célébrité de sa réussite lui vaut.

Enfin le public instruit par cette célébrité même préférera toujours de s'adresser à l'inventeur primitif, par qui il se flattera, avec raison, d'être mieux servi, plutôt que de se mettre à la discrétion du copiste, en qui il ne peut pas avoir autant de confiance. Par-là les privileges dans les arts peuvent paroître moins nécessaires, ou les infractions qui les éludent plus excusables. Mais je demanderai encore ici, comme dans les deux articles précédents : en est il de même en littérature ?

Quand un auteur donne son ouvrage au public, il se livre sans réserve & sans limitation. Les lecteurs avides de ses idées & de la maniere dont elles sont rendues les retrouvent aussi bien, dans l'imitation furtive que dans la copie fidelle imprimée de son aveu. Un manœuvre servile suffit pour en multiplier à l'infini les exemplaires avec la plus surprenante rapidité.

Enfin, quand un artiste, quel qu'il soit, fait présent au genre-humain d'une invention qui facilite ses travaux ou lui procure des commodi-

tés, il ne s'épuiſe pas tout d'un coup à en fabriquer une multitude de modeles : celui qui s'approprie ſes idées, en les exécutant ailleurs, le prive, ſi l'on veut, d'un bénéfice probable ; mais il ne l'expoſe pas à une ruine certaine ; il l'empêche de gagner, mais il ne lui cauſe pas de perte effective.

Au lieu qu'en librairie, un auteur, ou celui qui ſur ſa foi a haſardé l'édition d'un ouvrage, commence d'abord néceſſairement par y ſacrifier beaucoup d'argent. C'eſt une miſe matérielle accablante, qu'il faut réaliſer avant tout, indépendamment de la miſe ſpirituelle, ſi l'on peut le dire, du manuſcrit ; autre différence eſſentielle qui ne permet pas d'identifier ce qu'on appelle privileges en librairie avec les prohibitions qui portent le même nom ailleurs.

§ II.

Ce que c'eſt qu'un privilege en librairie.

Le préambule de l'arrêt du conſeil préſente à ce ſujet des définitions d'après leſquelles, avec toutes les lumieres & toute la bonne volonté poſſibles, il ne l'étoit pas de ne ſe point méprendre.

Le privilege en librairie eſt une *grace fondée en juſtice ;* mais ces deux mots ſont incompatibles dans le ſens qu'ils ont ici : à la vérité, une grace n'eſt pas toujours injuſte ; mais une *juſtice* n'eſt jamais une *grace* : il ne pouvoit rien arriver de plus fâcheux pour les gens de lettres, que de voir ainſi métamorphoſer l'hommage rendu à leurs droits, en une faveur ſuſceptible d'être modifiée à volonté.

Cette grace, ſi elle eſt accordée à l'auteur, a-t-elle pour objet de récompenſer ſon travail ? Non cer-

tainement : pour que ce fût une récompenſe il faudroit que cette conceſſion produisît de l'honneur ou du bénéfice : or il ne réſulte, d'un privilege en librairie, ni l'un ni l'autre. L'auteur qui l'obtient eſt même obligé de le payer, ce qui exclut toute idée de gratification.

En l'accordant à un libraire, veut-on lui aſſurer le rembourſement de ſes avances & l'indemnité de ſes frais ? Non encore, on ne lui aſſure rien. Un privilege n'eſt pas un ordre au public d'acheter l'ouvrage auquel on l'adapte : tous les jours on voit des libraires ruinés avec des proviſions de la chancellerie rédigées dans la meilleure forme.

Qu'eſt-ce donc qu'un privilege en librairie ? C'eſt une reconnoiſſance faite par l'autorité publique, de la propriété de l'auteur, ou de ſes ceſſionnaires. C'eſt, en littérature, l'équivalent des actes notariés, ou des jugements qui tranſmettent & aſſurent les droits des citoyens, ſur-tout ce qui compoſe ce qu'on appelle des poſſeſſions civiles. Quand une ſentence adjuge à un particulier un héritage, ou qu'un officier public conſigne dans un contrat la déclaration que fait un propriétaire de ſa ceſſion, le juge ou le notaire ne donnent rien ; ils ne font que conſacrer dans la perſonne de l'une des parties l'authenticité d'un droit antérieur. Il en eſt préciſément de même des privileges dont il s'agit ici.

Ils conſtatent qu'un tel individu eſt vraiment l'auteur d'un tel ouvrage, ou qu'un autre individu a acquis les droits du premier. Le prince eſt un témoin puiſſant & armé, qui, en certifiant cette création ou cet accord, contracte l'obligation de ſe défendre. Le privilege eſt le ſceau, la garantie d'une jouiſſance paiſible ; mais il n'eſt pas la ſource de cette jouiſſance.

S'il avoit la moindre influence ſur la propriété ; ſi un écrivain, après avoir produit ſon ouvrage, n'en devenoit réellement le maître que par l'inveſtiture d'une main étrangere, & qu'il dût ſa paternité non pas aux efforts de ſon eſprit, mais au parchemin qui la publie, le talent ſeroit le plus funeſte de tous les dons. En élevant l'homme au deſſus de l'humanité en apparence, il lui en enleveroit effectivement les plus ſimples prérogatives. Le cordonnier, reconnu ſans conteſtation vrai propriétaire du ſoulier auquel il n'a donné que la forme, ſeroit bien plus favorablement traité par les loix, que Corneille & Racine ; puiſque ceux-ci à chaque élan de leur génie auroient beſoin d'une formalité nouvelle pour conſolider leurs titres.

Premier principe : le privilege ne donne rien à l'auteur ; il ne fait que lui aſſurer la protection due par le gouvernement à toutes les claſſes de la hiérarchie ſociale : c'eſt une barriere contre les invaſions & non pas une libéralité.

Ce point une fois fixé, il eſt aiſé de voir ce qu'eſt ce privilege à l'égard du libraire ; il ne change pas de nature en changeant d'application. Les droits du repréſentant ne peuvent pas être plus étendus, plus ſacrés que ceux du propriétaire primitif ; mais auſſi ils ne peuvent pas être plus reſtreints.

En qualité de marchand, le libraire n'en auroit aucun ; du moins il n'auroit que ceux que donne le commerce ſur les effets abandonnés à ſa circulation. Mais en qualité d'agent intermédiaire, établi par un écrivain entre le public & lui, comme dépoſitaire comptable, ou d'acquéreur ſubſtitué volontairement & moyennant un prix convenu, aux prérogatives de celui-ci, il en remplit conſ-

tamment & complétement la place. Difputer au fecond fa propriété, c'eft méconnoître celle du premier.

Voilà, je crois, des principes, à l'évidence defquels il n'eft pas poffible de fe refufer. Ils font établis, confacrés en Angleterre, en Hollande, en Suiffe, par-tout où l'activité des preffes a exigé une intervention directe du gouvernement pour en rectifier la marche & réprimer les ufurpations en littérature comme dans toutes les autres efpeces de propriétés.

§ III.

De la durée des Privileges.

Un privilege n'étant en librairie que la reconnoiffance d'une propriété préexiftente, il ne peut pas la borner. Si elle eft certaine au moment où il commence, pourquoi cefferoit-elle à celui où il expire? Si l'on s'obftinoit à en faire dépendre la jouiffance du renouvellement du titre, alors on s'engageroit donc à ne pas le refufer.

Le prince, fans contredit, eft le maître d'interdire la faculté d'imprimer un ouvrage qui lui paroît repréhenfible; le refus de l'autorifation, la fuppreffion du livre même, de la propriété de l'auteur, eft alors la peine due à fon délit: c'eft un être dangereux que l'on empêche de voir le jour, ou un criminel que l'on tue pour garantir la fociété des troubles qu'il pourroit y caufer.

Mais quand une fois il a reçu la vie, & que fon exiftence utile ou indifférente, fi l'on veut, n'eft pas à charge à l'état, il n'y a pas de pouvoir qui ait droit de la lui enlever, fans bleffer les loix fondamentales de toutes les affociations humaines. Un privilege ne doit jamais s'éteindre,

ou doit toujours se renouveller, parce que la propriété qui le motive ne peut pas périr.

La nouvelle loi rend un hommage authentique à cette vérité. *Tout auteur*, porte l'article V, *qui obtiendra, en son nom, le privilege de son ouvrage, aura le droit de le vendre chez lui.... & jouira de son privilege, lui & ses hoirs à perpétuité.*

Rien de plus sage & de plus juste que cette disposition : il y a cent ans que la raison & l'équité la sollicitoient : la France étoit le seul pays, de ceux du moins où les arts sont en honneur & leurs fruits nombreux, qui la méconnût ; mais la seconde partie de cet article ne contredit-elle pas la premiere ?

Cette faculté sera perpétuelle, *pourvu que l'auteur ne retrocede son privilege à aucun libraire ; auquel cas la durée en sera, par le seul fait de la cession, réduite à celle de la vie de l'auteur.*

Ici certainement il est permis aux gens de lettres de mêler la surprise & la douleur à la reconnoissance. Exclus si long-temps des droits dont jouissent toutes les autres classes de la société, ils n'y sont donc rappellés que pour s'en voir à l'instant privés d'une maniere plus ruineuse & plus humiliante !

Des deux parties de cet article, l'une ne leur donne rien : l'autre leur ôte tout.

La premiere ne leur donne rien. Elle ne fait qu'étendre jusqu'à eux le droit commun, qui veut que tout propriétaire puisse disposer, par lui-même, comme il l'entend, des fruits de son fonds. Certainement s'il y a une propriété sacrée, incontestable, c'est celle d'un auteur sur son ouvrage. Ce n'est pas un domaine acquis comme les autres, par un échange, dont la possession, soumise à des formalités, puisse être quelquefois douteuse, ou

même annullée : la compoſition d'un livre, quel qu'il ſoit, eſt une véritable création ; le manuſcrit eſt une partie de ſa ſubſtance que l'écrivain produit au dehors. Et c'étoit une bizarrerie bien inconſéquente que celle qui l'aſtreignoit à paſſer, malgré lui, par les mains d'un agent ſecondaire, quand il vouloit ſe communiquer au public !

Mais il y a deux manieres de jouir de ſes droits : l'une, en les exerçant par ſoi-même : l'autre, en les aliénant à un prix qui dédommage de la ceſſion : pourquoi de ces deux méthodes n'y en a-t-il qu'une acceſſible pour les gens de lettres ?

Quoi ! leur propriété à l'avenir dépendra de leur patience à ſe livrer aux détails mercantiles du commerce ? leurs terres ſeront confiſquées après leur mort, s'ils renoncent pendant leur vie à les labourer eux-mêmes ; s'ils ont préféré de recevoir en une fois, en argent le produit qu'elles auroient pu leur valoir pendant une longue ſuite de ſiecles ? Quel eſt donc l'objet de cette étonnante reſtriction ?

Un traité entre un homme de lettres & un libraire eſt il donc un délit ? A-t-il quelque choſe de contraire aux mœurs, à l'honnêteté publique ou au repos commun de la ſociété ? Les gens de lettres forment-ils une claſſe dégradée, incapable aux yeux de la loi, de contracter des engagements ſolides ? ou bien les regarde-t-elle comme de ſimples uſufruitiers dont la mort fait évanouir l'empire ? La librairie eſt-elle un négoce honteux dont on ne puiſſe trop ſurveiller les agents, à qui la foi publique ne doive aucune ſûreté, & contre leſquels on puiſſe, ſans ſcrupule, ſe permettre des précautions nouvelles parce qu'ils feroient toujours craindre de nouvelles exactions ?

Il eſt aiſé de reconnoître, dans cette diſpoſition,

l'influence qu'ont eu les clameurs indiſcrétes des gens de lettres contre cette claſſe d'hommes, par qui ils ſe ſont toujours plaints d'être tyranniſés, & dont cependant ils ne peuvent ſe paſſer. Révoltés des chaînes ſous leſquelles ils gémiſſoient; affligés de ne retirer de leurs travaux qu'une fumée ſouvent empoiſonnée par des vapeurs bien malignes; étonnés d'entendre les libraires appliquer à leur commerce les regles d'équité, l'eſprit de ſuite & de conſéquence qui dirigent tous les autres, tandis qu'ils ſe trouvoient eux-mêmes ſoumis à une légiſlation bizarre, capricieuſe, injuſte, qui violoit tous leurs droits: au lieu de remonter à la cauſe éloignée & puiſſante, ils ſe vengoient ſur ces agents plus voiſins & ſans défenſes.

Les voyoit-on réuſſir? On les ſoupçonnoit d'infidélité. Echouoient-ils? C'eſt de la mal-adreſſe qu'on leur imputoit. Montroient-ils avant que de conclurre un marché, une défiance, une économie trop bien juſtifiées par l'état des choſes, par l'incertitude des propriétés littéraires, par le brigandage des contrefaçons? On les accuſoit d'avidité, d'injuſtice, de tyrannie. Prétendoient-ils, après avoir conclu, exécuter les conditions, ou ſe diſoient-ils maîtres d'un manuſcrit, parce qu'ils l'avoient acheté? Les gens de lettres ſe récrioient contre cette rigueur. Comme il y avoit pour la littérature une légiſlation particuliere & abſurde, il ſembloit qu'il y eut auſſi une délicateſſe, une probité dans cette partie, qui ne reſſemblât à rien de ce qui ſe pratique dans le reſte du monde. On en étoit venu au point, qu'à l'aviliſſement réciproque des deux claſſes, un homme de lettres croyoit toujours voir dans un libraire de la diſpoſition à la rapine; & un libraire, dans un homme de lettres, de la pente à la mauvaiſe foi.

Ces derniers parlant plus haut & parlant mieux, quelques fortunes dans la librairie semblant justifier leurs imputations, ils séduisoient plus d'esprits : depuis long-temps on étoit porté à regarder en France, les libraires, comme des especes de vampires, engraissés de toute la substance de la littérature.

Certainement, ce préjugé est injuste ; ou, du moins, s'il peut être fondé, ce n'est pas sur la nature des choses, c'est uniquement sur les abus enfantés par une mauvaise législation. Ni la librairie, ni les libraires, en général, ne méritent cet anathême.

Toutes les especes de commerces qui entretiennent un nombre considérable d'ouvriers, & consomment beaucoup de matieres premieres, sont précieuses à un gouvernement éclairé : mais, s'il s'en trouvoit une qui eût plus d'influence encore sur les esprits que sur les corps, & qui n'employât des bras que pour se ménager le moyen de parvenir jusqu'aux cœurs, elle mériteroit sans doute, par cette double utilité, plus de protection & d'encouragement : & c'est ce que fait la librairie.

Des libraires sont des négociants qui, au lieu de placer leur argent à la banque ou dans l'agiotage des besoins physiques, se chargent de fournir à ceux de l'esprit. Honorés de la confiance d'un homme de lettres, ou substitués à ses droits, ils en font circuler les productions, d'après le traité qui les en a rendus dépositaires ou propriétaires : ils prennent sur eux la fatigue du débit, & y apportent, non-seulement leur travail, mais aussi leurs fonds & leur intelligence ; deux articles, sans lesquels le commerce des livres ne réussit pas mieux que les autres.

Or je demande ce que ces relations ont de

ſcandaleux, ou de criminel ? Je demande pourquoi un traité de cette eſpece eſt annullé par le ſeul fait ? pourquoi, de tous les hommes qui exiſtent ſous des loix, les gens de lettres ſont les ſeuls réduits à une impuiſſance auſſi funeſte ? pourquoi il n'y a point de milieu, pour eux, entre l'exiſtence convulſive d'un marchand détailleur, ou le néant ? pourquoi, enfin, ils ſont condamnés à faire une eſpece de banqueroute, en mourant, & à voir pouſſer dans le même tombeau les engagements qu'ils ont pris ſous la foi publique ?

Qu'on y prenne garde : c'eſt aux libraires que l'on a cru ne pas devoir d'égards ; mais c'eſt aux gens de lettres que l'on en manque. On n'a voulu diſpoſer de leur propriété que dans le cas où elle ſortiroit de leurs mains ; mais c'eſt encore plus, quand elle y reſte, qu'on l'anéantit.

Sans doute, il eſt bon, ſage, utile qu'ils aient le droit de diſtribuer, chez eux, leurs productions : c'eſt une ſauve-garde contre la rapacité qui voudroit leur faire la loi. Il n'y en a aucun qui ne puiſſe dire à un libraire trop meſquin : « Je re- » cevrai moi-même du public le prix que vous » ne voulez pas mettre à mon ouvrage « : mais en même temps que cette liberté leur eſt néceſſaire, pour les garantir d'être trompés, il eſt néceſſaire auſſi qu'ils puiſſent n'en pas faire uſage, pour recouvrer le loiſir que les ſoins actifs du débit leur déroberoient. Il faut que quand ils trouvent un confident honnête & raiſonnable, rien n'empêche celui-ci de leur donner la vraie valeur de l'objet ſur lequel ils fondent leur fortune, ſoit par un traité à temps, ſoit par un tranſport perpétuel.

Or, d'après l'article V, c'eſt ce qui n'aura jamais lieu. En forçant un écrivain à manquer de parole

après ſa mort, on ôte tout crédit à celles qu'il pourroit donner pendant ſa vie. Ce n'eſt pas ſon ceſſionnaire qu'on dépouille; car il n'en trouvera pas : c'eſt lui-même.

Eh, qui voudroit traiter avec un homme dont on ſait que les promeſſes ſont viageres, dont une fievre peut reſilier tous les contrats? Qui oſera donner d'un ouvrage un prix proportionné à ſa valeur; faire la dépenſe d'une édition; riſquer ſa fortune dans une entrepriſe qui peut, à chaque moment, devenir aux yeux du gouvernement une uſurpation?

Je dis une uſurpation : car, d'un côté, l'article II defend aux libraires, après l'expiration d'un premier privilege, d'en ſolliciter un nouveau : de l'autre, l'article V reſtreint à la durée de la vie de l'auteur celle de la premiere conceſſion. Ainſi, dans le cas où celui-ci vient à manquer, ce ſeroit, d'après l'article II, une déſobéiſſance, un crime au libraire d'eſſayer d'obtenir une continuation de ſes droits : & ſi ce cas arrive le lendemain du jour où il a commencé la vente de ſon édition, il en reſtera chargé, ſans qu'il lui ſoit même permis de ſolliciter la compaſſion du gouvernement, pour obtenir la faculté de s'en défaire. Elle pourrira dans ſon magaſin, tandis qu'il verra de toutes parts proſpérer des éditions rivales, poſtérieures à la ſienne, & dont tout le mérite ſera d'avoir été infructueuſes pour l'auteur.

Il n'y aura jamais de libraire aſſez imprudent pour braver un pareil danger.

La propriété littéraire devient donc, par ſa nature même, d'après l'arrêt, un effet qu'il n'eſt plus à l'avenir poſſible de tranſmettre; or, une propriété, dont on ne peut pas ſe défaire, n'eſt

qu'une charge. Cet article, en paroiſſant reſpecter celle des gens de lettres, y porte donc une atteinte irréparable. C'eſt préciſément parce qu'il la concentre dans leurs perſonnes qu'il l'anéantit.

§ IV.

Du droit des Libraires ſur les privileges qu'ils acquierent.

Les privileges en librairie ſont irrévocables de leur nature, tant que l'ouvrage auquel ils ſont appliqués n'eſt pas ſupprimé. Ils doivent être maintenus, ſans réſerves, quant au temps, de même que quant à la valeur. Il faut leur donner une force toujours active, & jamais interrompue, parce qu'ils ſont le gage d'une propriété qui ne peut jamais s'éteindre, ni ſe transférer ſans le conſentement du poſſeſſeur.

Cet axiome eſt conſacré par la loi nouvelle : la raiſon & la juriſprudence ſe réuniront à l'avenir pour l'affermir ; mais il eſt plus difficile, en apparence, de l'adapter à cette eſpece de poſſeſſion, devenue le patrimoine d'une maiſon étrangere à celle de l'auteur.

Quoi ! s'écrie-t-on, dévouer à un eſclavage ſans limites les productions de l'eſprit ? Aſſervir, à perpétuité, les émanations du cerveau d'un grand homme aux caprices d'une ſeule main, qui aura la faculté excluſive de les diſtribuer au public ! La force de Bourdaloue, l'onction de Maſſillon, l'énergie de Boſſuet, ſeront, pour toute la durée des ſiecles, priſonnieres, ſous la ſerrure d'un magaſin unique, dont le gardien, après cent ans de jouiſſance, exercera encore le même deſpotiſme ! Ne faut-il pas que cette prérogative honorable, ou ce bénéfice attrayant circule de

famille en famille, & vivifie plusieurs maisons? N'est-ce pas une espece de conjuration contre le genre humain, que de vouloir s'attribuer, exclusivement, le droit de lui fournir des lumieres, & le gain attaché à cette distribution?

Le préambule de l'arrêt du conseil porte également l'empreinte de ce préjugé accrédité, comme le précédent, par les déclamations peu réfléchies des gens de lettres. *Eterniser les privileges en faveur des libraires, ce seroit*, y est-il dit, *consacrer le monopole, en rendant un libraire le seul arbitre, à toujours, du prix d'un livre.*

Par quelle inconcevable fatalité se fait-il qu'on n'assimile la librairie aux autres objets, que dans le cas où cette confusion peut lui nuire, & qu'on l'en distingue à l'instant où elle pourroit s'en prévaloir?

Les privileges exclusifs sont odieux en général; on en conclut qu'ils ne doivent pas être tolérés en librairie; mais en général aussi le but favori des loix doit être le maintien des propriétés. Les premieres doivent tendre uniquement à assurer les secondes: il faudroit donc en conclure aussi qu'en librairie celles-ci doivent être traitées avec le même scrupule. Point du tout. A l'instant même où, en vertu du droit commun, l'on dispute aux libraires celui des privileges, on leur conteste également celui d'invoquer le même droit commun en faveur de leurs propriétés. Y a-t-il jamais eu d'inconséquence plus révoltante?

Elle le devient bien davantage dans ses détails. Vous trouvez mauvais qu'un seul marchand puisse éternellement imprimer, & vendre les contes enjoués d'Hamilton, ou les drames sublimes de Corneille; au bout de 50 ou de 100 ans, vous voulez que d'autres soient appellés à cette

fonction lucrative : vous prétendez que celui qui l'a exercée jusques-là, en a suffisamment profité, & qu'il faut que tout le monde ait part à ce bénéfice.

Mais, si votre pere, ou vous, avez, il y a 50 ans, acheté une maison 20,000 liv. qu'elle ait été louée pendant tout cet intervalle 100 pistoles par an ; vous avez assurément été remboursé de votre capital au double & plus : que répondriez vous à un homme qui n'ayant pas de maison & n'en voulant pas acheter, viendroit vous dire ? » Vous avez assez long-temps joui de la vôtre ; je » vais demander au gouvernement des patentes » pour en obtenir l'investiture ; il est temps que » je goûte aussi à mon tour du plaisir d'être pro» priétaire «. Vous vous fâcheriez fort sérieusement ; vous crieriez à l'injustice, vous diriez, » que » quand vous l'avez acquise, vous en avez ache» té le fonds, le très-fonds pour vous, votre pos» térité & vos ayant-cause, &c «. Quel est cependant le procès que vous faites à un libraire, devenu acquéreur de bonne foi d'un manuscrit ? S'il n'a pas acheté, sans doute il n'a aucun droit : mais s'il a acheté, il faut bien qu'il jouisse de la chose dont il a donné le prix.

Dans tout ceci ce n'est pas le marchand que j'examine, & ce n'est pas lui qu'il faut examiner : c'est celui de qui il tient ses droits. Encore une fois : toutes les injustices que l'on fera aux libraires ; toutes les vexations dont on les accablera ; toutes les extorsions, par lesquelles on rendra leur profession suspecte, & leur commerce ingrat, porteront sur les gens de lettres, comme toutes les subtilités avec lesquelles l'art versatile de la finance divise & subdivise les impôts, n'empêchent pas que le fardeau entier ne retombe sur les proprié-

taires des fonds : avec toutes ſes fineſſes, elle réuſſit à rendre les fermiers très-malheureux : mais il n'en eſt pas moins vrai que ce qu'elle leur arrache, eſt, juſqu'au dernier ſou, payé par leurs maîtres.

Quoiqu'à tous égards il n'y ait rien qui ſe reſſemble moins que la littérature & la finance, les mêmes procédés y ont les mêmes effets. Les gens de lettres ont pu juſqu'ici avoir quelquefois à ſe plaindre de leurs ſubſtituts : mais, comme je l'ai déjà dit, c'eſt au défaut de l'ancienne légiſlation qu'il falloit l'attribuer ; & cependant la nouvelle leur eſt encore plus préjudiciable.

La premiere ne leur permettoit que des arrangements onéreux : la ſeconde les réduit à l'impuiſſance d'en faire aucun. Or, comme je l'ai dit, ſi, pour ſe garantir d'être tyranniſé, il faut qu'ils puiſſent exercer par eux-mêmes leur propriété, & répondre à l'empreſſement du public, ſans entremetteurs ; il faut auſſi pour leur repos, & pour n'être pas arrêtés dans l'emploi de leur talent, qu'ils puiſſent en appeller, quand ils le jugent à propos, & qu'ils s'en trouvent bien ; ce qui n'aura jamais lieu que quand le libraire verra un avantage, & un avantage ſolide, à traiter avec eux.

Encore ſi, en les réduiſant à la qualité de ſimples uſufruitiers de leurs ouvrages, c'étoit en faveur de leur poſtérité qu'on eût créé cette eſpece de ſubſtitution ; ſi, en reſtreignant leurs facultés civiles à la durée de leur vie, on avoit eu pour objet d'aſſurer le ſort de leur famille, ils auroient peut-être moins à ſe plaindre.

A la vérité, cette compaſſion pour la génération future ſeroit toujours injuſte & ruineuſe ; elle excéderoit toujours les bornes de l'autorité

publique, qui n'est instituée que pour conserver, pour défendre les propriétés. Les gens de lettres auroient également droit de réclamer contre une tutelle d'office, qui les supposeroit soumis à une minorité sans fin. Ils pourroient dire que le fonds subit produit par la vente totale & actuelle du manuscrit, peut faire plus de bien dans une maison qu'un débit long & partiel pendant plusieurs années.

Mais, enfin, ce n'est pas une confiscation arbitraire qui disposeroit de leurs ouvrages : la loi, en les privant du droit commun des citoyens qui est d'user en maîtres des fruits du travail & de l'industrie, leur laisseroit au moins les consolations de la nature ; ils pourroient penser que ce n'est pas pour des étrangers que leurs prérogatives sont enfreintes, & que les chaînes dont on les charge sont le bien des personnes qui leur sont cheres ; mais ils n'ont pas même ici cette illusion.

A qui les sacrifie-t-on ? A leurs lecteurs, & aux ouvriers qui n'existeroient pas sans eux.

La crainte que les livres ne soient trop chers, & les presses des provinces oisives, sont placées dans le préambule de l'arrêt du conseil, au rang des motifs qui ont déterminé la nouvelle loi. Ces deux considérations méritent d'être approfondies.

§ V.

Du monopole en librairie. Qu'il ne peut pas y en avoir.

Monopole, suivant son étymologie, signifie vendre seul : & dans ce sens-là, sans doute, quand la propriété littéraire sera respectée, comme toutes les autres, il y aura du monopole : mais il y en a aussi dans les vignobles d'Aï, de Côte-rôtie, de

Tockay. Les propriétaires des côteaux, à qui la nature a donné le privilege exclusif du nectar qu'on y recueille, sont de ces monopoleurs là : & personne ne s'avise, pour mettre leur vin à meilleur marché, d'autoriser les voisins à aller faire leur vendange.

Ils vendent seuls, parce qu'ils produisent seuls.

Voilà exactement le cas de la littérature, proportion gardée toute fois, entre une excellente bouteille de vin, & un bon livre; espece de comparaison où celui-ci pourroit bien n'avoir pas toujours l'avantage. Ce monopole-là est dans la nature ; & certainement il n'a rien d'odieux.

Mais nous entendons aujourd'hui, par ce mot, toute autre chose que ce qu'il signifioit pour les Grecs : nous désignons par-là une réunion frauduleuse, dans un seul dépôt, de tout, ou de presque tout ce qui existe d'une certaine espece de denrées, dans la vue de les revendre à un prix arbitraire, quand le besoin obligera les consommateurs à venir tous puiser à la même source : ce monopole-là peut-il avoir lieu en librairie ?

Ce ne sera jamais un étranger qui cherchera à s'emparer de toute l'édition d'un ouvrage, ou s'il le fait, il se trouvera dans le cas dont je viens de parler : il aura acquis tous les droits du vrai & unique propriétaire : il ne sera pas plus répréhensible qu'un marchand qui achete la récolte de la Romaney, ou du Clos-Vougeot.

Mais, dit-on, la certitude d'être le seul dispensateur de cette denrée précieuse le rendra avide & despote : il rançonnera le public réduit à ne la recevoir que de sa main : un bon livre appartient à la nation ; il faut le lui procurer au meilleur marché possible, &c.

J'admire

J'admire toujours, avec quelle facilité, ce que la librairie semble avoir de spirituel fait oublier ce qu'elle a de matériel. Parce que c'est aux besoins de l'esprit qu'elle pourvoit, il semble qu'il faille créer pour elle des principes exprès, différents de tous ceux qui sont admis dans le commerce, & sans lesquels il n'y a pas de commerce. Cette inadvertance est d'autant plus étrange, qu'elle a lieu doublement ; mais, comme je l'ai déja observé, toujours en sens inverse. On regarde alternativement la librairie comme une profession vulgaire, & comme la distributrice des fruits du génie : mais on ne se souvient de la noblesse de l'une de ces fonctions que quand il s'agit d'éluder le salaire de l'autre. Centaure infortuné, on lui refuse également du pain, parce que ce n'est pas la nourriture du cheval, & de l'avoine, parce que ce n'est pas celle de l'homme. Quelle dureté !

Sans doute, il est bon que le prix des livres ne soit pas excessif. Qu'on les regarde comme un objet de luxe, ou comme un point d'utilité ; il faut qu'il y ait une proportion entre leur valeur réelle & leur valeur vénale. Mais faut-il tellement exténuer cette derniere, qu'elle soit réduite à rien ?

Indépendamment de la main-d'œuvre méchanique dont le prix doit être borné, il y a comme je l'ai dit, la mise spirituelle de l'auteur, dont il semble qu'on ne devroit pas tant s'occuper à écarter la rentrée. S'il avoit porté ses talents au barreau, dans la médecine, dans l'église même, des rétributions proportionnées à ses succès & à son mérite, n'en auroient-elles pas été le prix ? Une défense bien conduite, un remede qui donne la santé, ou du moins l'espérance, un sermon qui réveille au fond des cœurs la conscience languissante, & rappelle des devoirs oubliés, sont

ſans doute des choſes utiles : la légiſlation cependant s'occupe-t-elle à baiſſer les honoraires que la reconnoiſſance y attache ? Par quelle fatalité la littérature eſt-elle la ſeule carriere où l'on ſoit ſi jaloux de ſemer l'économie ?

Perſonne n'eſt forcé d'acheter un livre : pourquoi envier à un homme de lettres ce tribut, ſi peu onéreux, que chacun de ceux à qui il procurera des idées utiles ou des moments agréables, s'empreſſeroit de lui payer ? On veut que le public ſoit inſtruit à bon marché ; mais, pour l'éclairer, faut-il ruiner ſes maîtres ? Pour être libéral envers les lecteurs, faut-il ſe montrer injuſte envers les génies qui ſe dévouent à leur éducation ?

Il ſeroit d'autant plus naturel de leur laiſſer une liberté abſolue à cet égard, qu'il n'eſt pas à craindre qu'ils en abuſent : la nature même des choſes a poſé des limites que l'avidité ne franchiroit pas impunément en ce genre. Ce monopole peut être redoutable & fructueux quand il s'applique à la ſubſiſtance du peuple, mais non pas quand il s'agit des beſoins de l'eſprit & des voluptés de l'ame.

Il faut tous les jours du pain. Le dîner d'hier ne diſpenſe pas de la néceſſité de manger aujourd'hui. L'appétit du lendemain n'eſt pas diſſipé par la plénitude de la veille, & l'objet qui le ſatisfait ne peut pas circuler de maiſon en maiſon, en chaſſant la faim, ſans rien perdre de ſa ſubſtance. Le concuſſionnaire qui s'eſt rendu ſeul maître du grain d'un pays eſt donc sûr, à quelque prix qu'il l'éleve, que le beſoin s'efforcera d'y atteindre.

En eſt-il de même en littérature ? L'avidité d'avoir un livre eſt-elle toujours ſi preſſante que le prix n'y faſſe pas un obſtacle ? Il y a quelques oiſifs opulents, chez qui tous les deſirs ſont des paſſions,

& qui prodiguent l'or en tout genre, pour s'épargner le délai dans les jouissances : mais ces transports sont rares, sur-tout en matiere d'esprit. Le grand nombre des lecteurs combine le mérite du volume avec ses facultés, & la disproportion, s'il y en a, les rebute.

D'ailleurs, quand il est trop cher, on a la ressource de l'emprunt. Cette circulation gratuite tue le débit en éteignant la curiosité.

Il n'est donc pas à craindre qu'un libraire chargé d'une grosse édition s'expose au danger d'arrêter ainsi sa vente, en la mettant hors de la portée du commun des acheteurs. Il ne peut la placer rapidement qu'autant que le livre est connu, & celui-ci ne peut l'être, s'il reste à un prix excessif.

Je dirai même plus : loin qu'un privilege exclusif éternel lui donnât la tentation du monopole; j'ose croire qu'il l'inviteroit à la modération, parce qu'il pourroit compter alors retrouver, sur le bénéfice de plusieurs éditions successives, celui qu'il faut aujourd'hui, sous peine de se ruiner, qu'il arrache d'une seule.

Sur cet article l'expérience se joint au raisonnement, pour tranquilliser l'administration. En Angleterre, en Hollande, en Suisse, le débit des livres est abandonné, comme leur fabrication, aux spéculations arbitraires des particuliers. Chacun met à ceux qu'il fait imprimer le prix qu'il juge à propos, & il n'en résulte aucun inconvénient. S'ils sont plus chers qu'en France, c'est par une influence commune à tous les objets de l'industrie, par une suite de la plus grande cherté de tous les matériaux qu'elle emploie. Sans cela ils descendroient d'eux-mêmes à peu près au même niveau que chez nous, & s'y soutiendroient :

cependant, comme je l'ai obſervé, la propriété des gens de lettres, ou de leurs ceſſionnaires y eſt ſacrée. N'eſt-ce qu'en France qu'ils ſeront condamnés à travailler ſans fruit, pour qu'on jouiſſe à bon marché de leurs travaux ?

La réflexion que j'ai faite à leur égard peut également s'appliquer aux libraires : il ſemble qu'on craigne toujours de voir les uns & les autres trop opulents : ce ſont les deux ſeules claſſes de la ſociété à qui l'on conteſte avec auſſi peu de ſcrupule les bénéfices qui doivent dans toute profeſſion honnête récompenſer l'aſſiduité & l'intelligence.

C'eſt, il faut le répéter, à l'indiſcrétion des gens de lettres qu'eſt dû ce préjugé dont eux-mêmes ſont victimes ; & quelques haſards peu communs le fortifient de temps en temps.

On eſt frappé de la prodigieuſe fortune que font certains ouvrages : on combine la promptitude, l'immenſité apparente des rentrées, avec les premieres miſes, & ſur le champ on fait le procès à toute la librairie : elle ſemble atteinte & convaincue d'engloutir trop de tréſors. On ne veut pas voir que ces enlevements précipités ſont extraordinaires, & peu durables. On oublie qu'à côté du berceau, où l'un de ces écrits fortunés a reçu une exiſtence ſi active, ſe trouvent vingt ſépulchres, où ſont enſévelis des ouvrages moins favoriſés, avec les reſſources des familles qui ſe ſont épuiſées inutilement pour leur donner la vie.

A voir l'attention avec laquelle on ſe met en garde contre le ſuccès des libraires, il ſembleroit que leur profeſſion ſoit une eſpece de pactole, où l'or ne coûte que la peine de le recueillir.

Il n'y a cependant pas de commerce où il faille des avances plus conſidérables, & où les rentrées ſoient plus lentes : il n'y en a point même où elles

ſoient plus incertaines, & les entrepriſes plus haſardeuſes.

Le manufacturier qui riſque ſur ſon métier un nouveau deſſin, n'en fabrique d'abord qu'un très-petit nombre de pieces. Il conſulte le goût du public & celui de ſes correſpondants. Eclairé par leurs réponſes, il travaille enſuite ſans danger : il ne multiplie la main-d'œuvre qu'en raiſon des ordres qu'il reçoit, & des envois qu'il expédie ; il ne court plus que le riſque de l'inſolvabilité de ſes débiteurs ; mais il n'a pas à craindre de voir ſes marchandiſes accumulées dans ſon magaſin, y former une maſſe immobile qui l'écraſe.

Le libraire, au contraire, a toujours ces deux périls à redouter. Il eſt encore plus expoſé à ſe voir ruiné, par la ceſſation de ſa vente que par les pertes inſéparables d'une vente rapide. Il ne peut pas conſulter le public ; il n'eſt pas le maître de ne proportionner ſes avances qu'au débit qu'il prévoit ; il faut, ou qu'il reſte ſans rien entreprendre, ou qu'il entreprenne une édition entiere. Quelques sûrs que ſoient les conſeils à qui il s'adreſſe pour apprécier la bonté des manuſcrits qu'on lui confie, l'expérience journaliere apprend qu'il y a dans cette matiere de terribles mécomptes. Les livres, comme tous les autres êtres, ſont ſoumis à une fatalité capricieuſe, qui ne meſure pas toujours les ſuccès ſur le mérite réel,

---- *Et habent ſua fata libelli.*

Eſt-ce un commerce ſujet à tant de riſques, dans lequel il faille tant chercher à diminuer les gains, & à multiplier les dégoûts ?

§ VI.

Que l'intérêt des imprimeurs de province n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour determiner à anéantir en leur faveur la propriété des gens de lettres.

Quelle eſt donc, parmi nous, la deſtinée de la partie de la nation qui ſe conſacre à éclairer l'autre, par la voie de l'impreſſion ? Ce qui pourroit le plus contribuer à la rendre utile eſt préciſément peut-être ce qui la livre avec tant de facilité à toutes les eſpeces d'oppreſſions : c'eſt qu'elle ne fait pas corps. C'eſt que tous les individus iſolés dans le ſilence du cabinet offrent une proie facile à quiconque vient les ſaiſir avec la prépondérance de force & d'autorité que donne une ligue quelconque. Il n'y a pas de bande d'étourneaux qui ne ſe joue impunément de ces cigales.

C'eſt un bien, ſans doute, pour cette république, que ſon indépendance, & même, ſi l'on veut, ſon anarchie. Toutes les fois que les gens de lettres tendent à former des aſſociations civiles, il en réſulte, comme nous le voyons aujourd'hui, le deſpotiſme des confreres brevetés, la décadence du goût & l'aviliſſement de la littérature.

C'eſt la même raiſon qui rend les théologiens ſi turbulents, les gens de robe ſi impérieux; peu importe, à cet égard, l'uniforme; peu importe que les tyrans ſoient en ſoutane, ou en ſimarre, ou en habit court; ce qui eſt triſte & infaillible, c'eſt que, dès que pluſieurs hommes deſtinés à cultiver leur eſprit, ont le droit de former de ces ligues approuvées, que l'on appelle des *compagnies*, ils deviennent bizarres, impitoyables, ambitieux, ſans pudeur, ſans ſcrupule même, &, ce

qu'il y a de plus étrange, ſans raiſon. Quand le plus grand nombre des individus ſeroient des prodiges de ſageſſe & d'honnêteté, le corps n'en ſeroit ni moins fougueux, ni moins abſurde: c'eſt une des plus étonnantes vérités, & en même temps des plus faciles à expliquer que le ſpectacle de la ſociété fourniſſe journellement.

Mais ſi ces êtres factices ſont redoutables pour leurs voiſins, ils ſont excellents pour eux-mêmes. Admirablement armés pour mal faire, ils jouiſſent du reſpect & des ménagements que la terreur aſſure toujours à quiconque l'inſpire, & ceux même qui n'ont pas aſſez de force pour nuire, obtiennent encore quelque ſorte de conſidération, du moins par leur maſſe.

La partie utile & vraiment eſtimable de la littérature n'a pas cette reſſource : voilà pourquoi il eſt ſi facile de l'écraſer en tout ſens ; mais n'eſt-ce pas aux gouvernements à veiller pour elle, & à la ſauver des chocs dont ſa foibleſſe politique ne lui permet pas de ſe défendre ?

Les comédiens forment un corps : on leur a ſacrifié les auteurs dramatiques. Les libraires forment des corps : l'ancienne légiſlation leur avoit ſubordonné les gens de lettres avec autant d'indécence que d'injuſtice. La nouvelle a affranchi ceux-ci d'une partie de cet opprobre ; mais ce n'eſt que pour leur faire d'un autre côté un tort encore plus ſenſible, toujours par la ſuite de cette impulſion victorieuſe de tout ce qui eſt troupe.

Les imprimeurs en ſont une ; leurs intérêts ſont entrés pour beaucoup dans les ſollicitations que l'on a prodiguées pour émouvoir le légiſlateur & lui faire perdre de vue les gens de lettres, pour qui perſonne ne ſollicitoit. Reconnoître indéfiniment leur propriété, *ce ſeroit*, dit le préambule,

laisser subsister la source des abus & des contrefaçons, en refusant aux imprimeurs des provinces un moyen légitime d'employer leurs presses.

Certainement en y réfléchissant on sentira tout ce que ce motif offre d'accablant à l'esprit.

Si, comme je crois l'avoir prouvé, la propriété des gens de lettres n'est pas une chimere, il seroit cruel que le gouvernement se crût obligé de la sacrifier à des ouvriers qui, depuis trente ans sur-tout, la violent avec une impudence odieuse.

Ce moyen de les occuper pourroit être legal; mais certainement il ne sera jamais légitime.

Pourquoi faut-il que ce soit aux dépens des gens de lettres que l'administration se charge de procurer de l'emploi à des hommes qui ne leur rendent aucun service? Leurs presses sont-elles donc si précieuses à l'état, qu'il faille, pour les entretenir, les autoriser à dévorer la littérature entiere, & la substance des hommes à talents qui la cultivent?

On craint qu'ils ne soient oisifs, ou qu'ils ne se livrent à des contrefaçons! Mais n'y a-t-il donc point de milieu pour eux entre le vol & la paresse? Faut-il les soupçonner de n'avoir d'activité que pour le brigandage?

Veiller à la sûreté des grandes routes c'est, sans contredit, ôter des ressources aux scélérats attroupés qui les infestent: mais s'avise-t-on, par pitié, & de peur qu'ils ne meurent de faim, ou qu'ils ne souillent le jour entier par leurs violences, de les autoriser à continuer de dépouiller les passants qui tomberont entre leurs mains, après une certaine heure?

Le gouvernement ne doit sa protection qu'aux travaux honnêtes & utiles: dans ceux-là même,

ſi les mains s'y ſont multipliées au-delà de ce que le produit naturel peut en entretenir ; au lieu de les y fixer par des complaiſances abuſives, il faut les détourner vers d'autres objets, où leur induſtrie trouvera des places vacantes & un ſalaire aſſuré.

Ce prétexte, par lequel on a ici fait illuſion au législateur eſt d'autant moins fondé, que dans l'état actuel même des choſes il exiſte pour tous les ouvriers dévoués à l'imprimerie des débouchés abondants, ſans compromettre la propriété des gens de lettres, ſans faire de la régénération actuelle l'époque d'une proſcription plus terrible que la ſervitude paſſée.

D'abord la littérature eſt pleine d'ouvrages antérieurs à l'invention de l'imprimerie, ou même d'une date poſtérieure, mais dont les auteurs ont fait préſent à la poſtérité, ſans aucune réſerve. Ceux-là, ſans contredit, appartiennent au public, par le même principe qui conſtitue le ſuzerain propriétaire des épaves reſtées ſans maître ſur ſon domaine ; il eſt permis à tout particulier de ſe porter pour héritier des Virgile, des Ovide, des Ciceron ; quiconque en publie, à l'envie des éditions précédentes, des éditions plus ſoignées, mieux revues, & d'un prix plus modique, partage avec ces grands hommes le titre de bienfaiteurs du genre-humain.

Voilà une pâture intariſſable pour les imprimeurs qui voudront s'exercer ſur des propriétés littéraires, compriſes dans le patrimoine univerſel de tous les hommes actifs & induſtrieux : ces productions éprouvées par le temps ne ſont ſujettes ni aux caprices de la mode ni aux révolutions du goût. La conſommation en eſt journaliere & jamais interrompue : ce commerce expo-

ſe à plus de concurrence, mais auſſi il aſſure un débit beaucoup plus étendu.

Veulent-ils eſſayer des ſuccès & des dangers de la littérature moderne, qui les empêche de s'y intéreſſer ſuivant les voies que la probité preſcrit & que les loix protégent ? Qu'ils recherchent la connoiſſance d'un homme de lettres; qu'ils ſe chargent de ſes droits; qu'ils en deviennent propriétaires, & qu'ils cultivent cette terre diſpoſée à la culture, au lieu de la déſoler par des larcins.

Quiconque ſe ſentira de l'ambition & du courage pourra, aux pieds des Pyrénées, comme ſur les bords de la Seine, faire des entrepriſes avantageuſes. Ce ne ſera plus aux ſeuls libraires de la capitale que cette moiſſon ſera dévolue.

Il y a eu un temps où les provinces lui diſputoient cet avantage. Lyon, Toulouſe, Bordeaux, Rheims, Rouen, avoient des preſſes animées & fécondes, qui vivifioient ſans ceſſe les magaſins du pays. La proſpérité meurtriere des contrefaçons les a preſque toutes tuées ou corrompues. Qui empêcheroit cette rivalité de renaître dès qu'une police ſévere veilleroit à la propriété du débitant de Tarbes, comme de celui de Paris ? Quel imprimeur pourroit ſe plaindre de ſon oiſiveté, ou céder à la tentation du brigandage, dès que le commerce lui ouvriroit une carriere sûre & facile; dès que la force des loix ſeroit employée, non pas à dégrader la littérature, & anéantir ? la propriété qui en réſulte, mais à la protéger.

Alors les manuſcrits ſeroient plus précieux, plus recherchés, & par conſéquent mieux payés. Alors, en reſſuſcitant la confiance, on ouvriroit aux gens de lettres une reſſource aſſurée, & ce qui doit être plus précieux à ceux d'entre eux

qui ont vraiment de la délicateſſe, une reſſource honorable due à leurs ſeuls travaux; une reſſource qui ne ſeroit flétrie ni par des ſupplications honteuſes, ni par des complaiſances infamantes. Alors la gloire qui brille aujourd'hui infructueuſement pour eux au ſommet du Parnaſſe deviendroit un ſoleil fécond qui en échaufferoit le pied. Il y formeroit, à la faveur de ſes rayons, des veines plus ou moins riches, dont ils ſeroient les maîtres de s'approprier en un inſtant le fruit, par une ceſſion abſolue de leurs droits, s'ils n'aimoient mieux le partager avec leur poſtérité.

Découvertes ſalutaires.

Tandis que la vraie philoſophie frémit des préparatifs qui annoncent de toutes parts à l'Europe une ſubverſion éclatante & meurtriere, quelques hommes utiles travaillent dans l'obſcurité à conſoler la nature des outrages qu'on lui fait ailleurs: ils emploient leur temps & leur ſagacité à chercher les moyens de prévenir, ou du moins de diminuer quelques-uns des maux innombrables auxquels notre malheureuſe eſpece eſt ſi triſtement dévouée. Du nombre de ces ſavants eſtimables ſont Mrs. Sage & Sigault, dont les tentatives & la réuſſite doivent leur aſſurer la reconnoiſſance de tous les hommes.

La ſociété a fait du monde moral une carriere remplie de dangers; on n'y rencontre pas un agent utile qui ne puiſſe devenir nuiſible, & toujours l'abus s'y trouve à côté de l'uſage.

Il faut bien que cet état ſoit eſſentiellement celui de tout ce qui exiſte, car c'eſt encore pis dans la nature. On n'y apperçoit qu'un combat perpé-

tuel, & des risques qui feroient abhorrer la vie; si, heureusement à la foiblesse qui nous y expose, la providence n'avoit joint l'ignorance, ou la légéreté qui en distraient. Le monde physique ne renferme pas un principe qui ne soit tout à la fois mortel autant que salutaire : pour avoir la force de nous conserver, il faut qu'ils aient aussi celle de nous détruire.

Ainsi les acides font une partie essentielle de la grande machine de ce globe. Ils entrent nécessairement dans l'économie animale, & cependant elle n'a point d'adversaire plus redoutable. Lancés par la fermentation vineuse de certains fluides; accumulés dans les caves, dans les lieux fermés, où un cours d'air nouveau ne les dissipe pas, ils deviennent le poison le plus subtil, le plus actif : & ils sont d'autant plus redoutables que rien ne les annonce : ils échappent même à la vue, tandis qu'ils affectent avec violence des organes bien moins délicats. C'est sur-tout sur ceux de la respiration qu'ils agissent; ils en arrêtent l'action, & en interceptant ainsi le mobile de la circulation du sang, ils produisent tout d'un coup une apparence de mort qui ne tarde pas à être suivie de la réalité.

Contre un venin si actif il falloit un antidote puissant : M. Sage l'a trouvé dans l'*Alcali volatil fluor ;* cet extrait du sel ammoniac étoit connu avant lui; mais indiquer un emploi nouveau, & sûr, d'un remede ancien, c'est vraiment le découvrir.

Ce qui rend les acides funestes ce sont les pointes des parties qui les composent, & qui, en se glissant dans les poûmons, y causent un spasme mortel. L'alcali volatil est apparemment formé d'une espece de petites éponges où ces pointes

s'engaînent & ſe fixent : ainſi enchaînées elles perdent ſur le champ leurs propriétés fatales. Le malade ſe trouve ſoulagé preſque auſſi promptement qu'il avoit été accablé. On voit d'après les expériences de M. Sage, que l'énergie du ſecours eſt proportionnée à celle de l'attaque; c'eſt une eſpece de miracle que la promptitude de l'union qui s'opere entre ces deux agents : rien n'égale la vivacité avec laquelle le défenſeur déſarme l'aſſaſſin.

Ce ſpécifique eſt infaillible dans tous les accidents qui ont pour cauſe des vapeurs de cette eſpece : ainſi les aſphixies, ou ſuffocations produites par celles du charbon, par les mouffetes des mines, par les exhalaiſons des foſſes d'aiſance, &c. diſparoiſſent ſur le champ par l'uſage de cet alkali.

M. Sage, d'après des expériences réitérées, conjecture même qu'il eſt un remede preſque auſſi efficace contre la morſure des viperes, contre la rage, contre l'apoplexie, contre la brûlure ordinaire même : une ſimple compreſſe, bien imbibée, appliquée ſur la partie offenſée par le feu, appaiſe ſur le champ la douleur, & rétablit le tiſſu de la peau en peu de minutes, quand il n'y a pas de cloches : dans ce dernier cas la cure eſt un peu plus lente : mais la douleur eſt également & ſubitement diſſipée; ſecret qui, ſans être auſſi eſſentiel que les autres reſtaurations, ne doit cependant pas être négligé, parce que les occaſions d'en faire uſage ſont bien plus fréquentes.

Enfin, l'alkali volatil paroît à M. Sage, toujours d'après l'expérience, la principale partie du traitement par lequel on peut rappeller les noyés à la vie. Le 20 Juillet de l'année derniere, un homme qui étoit reſté ſous l'eau 20 minutes, & qui en

avoit été retiré ſans connoiſſance, ſans mouvement, ſans pouls, fut ranimé en un moment par quelques gouttes de cet extrait qu'on lui fit couler dans la bouche & dans le nez.

M. Sage, auſſi circonſpect qu'éclairé, éloigné du charlataniſme en raiſon de ſes lumieres, ne donne pas cependant cet agent précieux comme un reſtaurateur univerſel : la raiſon même qui le rend infiniment ſalutaire dans certains cas, en feroit une reſſource meurtriere dans d'autres. Par exemple, dans tous les accidents cauſés par une alkaleſcence putride, dans ceux où il s'agit d'une décompoſition, & non pas d'une irritation, tels que la peſte, le ſcorbut, les maladies produites par des eaux croupies, & des exhalaiſons marécageuſes ; l'alkali volatil tueroit au lieu de ſauver : & de même auſſi il faut bien ſe garder d'appeller dans ceux où il eſt utile les ſpécifiques propres aux malheurs dont je viens de parler.

Ainſi le vinaigre, qui eſt de la plus grande utilité contre les contagions, ne ſeroit pas moins dangereux dans les ſuffocations ſpaſmodiques produites par les acides. La raiſon l'indique, & M. Sage s'en eſt convaincu par l'expérience, qui ne confirme pas toujours les pronoſtics de la raiſon.

Voici la recette pour la compoſition de l'*alkali volatil-fluor* ; c'eſt-à-dire, en liqueur :

» Pour obtenir du ſel ammoniac l'alkali volatil-fluor, » il faut mêler exactement une partie de ce ſel pulvériſé, » avec trois parties de chaux éteinte, introduire ce mêlange » dans une cornue lutée, & après y avoir verſé de l'eau (*), » adapter & luter un grand récipient dont il faut laiſſer le » *foramen* ouvert durant la diſtillation ; il ſe produit une

(*) La quantité d'eau que M. Sage emploie eſt égale à celle du ſel ammoniac.

» grande quantité d'air ; cet air entraîne un alkali volatil » très-pénétrant, qu'on peut coërcer en le faisant passer » à travers de l'eau distillée, dans laquelle l'alkali reste » combiné tandis que l'air s'échappe.

» Cet alkali volatil est très-fort lorsqu'on n'en a retiré » qu'une livre d'un mêlange où l'on avoit employé une » livre de sel ammoniac. L'alkali volatil-fluor obtenu par » le procédé que je viens de décrire est limpide & très- » pénétrant ; c'est le seul dont on doive faire usage, l'espece » de causticité qui lui est propre le rend plus énergique » que tout autre. Il faut bien se garder de le mêler avec » quelque huile essentielle pour le rendre laiteux : car » alors il est presque à l'état savonneux, & forme ce » qu'on appelle l'*eau de Luce* «.

Au reste, malgré la facilité de se procurer l'alkali volatil, il faut cependant ne l'employer qu'avec ménagement, & même autant qu'on le peut, sous la direction des gens de l'art ; d'abord, de peur de méprises, & enfin de ne l'appliquer que dans les cas auxquels certainement il est propre : & ensuite, parce que la quantité même doit en être fixée par une main exercée ; il est caustique par lui-même : à trop forte dose il pourroit brûler plus encore que guérir. Cet inconvénient est attaché à tous les présents de la nature, sur-tout à ceux qui nous parviennent par les mains de l'art. Il n'y en a aucun dans l'emploi duquel on puisse oublier impunément l'axiome célebre : *Ne quid nimis*.

Le résultat des recherches de M. Sigault n'est pas d'un usage aussi fréquent : mais il n'en est pas moins précieux pour les vrais amis de l'humanité : il n'offre de ressource que pour un sexe, mais pour cela même il les intéresse également tous deux.

Quand on réfléchit à tous les dangers, à toutes les obligations dont la nature a chargé le plus foible dans toutes les especes, il est difficile

de ne ſe pas ſentir tenté de l'accuſer de bizarrerie ou d'injuſtice : & cette inégalité étant encore infiniment accrue dans la race humaine, par la dégradation phyſique & quelquefois morale que la ſociété y produit, le ſort des femmes doit inſpirer ſouvent bien de la compaſſion. Elles paient cher l'honneur de la maternité ; non-ſeulement une ſervitude civile, ſouvent rigoureuſe, remplace pour elles l'ennui & les riſques du célibat : mais les degoûts de la groſſeſſe, les douleurs de l'accouchement, les fatigues de l'éducation ſont autant de tributs auxquels les mœurs ont attaché bien plus d'amertume encore que ne l'avoit fait la nature : & l'art appellé au ſecours de celle-ci, en trouble quelquefois les opérations, au lieu de les faciliter.

Il y a même des circonſtances où, de ſon aveu, ſon miniſtere eſt mortel : & où des deux êtres qui le réclament, il faut néceſſairement en ſacrifier un, ſans être sûr de ſauver l'autre. Telle eſt, par exemple, cette eſpece d'accouchement où l'enfant, arrêté par des obſtacles invincibles, ne peut voir le jour qu'à l'aide du fer, & ſe ſent arracher de la priſon dont les iſſues lui ſont fermées, par un paſſage que la nature n'a point ouvert. C'eſt ce qu'on appelle l'*opération Céſarienne* ; reſſource terrible, proſcrite, même par les gens inſtruits, & dont le ſuccès eſt encore un problême aux yeux de ceux qui ne ſe décident que d'après des preuves.

M. Sigault a imaginé un procédé qui en a les avantages, ſans en avoir les dangers : procédé qui n'exigeant de violence que ce qu'il en faut pour ſeconder celle que la nature elle-même emploie, ne changeant rien à ſa marche, ne fait que réparer ſon oubli, & compléter ſon ouvrage, au lieu
de

de l'interrompre, comme l'autre d'une maniere aussi funeste qu'effrayante.

Les détails anatomiques seroient déplacés dans un ouvrage exposé comme celui-ci, à tomber dans les mains de toutes sortes de personnes, & les gens du métier ne seront pas embarrassés à se les procurer : ce qui est du ressort de cet ouvrage, c'est la générosité de la faculté de médecine en cette occasion.

Dès que le bruit de l'expérience s'est répandu, elle a nommé des commissaires pour la constater : après s'en être bien assurée, & en avoir vérifiée le succès, elle a, par un décret solemnel, arrêté de faire frapper des médailles d'argent pour en conserver la mémoire. Ce monument flatteur portera le nom de M. Sigault, & d'un médecin appellé le Roi, qui l'a suivi & aidé dans ses opérations : la faculté qui se charge de la dépense fait présent de cent de ces médailles au premier, & de cinquante au second.

Ce n'est pas tout : la femme qui a eu le courage & la docilité de se prêter à l'essai, n'étant pas, à beaucoup près, dans une situation aisée, la faculté lui a assigné une pension annuelle d'environ 15 louis ou guinées.

Certainement ce trait est honorable ; & quand il entreroit dans l'enthousiasme qui l'a produit un peu de rivalité contre la chirurgie, qui a paru plus empressée à combattre la découverte qu'à l'applaudir, il ne faudroit pas l'en estimer moins. Ah ! puisse la jalousie ne se manifester jamais que par de semblables symptômes !

Au reste, puisque j'ai dit un mot des dangers qui menacent la vie des femmes, c'est peut-être ici le lieu de placer une observation très-peu connue;

c'eſt qu'en général elles parviennent plus sûrement à un âge avancé que les hommes.

Et ce n'eſt pas ſeulement, comme l'a dit, ſi je ne me trompe, M. de Buffon, quand elles ont paſſé l'époque qui les métamorphoſe, en quelque ſorte, & leur donne une nouvelle maniere d'exiſter, qu'elles deviennent ainſi plus vivaces : c'eſt à tous les âges qu'elles ont cette propriété. D'un nombre égal d'enfants des deux ſexes, choiſis au berceau, à quelque diſtance qu'on les compte, on trouvera toujours moins de diminution parmi les femmes que chez les mâles.

Et ce n'eſt pas non plus le célibat qui les conſerve : cherchez dans la ſociété, vous trouverez infiniment plus de vieilles femmes que de vieilles filles. Les agréments même de la figure, les charmes de la perſonne, confiés aux empreſſements temperés de l'hymen, ſe flétriſſent bien plus tard que ceux qui ont langui dans l'oiſiveté de la ſolitude. Quelque pénibles que ſoient les préliminaires de la maternité, quelque dangereuſes qu'en ſoient les ſuites par l'indiſcrétion qui s'éleve contre les vues de la nature, les femmes qui nous étonnent le plus par le nombre de leurs années, ſont celles qui ont autrefois le plus donné de preuves de fécondité.

On m'a même aſſuré un fait aſſez curieux à cet égard. On ſait combien les Génevois ſont calculateurs induſtrieux : depuis que le jeu des rentes viageres eſt devenu la reſſource ſucceſſive de tous les directeurs pécuniaires d'un des principaux royaumes de l'Europe, ils y ont porté le même eſprit de ſpéculation par lequel ils ſe ſont toujours diſtingués dans le commerce. C'eſt à eux qu'eſt dû le raffinement de placer ces ſortes de revenus ſur un grand nombre de têtes, autres que celle du vrai pro-

priétaire ; combinaiſon ingénieuſe, qui aſſure preſque infailliblement à celui-ci un intérêt avantageux de ſon argent, s'il vit aſſez long-temps pour le toucher lui-même, & laiſſe quelque dédommagement à ſes héritiers, ſi la mort ſe hâte de le frapper.

Or on m'a aſſuré que dans le choix de ces prête-noms, c'étoit ſur-tout à des filles qu'ils s'attachoient, & à des filles jeunes ; & que parmi elles ils préféroient pour leur confier le dépôt de leur fortune, celles qui, par la ſituation de leur famille, par le genre de leur éducation ou le caractere de leurs parents, ſembloient devoir être le plutôt mariées. Si le fait eſt vrai, il juſtifieroit la nature, & prouveroit, malgré les apparences, avec quel ſoin, quel équilibre elle a tout combiné.

Sur la ſucceſſion de la Baviere.

Comme vont les événements dans ce monde ! Il y a ſix mois, l'Allemagne étoit en paix : elle contemploit ſans inquiétude le ſpectacle que lui donnoit à ſes deux extrêmités, la folie de ſes voiſins : ſi elle ſe paſſionnoit comme nos étourneaux de Paris, de Marſeille, &c. pour les Inſurgents, qui certainement ne leur feront jamais de bien, cette émotion volontaire & ſans effet ne l'expoſoit à aucun danger. Si l'extravaſion ambitieuſe de quelques-uns de ſes princes rendoit intéreſſant pour elle le ſort de la Pologne, menacée de ſe retrouver dans peu le théatre des querelles entre deux nations dont l'une l'a ſi mal ſervie la guerre derniere, & l'autre l'a envahie, après l'avoir ſi cruellement ravagée, ſes inquiétudes même

de ce côté-là ne pouvoient rien avoir de vif : trois cent mille hommes ſoudoyés par les cours de Vienne & de Berlin, étoient de puiſſants motifs de ſécurité contre les entrepriſes de la Porte ottomane : & voilà tout d'un coup que de ſon propre ſein naît une ſource ſanglante de diviſions & de calamités.

Un prince à qui le cours ordinaire de la nature promettoit encore de longues années eſt frappé d'une maladie imprévue : il meurt, & la diſcorde s'élance de ſon tombeau pour troubler peut-être tout le reſte de l'Europe. Sa cendre ſera traitée comme celle des rois Négres, dont on égorge toute la maiſon aux pieds de leurs cadavres : elle va être de même arroſée du ſang de ſes ſujets & de ſes alliés. On ruinera, on maſſacrera la moitié des premiers pour déterminer à qui l'autre doit appartenir.

Peuples infortunés, & la philoſophie, la bienfaiſance ſont ſur le trône, quand vos entrailles ſont ainſi déchirées & miſes au jour !

Certainement c'eſt ſur leurs canons que les prétendants comptent, & non pas ſur leurs droits : cependant on fait précéder ce tonnerre par des raiſonnements. On a imprimé dans les papiers publics une notice hiſtorique fort embrouillée, d'après laquelle on entrevoit que l'électrice douairiere de Saxe & ſes ayant-cauſes, ſe croient fondés à revendiquer treize millions ſur l'héritage du Bavarois défunt.

Cette créance, quelle en eſt l'origine ? Une vente faite il y a plus d'un ſiecle de quelques domaines par un empereur à qui ils n'appartenoient pas, à un prince qui n'y avoit aucun droit. On ſtipula dans le temps que s'ils changeoient de propriétaires, il faudroit rembourſer les treize millions.

Voilà le sujet qui va bouleverser l'Europe & livrer le monde entier aux abominations des combats.

Car il sera difficile à la France de rester neutre. Que l'Amérique fasse grace ou non à sa mere humiliée ; qu'elle reçoive avec déférence ou avec dédain les ambassadeurs qui vont à genoux lui proposer la paix, peut-être marchander ses chefs, nous n'y gagnerons rien. Les Américains vont devenir nos alliés ou nos ennemis nécessaires, & dans les deux cas il paroît impossible que l'incendie allumé sur leurs tristes rivages s'appaise de si-tôt.

D'un autre côté, les lisieres de l'Asie & de l'Europe seront également livrées à la destruction. Le cimeterre ottoman & la bayonnette russe vont jouter à l'aise à qui dépeuplera le mieux ces vastes contrées. Jamais la situation universelle des affaires politiques n'a mieux retracé le désordre du camp d'Agramant, quand la discorde y armoit les uns contre les autres pour les sujets les plus frivoles, tous les héros dont il étoit rempli.

De ces frivolités sérieuses dont nous allons être les victimes, la plus inconcevable seroit la demande des 13 millions de Saxe, si le refus n'en étoit pas plus étonnant encore. Car enfin, il en coûtera cinq cent, & la vie de trois cent mille hommes au moins à chacun des partis. Je sais bien que les hommes ne sont rien : on ne s'en embarrasse guere : mais l'argent est quelque chose suivant les politiques. Pourquoi donc en dépenser tant, pour en recouvrer si peu ?

On me pardonnera sans doute de traduire à ce sujet une petite harangue qu'adressoit, dans un pareil cas, un bramine de Benarès aux soubabs de la presqu'isle de l'Inde. Il s'agissoit de 26 millions de roupies : le débiteur & le créancier armoient chacun à force, & les auxiliaires accou-

roient de toutes parts : on trembloit des deux côtés du Gange, quand le bon homme s'avisa d'écrire à chacune des puissances ainsi émues le billet que voici :

» Image de Brama, dieu terrestre, ne ririez-
» vous pas si vous entendiez dire qu'il y a dans
» vos états un laboureur qui seme tous les ans
» 500 septiers de riz, dans l'espérance d'en re-
» cueillir 26 ? Et s'il n'avoit pas même la certi-
» tude de cette ruineuse moisson, s'il étoit très-
» possible que sa semence ne lui rendît rien du
» tout, absolument rien, ne vous paroîtroit-il
» pas le plus fou des hommes ? N'apposeriez-
» vous pas avec la plus grande promptitude vo-
» tre nom auguste au bas de la requête de sa fa-
» mille, qui vous supplieroit de prononcer son
» interdiction ?

» Je n'oserois vous dire que vous ressemblez
» fort bien à ce manant absurde, parce que vous
» n'entendez pas toujours raillerie ; mais enfin le
» temps viendra peut-être où vos pareils se fe-
» ront l'application de cet apologue. Aujourd'hui
» je sens combien il seroit difficile de vous en-
» gager à y réfléchir ; quoique nous soyons de
» fort grands philosophes à Benarès, nous ne vous
» ferions pas aisément comprendre combien vous
» gagneriez tous, les uns en abandonnant les 26
» millions de roupies qui vous divisent, les au-
» tres en les payant. Mais puisqu'il faut absolu-
» ment de ce côté-ci les recevoir, & que de ce-
» lui-là on est déterminé à les garder, n'y auroit-
» il pas dans l'Asie quelque souverain qui voulut
» bien vous en faire la charité ?

» De petites fêtes ténébreuses ont souvent coû-
» té davantage. Ce seroit une belle fête pour le
» genre-humain que celle où un monarque ami

» de la paix l'acheteroit par ce ſacrifice : & la caſ-
» ſette où l'on en garderoit la quittance devien-
» droit une arche bien reſpectable.

» Si toutes les bourſes royales deſſéchées ſont
» dans l'impuiſſance de fournir à cette aumône,
» eh bien, faites faire une quête générale : nous
» mettrons dans vos tire-lires, nous autres pau-
» vres particuliers, & nous y gagnerons encore.
» Nous donnerons ſans regret 26 millions de rou-
» pies à celui qui les exige ; nous en donnerons
» le double à celui qui les refuſe : les quêteurs en
» garderont bien autant pour eux ; mais la guerre
» en auroit conſumé un milliard que nous au-
» rions également payé ; il nous reſtera donc de
» bénéfice 844 millions de roupies, ce qui fera
» un produit net très-ſatisfaiſant.

» Allons même plus loin, bienfaiſantes ſources
» de la roſée qui rafraîchit le monde. Quand un
» prince veut abſolument s'agrandir, ne pour-
» roit-il pas faire le calcul du revenu qu'il pré-
» tend ajouter à ſon tréſor, ou de l'eſpace dont
» il eſt réſolu d'élargir ſes domaines ? Il feroit no-
» tifier à tous ſes freres rois, par ſes ambaſſadeurs,
» la meſure de cette ſuperfétation dont ſa tête
» voudroit accoucher : chacun d'eux feroit pu-
» blier chez lui la géſine royale : on ouvriroit
» des troncs où tout particulier, ami de la paix,
» & poltron comme l'eſt tout bon pere de famille,
» iroit dépoſer volontairement ce qu'il croiroit
» devoir ſacrifier pour éviter la guerre. Il n'y a
» rien de ſi généreux que la crainte ; les offran-
» des feroient donc abondantes : on compoſeroit
» bien vîte la ſomme au ſouverain malade. Il en
» acheteroit les poſſeſſions dont l'idée l'auroit
» flatté. L'ambition ſeroit ſatisfaite & le ſang ne
» couleroit pas.

» Chacun de vous, comme il eſt juſte, exerce-
» roit à ſon tour ce droit de mendier royalement :
» & il ſeroit preſque indifférent d'être l'objet ou
» le dépoſitaire des collectes ; attendu que celui-
» ci ne rendant pas de compte de ſa recette, il
» y gagneroit au moins autant que l'autre.

» Ce ſyſtême, auguſtes conſolateurs des infor-
» tunés, n'auroit rien que de très-raiſonnable. On
» paie des impôts affreux pour faire la guerre ; par
» ces contributions volontaires on éviteroit la
» guerre & les impôts. Un divan Européen, dans
» une de ces harangues qu'il débite trois ou qua-
» tre fois par an, pour la gloire de la nation &
» l'inſtruction de ſes ſouverains, a dit *que le ſeul*
» *moyen de rendre les impôts légitimes c'eſt d'écou-*
» *ter la nation ; qu'au défaut de la nation, le ſeul*
» *moyen de les rendre ſupportables, c'eſt d'écouter*
» *les individus, en ſorte qu'il y ait une image, un*
» *veſtige, un dédommagement converſatoire du droit*
» *national.*

» Tout cela n'eſt ni bien clair ni bien pratica-
» ble. Le corps de la nation auroit la voix trop
» groſſe : en l'écoutant le trône riſqueroit de de-
» venir ſourd : quant aux individus, il ſeroit dur
» pour un roi d'être condamné à les écouter tous
» en détail ; mais nos tire-lires obvieroient à tout :
» c'eſt alors que les ſouverains ſeroient riches &
» les peuples aiſés ; problême que la politique
» n'avoit pu réſoudre juſqu'ici, &c.

» Cependant il y auroit un petit inconvénient
» à mon ſyſtême, je l'avoue ; car le plus parfait
» en a. C'eſt que chacun de vous ſeroit preſſé de
» jouir de ce beau privilege ; & les omras, les
» rajas, à votre imitation, diſputeroient d'ardeur
» pour participer aux fruits de cette beſace inta-
» riſſable. On conſulteroit beaucoup moins ſes

» forces que son appétit : il n'y a pas un d'eux » qui ne voulût en dix ans devenir aussi grand » terrien que le Tien-t-sée notre voisin.

» Et comme ceux qui ont déjà ne se prêteroient » pas au desir qu'auroient les autres d'avoir aussi, » il en faudroit toujours revenir à l'artillerie, ce » qui est bien terrible.

» Mais ne pourroit-on pas faire un tarif garanti » par les grosses puissances qui fixeroit la mesure » juste dont il seroit permis à chacune de ces gre- » nouilles politiques de s'enfler dans un temps » donné ?

» Ainsi, par exemple, en 50 ans, un omra » pourroit s'agrandir de 100 toises ; un raja, de » 100 arpents ; un nabab, de 10 mille ; un sou- » bab, de 10 lieues ; le tout quarré.

» La lieue, en monnoie politique, s'éva lueroit » dix millions de roupies : c'est un peu cher pour » nous, mais ce seroit bon marché pour eux ; de- » puis qu'il existe des couronnes, il n'y en a au- » cune qui ait fait des conquêtes à aussi bas » prix.

» Pour faire respecter ce tarif, il faudroit que » vous vous accordassiez tous à écraser sans pitié » & sans délai le premier réfractaire qui s'aviseroit » d'y contrevenir. Ce seroit, à la vérité, une pe- » tite guerre d'un moment ; mais la crainte d'en » devenir l'objet & la certitude d'en être la vic- » time, ne permettroit à personne d'y donner oc- » casion «.

Ainsi raisonnoit le bon curé Asiatique ; je sens combien il y a d'objections à proposer contre ce systême pacificateur, beaucoup plus sage cependant & plus facile que celui de l'abbé de St. Pierre ; mais je ne doute pas que l'auteur ne soit en état de les résoudre. Que l'on tombe d'accord de l'exé-

cuter, & je partirai ſur le champ pour aller à Benarès chercher la ſolution de toutes les difficultés.

En attendant on continuera toujours, d'après les principes lumineux du ſage Grotius, à procéder loyalement aux pillages, aux maſſacres faits au ſon du tambour ; on prend déjà en Baviere des meſures terribles à ce ſujet : elles doivent avoir coûté beaucoup au cœur bienfaiſant du prince qui a cru y être forcé.

Les troupes Autrichiennes y déſertoient. On a renouvellé contre ces fuyards la rigueur des anciennes ordonnances ; mais voici des additions nouvelles. Quiconque aura excité ou favoriſé la déſertion ſera puni de mort. Il y a dix ans de galere de terre contre quiconque aura réfugié un déſerteur à ſa ſortie du lieu de ſa réſidence; cinq pour les ſecours qui lui ſeront donnés dans le reſte de ſa marche, & trois contre le témoin ſilencieux qui, ſans l'aſſiſter, aura négligé de l'arrêter ou de le dénoncer. Les dénonciateurs de ce crime de commiſération recevront une récompenſe indiquée par la loi.

La politique des anciens Egyptiens étoit un peu différente : c'eſt contre celui qui avoit négligé de ſecourir un homme ſouffrant qu'elle ſéviſſoit.

Enfin, en Baviere, la...... eſt-ce la loi qu'il faut dire, déclare que les plus proches parents mêmes ne ſeront pas exempts des peines qu'elle prononce.... la plume tombe des mains. Ah! nature! nature! où es-tu? Où ſommes-nous?

Mort du sieur le Kain, acteur du théatre François.

Tandis que l'académie se recrutoit, une autre compagnie, un autre ordre, une autre troupe, comme on voudra, éprouvoit une perte presque irréparable, au moins dans ce moment. Si l'histoire a conservé, avec une sorte de respect, les noms des Roscius, des Esopus ; si l'Angleterre a récompensé par une fortune immense & une espece de culte religieux les talents de l'écuyer David Garrick ; si le chanteur Farinelli a joui de la familiarité de plus d'un roi, hors de sa patrie, il doit bien être permis à un François de conserver le souvenir d'un acteur qui a fait, sur-tout dans les dix dernieres années de sa vie, une si vive sensation sur nos théatres.

Le Kain est un exemple frappant de ce que peuvent le travail & l'ame, pour suppléer dans certains arts aux présents de la nature. Il étoit né avec une figure presque difforme ; une voix rauque, une taille courte, épaisse, de celles qu'on pardonneroit à peine à un valet de comédie. Avec tant de désavantages il osa aspirer à remplir les premiers rôles tragiques ; &, ce qui est étonnant, il réussit. Son succès fut d'autant plus extraordinaire, que le théatre étoit alors peuplé de sujets choisis dans les deux sexes. Dufresne, célebre par l'élégance & les graces de son extérieur, comme par l'intelligence de son débit, venoit de le quitter. Grandval, qui l'avoit remplacé, étoit l'idole de Paris, & il devoit son ascendant sur-tout à l'empire des yeux, qui forcent le cœur à aimer ce qui les flatte.

Quant aux femmes, en nommant les Gauffin, les Dangeville, on donne l'idée de ce que la régularité ou la délicateffe des traits a jamais joint de plus piquant aux charmes de la voix ou du jeu. C'eft au milieu de cette Circaffie que le Kain ofa fe produire.

Il y parut avec tout ce que fes défagréments naturels pouvoient avoir d'agrefte : ne s'étant encore jamais effayé fur aucun théatre, choififfant celui de Paris pour fon apprentiffage, c'étoit, ce femble, le dégoût ou l'effroi qu'il devoit s'attendre à y infpirer, plutôt que l'enthoufiafme.

Heureufement pour lui, il s'y faifoit alors une révolution dont M. de Voltaire étoit l'auteur : il y introduifoit une poéfie plus pompeufe, des tableaux plus animés.. Les anciens acteurs, accoutumés à la monotonie de prefque toutes les anciennes pieces, & embarraffés des fcenes vives où les pouffoit ce nouvel Euripide, les rendoient foiblement.

Leur déclamation d'ailleurs étoit une efpece de chant mefuré, compaffé, très-ridicule, dont on fe contentoit, faute de mieux. Mlle. le Couvreur en avoit fait fentir l'imperfection, en fe formant un débit plus fimple, plus rapide, plus varié : mais cette Melpomene n'ayant pas fait d'éleve : Grandval ayant préféré la méthode la plus ufitée à cette innovation qui exigeoit plus de talents & de travail, on ne penfoit plus à la réforme.

Ce fut le defir & la poffibilité de cette réforme que le Kain annonça. On trouva fous fon mafque hideux des traits dont l'optique diminuoit la laideur, & qu'elle rendoit même favorables à certains rôles : fes beuglements forcenés alors, parurent aux jeunes gens encore plus convenables aux accents de la paffion, que la pfalmodie ca-

thégorique de ses rivaux. M. de Voltaire & ses amis le protégerent: il étoit jeune : on se flatta de voir avec le temps disparoître ses imperfections, & en attendant on s'y accoutuma : il fut reçu à une époque où certainement il n'avoit aucun titre pour l'être (*a*).

Mais comme il étoit né avec de l'esprit & du goût, il sentit le besoin d'acquérir ce qui lui manquoit, & que l'étude peut donner. L'exemple d'une actrice entrée au théatre, presque avec lui, & qui ayant d'abord été mal accueillie du public, en devenoit peu-à-peu les délices, soutint sans doute son émulation. Tandis que Mlle. Clairon portoit l'art de déclamer à une perfection dont il est fort douteux que jamais aucune femme ait approché, le Kain faisoit aussi des progrès journaliers & sensibles.

(*a*) Ce fut le public qui le fit recevoir. Quand *Zaïre*, par exemple, étoit affichée on demandoit, en prenant les billets, qui jouoit de le Kain ou de Grandval : si c'étoit Grandval, on reprenoit son argent, & le spectacle étoit désert. On n'avoit pas encore trouvé le secret de subjuguer le parterre avec des bayonnettes, & de le forcer, de par le roi, à écouter patiemment les contre sens d'un acteur & les rimes d'un Harpula. Grandval céda à cet arrêt : il ne parut plus dans les rôles dont la voix générale avoit investi son rival.

A ce sujet il n'est peut-être pas hors de propos de citer un usage très-commode des théatres Anglois. L'affiche du jour porte non-seulemenr le titre de chaque piece, mais le nom de tous les acteurs qui doivent y jouer. Par-là, quand on se rend au spectacle, on sait tout ce que l'on doit y voir: & l'on n'y est jamais exposé à ces surprises si désagréables & si communes à nos spectacles de Paris, quand, au lieu de l'acteur attendu, on voit paroître son *double*, expression très-ridicule qui présente à l'esprit précisément le contraire de ce qu'elle signifie.

Il apprenoit à modifier sa voix : il saisissoit le secret de la nature du théatre, qui n'est pas toujours, à beaucoup près, celui de la nature elle-même, comme la noblesse, la majesté qui y réussissent ne sont pas celles qui feroient admirer les véritables rois.

A force de se contraindre il étoit parvenu à se faire un jeu vraiment imposant, & qui l'élevoit infiniment au dessus de ses rivaux ; jeu au reste absolument noté, absolument méchanique ; il ne donnoit rien au moment, à la chaleur de l'action, à l'enthousiasme où auroient pu le jetter les vers de son rôle : ses mouvements les plus animés avoient été compassés, déterminés par une longue étude : la mémoire agissoit encore plus chez lui que le sentiment.

Ce qui le prouve, c'est que jamais son jeu n'admettoit la moindre variation : & qu'il paroissoit toujours dans les pieces nouvelles fort au dessous de ce qu'il étoit dans les anciennes, où il avoit eu le temps de se dessiner à l'aise, & de fixer toutes ses positions.

Cet assujettissement servile seroit insoutenable dans la comédie : il y rendroit un acteur froid, & languissant. Dans la tragédie, où la déclamation est nécessairement plus lente, la poésie plus riche, les passions plus vives, mais entremêlées de plus de pompe & de machines, il nuit moins au talent, & peut-être à l'expression. Du moins il n'a pas empêché le Kain d'être enfin regardé, avec raison, comme un très-bon comédien, & de faire le plus grand plaisir aux spectateurs.

Ses succès auroient été bien funestes au théatre, si c'étoit son exemple qui eût rendu les comédiens & le public moins délicats sur l'extérieur des sujets qu'ils admettent à la desserte de ce temple

des plaisirs honnêtes. On a poussé de nos jours l'indifférence à cet égard, à un point vraiment ridicule.

Les agréments de la figure peuvent sans doute être supplées par les talents : mais ce n'est qu'à la plus haute supériorité qu'il faudroit permettre de forcer le public de se contenter de cette compensation. La vue au théatre est le premier sens qu'il faut captiver : si la stérilité des talents oblige à quelque indulgence sur cet article, au moins faudroit-il éviter les disparates trop choquantes.

N'est-il pas plaisant que, dans un régiment voué à la destruction, on n'admette que des hommes robustes, bien facés, bien jambés ; que dans un cloître, qui ne doit être qu'un tombeau, on dispute sur la conformation des novices ; & que sur les théatres consacrés à l'éclat, au plaisir, destinés à fournir des modeles dans plus d'un genre à la société, on adopte des héros, des héroïnes, à qui l'on soit tenté de crier à chaque instant, prenez des béquilles, ou pourvoyez-vous d'un masque ?

On est, sans doute, ni moins honnête, ni moins estimable, ni même moins utile à la société, pour n'avoir pas reçu de la nature une physionomie agréable, ou une taille avantageuse. Il n'y a personne à qui il convînt moins qu'à moi de maltraiter les êtres qu'elle n'a pas favorisés de ce côté-là : mais alors il faut consulter à quoi l'on est propre ; il faut faire oublier sa difformité, en se livrant à des occupations où elle n'est pas un défaut.

Personne n'est jamais obligé de se faire comédien. Quand un malheureux, trompé ou forcé par le besoin, s'est chargé d'un fardeau sous lequel il succombe, il seroit affreux d'insulter à sa foiblesse ; mais

on ne mérite aucun ménagement, quand avec un extérieur rebutant on choisit, par préférence, un métier où les graces visibles sont le premier mérite, & même, s'il est permis de le dire, le premier outil.

Quoi qu'il en soit, le Kain avoit de la littérature, de l'esprit, & du goût. C'est à lui qu'on attribue un mot digne d'être recueilli. Il se plaignoit, dans un endroit public, des desagréments & de la stérilité de son état. Sa part entiere lui rapportoit à peine quinze mille francs. » Quinze mille francs! » s'écria, avec un soupir amer, un vieil officier » qui l'écoutoit : Moi, ancien capitaine de grena» diers, couvert de blessures, je suis trop heu» reux de me retirer avec 800 liv. de pension mal » payées, & 15,000 liv. ne suffisent pas à un » malheureux histrion « ! *Eh ! Monsieur*, répondit l'acteur, sans se déconcerter, *comptez-vous pour rien le droit de me parler comme vous faites ?*

Le Kain a aidé beaucoup M. Clairon dans la réforme du costume sur le théatre, quand les représentations de M. de Voltaire eurent commencé à ouvrir les yeux sur le ridicule de celui qui s'y étoit soutenu jusqu'alors.

Un chapeau surmonté d'un bouquet de hautes plumes rouges, une vaste perruque bien poudrée, des bas rouges roulés jusqu'au dessus du genou ; de grands gants jaunes montant jusqu'au coude ; avec des franches d'or, un juste-au-corps gris-brun, doublé de rouge, avec des franges rouges ; brodé en or & serré d'une échappe rouge ; tel étoit l'uniforme des rois, de ce qu'on appelle les rôles de tyrans : car, dans la distribution des départements comiques, ces deux mots sont synonymes : les amoureux qui signifient les héros, dans l'argot intérieur du théatre, se décoroient de la même parure

parure avec quelques modifications : ceux qui se piquoient de plus de fidélité dans le costume joignoient au chapeau emplumé de petits paniers arrondis, qu'on appelloit des *tonnelets*, & que les danseurs de l'opéra conservent encore.

De leur côté les femmes en avoient d'énormes avec des queues proportionnées. Quand une princesse & sa confidente entroient sur le théatre, il se passoit un temps considérable, avant que ces amas d'étoffes eussent pu s'arranger. Un des plus grands talents des actrices dans la chaleur du dialogue, c'étoit de gesticuler sans que leurs paniers, toujours prêts à se choquer, se donnassent de trop rudes secousses ; & une de leurs principales attentions, sur-tout dans les mouvements précipités, c'étoit de rejetter lestement en arriere, avec le pied, la longue queue, qui s'embarrassant entre leurs jambes, n'auroit pas manqué de les faire tomber.

De plus, Emilie, Phédre, Ariane, n'auroient osé se montrer sans gants, sans une coëffure à la mode, qu'il falloit sur-tout bien se garder de laisser déranger dans les convulsions de la douleur : l'unique différence entre la toilette de la tragédie & celle de la comédie, c'étoit un large mouchoir, qui faisoit une partie essentielle de la premiere, au lieu de l'évantail consacré spécialement à la seconde.

C'est ainsi que Corneille & Racine avoient été joués pendant plus de cent ans : Louis XIV & sa cour n'en avoient pas été choqués, parce que dans ce costume bizarre ils retrouvoient une partie de leurs modes ; & quoiqu'elles eussent changé par les révolutions survenues dans cette partie mobile des usages, nos yeux subjugués par l'habitude, s'y prêtoient sans répugnance. On

ſentoit bien en 1750 qu'Auguſte & Aricie ne devoient pas être habillés comme nos lieutenants-généraux ou nos petites maîtreſſes : mais on oublioit que les habits du ſiecle précédent ne leur convenoient pas davantage : on les avoit toujours vus ſous ce traveſtiſſement abſurde, & l'on s'en contentoit ſans chercher s'il y avoit quelque choſe de mieux. Pour imaginer que c'étoient des héros, il nous ſuffiſoit de voir qu'ils ne nous reſſembloient pas.

Si cette indifférence avoit été raiſonnée, peut-être ne ſeroit-il pas difficile de l'excuſer : car enfin il n'eſt pas plus extravagant de faire porter à Néron, à Pharaſmane, un chapeau à trois cornes, avec des plumes d'autruche, que de les faire parler en vers rimés ſcrupuleuſement deux à deux. Nous pardonnons bien à nos peintres, & ſur-tout à nos ſculpteurs, la manie de déguiſer nos rois, nos hommes célebres, ſous des draperies Romaines ou Grecques. Louis XV eſt juché à la porte des Thuilleries, à l'entrée de ſa capitale, a crû comme un Numide, ſur un gros cheval de charrette, les jambes pendantes, la tête nue ; il reſſemble à un palefrenier qui vient d'abreuver ſa monture. Certainement l'oubli des bienſéances viſuelles ſur le théatre, au temps dont je parle, n'avoit rien de plus choquant.

La ſottiſe des artiſtes eſt même bien plus répréhenſible : c'eſt une impoſture qui peut tromper la poſtérité en dégradant le ſiecle préſent ; elle lui ôte le droit de revendiquer les hommes dont il a celui de s'énorgueillir. Les mépriſes dans la garde-robe des comédiens n'avoient pas cet inconvénient.

Le grand point c'étoit qu'ils ſe pénétraſſent bien de ce qu'ils avoient à dire, qu'ils touchaſſent le

cœur; qu'en rendant des ſentiments délicats ou fiers, des vers nobles ou énergiques, ils y ajoutaſſent l'expreſſion que peut y donner l'intelligence du débit. C'eſt là le coſtume indiſpenſable. J'avoue que le reſte eſt moins intéreſſant.

Le courage de Mlle. Clairon, & de ſon ſecond dans cette réforme, n'en eſt cependant pas moins louable. C'eſt toujours un mérite de plus que d'avoir oſé s'élever contre des abus conſacrés par l'uſage: les ſpectacles ſont devenus plus prompeux & plus flatteurs par la variété des ajuſtements; le rapport introduit entre l'appareil qui frappe les yeux, & les rôles deſtinés à émouvoir le cœur, plaît à la raiſon quand elle a le temps de s'en occuper. Mais ſi l'un & l'autre n'avoient pas eu de grands talents, indépendants de cette réforme, elle auroit été moins utile. C'eſt leur émulation & leur travail qu'il faudroit qu'on ſe piquât d'imiter, bien plus que la ſimplicité ou l'élégance de leur toilette. En ſupprimant les gants, Mlle. Clairon a rendu aux actrices qui l'ont remplacé, un grand ſervice: elle a donné occaſion à celles qui ont les bras beaux de les montrer: mais ſi ſon exemple avoit pu auſſi les guérir d'une prononciation muſicale & maniérée, cela vaudroit encore mieux, &c.

Héroïſme d'un Grenadier.

Cocles, Clelie, Curtius, &c. ſont des noms encore célebres parmi nous. Nous les admirons parce que dès l'enfance on a ſoin de les offrir à notre vénération avec de pompeux éloges: quoique les hiſtoires où ils ſont exaltés ne ſoient peut-être que des romans, il en réſulte dans notre eſprit

un penchant très réel à dégrader nos contemporains qui ne nous ſemblent rien offrir de comparable à cette héroïque antiquité.

En tout c'eſt donc le préjugé qui dicte nos hommages & nos cenſures.

Si le gouvernement étoit attentif & l'hiſtoire exacte, nous n'aurions rien à envier à cet égard, aux Romains ni aux Grecs. Il n'y a pas de campagne, où nous autres François ne puiſſions oppoſer à ces traits de grandeur, épars, iſolés dans les chroniques des anciens peuples une multitude d'exemples de patriotiſme, de dévouement plus magnanimes, ſupérieurs en tout ſens, & ſur-tout en ce qu'ils n'offrent pas la perſpective de la même récompenſe.

Quand un républicain ſur qui tout ſon pays a les yeux, & que de belles actions peuvent mener non-ſeulement à l'eſtime publique, mais aux premieres dignités & à la fortune, brave les plus grands périls, il ne fait aſſurément rien d'extraordinaire; quiconque approfondiroit ſes motifs trouveroit peut-être ſon prétendu héroïſme plus flétri par l'intérêt qu'ennobli par la généroſité.

Mais un malheureux grenadier, inconnu, inſtruit qu'il le ſera toujours, & que les plus étonnants prodiges de valeur ne le tireront pas de l'obſcurité; à qui pour récompenſe de faits d'armes comparables à ceux des Théſées, on offre magnifiquement quelques écus ou une place de bas-officier; un tel homme, quand il s'expoſe à la douleur, à la mort, n'y peut être conduit que par une délicateſſe bien courageuſe; quand, dans la ſeule idée que c'eſt ſon devoir, il ſe précipite de ſang-froid ſous une batterie de canons par laquelle il eſt preſque sûr d'être emporté, il faut qu'il y ait dans ſon cœur un enthouſiaſme bien noble & bien magnanime.

C'eſt à quoi nous ne penſons pas. On ſemble, comme je l'ai dit ailleurs, ſe faire une étude de ravaler au rang des machines, ces hommes à qui il faudroit élever des ſtatues, ſi la gloire étoit toujours le fruit des actions qui la méritent : & le mépris même qu'on leur prodigue ne les dégoûte pas du courage : c'eſt une autre eſpece d'héroïſme plus étonnant peut-être & plus admirable que celui qui n'eſt qu'un inſtinct de valeur.

Ils donnent ſouvent en ce genre des leçons à leurs chefs. On ſe ſouvient de ce ſoldat qui avoit été envoyé pour examiner une breche : il y avoit marché ſous le feu de cent canons, & de deux mille fuſils : il avoit tout vu de ſang-froid, &, par une eſpece de miracle, il revenoit ſans bleſſure. Le général lui offrit ſa bourſe : *Mon général*, lui répondit le Curtius moderne, avec l'indignation d'un héros, *on ne va pas là pour de l'argent.*

Je crois qu'on le fit caporal ; avancement auſſi peu proportionné à l'action que la libéralité. Nos faſtes fourmilleroient de traits ſemblables s'ils étoient recueillis.

Dévouement du Chevalier d'Aſſas.

Le gouvernement vient d'en conſacrer un qui mérite en effet toute la reconnoiſſance d'une nation. Dans la derniere guerre, le chevalier d'Aſſas, capitaine du régiment d'Auvergne, traverſant un bois la nuit avec ſon corps, s'écarta dans la forêt. L'ennemi y étoit embuſqué. Le détachement François n'étant pas ſur ſes gardes alloit être taillé en pieces. On ſaiſit le chevalier : on lui appuie dix bayonnettes ſur la poitrine, en lu

ordonnant le ſilence. Il ſe recueille un moment pour reprendre haleine, & enſuite s'écrie du toute la force de ſa voix, *Auvergne, ce ſont les ennemis.* C'étoit là un dévouement bien ſincere. Il étoit certain de ne pas échapper. C'eſt donc le ſacrifice le plus pur qui ait jamais été fait.

Cette action étoit reſtée ignorée comme tant d'autres. La gazette de France, en plaçant ce héros dans la liſte des morts, n'avoit pas même dit un mot des circonſtances qui rendoient ſa perte auſſi honorable que douloureuſe. Le gouvernement étoit reſté froid & la nation muette.

L'un & l'autre, grace à M. le prince de Monbarey, viennent de ſortir enfin de cette léthargie de l'ingratitude. Le roi, ſur les repréſentations de ce miniſtre, a accordé 1000 liv. de penſion perpétuelle à la famille, qui ſera probablement encore plus flattée des motifs du brevet que de ſon produit.

F I N.

TABLE.

Tableau de l'état politique actuel du globe. Réflexions préliminaires. Pag. 1
Coup-d'œil rapidement jetté sur ses quatre parties. 2 & *suiv.*
De l'état actuel de la législation en Europe. 12
De l'état militaire actuel de l'Europe. 15
De l'état des finances en Europe. 31
Du commerce. 42
De la religion. 49
De la culture de l'esprit. 52
Des arts & des sciences. 60
Des mœurs. 68
De la société en général. Révolution singuliere dont l'Europe est menacée. 86 & *suiv.*

Rêveries politiques sur l'empire Turc. 93
Réflexions sur le sort du marquis de Pombal & des jésuites. 98
Anecdotes du séjour de l'empereur à Paris. 109
Lettre sur les spectacles d'Angleterre. 118
Lettre sur l'Angleterre en général. 129
De l'inquisition & de la maniere de penser de la cour de Rome à cet égard. 186
De la petite-vérole & des moyens d'en empêcher la propagation. 195
Lettre sur le comte d'Aranda & sur M. Olabidez. 204
Du dérangement dans l'ordre des saisons. 210
Histoire du procès de M. Delille, auteur de la Phi-

losophie de la Nature. Pag. 222
Sur MM. Crebillon fils & Greſſet. 235
Problême intéreſſant de morale. 240
Mœurs & uſages de la France & de l'Angleterre. 242
Eloge des coëffeurs de femmes. 269
Conſidérations ſur les Anglo-Américains. 276
Réflexions ſur l'établiſſement des préſidiaux en France. 292
Parallele de Paris & de Londres. 335
Réflexions ſur les privileges en Librairie. 354
Découvertes ſalutaires. 395
Sur la ſucceſſion de Baviere. 403
Mort du ſieur le Kain, acteur du théatre François. 411
Héroïſme d'un grenadier. 419
Devouement du chevalier d'Aſſas. 421

Fin de la Table.

E778
L755 m2